



HAL
open science

Kourou, 1763 Le dernier rêve de l'Amérique Française

Marion Godfroy Tayart de Borms, André Zysberg

► **To cite this version:**

Marion Godfroy Tayart de Borms, André Zysberg. Kourou, 1763 Le dernier rêve de l'Amérique Française. Vendémiaire, 2024, 978-2-36358-013-9. hal-04787524

HAL Id: hal-04787524

<https://hal.science/hal-04787524v1>

Submitted on 17 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

CHRONIQUES

Marion Godfroy

Kourou, 1763

Le dernier rêve de
l'Amérique française

Uendémiaire*

Kourou, 1763

Cet ouvrage a été publié avec le concours de
l'Institut de France, Fondation Khôra.

Collection Chroniques

Philippe Foro, *Une longue saison de douleur et de mort, l'affaire Aldo Moro.*

Jean-Yves le Naour, *Désunion nationale, la légende noire des soldats du Midi.*

Jacobo Machover, *Anatomie d'un désastre. Baie des Cochons, Cuba, avril 1961*

Patrice Higonnet, *La Gloire et l'échafaud. Vie et destin de l'architecte de Marie-Antoinette*

Pascal Cauchy, *L'élection d'un notable. Les coulisses de mai 1981*

Thibaut Weitzel *Le fléau invisible. 1892, la dernière épidémie de choléra*

Rémy Cazals *Bonaparte est un factieux ! Les résistants au coup d'état de 1851*

Kourou, 1763

Le dernier rêve de l'Amérique Française

MARION F. GODFROY

En couverture :

XXXXXXXXXXXXXXXXXX.

© xxxxx

Conception graphique :

François Junot

© Vendémiaire 2011

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte contenu dans le présent ouvrage, et qui est la propriété de l'Éditeur, est strictement interdite.

ISBN 978-2-36358-XXX-X

Vendémiaire Éditions

156, rue Oberkampf 75011 Paris

www.vendemiaire.com

Vendémiaire*

« Hommes de l'avenir, souvenez-vous de moi »

Du même auteur :

À la table de l'Histoire,
Flammarion, 2011.

Bagnards,
Tallandier, 2008, réédition Seuil, collection « Points Histoire ».

Pierre-Etienne Bourgeois de Boynes, *Journal inédit 1765-1766 suivi
du mémoire remis au roi par le duc de Choiseul 1765,*
éd. M.F. Godfroy, Honoré Champion, 2008.

Bagnards,
Paris, éditions du Chêne, 2002.

À mes maîtres

*Le concept d'un univers atlantique en tant qu'il forme
une unité cohérente suppose une dynamique créative qui
se déploie depuis des structures nationales, théologiques vers
des conceptions horizontales trans-nationales, trans-impériales,
associant des points pluriculturels, comme un regard glisse
de gauche à droite à travers le passé d'un monde contemporain bien plus
qu'il ne présume de ses résultats futurs.*

Bernard Baylin

Préface

La mode littéraire est aux romans historiques et même parfois aux romans policiers historiques, l'histoire servant de trame à la fiction. Dépaysement garanti. Des romans souvent forts bien écrits et solidement documentés, qui puisent leurs sources parmi les mémorialistes et les travaux des historiens de métier... Pour un universitaire, la tentation est forte de traverser le miroir, en passant de la recherche historique au roman. Avec ce livre de Marion Godfroy, le lecteur est comblé, car il tient en main un travail d'historienne, d'une grande qualité intellectuelle et scientifique, et, en même temps, j'ose le dire, un roman policier, le récit d'une affaire d'État plutôt tortueuse, pleine de rebondissements et d'aventures, qui nous mène de la cour de Louis XV à la Guyane via la Rhénanie, en passant par Rochefort et le Mont Saint-Michel. Et ce livre, qui se dévore d'une traite, est issu d'un doctorat d'histoire soutenu à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. J'ai eu le privilège et le plaisir de diriger la thèse de Marion, de la voir éclore, évoluer, s'épanouir, vivre ses moments de jubilation et ses moments de doute, de suivre le cheminement d'un

long et fastidieux travail de dépouillement d'archives aux quatre coins de l'Europe et de la France, puis la rédaction et enfin le moment redouté de la soutenance, épreuve de vérité initiatique, qui tient de l'adoubement féodal et de l'entrée dans une loge maçonnique... Marion a suivi toutes ces étapes. Elle aurait pu s'arrêter après avoir obtenu le grade de docteur, mais cette jeune historienne très volontaire, qui a déjà publié cinq livres, issue de cette génération de femmes du XXI^e siècle qui valent autant et plus que les hommes et ce dans tous les domaines, a transformé un excellent travail universitaire en un livre d'histoire que publie aujourd'hui Véronique Sales aux éditions Vendémiaire. Grâce en soit rendue à son éditeur.

Notre métier s'apparente à celui du policier ou du juge d'instruction. « Il n'y pas d'histoire sans problème », disait Marc Bloch. J'ajouterai qu'il n'y a pas d'histoire sans énigme. Marion Godfroy a donc enquêté sur un drame collectif survenu entre 1764 et 1765, une catastrophe, dont l'épicentre se situe exactement à Kourou en Guyane. C'est le Kourou où se trouve aujourd'hui la base de lancement de la fusée Ariane, symbole de modernité et de technologie avancée. Ce bout de France équatoriale fut au siècle des Lumières le théâtre de la mort de six mille hommes, femmes et enfants, des émigrants qui rêvaient de démarrer une vie nouvelle dans cette terre promise de l'outremer qui fut leur tombeau. Que le lecteur se rassure, cette histoire n'a rien d'un triste martyrologe. Pas de cadavre à chaque page, mais un projet qui devait relever l'Amérique Française après les défaites de la guerre de Sept ans. On a oublié cette guerre et ses désastres militaires face à l'Angleterre et à la Prusse, qui s'achève en février 1763 par le traité de Paris. Les Canadiens d'aujourd'hui n'ont pas perdu la mémoire, ceux du Québec, avec des automobiles dont les plaques minéralogiques portent toutes l'inscription : « Je me souviens ».

La Guyane devait compenser la perte du Canada, la « France équinoxiale » se substituer à la Nouvelle France passée sous le contrôle des Britanniques. C'était l'idée de Choiseul, ministre tout puissant, chargé des affaires étrangères, de la marine et des colonies. Étonnant personnage, petit duc vibronnant, à la fois libertain et homme d'État, une « bête de Cour » très aristocratique, un ami des encyclopédistes et des philosophes, correspondant avec Voltaire, Diderot... Admirateur de l'Angleterre et patriote, Choiseul voudrait que la France sorte de sa vieille identité terrienne, qu'elle choisisse le large et s'engage plus résolument dans l'économie-monde qui était déjà en marche, et reconstitue un empire colonial dont il ne reste plus que des confettis.

Le livre de Marion Godfroy excelle à reconstituer le puzzle. Nous voici dans une salle de l'Académie des Sciences à côté de Buffon et dans les allées du jardin du Roi avec Jussieu. Choiseul commande d'abord des enquêtes de terrain sur l'espace guyanais et ses ressources. La monarchie de Louis XV, régime politique absolutiste et clérical, fait appel aux experts et aux réformateurs des Lumières pour améliorer le système. Depuis son cabinet, Choiseul active ses réseaux, recueille des rapports sur la flore, la faune, les habitants de Guyane, des Indiens autochtones aux colons : « Tout voir, tout examiner » demande-t-on à Fusée-Aublet, un botaniste qui arpente les lieux en 1762. On cartographie, répertorie les plantes, les minéraux... Ce pays « des eaux abondantes » entre l'Oyapock et le Maroni perd ses mystères et sa légende d'Eldorado. Pas tout à fait cependant, car Voltaire, dans son *Candide*, raconte que les gosses de Cayenne sont habillés avec du brocart et jouent aux palets avec des pierres précieuses et des pépites d'or... Cette terre, vaste comme le quart de la France métropolitaine, pourrait, dit-on, être mise en valeur si l'on y développait les cultures de la canne à sucre, du cacao, du tabac, de l'indigo et du roucou.

La France s'est établie en Guyane au XVII^e siècle. Installation modeste au demeurant : fondation d'une bourgade portuaire, Cayenne, quelques dizaines d'habitations éparses, une poignée de fonctionnaires et de colons qui font trimer deux mille esclaves. Rien de comparable avec les perles des Antilles. Seule réussite économique, celle des missions jésuites, de Saint-Paul à Kourou, dont les exploitations sont remarquablement gérées : les bons pères y font travailler des Indiens et des esclaves africains. Or, en mars 1763, le parlement de Paris prononce l'expulsion des jésuites qui doivent quitter la France et ses territoires d'outremer. Curieux acte entériné par un roi très chrétien et très trouillard, qui détruit l'un des piliers de son Église et du système éducatif de son royaume – les fameux collèges. Du coup, les missions guyanaises sont confisquées par l'État. Les dernières pièces du projet se mettent en place. Marion Godfroy dresse le portrait haut en couleur du triumvirat qui est constitué par Choiseul pour diriger le projet de la Nouvelle Guyane : Étienne François Turgot, membre d'une dynastie de la noblesse d'État, frère puîné du futur premier ministre de Louis XVI, aristocrate idéologue nommé gouverneur ; Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon, un grand bourgeois bordelais établi à la Martinique qui reçoit une commission d'intendant ; enfin Brulletout de Préfontaine, aventurier et connaisseur de la Guyane, sans fonction précise et chargé de la logistique.

Il faut aussi des colons pour cultiver les concessions qui leur seront attribuées. Marion Godfroy montre comment Choiseul orchestre une véritable campagne de communication pour attirer des candidats : en France et surtout en Allemagne. Son enquête l'a conduite dans les archives des villes et des régions de la Rhénanie et du Palatinat, où se trouvaient les candidats au départ : pas seulement des pauvres gens, des vagabonds, mais

également des paysans par familles entières, des artisans, voire des chasseurs et des musiciens. Elle a retrouvé les traces du passage de ces milliers de migrants qui traversèrent la France en diagonale entre 1763 et 1764. Des parcelles d'archives, d'humbles témoignages : mentions des décès, des mariages et des baptêmes, qui s'égrènent ici et là dans les pages des registres de catholicité. Ailleurs c'est un vol de poules, un tumulte, la plainte des villageois... Pesée globale : dix-sept mille hommes, femmes et enfants suivirent cet itinéraire.

Puis un voyage de deux mois, entassés dans un navire. Puis le débarquement. Sur place, presque rien n'est prêt pour les accueillir. Marion Godfroy montre la pénurie, l'incurie, le mécanisme inexorable d'un désastre.

Un désastre qui devient une affaire d'État, une hideuse patate chaude dont chaque responsable cherche à se débarrasser : la faute au climat de la Guyane, à la fatalité... Une commission du conseil du roi est désignée pour enquêter. Alors que les pièces de toutes les procédures ont disparu, sans doute détruites par la volonté royale, Marion Godfroy poursuit son enquête et parvient à reconstituer les tenants et les aboutissants de cette ténébreuse affaire qui ne s'achèvera qu'en 1781, pendant le règne de Louis XVI. Le récit historique devient un polar très noir sur fond de crise politique : coups bas, disgrâce, exils, emprisonnements, vengeance, corruption, trahisures, compromissions et chantages. Le rêve d'Amérique a tourné au cauchemar. Marion Godfroy nous entraîne dans cette spirale avec le talent d'un grand écrivain.

ANDRÉ ZYSBERG

XXXXXXXXXXXX

Introduction

La France a-t-elle tout perdu en 1763 ?

On pourrait le croire tant le fiasco semble total à l'issue de sept années d'une guerre qui a couvert trois continents et enjambé deux océans. La marquise du Deffant qualifiait la France d'alors de « Madame Job ». La liste des frontières perdues éclairait la déception éprouvée. Le traité de Paris, signé le 10 février 1763 et scellant le conflit, redisposait les empires coloniaux français et anglais à l'avantage du second. Les Anglais raflaient le Canada, mettaient la main sur la stratégique vallée de l'Ohio, obtenaient la rive gauche du bassin du Mississippi, s'arrogeaient l'île Royale, les îles antillaises de la Dominique, de Grenade, de Saint-Vincent et de Tobago, et pour finir, hissaient l'Union Jack sur les comptoirs français du Sénégal – à l'exception de Gorée. La fleur de lys avait quasi déserté l'Amérique continentale, Louisiane comprise. À l'Est, en la péninsule indienne, la France renonçait à toute prétention territoriale et ne conservait que cinq comptoirs – Chandernagor, Karikal, Mahé, Pondichéry et Yanaon – indéfendables. En guise de lot de consolation, le duc de Choiseul, secrétaire d'État

à la Marine et à la Guerre, réussissait à conserver un droit de pêche à Terre-Neuve et le petit archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. C'était peu, mais c'était l'essentiel, surtout si l'on ajoutait au tableau les précieuses îles antillaises.

La France ne paraissait pourtant guère s'émouvoir de cette raclée. Voltaire écrivait d'une plume concise : « Vous savez que deux nations font la guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut¹. » Le commerce de la neige nourrissait moins son homme que celui du sucre, dans lequel l'auguste philosophe était intéressé financièrement.

À répéter ce jugement, on a fini par l'ériger en vérité. Pourtant, est-ce si certain ? Louis XV avait-il sans ciller tiré un trait sur les étendues éparses de sa puissance coloniale ? Quelques mémorialistes, de rares philosophes et conseillers du gouvernement émettaient dès ce moment quelques nuances. L'encre à peine sèche sur le traité de Paris, Barbier prédisait ainsi la domination future des Anglais : « [Les Anglais] sont par ce moyen en possession de tout le Canada, dont la perte est considérable pour nous, et ils s'empareront ainsi de toutes nos possessions dans l'Amérique, les unes après les autres, par cette supériorité de marine, et feront enfin tout le commerce² ». À terme, la France était condamnée à être seconde, à ne plus agir mais réagir, à jouer avec les pions noirs dans une partie d'échecs qu'elle ne mènerait pas. Mieux qu'une conclusion, une prophétie.

Cependant, un diariste visionnaire n'est pas un ministre, encore moins un roi. Alors, continuait-on de rire, de jouer au pharaon, de s'amuser à la Cour pour effacer la gifle des Anglais ? La réponse est négative. Le 18 février 1763, par les temps austères d'un carême que le Bal des pucelles, le seul qui fût autorisé durant cette période, ne parvenait tout à fait à effacer, le

chevalier Étienne François Turgot fut nommé gouverneur de Guyane. Il l'était à un moment clef, alors que le traité de Paris n'était signé que depuis une semaine. Choiseul n'avait pas attendu. Le ministre lançait par cette nomination l'offensive d'une éclatante revanche. Elle n'était plus militaire, mais intellectuelle. Elle se voulait *atlantiste*.

En effet, dans le plus grand secret et depuis plusieurs mois, Choiseul avait décidé de créer une « nouvelle colonie » en Guyane française. Une colonie de peuplement, exempte d'esclavage, aussi forte démographiquement, territorialement, stratégiquement que les treize colonies britanniques réunies. Trois années après les premières hostilités, l'année 1759 avait été « l'année des Anglais », un moment cruel où l'ennemi gagnait Montréal et la guerre d'Amérique. 1763 serait « l'année Choiseul ». Le bouillonnant ministre rompait avec l'univers colonial, écartait ses coutumes, annihilait sa législation, et repoussait la domination de la compagnie des Indes. Il n'était soudain plus question des milices, du commerce de l'Exclusif, du régime de la traite, des officiers enrichis. En quatre ans, arguait-il, la Guyane devait rivaliser avec les Treize colonies³. Le sud contre le nord, la France esquissait, fermement et officiellement, une politique des points d'appuis, fait du XIX^e siècle à venir comme l'illustrerait bien plus tard, en 1896, l'incident de Fachoda.

Pour ce faire, le duc s'informa, recensa. Il embarqua dans ce dernier rêve d'Amérique des milliers d'hommes et de femmes qui ne parlaient pas un mot de français car venus des vastes plaines du Rhin. L'Allemagne et sa multitude de principautés, duchés, évêchés, villes libres, nourrissait depuis longtemps les colonies anglaises en Amérique et russes en Sibérie. La France n'avait qu'à franchir le Rhin pour disposer des mêmes effectifs. Dès lors, trente-sept convois et soixante-dix navires emportèrent ces

hommes. Ils furent un peu moins de 17 000 – le chiffre donne le vertige : autant que tous les Français qui en deux siècles avaient quitté La Rochelle, Rochefort ou Nantes pour les promesses de la Nouvelle France. Il est vrai que les frais de voyage étaient payés, les colons logés, nourris, blanchis pendant trois années. Il est vrai aussi que pour ces Palatins et ces Rhénans qui avaient subi coup sur coup la guerre de Trente ans (1618-1648), les neuf années de celle de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) et pour finir la guerre de Sept ans (1756-1763), l'occasion était trop belle d'échapper aux conséquences des ravages et des pillages des troupes de Louis XV et de Frédéric II réunies.

L'entreprise se voulait grandiose. Elle s'ouvrit avec fracas et demeurera connue sous le nom d'expédition de Kourou. Diderot envoie son neveu, Choiseul se répand dans sa correspondance. Jusqu'à l'œil du cabinet de Londres qui relate non sans suspicion l'aventure et s'attachera à suivre sa pérennité. L'attention du rival signalait les risques qu'il courrait, la perte d'une suprématie, à voir réussir l'entreprise française.

Comment on a écrit l'histoire d'une catastrophe

L'expédition de Kourou, date butoir dans l'histoire guyanaise, recèle de nombreux enjeux qui dépassent le simple événement. Longtemps, on n'y a lu que peu d'intérêt. Longtemps, on ne s'est intéressé qu'aux causes de l'épidémie qui signa son échec, cherchant désespérément les indices de la fièvre jaune ici ou là. Les quelques contemporains – Louis Ange Pitou, Malouet ou l'abbé Raynal, un anticolonialiste virulent, s'étaient bornés à dépeindre une « zone torride » incapable d'assurer la vie des hommes blancs. Est-ce l'unique portée de cette catastrophe ? Kourou se résume-t-il vraiment à un événement dont l'originalité serait de croiser quelques grands noms de l'histoire de France, Turgot et Choiseul

en tête ? À la guerre on livre batailles, on perd ou on gagne des combats. Et c'est pendant une guerre que Kourou a vu le jour. Dès lors, en inscrivant l'expédition dans un moment politique et colonial décisif pour la France et l'Angleterre, en confrontant une documentation riche et diversifiée, et en liant l'entreprise à la lecture produite au milieu du XIX^e siècle, Kourou représentait le dernier combat pour une Amérique française.

Ce combat commandait prise de décision, de recrutement, de conception d'une terre coloniale. Ce combat mettait en évidence à la fois le mode opératoire des bureaux et du gouvernement, comme les individualités de la société d'Ancien régime. Ce combat, enfin, provoquait un large phénomène migratoire, dont l'ampleur tenait à la maîtrise des canaux de circulation, phénomène insoupçonné, à l'image de l'Amérique, toujours présente dans les « anciens mondes » européens. De l'échec découlait un abandon définitif de la façade atlantique, que les soubresauts de la vente de la Louisiane, vingt ans plus tard, en 1804, ne viendraient que confirmer.

À la manière d'une tapisserie

L'entreprise de Kourou se rapproche avec une curieuse modernité de ce que Paul Claudel écrivait à propos du *Soulier de Satin* : « C'est composé, si vous voulez, à la manière d'une tapisserie. Il y a un fil jaune, un fil rouge, un fil bleu. Ils s'entrecroisent, s'arrangent ensemble et c'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui réapparaît ». Trois fils pour trois hommes, le duc de Choiseul, aux prises avec un gouverneur, le chevalier de Turgot, et un intendant, Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon, tous deux nommés pour l'occasion.

À l'acte premier, on joue la réaction française à la fin de l'Amérique. Les années de guerre ont vu les pertes – humaines et

géopolitiques – s'accumuler. Le projet de l'expédition de Kourou prend les allures d'une réponse immédiate et importante. Mais qui dirige et selon quel objet ? Les Lumières s'en mêlent, ou, au contraire, demeurent prudemment en dehors du terrain. Ce sera une colonie sans esclaves, un gouverneur et un intendant droits dans leurs bottes. Du moins le veut-on.

À l'acte II, les petites mains s'affairent, et des milliers d'hommes convergent vers Rochefort. Ils sont 10 000, 15 000, parfois plus à envahir la scène. Tous ou presque semblent venir de l'étranger. Vraiment ? Et comment sont-ils recrutés ? Quelle image de l'Amérique se font-ils ?

À l'acte III l'horreur prend place. C'est le temps de l'épidémie, d'une situation dont on pense qu'elle n'est que temporaire et qu'on pourra la surmonter. Qui est responsable et quelle fut l'attitude en Guyane des uns et des autres, Cayennais retranchés derrière leurs connaissances des maladies équatoriales et colons affamés, désespérés d'une mort misérable ? De 1763 le temps file jusqu'en 1765, une année qui ne donne plus le beau rôle au duc de Choiseul, car sa protectrice Mme de Pompadour est morte et enterrée, et le roi demeure silencieux devant l'agonie du dauphin à quelques jours de Noël.

L'acte IV sonnera une fin de partie en des temps troublés, et questionnera une affaire d'État. Qui doit se justifier ? Choiseul, le gouverneur, l'intendant ? L'exil et le silence de lettres patentes* auront raison de ce fiasco pour les décennies à venir.

L'extraordinaire développement de cette tragédie témoigne de la richesse d'une entreprise dont les racines courent à travers les enjeux de la perte de l'Amérique, la question de la place des Lumières au sein de la monarchie, les logiques de migrations dans l'Europe du XVIII^e siècle et les connaissances et les motifs sanitaires d'un désastre avant le dénouement d'une affaire d'État.

Ainsi, il convient de comprendre, à travers l'échec tragique de cette entreprise coloniale, ce que fut la prise de décision politique sous le ministère Choiseul, dans le contexte particulier de la fin de la guerre de Sept ans. En creux, on discerne les modes de fonctionnement administratif du gouvernement, qui permirent l'organisation de cette entreprise. Et l'on ajoute un contexte précis, car l'épisode se livre au cœur de l'histoire de l'Atlantique française, en un moment clef de la dislocation du premier empire colonial, alors que l'on ne maudit plus la perfide Albion, imitée, ou singée, c'est selon⁴.

L'historien Bernard Bailyn a indiqué : « Le concept d'un univers atlantique en tant qu'il forme une unité cohérente suppose une dynamique créative qui se déploie depuis des structures nationales, théologiques vers des conceptions horizontales transnationales, trans-impériales, associant des points vues pluriculturels, comme un regard glisse de gauche à droite à travers le passé d'un monde contemporain bien plus qu'il ne présume de ses résultats futurs⁵. » L'histoire atlantique apparaît donc comme un mouvement créatif, d'invention. Elle n'est pas strictement celle des impérialismes européens. Il ne s'agit pas non plus d'une imitation du concept développé par Fernand Braudel dans *La Méditerranée*, mais de l'interaction dans un espace de logiques. La création porte tant sur le cadre législatif que sur les ambitions et modes de vie des futurs colons. Et encore, peut-on vraiment appeler « colons » ces hommes, ces femmes que le roi nourrit et protège, mieux ces familles qui peuvent quitter cet El Dorado sans qu'aucun compte ne leur soit demandé ?

La France des années 1760 fut celle de propositions, d'expérimentations et d'actions. L'expédition de Kourou se déroula au cœur de cette décennie. À l'image d'une France supposée désinvolte face aux malheurs de la guerre de Sept ans ou indifférente

à son empire, à celle d'un Parlement en lutte contre le gouvernement, l'entreprise donne à voir un État qui veut anticiper, et qui s'offrait les moyens politiques et financiers d'une expédition qu'il voulait majeure et sans égale. Au centre de cette spirale, un homme, Étienne François de Choiseul. Au cœur du projet, il est celui, enfin, qui échange son ministère pour un autre, en février 1766, pour peut-être mieux échapper à la chute et au courroux du souverain – sans mauvais jeu de mots. Choiseul, fil rouge, commande le présent récit. Il rêva l'Atlantique, il porta vers l'Amérique d'aventureux passagers. Et il se délesta sur d'autres de ses erreurs, sans égards et sans remords.

Adieu Québec

Il n'est pas ordinaire que dans la saison où nous sommes les vents soient aussi opiniâtres ; tout est pour les Anglais.

Fouteux, *Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759*, p. 16

Étienne François de Choiseul est devenu secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1759, puis à la Marine et aux Colonies en 1761. La plume souvent acerbe de Talleyrand a reconnu en lui « un des hommes [...] qui eut le plus d'avenir dans l'esprit, qui déjà prévoyait la séparation de l'Amérique et de l'Angleterre et craignait le partage de la Pologne, cherchait dès cette époque à préparer par des négociations la cession de l'Égypte à la France, pour se trouver prêt à remplacer par les mêmes productions et par un commerce plus étendu les colonies américaines, le jour où elles nous échapperaient⁶ ». Un ministre visionnaire qui, dans une atmosphère de fin de guerre et de précipitation, tente, convaincu de l'enjeu qui se noue, de percer une dernière fois la défense de l'ennemi.

Il l'annonce sans détour : une erreur résume la position de la France dans la guerre de Sept ans. Une erreur qui se joue en 1757. À cette date, la France a tourné le dos à ses alliés d'hier. L'alliance franco-prussienne contre la Grande-Bretagne et l'Autriche de 1756 devient celle de la France et de l'Autriche contre la Grande-Bretagne et la Prusse. Conséquence ? « Cette nouvelle alliance fit négliger la guerre de mer et d'Amérique, qui était la véritable guerre⁷. » Choiseul ne manque pas d'aplomb pour écrire ces quelques lignes, car il est l'un des artisans de ce rapprochement. En effet, aux premières heures du conflit, deux camps s'opposaient. D'une part, la Grande-Bretagne et la Prusse ; d'autre part, la France l'Autriche et la Russie. La possession de la Silésie pour l'Autriche, la rivalité nord-américaine pour la France et la Grande-Bretagne apparaissaient nettement comme les deux terres de batailles. La Prusse de Frédéric II semblait victorieuse, tout comme la France outre-atlantique dans les premiers mois. Cependant, les deux nations connurent dès 1759 des revers majeurs. En Amérique comme en Europe, la chute de Montréal ou la bataille de Kunersdorf consignaient les prémices d'une défaite. Au point qu'on disait *der alte Fritz*, « le vieux Fred », au bord du suicide.

À cette date, la France espère encore en quelques actes de gloire. Elle tente d'envahir la Grande-Bretagne. Une armée est rassemblée à l'embouchure de la Loire. Les flottes de Brest et de Toulon assureront la maîtrise des mers. La flotte britannique défait pourtant les Français à la bataille de Lagos le 19 août 1759, puis à la bataille de Quiberon quatre mois plus tard, le 20 novembre 1759. Choiseul ne renoncera pas : en 1762, il enverra encore l'amiral d'Estaing envahir le Brésil. Avant même qu'il n'atteigne les côtes portugaises, ce dernier apprendra la fin de sa mission, et l'avancée des négociations préliminaires de Fontainebleau. Le duc de Choiseul ne bénéficie donc nullement

d'éclatantes victoires. Pire, l'atmosphère délétère de la cour et la valse sans fin des ministres invitent à la prudence⁸. Or Choiseul réussit un double tour de force. Celui de durer, et celui de signer la paix. Mieux, il anticipe la politique américaine des années à venir et prépare une riposte.

Le feu de la guerre

Ce furent de mauvaises années, pour le roi, et pour le gouvernement. En janvier 1757 on apprenait dans les campagnes l'attentat de Damiens. Louis XV a déjà perdu son surnom de « Bien-Aimé », et le coup de canif d'un illuminé, un temps valet chez les jésuites du collège Louis-Le-Grand, a plongé le souverain dans le mutisme. Ce mutisme s'est traduit, dans la chambre du roi, par un rideau fermé et par le renvoi temporaire de la favorite, Madame de Pompadour. Il s'est poursuivi par la dépression d'un souverain dont on se demandait s'il gouvernerait encore. Le moment fut propice aux complots, aux spéculations concernant le dauphin, Louis-Ferdinand de France, figure de proue du parti dévot, détestant la maîtresse royale, qui rayonnait sous les pinceaux de Quentin de La Tour ou François Boucher. Machault d'Arnouville, secrétaire d'État à la Marine et garde des Sceaux, conseilla à Louis XV de la renvoyer ; c'est elle qui finit par gagner, obtenant le départ d'un des ministres les plus capables, à l'heure où les affaires réclamaient un homme de sa qualité.

Le 1^{er} février 1757, le comte d'Argenson, secrétaire d'État à la Guerre, l'accompagnait dans cette disgrâce. L'historien André Zysberg résume qu'ainsi deux des plus énergiques et compétents serviteurs de Louis XV quittaient le gouvernement. Mais le pire est à venir. En quelques années, les dirigeants mais aussi leurs conseillers, le rang des commis, subirent un renouvellement quasi complet du fait de ces renvois. Ainsi, Peyrenc de Moras,

contrôleur général des Finances, remplaça Machault à la Marine, avant de démissionner de ces deux postes en août 1757 puis en mai 1758. Lui succéda très brièvement le marquis de Massiac – le seul ministre de Louis XV à être sorti des rangs des officiers de Marine – avant que Nicolas Berryer ne reprenne le ministère, exerçant une gestion chaotique. À la Guerre, le marquis d'Argenson ne tarda pas à remettre sa démission, en 1758, après une courte période où son incapacité s'était fait jour. Le département fut alors confié au maréchal de Belle-Isle, qui le conserva jusqu'à sa mort en 1761.

Or l'heure est à la débâcle. En 1759, la Guadeloupe est tombée aux mains de l'ennemi sans qu'un coup de feu ne soit échangé. En effet, la flotte anglaise n'a pas eu à batailler, mais simplement à proposer un arrangement : la sauvegarde des *habitations** – ces plantations, selon le terme usité aux Antilles – contre la docilité. Pire, les Britanniques ont procuré des esclaves, et financé la construction d'un port à Pointe-à-Pitre. On saurait mieux trouver en matière de patriotisme. Dès ce moment, l'avancée anglaise se poursuit dans les Caraïbes. Les Anglais doivent désormais se mesurer à la France et à l'Espagne, nouvellement alliées. Pourtant, leur marine lance une offensive éclatante contre l'île de La Dominique, et entend poursuivre sa logique de conquête. Elle remonte l'arc caraïbe, précipitant la chute de la Martinique. Le point d'orgue est le siège de La Havane, qui débuta le 6 juin 1762 et se termina par une capitulation sanglante, le 10 août : 8 000 soldats et marins anglais y périrent des suites de la fièvre jaune, alors connue sous le nom de maladie de Siam. En terre d'Amérique, la France avait tenté de reprendre le contrôle de plusieurs possessions, mais l'échec fut cinglant. Après une ultime défaite, à Terre-Neuve (Signal Hill, le 15 septembre 1762), les Britanniques étaient bien devenus les maîtres, sur terre et sur mer.

Le gouvernement a-t-il envisagé pareil désastre ? Peut-on expliquer cette débandade presque générale ? Quel est alors le rapport de forces entre les deux Amériques ? Une carte de Bowen, imprimée en 1755 et intitulé *An accurate map of North America. Describing and distinguishing the British, Spanish and French dominions on this great continent* marque la distance entre les deux empires. L'Amérique française, en vert, apparaît vaste. Elle restreint la croissance des Treize colonies, en rouge et jaune. La présence française se poursuit en mer des Caraïbes, dans les Antilles, apportant un contrôle partiel du golfe du Mexique. Alors que la Nouvelle France et la Louisiane de Louis XIV s'étendent sur un territoire couvrant 4 000 kilomètres de long et 600 à 2 000 kilomètres de large, les colonies britanniques se réduisent à une bande de terre d'à peine 300 à 500 kilomètres de large pour 2 000 kilomètres de long, enserrée par des massifs montagneux. À cette présence continentale s'ajoutent les îles des Antilles.

Sur la carte, donc, la France domine, de l'embouchure du Saint Laurent au delta du fleuve Mississippi, en passant par la vallée de l'Ohio, ce qui représente plus des trois-quarts du continent nord américain. Pourtant, elle n'occupe pas, humainement, le terrain. En 1714, la Nouvelle France accueillait 19 315 habitants, un grain de sable face aux 250 000 Britanniques coincés sur la côte Est, dans les Treize colonies. En 1750, les sujets de George II étaient plus d'un million, contre moins de 100 000 Français. New York compte en 1760 près de 60 000 habitants, lorsque la population de Montréal n'est que de 5 000 âmes. Un écart de taille, auquel s'ajoutent les ambitions anglaises : Harvard est fondée en 1636, tandis que le Canada ne compte presque que des comptoirs de fourrures, et que les Français y pataugent encore dans la boue. L'anecdote révèle les ambitions des deux

puissances commerciales. Pour l'Angleterre, on fait souche et on développe une élite locale. Pour les Français, on se borne à des échanges marchands.

Peut-être les deux premières années du conflit, avec les victoires de Montcalm, chargé de la défense des bassins du Saint-Laurent et du Mississippi, à la bataille d'Oswego en 1756, puis celle de forts William Henry en 1757, ont-elles laissé croire que la guerre se gagnerait toute seule en Amérique, et que les regards devaient se porter sur le continent européen. Néanmoins les prémices du conflit, du temps de cette guerre *fouillée*, permettaient de douter des forces françaises. Il y avait eu l'assassinat de Villiers de Jumonville par les miliciens du lieutenant-colonel George Washington en 1754. L'officier français effectuait une mission de reconnaissance ; considéré comme un espion, il n'échappa pas à la fusillade. Un écho important est alors donné à ce que les Français qualifient de meurtre, très présent dans les écrits patriotiques⁹. Là où le chancelier Horace Walpole résume placidement l'événement, Voltaire s'indigne contre les Anglais, ces pirates des mers qui assassinent des officiers français. Le malheur a pourtant d'autres sources. Avant même la déclaration de guerre, l'acte de piraterie maritime de l'Anglais Boscowen, en novembre 1755, avait permis la prise de près de 155 navires en provenance de Bordeaux. Six mille hommes furent perdus. En 1758, Anson empêchait tout renfort de traverser l'Atlantique, en installant face à Ouessant une puissante escadre bloquant Brest. En 1760, Berryer disposait de trente millions de livres alors que le budget de la Navy s'élevait à cent cinquante millions. Le gouvernement semble avoir fait le choix des lieux et des intérêts très tôt. Lorsque le maréchal de Belle-Isle écrivait, le 19 février 1759, que les renforts demandés par Montcalm n'auraient comme effet que « d'exciter le ministère de Londres à faire des efforts plus

considérables encore pour conserver la supériorité acquise dans cette partie du continent », il scellait le sort des Canadiens¹⁰.

En Amérique, ces questions politiques s'effaçaient sous le feu des canons. Dans les registres de paroisses du Canada, les curés ne notent pas l'année 1759. Les chiffres MDCCLIX cèdent à l'expression « année des Anglais ». Étrange euphémisme, qui permet de mesurer la distance entre les promesses françaises (les scalps des ennemis danseraient sur les murailles de Québec) et l'avis cloué en lieu et place par le brigadier général Robert Monkton, le 30 juin de cette même année, sur les portes de l'église de Beaumont, en l'île d'Orléans : « L'armement formidable de terre et de mer que le peuple du Canada voit maintenant au sein de son pays est destiné par le Roi, mon maître, à réprimer l'insolence de la France, à venger les insultes faites aux colonies anglaises, et à enlever complètement aux Français leurs meilleurs établissements dans l'Amérique du Nord. C'est pour cette fin qu'a été levée la formidable armée qui est sous mes ordres¹¹. » La sentence avait le mérite de la clarté. Le programme égrené par Monkton pour la plus grande gloire de George III était en marche depuis longtemps.

Certains en France avaient pressenti ces événements. En 1749 déjà, le duc de Noailles, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères et dont le protégé n'était autre que le comte de Stainville, pas encore duc de Choiseul, adressait ce mémoire à Louis XV : « Tout enfin doit faire sentir et penser que l'Angleterre n'attend qu'une conjoncture favorable, que peut-être même elle fera naître sous un léger prétexte, pour nous faire la guerre en Amérique, s'y emparer de toutes nos possessions, détruire entièrement notre commerce, et nous mettre là hors d'état d'avoir jamais une marine telle qu'il convient à un aussi grand État que la France, telle qu'elle l'a eue pendant une grande partie du règne du feu roi, et telle que nous voyons dans nos histoires que l'ont

eue les rois ses prédécesseurs dans un temps où l'Angleterre était inférieure en forces maritimes¹². »

Cette prédiction s'est perdue dans les limbes d'une anglophobie primaire et dans une conception manichéenne de la guerre. *Arrogants, ambitieux, usurpateurs* : le marquis d'Argenson n'aura pas de mots assez durs, en 1755, pour vilipender la perfide Albion. À ses yeux, si la guerre poursuivie par les Français est juste, celle des Anglais relève de la « tyrannie ». Ainsi, plusieurs logiques se sont affrontées. La première posait la question de la conservation ou de l'abandon du Canada, la deuxième mêlait sentiments patriotiques et réalité du conflit, la troisième portait une vision morale des hostilités. Au final, l'aveuglement et la négligence ont concouru à accélérer la défaite française. En 1761, pour reconstituer de nouvelles forces, le gouvernement recourut au « don gratuit », c'est-à-dire le financement de la construction de navires par les chambres de commerce, les états provinciaux, les villes.

« Le roi est déterminé à faire la guerre aux Anglais »

C'est dans cette atmosphère troublée qu'apparaît le duc de Choiseul. Comte de Stainville, duc en 1758, il est né à Nancy le 28 juin 1719. Ce Lorrain a commencé une carrière militaire pendant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). Le conflit né de la Pragmatique sanction par laquelle Charles VI léguait à sa fille Marie-Thérèse les États héréditaires des Habsbourg opposait alors la Prusse et ses alliés (la France, l'Espagne et la Bavière) à l'Autriche (soutenue par la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies). Choiseul servira sous les ordres du prince de Conti, et participera à la bataille de Coni, le 30 septembre 1744, où la bravoure du Prince lui valut un *Te Deum* à Notre-Dame, offert par Louis XV.

Petit homme roux au nez en trompette, amateur de femmes et de libertés, Choiseul a épousé en 1750 Louise Honorine Crozat de Châtel, de quatorze ans sa cadette. Outre un joli minois, la fille de Louis Crozat, financier réputé, a le grand mérite d'apporter une fortune constituée par 120 000 livres de rentes dans la corbeille de mariage. Cela ne suffira pourtant point à la gourmandise de son époux. Surintendant des Postes, gouverneur de Touraine, Choiseul sera également colonel général des gardes Suisses, charge superbement rémunérée. Il exécutera sa vie durant l'avarice, dépensera avec prodigalité, et témoignera d'un goût très fin en peinture, en sculpture, et en commandant le meilleur mobilier à des ébénistes réputés. Van Loo ne peindra pas que de magnifiques portraits de Louis XV, il reproduira aussi les yeux gris clairs et la petite fossette au menton du ministre.

Côté carrière, Choiseul est devenu en 1753 ambassadeur auprès du Saint-Siège. Il n'occupe aucun poste majeur avant cette date. L'enjeu se révèle plus important pour cette charge, puisque son séjour correspond à la bataille de la bulle *Unigenitus*, édictée par Clément XI en 1713, qui dénonçait le jansénisme. Son enregistrement se heurta au gallicanisme français, et le conflit nourrit l'indépendance affirmée par l'Église de France. En 1757, Choiseul quittait le palais Farnese et devenait ambassadeur en Autriche, avec la charge de négocier une nouvelle alliance. C'était là le pivot d'une ascension qui se retournait contre le cardinal de Bernis. Celui-ci en effet, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, était entré au Conseil du roi en 1757, à la condition que le duc de Choiseul fût nommé à Vienne : dans le renouvellement sans précédent du gouvernement, il apparaissait comme un gage de stabilité. Bernis demanda ensuite le fauteuil de Premier ministre, ce que Louis XV refusa, et en dépit d'un chapeau de cardinal qui lui assurait une première place protocolaire il fut exilé par lettre

de cachet dans son domaine de Vic-sur-Aisne. En 1759, Choiseul succédait à Louis-Antoine Rouillé, malade, au secrétariat d'État aux Affaires étrangères. Une entrée officielle au gouvernement qui se poursuivit au poste de secrétaire d'État à la Guerre en 1760, et à la Marine en 1761.

À quarante-deux ans, dans la force de l'âge, aussi ennemi des jésuites qu'il est proche des philosophes, il apparaît comme une « bête de Cour » dont il a toutes les « qualités » et tous les « vices » selon son biographe Guy Chaussinand-Nogaret. D'un caractère « variable » et « précipité », d'un tempérament « léger » dans son « administration » comme dans ses « promesses », l'abbé Véri a raillé un ministre « nuisible par ses prodigalités » et « par quelques folies politiques », au nombre desquelles le rattachement de la Corse ¹⁴. Choiseul bénéficie des dernières heures de l'aura protectrice de la maîtresse royale, la marquise de Pompadour, qu'il a autrefois préservée d'une chute, quand la demoiselle de Romanet devait devenir la nouvelle favorite, et qu'il avait permis à la marquise d'éventer le complot – un petit geste qui n'est pas rien, dans l'atmosphère tendue d'une guerre qui se joue tant en Europe qu'en Amérique et qui l'expose au mécontentement de l'opinion comme aux complots de ses adversaires du parti dévot. C'est donc un homme mordant, sachant se faire craindre comme se faire aimer, qui découvre, en 1759, une situation catastrophique.

Car ce front colonial, si négligé au commencement des hostilités, a pris avec l'arrivée de Choiseul une nouvelle importance. Ce ministre qui n'a peut-être jamais vu la mer marque par son entrée au gouvernement une empreinte de pierre et de papier. De pierre puisque l'hôtel de la Guerre, puis l'hôtel des Affaires étrangères sont érigés à Versailles en 1759 et 1761. De papier, tant ces constructions traduisent aussi une réorganisation

administrative. En 1761, les secrétariats d'État à la Marine et à la Guerre sont réunis, formant un ministère puissant. La même année, une commission est établie pour les affaires coloniales. Cet organe se doit d'examiner et de discuter de toutes les matières contentieuses provenant des colonies et de nature à être portées au Conseil des parties. Sept maîtres des requêtes et un procureur général y siègent. Leurs missions concernent l'uniformisation de la jurisprudence coloniale. Le Bureau* des colonies, créé en 1709 par Pontchartrain avec une vingtaine de commis, est relégué au second plan. Mais le ministre ne s'en tient pas à un réaménagement efficace de l'administration. Il a senti le danger d'une menace anglaise tendant à rogner l'empire français. Il n'est peut-être pas le premier (le cardinal de Bernis avait déjà exprimé des mises en gardes), mais il aborde la question avec une conscience pragmatique des ressources et des faiblesses françaises.

Choiseul entend stimuler tous les canaux d'information. Dès son arrivée au pouvoir, il a sollicité sans ordre de nombreux rapports. Son humeur est changeante. S'il pressent l'importance de l'Amérique française, il ne semble pas décidé à prendre telle ou telle décision, et nie d'abord jusqu'à la réalité de la situation militaire. Abordant la question d'une paix éventuelle avec l'Angleterre dès 1759, il note alors dans un courrier adressé au ministre des Affaires étrangères du Danemark, le comte de Bernstorff : « Je n'ai nulle difficulté de vous confier le système du Roi. Il est court, simple et sera maintenu, je vous assure, tant que j'aurai l'honneur d'être son ministre, que le Roi est déterminé à faire la guerre aux Anglais jusqu'à son dernier écu et son dernier homme¹⁵. » Quelques mois plus tard, la réalité de la situation militaire est connue : « L'espoir de reconquérir le Canada pendant cette guerre ne peut même pas se présenter à l'imagination, celui de conserver la Louisiane après avoir perdu le Canada ne serait

pas beaucoup plus vraisemblable [...] À la paix, il faudra donc opter, ou de recevoir la restitution tel quel du Canada circonscrit au gré de l'Angleterre, ou d'y renoncer en faveur de celle qu'on a déjà [...] Dans le dernier cas où la France serait forcée de céder l'un et l'autre, c'est-à-dire le Canada et la Louisiane, quel espoir, quelle consolation pourrait-il nous rester dans la perspective d'un avenir quelconque¹⁶ ? »

On ne saurait être plus clair. En 1760, quatre ans après l'ouverture officielle des hostilités, la situation s'est considérablement détériorée. Que faire alors ? Que croire ? Que proposer ?

La fin de la guerre de Sept ans témoigne également d'un changement des mentalités politiques comme de l'opinion publique. L'anglophobie, accentuée par les revers militaires, comme la prise de Québec ou de Montréal, a peu à peu invité à comprendre la puissance de l'empire britannique. Cet adversaire qui faisait pousser des cris d'orfraie au marquis d'Argenson, qu'on imagine être une nouvelle Carthage, et dont Jacob Nicolas Moreau, l'adversaire des Lumières, redoutait dans sa cinquième livraison de *L'Observateur hollandais* le chaos qui s'abattrait sur le monde si on la laissait poursuivre son ambition démesurée, cet adversaire-là, ou plus exactement cette nation-là, conduit à réfléchir sur sa puissance. Au-delà des qualités et des défauts, l'on retient alors particulièrement le patriotisme que les Anglais ont affirmé et qu'il serait bon d'imiter. De tous ces éléments, le bouillonnant ministre tire une lecture.

A posteriori, Choiseul s'est expliqué dans un mémoire remis à la fin de l'année 1765 au roi Louis XV. À ses yeux, l'alliance de 1757 unissant la France et l'Autriche contre le Roi de Prusse a fait négliger la guerre de mer et d'Amérique, « la véritable guerre ». Cette erreur l'invite à examiner le fonctionnement des colonies demeurées dans le giron français. Dans l'hypothèse d'un

nouveau conflit, « il serait instant [...] de faire passer en Amérique vingt-quatre bataillons qui trouveraient dans les îles ce qui leur serait nécessaire, resteraient pendant toute la guerre en Amérique et seraient alimentés, tant en vivres qu'en munitions par les escadres [...] dans cette partie du monde¹⁷ ».

En quelques lignes, Choiseul a l'intuition du conflit qui s'ouvrira en 1776 entre les Insurgents des Treize colonies et la Grande Bretagne. Et, dans l'interminable guerre franco-anglaise, il envisage de soutenir ces colonies « rebelles » face à leur mère patrie. C'est une projection audacieuse, dix ans avant l'ouverture des hostilités. Mais cette vision géopolitique s'accompagne aussi d'actes parfaitement désordonnés. Au moment où il charge le baron Kalb d'enquêter sur les ressources des colonies anglaises¹⁸, il choisit un nouveau gouverneur pour la Guadeloupe. Il renouvelle aussi ses demandes de mémoires, relit des projets anciens. Le chevalier de Bonneval, qui s'était offert en 1732 à amener 20000 personnes de la Souabe aux colonies est prié de soumettre un nouveau plan. En 1762, le ministre songe même à envahir le Brésil, dont la conquête pourrait servir de monnaie d'échange avec les Britanniques. L'amiral d'Estaing quitte la France à cette fin¹⁹. Un peu plus tôt, c'est à l'invasion de l'Angleterre qu'on avait songé... Ce catalogue certes brouillon témoigne aussi de l'obsession française, et d'une prise de conscience précise d'enjeux non seulement coloniaux mais atlantiques.

« Recettes qui peuvent être utiles à quelques observations faites au hasard »

La conjoncture dramatique dans laquelle se trouve la France est favorable à bien des faiseurs de projets à l'image de l'Académie des Sciences. Déjà Réaumur exprimait à quel point la botanique ne constituait pas pour lui une nomenclature stérile mais

travaillait au progrès de l'agriculture, à la richesse du royaume et au développement économique. Ses disciples suivent la même voie, particulièrement dans les colonies. Pierre Poivre, intendant de l'île de France, entretient une correspondance régulière avec Fusée-Aublet, le frère de Mirabeau, intendant de la Guadeloupe, et Le Mercier de La Rivière intendant de la Martinique²⁰. Dupont de Nemours, ami de Turgot, envisage de succéder à Pierre Poivre. À cela s'ajoute le vaste terrain d'expériences que constituent les aires américaine et indienne en matière d'agriculture²¹. Les réseaux des jardins du Roi sont les fers de lance de la politique coloniale. On s'interroge, on discute, on échange²². On théorise, aussi. D'Argenson explique ainsi que l'agriculture fournit de bons soldats, et les fournit en grand nombre²³. Au tournant d'une guerre riche en épisodes calamiteux, ces préoccupations rejoignent les interrogations générales.

Les mémoires se succèdent, dans une certaine précipitation. De 1759 à 1762, Choiseul reçoit ainsi des « états de la côte du Coromandel ». Pierre Poivre s'interroge sur l'agriculture en Afrique et en Asie, décrivant les usages de la compagnie de Hollande ; Leblond, autre naturaliste, se penche sur la culture du caféier et du quinquina²⁴. Les articles de journaux sont sources de réflexions. Ainsi, la nécessité d'établir un bureau particulier pour les affaires des colonies tire son origine d'un pamphlet. Depuis la chute de Louisbourg, le gouvernement accumule une documentation de tout ordre, pour ne pas dire fourre-tout. On peut citer quelques titres d'un épais registre de 766 pages : *Mémoires contenant la manière dont les nègres préparent leur indigo au Sénégal, Plantes utiles du Sénégal à cultiver à Cayenne, Nourriture à embarquer pour se préserver des maladies, Expériences faites par le sieur Gretto, Mémoire des irruptions des Portugais du Para, Mémoire sur la culture du lin, Recettes*

qui peuvent être utiles à quelques observations faites au hasard, *Mémoire sur la pièce de canon portative d'infanterie, Extrait sommaire des dépenses de la nouvelle colonie, Mémoire sur la cochonille, Mémoire sur la garance, Indigo, Nègres considérés comme esclaves dans nos colonies françaises d'Amérique, Mémoire sur la culture du riz, Extrait d'un projet pour la défense des îles d'Amérique, Mémoire remis par Lemoyne [ordonnateur à Cayenne], Notes sur le gouvernement de la Guadeloupe depuis qu'elle est au pouvoir des Anglais, Ordonnance sur les îles Saint-Domingue et La Martinique, Autorité du gouverneur et de l'intendant, Extrait d'un projet pour des amateurs d'histoire naturelle, Mémoire sur la colonie de Cayenne, Jours de fêtes concernés à Naples par la bulle de Benoît XV, Notes sur le bambou, Avantage d'établir un bureau particulier pour les affaires des colonies, Plan pour l'établissement des chevaux et des bêtes à cornes, Notes sur les légumes, Plan d'un paquebot envoyé de Londres en mai 1764, Prix des denrées de Cayenne, Demande faite à monsieur Accaron [médecin royal à Cayenne] et réponses en marge...*²⁵

Étrange inventaire. Au total, plus de cent onze mentions, souvent anonymes, qui touchent à des domaines très divers, écrites à tous les moments du conflit. Pourtant, c'est une réorganisation générale qui perce. Un foisonnement où se juxtaposent des écrits de longueur et de ton variables, marquant des réactions au coup par coup selon les nouvelles de la guerre. Des opuscules plus farfelus s'y ajoutent, comme la recette de l'élixir de longue vie du docteur Yermex, médecin suédois mort centenaire, des suites d'une malheureuse chute de cheval : « Pour l'usage journalier de 7 gouttes matin ou soir dans le double de vin rouge, thé ou bouillon. Les ingrédients magiques sont : une once d'aloès citroin, un gros de zédonie, un gros de gentiane, un gros de safran du levant, un gros de rhubarbe fine, un gros de thériaque de Venise²⁶. »

Des hommes en mission

Choiseul est donc au centre d'un mouvement où quantité d'informations se bousculent. Il esquisse quelques tentatives, comme au Brésil en 1762. Il envoie aussi de nouvelles autorités dans les rares terres où flotte encore un drapeau blanc. Ce sera le cas de la Guyane, avec l'arrivée de Morisse et de Behague, en 1762. Morisse, ancien commis du Bureau des colonies, reçoit le titre nouveau d'ordonnateur subdélégué aux îles du Vent. Behague est nommé commandant* des troupes de milices*, c'est-à-dire adjoint du gouverneur dans la direction des compagnies chargées de maintenir l'ordre dans les colonies²⁷.

Leur périple vaut citation car il illustre le climat qui règne dans la petite colonie située à quatre degrés au nord de l'équateur et qu'une traversée d'un ou deux mois éloigne de la métropole : « On croyait en France Cayenne au pouvoir des ennemis et on avait tout lieu de le croire ; monsieur Morice qui vint cette année relever monsieur Lemoine en qualité d'ordonnateur, et monsieur de Behague de Sept Fontaines, lieutenant colonel réformé de dragons qu'on envoyait servir en qualité de commandant sous les ordres de M. d'Orvilliers, étaient partis de France dans cette opinion sur le navire *Le Patriote*. Aussi ces messieurs jugèrent à propos en arrivant sur nos côtes le 19 juillet [1762] d'arborer le pavillon anglais. Ils mouillèrent aux îlets et envoyèrent d'abord prendre langue. Deux jeunes créoles nommés enseignes dans la garnison ayant leurs parents établis dans cet endroit furent choisis pour cette commission. Ils s'approchèrent du rivage dans la chaloupe bien armée et montée de 18 soldats et apprirent avec plaisir que la colonie était toujours française²⁸. »

La Guyane ne méritait pas tant de ruses : les Anglais ne l'avaient pas conquise. L'anecdote illustre pourtant le climat qui règne dans une colonie presque coupée de tout pendant la guerre.

Quant aux deux hommes, ils posent des questions, s'enquêtent des capacités militaires et offrent un exemple de belles manières aux habitants : « Ils parurent aussi avoir la vue de modérer le luxe des habitants [...] L'ordonnateur général et le commandant général donnèrent l'exemple et firent même assez longtemps l'ordinaire ensemble, mais ils ne convertirent personne, et ils en vinrent eux-mêmes à avoir chacun leur table et à vivre à peu près comme les autres²⁹ », renonçant à la modestie d'une table commune pour céder à la sociabilité nécessaire de soupers où les uns et les autres étaient conviés.

La guerre n'a pas tout à fait annihilé les bonnes manières. La Cour leur en saura gré. Mais les informations qu'ils transmettent au Bureau des colonies ne s'arrêtent pas là. Résultat des opérations, quelques croquis aquarellés. Morisse et Behague ont proposé de nouvelles armes. S'ils évoquent la construction, plus attendue, de vaisseaux armés de huit canons et utilisés aussi bien pour l'attaque que pour la défense, on note également une floraison d'équipements divers, tel le *Poste des canonnières ou servants pour l'exercice*, sur deux roues, aisément démontable et qui permet de « faire ventre à terre », c'est-à-dire de ramper, ou peut être transporté « à l'épaule », ce qui signale la légèreté du canon mais augure aussi du recul important de l'arme³⁰. Également, le projet d'une *Guyane canonnière ou batterie flottante de nouvelle invention exécutée à Cayenne en 1762* : un navire disposant d'une varangue plate, pourvu à la poupe d'un canon mobile qui peut tourner sur un axe ; résultat : un petit objet maniable, adapté aux côtes et aux fleuves.

D'autres projets sont formés, tel celui d'une tour de défense au sous-titre évocateur : *Comment employer utilement dans cette défense les nègres d'Amérique sans avoir rien à craindre de leur part* – écho de l'inquiétude née des révoltes des esclaves échappés

des colonies voisine (comme la Guyane hollandaise ou Surinam, séparée de la colonie française par le fleuve Maroni, où Paramaribo constitue un relais portuaire de premier plan), connues sous le nom de révoltes des Noirs marrons³¹.

Choiseul procède donc par l'intermédiaire de ses propres créations, quels que soient le volume ou la pertinence des nombreux rapports, lettres, conversations qu'il reçoit ou auxquels ils participent. Dans le récit de Morisse et Behague, on constate que le ministre ne s'appuie pas sur le médecin royal en place, Artur, ou sur les écrits de La Condamine, savant venu en Guyane quelques décennies auparavant, ni même sur la correspondance du gouverneur d'Orvilliers, dont la famille tient ce poste de père en fils quasiment tout au long du XVIII^e siècle. Ici, Choiseul ne compte que sur ses propres forces. Il a nommé deux hommes avec pour mission d'établir les capacités défensives d'un territoire. Parallèlement, il a envoyé un botaniste le renseigner sur les capacités productives du lieu : Jean-Baptiste Fusée-Aublet, qui s'est vu confier le recensement des plantes et espèces de la Guyane française, parti en même temps que Morisse et Behague ; mais rien d'une entente cordiale ou d'une mission d'équipe ne transparaît dans leur correspondance. Peut-être parce que Choiseul n'a pas lui-même arrêté le choix des hommes ? Il demande aussi au botaniste Adanson un rapport sur la connaissance de la société coloniale. Ce dernier ignore, comme Fusée-Aublet, les autres demandes d'information. Pour l'instant, l'idée d'une revanche demeure imprécise, comme son lieu, et l'on ne peut que constater, en Guyane comme sans doute ailleurs, un certain tâtonnement.

Ajoutons que la biographie des deux savants n'offre pas toutes les garanties. Fusée-Aublet et Adanson sont deux hommes intelligents, reconnus, mais au caractère bien trempé, et quelque peu en délicatesse en ces années 1760. Le premier, né en 1720, est aussi

pharmacien. Il a séjourné neuf ans dans l'île-de-France, qu'il a dû quitter à la suite d'un conflit violent avec Pierre Poivre : jaloux du succès de ce dernier, il aurait détruit les plantes récoltées par son expédition. Quant à Michel Adanson, né en 1727, homme réputé, correspondant de Jussieu, il s'affirme comme une personnalité singulière. Nommé, en 1751, naturaliste de l'île Bourbon grâce à Jussieu, il a refusé de s'y rendre, prétextant du mal de mer qu'il aurait dû affronter pour rejoindre son poste. Auteur en 1757 d'une *Histoire naturelle du Sénégal*, il est entré à l'Académie française et à la Société royale de Londres. Méfiant à l'extrême, il éprouve une véritable aversion pour la Compagnie des Indes, dont il fustige, dans sa correspondance, les lieutenants.

Dans l'ordre qu'il lui délivre le 28 avril 1762, Choiseul a pris soin de rappeler que Fusée-Aublet « doit se borner à tout voir et à tout examiner, ce qui peut être relatif à vos connaissances sur les productions de cette nouvelle terre, en dresser de bons mémoires et rendre compte de tout ce qu'on peut faire pour un pays qui mériterait plus d'attention qu'on n'en a encore eu jusqu'à présent³². » La réflexion d'Adanson oscillera, elle, entre un bilan des avantages et productions, la crainte de la divulgation dans le public de ce projet, qui révélerait les forces réelles des colonies, et son antipathie constante à l'égard des officiers de la Compagnie des Indes.

Fusée-Aublet s'est ainsi embarqué le 30 mai 1762 pour Cayenne, qu'il n'atteindra que cinquante jours plus tard, au terme d'une traversée éprouvante. Il découvre la colonie, séjourne à Cayenne, et lorsqu'il doit ou veut se déplacer demande l'aide des Pères jésuites qui l'emmènent dans leurs habitations proches de la ville. Il commence à arpenter la Guyane – ou du moins le prétend, tant ses descriptions demeurent vagues³³. Il étudie les rapports entre les Indiens et les habitants, recense plantes et animaux, accumule une documentation précise qui formera la

source de son *Histoire des plantes de la Guiane française rangées suivant la méthode sexuelle*, épais ouvrage de quatre volumes dont deux de planches.

Ses considérations botaniques portent au-delà, et questionnent l'identité coloniale : « Un colon aisé fera toujours un fidèle sujet, l'éloignement au contraire animera son zèle. Mais un colon malheureux, opprimé, traité par les commissaires, commandants, gouverneurs, comme des serfs empoisonnés ne fera jamais qu'un sujet inquiet, chancelant. Il ne faut pas que Sa Majesté soit dans la crainte que des colons trop opulents deviennent entreprenants, au contraire laissez-les vivre dans cette opulence, ils craindront de la perdre, d'être opprimés, ils défendront avec force et courage les intérêts de Sa Majesté. » Il n'adressera qu'un an plus tard, en mars 1763, son rapport à M. de Bombarde, précisant qu'il n'y évoquera pas la botanique, ou l'exécution de sa mission, mais témoignera de ses aléas de voyage... Au final, Fusée-Aublet recommande un périple autour du monde, pour parfaire sa mission. La réponse viendra de Choiseul, par l'entremise d'une lettre à Bombarde. Le ministre botte en touche.

Art du renseignement, sollicitations diverses, connaissance du terrain, Choiseul se projette peu à peu dans l'espace américain, s'appuyant sur des hommes, les siens, qui ont le malheur de demeurer obtus. S'en rend-il compte ? Nul ne sait. Mais ses obsessions en revanche commencent d'être connues. Et sa connaissance du local demeure fort sommaire.

Projets d'implantation dans les terres australes

Choiseul est aveuglé par l'obsession de la revanche et d'un combat avec l'Angleterre. L'affaire est connue de tous à la Cour. Il suffit de se rappeler comment Bougainville obtint de partir, à l'automne 1763, pour les Malouines.

Ce soldat courageux, remarqué auprès de Montcalm, fut prisonnier des Anglais, puis libéré sur parole. De retour en France, il projette un voyage aux Malouines. Choiseul hésite, consulte, devant ce plan d'exploration et d'implantation dans les terres australes. Bougainville saisit l'humeur de l'homme d'État et en joue : « L'Angleterre est l'ennemie déclarée de votre puissance et de votre État ; elle le sera toujours. Son avidité dans le commerce, le ton de hauteur qu'elle prend dans les affaires, sa jalousie de votre puissance doivent nous faire présager qu'il se passera encore des siècles avant que de pouvoir établir une paix durable avec cet État qui vise à la suprématie dans les quatre parties du monde³⁵. » Si la France n'occupe pas les Malouines, les Anglais ne se gêneront pas. Or ces îles pourraient compenser, le cas échéant, la perte de Terre-Neuve. Enfin, tout cela ne coûtera pas un denier au Trésor, puisque des fonds familiaux, et l'aide du roi, en assureront la pérennité. Choiseul finit par céder devant ce militaire imaginaire. Bougainville quitte Saint-Malo le 15 septembre 1763. Les colons seront composés de familles acadiennes, « espèce d'homme laborieuse, intelligente, et qui doit être chère à la France par l'inviolable attachement que lui ont prouvé ces honnêtes et infortunés citoyens³⁶ ».

Choiseul laisse partir à regret l'audacieux savant. Le ministre a en effet décidé de créer en Guyane une nouvelle colonie. À cette date, aucun projet précis n'émerge, mais le il propose néanmoins à Bougainville la charge de gouverneur, ce qui marque l'importance qu'il accorde à l'idée. Bougainville, rompu à la guerre, est aussi un savant, comme en témoigne son édition d'un *Traité du calcul intégral, pour servir de suite à l'Analyse des infiniments petits de M. le marquis de l'Hôpital*, publié en 1756. Dans l'esprit de Choiseul, la nouvelle colonie aura une fonction à la fois stratégique et militaire.

L'importance de l'homme nous amène à nous interroger sur l'importance du lieu, et sur l'apparition brutale de la Guyane comme fer de lance de l'empire américain. L'année 1761 était celle de la réflexion ; le printemps 1762 est celui de la décision. Et cette décision est celle de la *France équinoxiale*, comme on la nomme alors encore sur quelques cartes. En 1761, la Guyane n'était qu'une possibilité, une stratégie parmi d'autres, celle de Gorée, celle de la Louisiane. À la fin de l'année, son choix s'impose, car ailleurs il ne reste rien. En mars 1762, Behague, Morisse, premiers administrateurs nommés, constituent donc un avant-goût de changements plus importants. En avril ils obtiennent officiellement leur commission et en mai ils s'embarquent tous les deux pour un horizon inconnu, en compagnie de Fusée-Aublet. Dans ce scénario écrit sous le coup de la précipitation, ces seconds rôles ont soudain vu le jour. La chronologie de l'espace guyanais s'est insérée dans celle de relations politiques plus larges, et dans la première esquisse d'une lecture géopolitique de l'espace américain.

En effet, entre l'année 1761 et ce printemps 1762, les événements ne laissent plus guère le choix à Choiseul.

Dans une lettre datée du 17 juin 1761, il offrait encore de céder le Canada à l'Angleterre (à l'exception de l'île Royale) et de renoncer à Minorque. Échange de bons procédés : la France aurait conservé la Martinique, Marie-Galante, peut-être Gorée³⁷. Au printemps 1762, il est cependant contraint de plier devant les injonctions des Britanniques qui exigent un abandon complet du Canada : « La Guadeloupe, Marie-Galante, la Martinique, Sainte-Lucie sont indispensables pour le soutien du commerce des Français. La restitution de Grenade peut être jointe à celle de la Martinique comme ancienne possession française et par compensation de ces restitutions l'Ange [sic] conservera la Domi-

nique, Saint-Vincent, Tobago, et le roi cédera à l'Ange le port de la Mobile, entre la Floride et le Mississippi, et conviendra que le fleuve du Mississippi serve de borne aux deux États, depuis sa naissance jusqu'au confluent de ce fleuve avec Belle-Rivière : l'Ange étant souveraine de la rive gauche et la France de la rive droite, et depuis le confluent jusqu'à la mer, le roi sera souverain des deux rives, à une lieue de long de la rive gauche, la ligne de démarcation passant entre les lacs Maurepas et Pontchartrain ; la France en cédant plus de 1 400 lieues à l'Ange, elle met la Louisiane et la Floride dans la dépendance absolue des colonies anglaises, et s'il est vrai comme on le pense en France que le possesseur de l'Amérique septentrionale le soit aussi de l'Amérique méridionale, la France doit se borner à avoir dans cette dernière partie des îles suffisantes à ses besoins ; mais exemptée du moins par le local de la crainte d'être envahie d'un moment à l'autre ; c'est d'après ce principe que le roi, pour la restitution de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Grenade, consent à la perte précieuse de la Louisiane, et S.M. espère que, pour le bien qui résultera, pour la continuation de la paix, de la distinction nette des deux possessions de deux couronnes en Amérique, le roi de la Grande-Bretagne voudra bien acquiescer aux restitutions demandées par la France dans cette partie³⁸. »

Ainsi, le 29 mai 1762, il s'affranchit de la meilleure partie de la Louisiane et consent à cette redistribution des cartes de l'Amérique septentrionale, qui « met la Louisiane et la Floride dans la dépendance absolue des colonies anglaises³⁹ ». En Caraïbe, les Anglais surpassent tous les efforts français : ils ont pris, cette même année 1762, la Dominique, puis la Martinique, et se préparent à une grande offensive sur La Havane, qui aura lieu le 6 juin, soit une semaine à peine après ce courrier.

Qu'est-ce qu'un Américain ?

C'est donc au printemps 1762 que Choiseul choisit la Guyane, que s'ouvrent les projets et les recherches, dans la perspective d'une revanche.

La Guyane avait pourtant une rivale, la Louisiane. Pour mesurer cette rivalité, il faut se pencher sur quelques correspondances, celles des hommes en place qui par petites touches révèlent comme en négatif les humeurs des colons, leurs propositions, les attentes supposées du ministre. Le fil rouge n'est plus alors le duc de Choiseul. L'historien déplace son regard sur un autre terrain, peut-être plus aride. La correspondance de Lemoyne, ordonnateur à Cayenne en avril 1761, offre une première esquisse de cette nouvelle colonie, et des obsessions qui y prennent forme. Lemoyne a en effet proposé des réflexions notables sur les avantages de la colonie équatoriale et de son peuplement. Car il lui semble évident que les Français de Louisiane ne resteront pas sous domination britannique, par fidélité patriotique. Leur transmigration reposera sur cinq critères : l'espérance portant sur les lieux, les « facultés particulières et les talents » de chaque habitant, les préjugés sur la salubrité du pays, l'idée d'une fortune à venir et la certitude d'un établissement tranquille⁴⁰. Enfin, Cayenne ne possède pas de frontières avec l'Angleterre, ce qui signifie pour Lemoyne une certaine quiétude des lieux.

L'avantage est évidemment donné à cette dernière, située entre « deux voisins tranquilles [...], intéressés à ce que les Anglais ne s'établissent point près d'eux [...], toujours dans le respect de la puissance de la France ». « Voisins tranquilles » (le Portugal au sud, la Guyane hollandaise au nord), « respect », « puissance » : les termes sont pesés pour enlever la décision du ministre. Mais Lemoyne évoque aussi une autre préoccupation – majeure – des autorités, celle du peuplement. En 1763 la France paye en effet de

multiples erreurs. Au premier rang desquelles le dédain qu'elle a toujours manifesté pour tout ce qui était « américain ».

Jusqu'aux premiers coups de canon de la guerre de Sept ans, l'image des colonies était négative, empreinte de flibuste et d'insolence. *Les aventures du sieur Le Beau, avocat au parlement* présentent ainsi le visage effronté d'un jeune homme mis à la porte par son père et forcé, ultime déchéance, de partir aux colonies⁴¹. *Les aventures du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* emmenaient un jeune couple formé d'une prostituée et d'un jeune héritier immature vers la seule terre qui puisse les accueillir. Le manuscrit d'Artur, médecin royal à Cayenne, rappelle qu'« on ne passe point d'Europe aux îles pour changer d'air, on ne se détermine à y aller que dans l'espérance d'y trouver plus d'aisance [...] et même une certaine fortune⁴² ». L'Amérique n'est pour les Français qu'un lieu de passage, alors qu'elle est une destination pour les Anglais. Pire : on n'éprouvait que peu d'intérêt pour ce « monde où l'instabilité [régnait], où il [n'existait] pas d'union, pas de corps », et où dominait une administration « pas toujours pure et nette, plus rarement encore éclairée et judicieuse⁴³ ». Un univers aussi utile qu'encombrant.

On dédaigne les Américains, on s'en méfie.

Mais qu'est-ce qu'un Américain ? Le terme recouvre aussi bien le planteur de Martinique que celui de Cayenne, l'exilé acadien ou le créole canadien. La créolité, cela signifie alors que l'on naît Français en terre d'Amérique ; la notion n'est nullement circonscrite aux Antilles. Et la défiance s'exerce à nouveau lorsque se pose la question de l'émancipation. Le marquis de Mirabeau (père du comte), économiste et physiocrate, a supposé que les habitants des îles tôt ou tard chercheraient à s'émanciper. Il a rappelé le désordre de l'administration, la corruption des milieux dirigeants, l'omnipotence du fisc et le pouvoir exercé par des

aventuriers⁴⁴. Turgot dans ses harangues de jeunesse, ou Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) ont dénoncé l'esclavage – tandis que Montesquieu soulignait les bienfaits du commerce, et que Voltaire adoptait une position plus ambiguë encore, tant par ses sarcasmes contre le mythe du bon sauvage que sa participation à des sociétés de trafic triangulaire...

Or ces projections contradictoires rejoignent certains mémoires dont dispose le duc de Choiseul et qui émanent des officiers en poste.

Lemoyne présente ainsi une réflexion fondée sur la hiérarchisation des habitants. Il divise les colons en trois catégories : les cultivateurs et négociants, les capitaines de navire – principalement commerciaux, dont les séjours sur place sont brefs –, enfin les « commissionnaires ou commerçants intrigants dont la cupidité s'étend sur une multitude d'objets pour la plupart préjudiciables au bien de la colonie ». Il évalue les mérites de ces trois classes en un jugement circonstancié : la première est « légitime », puisque « ces gens font fructifier leur bien », la deuxième est mélangée puisque certains de ses membres font preuve d'une moralité hésitante, la troisième est celle d'une « pernicieuse engeance [qui] fourmille à la Martinique, à la Guadeloupe, Dieu veuille en préserver Cayenne⁴⁵ ». Cette conception schématique est le reflet d'une réalité. Les capitaines de navire, les membres de la compagnie des Indes se signalent par un enrichissement constant. La différence est grande entre les planteurs qui possèdent des habitations prospères et les marins, les marchands qui pour certains ont fait fortune grâce aux indécidables du commerce. La suite du raisonnement pose un défaut propre à la colonie guyanaise : « l'absence de règles ». C'est pourquoi « il faut absolument une police, il faut des règles dictées par l'intérêt

général » ; car « le vrai est que le particulier doit être assujéti à tous, c'est ce qui n'est point à Cayenne, le particulier l'emporte sur tout ». En cause, probablement, l'éloignement et l'absence de liaisons régulières.

Lemoyne propose donc un plan de réforme, recommandant la culture de la canne à sucre, celle du coton, de l'indigo et du roucou, ce colorant jaune utilisé notamment dans la confection de la mimollette – qui, à vrai dire, sont déjà bien implantées. Il propose aussi d'augmenter la production de sucre en regroupant les moulins, peu nombreux. Il ne précise pas si des esclaves seront ou non présents ; l'omission le laisse supposer, cela relève alors de l'évidence. En conclusion, il établit une comparaison avec d'autres puissances, montrant que l'organisation et l'exploitation rationnelle, dans les colonies espagnoles, anglaises ou portugaises, ont donné des résultats. Le « système » est donc à prendre ailleurs, la réalité à reformuler.

« Nous avons formé un plan général de population, de culture, de lois et d'administration »

Comme au théâtre, les trois coups viennent alors de retentir. Première de la distribution générale, la Guyane sera tout à la fois le décor et l'objet de la pièce. Behague, Morisse, Fiedmont, Fusée-Aublet, éclaireurs du gouvernement et seconds rôles, viennent d'entrer en scène. En militaires, Behague, Morisse et Fiedmont ont découvert la Guyane, tenté de trouver des ports, examiné les capacités de défense. En botaniste, Fusée-Aublet en a recensé les richesses.

En chef d'orchestre, Choiseul préside aux destinées de ce petit monde. Avec ambition. Dans une lettre adressée à Voltaire le 27 juillet 1763, il distribue son livret : « J'ai cru que la France pouvait se dédommager de la perte du Canada en établissant la

Guianne ; j'ai démontré jusqu'à l'évidence que la Guianne avait des propriétés supérieures au Canada et que, si l'on voulait, outre le sucre, le cacao et l'indigo, elle produirait du blé, du seigle et avoine excellents et servirait de magasin à nos isles du Vent et sous le Vent, qui n'en produisent pas. Outre les connaissances générales et positives que je me suis acquises sur cette partie, j'ai envoyé sur les lieux botanistes, naturalistes, médecins, cultivateurs, colons, j'entends possesseurs de grandes terres à Saint-Domingue, marins, et j'ai réuni avec une attention singulière toutes les connaissances que l'on peut avoir sur cette partie. J'ai choisi pour la nouvelle colonie que le roi possède depuis cent ans, et où il n'y a parcouru que les jésuites, les hommes les plus vertueux, et les ai entendus pour être gouverneurs et intendants ; nous avons formé un plan général de population, de culture, de lois et d'administration, alors j'ai présenté au Roi ce plan et je me suis vanté que dans quatre ans, avec des frais considérables il est vrai, la Guianne française serait vraisemblablement une colonie très utile au royaume et à l'Amérique, qui a l'avantage d'être facile à garder contre la mer qui est notre faible⁴⁶. » L'objectif est clair. Malheureusement, aucun plan, aucun programme précis ne figure dans les archives. Aucun mémoire sur les frontières, les lois, les lieux. Le ministre se vante-t-il, ou bien les documents ont-ils été perdus ? On penche pour la première hypothèse, au regard des mémoires, postérieurs, qui continuent d'affluer alors que l'annonce a été faite.

Choiseul n'a pas oublié de se tailler la part du lion. Dans un mémoire adressé au Roi, avec son cousin Choiseul-Praslin, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il demande à se voir attribuer deux concessions, ou pleine propriété des terres : la première à Choiseul-Praslin, « en toute propriété, seigneurie ou ayant cause la portion de terre depuis la rive gauche de la rivière de Kourou

jusqu'à la rive droite de la rivière de Sinnamary », soit, sur toute la profondeur de la Guyane, les droits de pêche et de chasse inhérents ; la seconde, au ministre lui-même, de la rive gauche du Sinnamary jusqu'à la rive droite de la rivière de Maroni, frontière naturelle avec la Guyane hollandaise. À elles deux, elles couvrent la totalité du territoire de la Guyane, à l'exception de Cayenne et de la limite sud... Enfin, les deux parents « [supplient] Sa Majesté de leur accorder en même temps le droit de nommer le commandant, les officiers municipaux et de justice, dans les villes, bourgs et villages qui se formeront dans leurs concessions, et la permission de donner leurs noms et ceux de leurs familles aux lieux principaux qui seront établis⁴⁷ ».

La demande n'est pas suivie de lettres patentes. Choiseul a sans doute essuyé un refus de Louis XV. Il ment pourtant sur cet échec lorsqu'il écrit à Voltaire, le 27 juillet 1763, que « le roi [lui] a offert des provinces dans cette étendue de pays », ajoutant : « Je n'ai pas voulu un pouce de terre⁴⁸. »

Il tient le lieu, la Guyane. Il lui faut maintenant des hommes.

Amériques

Il y a un fil jaune, un fil rouge, un fil bleu. Ils s'entrecroisent, s'arrangent ensemble et c'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui réapparaît.

Paul Claudel

Choiseul goûte les femmes et le secret. L'encre est à peine sèche sur le traité de Paris, que l'on apprend, le 18 février 1763, la nomination d'un nouveau gouverneur en Guyane : le chevalier Étienne Turgot. À Cayenne, la consternation règne : Morisse et Behague, partis un an plus tôt, découvrent avec stupeur, le 6 mars, les plans du ministre, dont ils ne font plus partie. Choiseul a œuvré à la dérobée, et son secret a été respecté.

Un étonnant trio se met alors en place : un intendant, Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon, nommé au mois de janvier 1763 ; un gouverneur, le chevalier Turgot, surnommé « Le Borgne » ; un colon, Brulletout de Préfontaine, planteur censé apporter, sans doute, aux deux précédents sa connaissance et sa maîtrise du « local ». Choiseul ne tarit pas d'éloges sur ces trois hommes. Ils sont, dit-il, « les plus vertueux et les plus intelligents ». Deux ans

plus tard, il les qualifia de « despotiques, ignorants et déraisonnables ». Entre ces deux jugements, où se situe la réalité ? Et que révèle-t-elle des projets et des conceptions coloniales du ministre ?

Hydre à trois têtes

Par ordre d'apparition : Préfontaine, Chanvalon et Turgot. Trois hommes, trois parcours, trois conceptions de leur action, de leurs attributions dans l'expédition qui se dessine.

Ils appartiennent à la même génération : Préfontaine est né en 1717, Turgot en 1721, Chanvalon en 1723. Ils ont donc une quarantaine d'années en 1763, comme Choiseul. Mais ils n'affichent ni les mêmes ascendances, ni les mêmes ambitions. En 1762, dans les allées du Bureau des colonies, qui dépend du ministère de la Marine et administre la vie outre-mer, ces trois hommes en quête de terres ou de charges, disponibles, jeunes, affirmant des idées, n'appartenant pas tout à fait au monde colonial par des positions dominantes ou une lignée familiale, en ont appris les usages et les rouages.

Au jeu des nominations, Préfontaine se découvre en premier. Il gagne les galons de « commandant de la partie Nord », aire qui s'étend du nord de Cayenne à la frontière hollandaise, sur laquelle il est chargé de faire régner l'ordre. Il est fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont la détention fit fonction à partir des années 1750 de charge anoblissante. Ces titres figurent sur la page de titre de son ouvrage, *La Maison rustique*. Puis c'est au tour Chanvalon, fait « Intendant de l'ancienne Colonie de Cayenne et de la nouvelle Colonie Guyane » le 10 janvier 1763 – l'« ancienne colonie » signifiant la ville de Cayenne, et la « nouvelle » tout le reste du territoire. Il a de quoi être satisfait. Il avait sollicité l'intendance de Martinique en septembre 1762 et le 8 janvier 1763

demandait encore à Anne Robert Turgot, intendant du Limousin, d'appuyer sa candidature, pour la Guadeloupe cette fois, ou à défaut pour les autres îles du Vent : il s'était heurté, pour la Martinique, à Pierre-Paul Le Mercier de La Rivière, physiocrate, proche de M^{me} de Pompadour et lié à François Quesnay, déjà en place. Ce sera donc la Guyane. Enfin, il faudra attendre la fin de la guerre de Sept ans pour que le chevalier Turgot devienne gouverneur de Guyane, le 18 février 1763 – Choiseul avait d'abord songé à Bougainville, qui a préféré d'autres aventures, puis à Pierre Poivre, qui a refusé tout aussi poliment. Turgot, qui ne sollicitait dans les premiers temps qu'une simple parcelle, accepte « avec zèle » sa nouvelle fonction⁴⁹.

Le mot de la fin revient à l'intendant Chanvalon. Lorsqu'il apprend la nouvelle, il écrit à Anne Robert Turgot : « On a créé une intendance pour Cayenne et toute la Guyane, qui m'a été confiée. Dans cette administration, il s'agit de deux objets : l'un de ranimer et vivifier la colonie de Cayenne déjà établie, qui est restée jusqu'ici dans un état de léthargie, l'autre de fonder une nouvelle colonie dans une des parties incultes et inhabitées de la Guyane, à 25 ou 30 lieues de la première. Celle-ci demande tout le courage et la fermeté d'un zèle à toute épreuve⁵⁰. »

Côté scène, l'allégresse prévaut. Côté cour, cette triade est perçue avec raillerie : « On lui [Choiseul] présente M. de Préfontaine qui a été longtemps dans le pays [...], qui parle avec une grande assurance à laquelle il n'est pas possible de rien opposer en matière de faits qu'on n'est pas porté de vérifier [...]. On le subordonne à M. de Chanvalon, homme d'esprit, aux vues longues, à grandes combinaisons, qui montre beaucoup de talents et de connaissances de toutes espèces, qui est créole et habitant de la Martinique, connaît les colonies, leurs exploitations et leur administration [...]. Enfin on adjoint M. Turgot dont la réputation

la mieux établie de patriote aussi éclairé que zélé détermine le choix. Qu'est-ce qu'un ministre peut faire de mieux ? J'avoue que je fus moi-même frappé de cet assemblage de trois hommes qu'on devait juger les plus propres à faire réussir l'entreprise⁵¹. » Morisse, le subdélégué des îles du vent qui s'attendait sans doute à jouer un rôle de plus grande ampleur dans la suite des événements, augure mal de l'hydre à trois têtes chargée de la réussite de l'entreprise.

Il faut dire que la réputation de Préfontaine est sulfureuse. Il a épousé en première noce une très riche veuve de Guyane, Jeanne Boudet, largement son aînée : elle a 65 ans, lui 29. Veuf à son tour six ans plus tard, il s'est remarié avec Marie Dufour, une autre veuve, fortunée elle aussi, puisque sa famille aurait possédé de nombreux terrains à Macouria. Le procédé n'est pas si original aux Antilles : l'union avec une veuve créole fut à l'origine de nombreux succès, ces mariages calculés permettant de gravir plus facilement les échelons menant à la prospérité.

Préfontaine est aussi dédaigné qu'indispensable, du fait de cette fortune méthodiquement obtenue, et de sa connaissance des lieux. Il n'est pourtant pas né en Guyane : ses parents sont des bourgeois de Paris. Pour quelle raison précise est-il arrivé jusque-là ? On l'ignore. Lieutenant de la garnison de Cayenne, chevalier et commandeur de l'ordre du Centenier (fonction élective qui lui permet d'imposer et de percevoir des amendes), il figure à plusieurs reprises dans la correspondance qu'échangent le gouverneur d'Orvilliers et le Bureau des colonies. Il est ainsi mentionné pour insubordination envers son commandant, un certain Dunezat, en 1754. En 1755, il est congédié. En 1756, il est aux arrêts pour une autre affaire. Le 25 février 1762, il quitte Cayenne, puis fait escale en Martinique, avant d'atteindre Paris au mois de juin.

Le parcours de Chanvalon est moins chaotique. Sa famille s'est installée dès les débuts de la colonisation en Martinique, mais témoigne aussi d'un ancrage dans la région bordelaise. Son père, licencié en droit le 15 juillet 1714, a été reçu à l'Académie de Bordeaux le 6 février 1715 ; fait Docteur en droit à Paris, le 27 février 1719, il est devenu avocat le 30 décembre 1720 à Bordeaux, puis conseiller à la Martinique le 9 juillet 1721. Il s'est marié le 30 juillet 1722. Jean-Baptiste est né le 2 mars 1723. Avocat à Bordeaux en mars 1742, il est enregistré comme conseiller titulaire dix ans plus tard, et admis officiellement à exercer en janvier 1754. Il a épousé Thérèse de Saint-Félix, dont le père est négociant à Bordeaux. Cinq enfants sont nés de leur union, dont deux sont morts en bas-âge. Charles-Laurent, né en 1751, sera commissaire général de la Marine ; Mathieu, né en 1753, décédera à Sainte-Lucie en 1798 ; Charles, né en 1756, entrera dans les ordres⁵².

Chanvalon est donc un créole, conscient de son statut d'Américain. Il ne peut que rencontrer l'amitié et le soutien immédiat d'un Préfontaine, et la morgue d'un Turgot.

Ce dernier, chevalier de Malte, seigneur d'Etrepagny, de Bréti-
gnolles, de Bons, de Brucourt, de Sousmons, de Potigny, d'Ussy, de Tremblay, est le deuxième fils de Michel Turgot de Sousmons (1690-1751), prévôt des marchands, célébré par ses contemporains pour plusieurs réalisations du Paris des Lumières. On lui doit notamment la couverture du Grand Égout collecteur de la rive droite, l'aménagement du quai de l'Horloge sur l'île de la Cité, l'estacade sur la pointe orientale de l'île Louviers, destinée à dévier les glaces charriées par la Seine. Il a eu trois fils : Michel Antoine, en 1719, qui deviendra maître des requêtes puis président à mortier en 1764 ; Étienne François, en 1721 ; enfin le benjamin, Anne Robert, en 1727, futur intendant du Limousin.

La famille est issue de la noblesse d'État. Le grand-père, Jacques Étienne Turgot de Sousmons (1670-1722), a été maître des requêtes puis intendant de Metz, Tours et Moulins. Des trois petits-fils, c'est le benjamin qui aura la carrière la plus brillante : Anne Robert Turgot épousera le service public comme on entre en religion. Austère, souvent cassant, on dit, comme l'abbé de Véri qui fit ses études à la Sorbonne en même temps que lui, que « *sans les égards dus à sa famille, à sa parenté considérable et surtout à la vertu de son père qui avait acquis tant de réputation quand il occupait les fonctions de prévôt des marchands de Paris* », *il ne serait pas parvenu aussi loin*⁵³. Notation qui n'est pas insignifiante, si l'on veut comprendre le mépris constant de tout autre qu'eux dont héritent ou que partagent jusqu'à l'insolence les trois frères. Cette très ancienne famille, qui s'est élevée sous Louis XIV, connaîtra son apogée sous Louis XVI. Le 20 juillet 1774, Anne Robert Turgot entrera au gouvernement en tant que secrétaire d'État à la Marine. Il représente alors la « quintessence » de la monarchie administrative⁵⁴. Il épousera une certaine Marguerite Capon, qui passait pour être une fille naturelle du Régent⁵⁵.

Le chevalier de Malte, dit « le Borgne », diffère de ses deux frères. Par son parcours militaire d'abord. Il a servi sur les vaisseaux de l'ordre et a effectué plusieurs séjours à Malte. Lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), il a participé aux campagnes de Bohême et de Flandre sous les ordres du maréchal de Saxe. Il apparaît également comme un homme aux connaissances étendues en histoire naturelle, en agriculture, en chimie et même en médecine. C'est un ami de Condorcet. Il partage avec son frère puîné un intérêt certain pour l'économie rurale et la politique. Il fréquente la société de Buffon, de Rouelle, de Macquer, de Jussieu. Il met en application ses théories sur l'agriculture dans ses terres de Normandie et figure parmi les fondateurs

de la Société royale d'agriculture. Lors de son séjour à Malte, il s'est attaché à diverses entreprises d'intérêt général, telles la création d'une bibliothèque publique et celle d'un jardin botanique, l'acclimatation de plantes exotiques ou le perfectionnement de la culture du mûrier. Sans doute sur les conseils d'Anne Robert il a enfin suggéré de faire de La Valette un port libre afin d'y faciliter l'entrée du blé étranger.

En rapprochant ces trois itinéraires, on mesure plus encore l'acidité des propos de Morisse. Car si ces trois hommes se rencontrent, ils appartiennent à des cercles distincts, et se jugent avec dédain. Demeurent aussi, cependant, quelques points communs : Turgot et Chanvalon affichent une culture scientifique ; tous deux ont mis leurs connaissances en pratique. Mais cela ne prédispose pas forcément à l'harmonie intellectuelle, encore moins sociale. En 1753, quand du Hamel de Monceau, académicien et encyclopédiste, adversaire des physiocrates, a publié un *Avis pour le transport par mer des arbres, des plantes vivaces, des semences, des animaux et de différents autres morceaux d'histoire naturelle*, le chevalier Turgot s'est lancé dans la bataille publiant, cinq ans plus tard, un *Mémoire instructif sur la manière de rassembler, de préparer, de conserver et d'envoyer les diverses curiosités d'histoire naturelle*, mince opuscule dans lequel il égrène 311 indications pour le transport et l'emballage des marchandises... et relève avec malice la regrettable négligence de son prédécesseur, qui ne s'est pas soucié des animaux et objets de toutes sortes. Cet esprit de chicane et de coterie se retrouvera dans les relations entre le gouverneur et l'intendant, le premier dominant, le second s'efforçant de parvenir – au gouverneur la charge de défendre, à l'intendant celle d'administrer.

Des antagonismes renforcés par le parcours des deux hommes. Chanvalon a été, entre 1753 et 1756 (comme Montesquieu avant

lui), directeur de l'Académie des Sciences de Bordeaux, créée par lettres patentes du 5 septembre 1712, signées de Louis XIV et enregistrées par le parlement de Bordeaux le 3 mai 1713. Ses membres sont choisis de préférence dans la grande bourgeoisie parlementaire. Les séances publiques, généralement hebdomadaires, voient l'examen de dissertations envoyées. Les sujets de médecine, d'agriculture, les sciences naturelles y occupent la première place. En 1761, elle suggère que l'on travaille à la production d'une plante susceptible de suppléer au défaut des graines et de former une nourriture saine ; Parmentier répondra à cette attente dix ans plus tard. L'institution provinciale n'est pas en reste de sa parente parisienne⁵⁶. Chanvalon est depuis 1754 le correspondant de Réaumur et depuis 1757 celui d'Antoine de Jussieu. Face à lui, Turgot fait figure d'amateur ; il n'est qu'une « figure mineure » des Lumières : il n'a pas produit d'écrit d'importance. Mais il a avec lui Turgot la force de l'institution parisienne et croit fermement que le titre d'« associé libre » qu'il a obtenu de celle-ci le distingue du reste de la société. Ainsi par ricochets, entre le directeur d'une académie qui ne sera jamais que provinciale, et un illustre aristocrate, auteur de second rang, se trouvent cristallisées bien des oppositions de caste et d'intellect propres à la société d'Ancien Régime.

Délices exotiques dans un jardin à la française

Choiseul a donc le lieu et les hommes. Il a la vague idée d'une nouvelle colonie. La question est de savoir comment un projet un peu plus précis, un peu plus fouillé a pu prendre forme peu à peu.

Le 14 septembre 1762, Préfontaine a rendez-vous avec Accaron, premier commis au Bureau des colonies. Une entrevue bien mystérieuse, comme le billet qu'il a reçu : « Venez me joindre à Versailles mardi, au sortir du souper nous retournerons à mon

bureau pour causer sur les nègres marrons de Surinam, vous n'en avez peut-être pas bien réglé tous les inconvénients, une personne qui en connaît le fort et le faible m'en a parlé dans des termes qui me font trembler. Je vous attends avec le Juif dont vous m'avez si souvent parlé et que j'ai vu ici une seule fois avec vous. »

Deux semaines plus tard, Préfontaine prend la plume, éclairant l'objet de cet entretien. Dans une lettre datée du 7 octobre 1762, il signale qu'une personne s'oppose à ce que l'on crée une colonie à Saint-Laurent, en raison de la proximité des « nègres marrons ». Il insiste : « M. Accaron se souviendra qu'en m'entretenant avec lui à ce sujet, je lui fis observer que le secret, cette arme, devait être le plus scrupuleusement observé, qu'elle regardait des voisins soupçonneux ou inquiets dont les arrangements concertés la tiendraient sur le qui-vive et me priverait de tout le fruit que j'espérais de mes spéculations sur leur conduite présente et à venir⁵⁷. » Le contexte dans lequel il rédige ce billet demeure celui d'une guerre, où la correspondance peut être chiffrée, l'espionnage fréquent et redouté. La colonie guyanaise n'a ni la puissance (démographique, agricole, naturelle), ni la taille de ses voisins immédiats, le Brésil portugais, les Guyane hollandaise et anglaise.

Rien n'est donc gagné. Préfontaine est un élément déclencheur, un opportuniste. L'occasion est là, il la saisit et propose. Le Bureau attrape au vol l'idée de développer la Guyane, l'une des rares colonies en terre ferme qu'il possède encore. Et l'idée prend corps, au gré de trois impulsions : celle de Préfontaine, qui attire l'attention sur les possibilités de développement, celle des scientifiques proches de l'administration, tel Chanvalon, qui proposent une réflexion sur la nature même du monde colonial, enfin celle du ministre en personne, qui procède au choix des hommes.

Le projet de Préfontaine regarde le nord de la Guyane, tout le territoire qui borde la frontière hollandaise. Obstacle certain :

les révoltes des « nègres marrons », et la crainte qu'ils inspirent. Pourtant, Préfontaine emporte la mise. Le 16 septembre 1762, Accaron lui précise : « Le ministre est très satisfait des détails où vous êtes entré [...]. Il m'a ordonné d'en prendre soin⁵⁸. »

Quel est ce projet ? Dans un court mémoire intitulé *Parallèle entre les parties Nord et Sud de la côte de Guyane*, le planteur signale que la bande côtière qui court de Cayenne au Maroni serait la plus fertile. Des terres arables, favorables à différentes cultures, faciles à drainer comme à défricher, et des charrois par terre et par mer aisés sont les principaux atouts. À cet usage, il dresse, à l'aide ou plus probablement sous la direction de Philippe Buache, la carte des habitations de Guyane sur cette même bordure littorale, divisant le fleuve Maroni en autant de concessions possibles : en tout, cinquante habitations, d'une surface de vingt-cinq hectares chacune. Regroupés par deux, vingt-cinq colons français et vingt-cinq colons de Martinique, plus expérimentés, y travailleront. Des chirurgiens, des matelots, des apothicaires rejoindront la colonie, soit au total trois cents personnes. Pour les travaux de force, on s'appuiera sur des esclaves, précisément trois cents noirs, cent négresses, cent négrillons, cent négrites.

Or l'étude souffre d'un défaut : l'emploi d'esclaves justement, sur une frontière où vivent ceux qui ont provoqué tant de réserves dans les correspondances entre Accaron et Préfontaine. Préfontaine a tout tenté pour endiguer les craintes. Il a utilisé ses réseaux, en écho à ceux du ministre. Il a échafaudé un plan fumeux où son acolyte joindrait Harlem, puis le Surinam, pour espionner et connaître les intentions des marrons ! À travers ces explications tarabiscotées, on perd le fil d'un raisonnement qui se résume à la nécessité d'une action « par surprise⁵⁹ ». Or le temps presse, pour le ministre, en cet hiver 1762. Que Préfontaine se rende utile en mettant ses connaissances par écrit ; on en

chargera d'autres d'une pensée plus alerte concernant l'organisation de la nouvelle colonie. Préfontaine s'exécute. Ainsi paraîtra, en 1763, la *Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne* dont le titre fait référence à la *Maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liébault, agronomes du XVI^e siècle dont l'ouvrage avait été traduit en allemand, en anglais et en flamand. La dédicace et la préface que rédige Préfontaine laissent supposer qu'il répond aux sollicitations de Choiseul : « L'objet de cet ouvrage a été d'être utile aux habitants de Cayenne et aux colonies en général. À ce titre il avait droit à votre protection ; celle dont vous l'honorez m'autorise à vous le présenter. Un zèle patriotique m'avait animé au fond de mon habitation ; vous me mettez à portée de le faire paraître sur un plus grand théâtre⁶⁰. » Il souligne sa connaissance des lieux, ses voyages, ses rencontres avec les marrons, un détail qui a désormais son importance. Il conclut enfin : « Vos bontés, Vos ordres sont précis, il ne s'agit que de les exécuter pour faire le bien⁶¹. »

L'introduction se développe comme un raisonnement mathématique. Préfontaine « suppose un homme », qui, « muni d'une concession », trouvera, s'il a la moindre recommandation une subsistance pour les premiers jours, les réseaux de solidarité jouant leur rôle. D'abord, l'homme ne s'occupe que de lui ; puis il songe à édifier une habitation, qu'il faut faire borner par l'arpenteur de la colonie : il faut la parcourir, l'étudier, la connaître dans ses moindres détails, dans ses faiblesses, la développer enfin, en privilégiant un seul type de culture. Tel est le parcours commun auquel doit s'attendre tout nouvel arrivant.

Les chapitres suivants traitent des abattis (terrains déboisés) des constructions, des racines (couac, manioc), du coton, du cacao, du café, du roucou, de l'indigo, du sucre. Les élevages

bovins et ovins n'y figurent qu'en complément des besoins des propriétaires.

La fin de l'ouvrage présente un dictionnaire de botanique, les plans d'une sucrerie, d'un moulin, et du montage d'un canot ; l'habitation de Préfontaine y est reproduite, témoignant de la prospérité de l'endroit, qui compte un hôpital, une chapelle, une buanderie, une fontaine, des lavoirs, une purgerie, et une maison de Maître à deux étages, pourvue d'un porche en demi-cintre, agrémentée d'une colonnade, mais aussi d'une certaine idéalisation : le jardin, qu'on imagine essentiellement planté de plantes tropicales ou de palmiers royaux, devient sous la plume du dessinateur un jardin à la française, avec des volutes de buis, une fontaine et une statue... Quiconque aborde en Guyane est ainsi amené à ouvrir un opus qui, au-delà de sèches instructions agronomiques, souligne par un effet de miroir un mode de vie confortable. Le quatrième chapitre, qui traite de la nourriture, classe huit articles : racines, herbes et légumes, fruits, animaux domestiques de basse-cour, animaux de savane, animaux que l'on peut chasser, pêcher, assaisonnement, boissons.

Ce recensement donne l'impression du foisonnement, au service des meilleures tables. Nombre de remarques concernent l'accommodement des plats. On dégustera des « patates à la châtaigne », car elles ont plus de goût, du « riz » en entrée, des « épinards » en entremets. Le canard de Cayenne, « meilleur et plus gros » que celui d'Europe, ferait un excellent rôti. On trouve aussi la biche et le cerf en Guyane : « Un chien ordinaire lance une biche en plaine. Quand cet animal est poursuivi dans les bois, il écume si fort que les chiens ne le quittent plus. On en tue beaucoup à l'affût dans les maniocs, dont ils aiment la jeune feuille. La viande en est fort bonne et délicate⁶². » Et des singes, dont on mange « toutes sortes ». Quant aux tortues, Préfontaine en

recense dix à douze espèces différentes, dont on fera de la soupe, pour laquelle on se servira non de la chair mais de la graisse verte, pochée à l'eau salée, ainsi que du plastron et de la carapace, cuits pendant six heures et dont on détachera alors le cuir : la finesse de ce potage clair, légèrement gélatineux, contraste avec les spécialités musquées d'Asie. Ainsi s'évoque, à mots couverts, un certain savoir-vivre. Celui qui tentera sa chance dans cette France équinoxiale aura le goût de l'aventure, mais il jouira des délices que procure la fortune, de la reconnaissance de ses pairs, d'un réseau de sociabilité.

Comment fonctionne une colonie

L'essentiel se trouve au chapitre huit, « Des nègres », le plus long du livre. L'essentiel des relations établies avec eux repose sur un système de récompenses et de punitions : « On ne doit les récompenser que rarement du bien qu'ils font, afin de les accoutumer à penser qu'ils en doivent toujours faire, ou si l'on veut marquer à un esclave quelque satisfaction, on doit lui en laisser attendre quelque temps les témoignages, et paraître lui faire plutôt une grâce que lui rendre justice. Au contraire quand ils font le mal, il faut les punir sur-le-champ. La pratique de cette maxime est importante. Le Nègre coupable profite souvent de l'intervalle qu'on lui laisse pour devenir Marron. On prévient cet effet de la crainte, par la punition qui délivre sa conscience de la crainte du châtiement⁶³. »

Il s'agit bien là de la crainte ultime du planteur. Il faut donc loger les esclaves convenablement, les fortifier de temps à autre, leur donner une couple de volailles, leur permettre la culture d'un jardin attendant à leur case, les marier afin qu'ils aient une descendance. Prendre soin de leur enfant est une autre manière de « s'attacher » les parents. Intermédiaire irremplaçable, le

commandeur, un noir ou un blanc qui fait exécuter les ordres du maître : « Étant Nègre, il connaît les détours de ceux de son espèce et les prévient, au lieu qu'ils échappent au Blanc le plus clairvoyant [...]. Quelque bon que soit un commandeur Nègre, il faut toujours être en garde et ne pas lui faire sentir le cas qu'on fait de lui. S'il était possible qu'il fut sans parents dans l'habitation, les choses ne seraient que mieux⁶⁴. » C'est à ce titre, en instaurant une certaine cohésion physique et morale (Préfontaine insiste pour que les esclaves aillent à la messe), que les meilleurs rendements peuvent être atteints. Au plus fort de la récolte, un esclave doit produire deux paniers de café. À signaler également : on cueille le coton avec trois doigts, les cabosses de cacao constituent un fumier efficace, les productions de cacao et de roucou sont parmi les plus demandées en Europe... Toutes ces précisions donnent, en creux, une idée des bénéfices que l'on peut attendre de telle ou telle exploitation. Le lecteur de Préfontaine peut s'imaginer vivre, commander, prospérer. Pour tout bon physiocrate, l'agriculture constitue le socle de la société, qui lui permettra de s'enrichir et de s'élever.

L'année 1763 fut proluxe en la matière. Chanvalon à son tour remit un ouvrage à Louis XV – une remise officielle, qui valait introduction à la Cour, et qui eut lieu à l'automne de cette même année. Il s'agit d'un *Voyage à la Martinique contenant diverses observations sur la physique, l'histoire naturelle, l'agriculture et les usages de cette île, faites en 1751 et au cours des années suivantes*. L'ouvrage figure toujours dans la bibliothèque de l'actuel marquis de Choiseul-Praslin, dédié à son aïeul, à qui « le bonheur des colonies fut confié ».

Chanvalon a du mérite : il a survécu à un ouragan qui a dévasté sa résidence en 1756, il y a perdu l'ensemble de ses notes, et lors de son voyage de retour vers la métropole il a été

fait prisonnier par des pirates anglais... Tout cela l'auréole d'un certain prestige. Tout lui sourit, jusqu'à l'Académie royale des sciences, qui loue un ouvrage « net », des observations réalisées avec « soin et précision ». Chanvalon décrit ce qu'il y a « de singulier, de particulier, d'extraordinaire » dans l'île de la Martinique, note Bernard de Jussieu⁶⁶.

Chanvalon a travaillé en solitaire. Il a voulu comprendre comment fonctionnaient les colonies, et ce qui y était devenu obsolète. Il se justifie par une très longue note qui s'ouvre ainsi : « Ce fut le célèbre Locke qui rédigea les lois faites pour la Pennsylvanie, quand on entreprit l'établissement de cette Colonie⁶⁷. » Un propos liminaire qui a la force d'un symbole. Négligeant l'habituelle énumération des trésors naturels, il traite de politique, de l'histoire d'une colonie américaine, d'un exemple, britannique et colonialiste. Le roi Charles II d'Angleterre avait contracté un prêt important auprès du père de William Penn. En guise de remboursement, il octroya à ce dernier, le 4 mars 1682, une grande région, au sud-ouest du New Jersey, correspondant au territoire des actuels États de Pennsylvanie et du Delaware. Penn baptisa cette région Sylvania, de *sylvus*, la forêt en latin ; Charles II modifia ce nom en Pennsylvanie. La colonie accueillit des sectes allemandes, ainsi que des baptistes irlandais et gallois, dans un climat de tolérance religieuse qui encouragea l'économie. Après la guerre de Trente Ans (1618-1648), 125 000 luthériens allemands s'y sont installés. Vers 1750, la population de Philadelphie avait dépassé celle de Boston. John Locke, l'un des fondateurs du libéralisme, est un ami de William Penn. Il a écrit une *Lettre sur la tolérance* à laquelle Voltaire fait référence⁶⁸. La mention de Chanvalon prend un relief particulier, quand on sait que l'auteur entend s'intéresser aux lois, à l'administration, prendre modèle et, surtout, ne pas reproduire les erreurs passées. Or la Pennsylvanie

est administrée par un gouvernement mis en place par Penn, et qui a depuis connu quatre états successifs, dans un souci de réajustement politique constant. Le premier prévoyait un processus d'amendement où les 7/8^e d'une législature et le gouverneur devaient approuver tout changement ; le deuxième contrôlait le pouvoir du gouverneur, qui ne pouvait plus prendre aucune décision sans recevoir les observations du Conseil ; le troisième accordait de plus amples pouvoirs à l'assemblée, qui pouvait proposer des lois ; le quatrième et dernier est plus connu sous le nom de *Charter of Privileges*.

Chanvalon poursuit au fil de trois parties. La première traite des observations météorologiques, qui s'appuient sur des relevés détaillés et figurent en fin d'ouvrage. La deuxième porte sur la description physique de l'île. La troisième dresse un tableau de la vie quotidienne des colons et des autochtones.

Le lecteur commence donc par une promenade dans les paysages martiniquais : « Le sommet de la montagne Pelée est une espèce de plateforme, dont l'étendue n'est pas fort considérable. Il est rare de trouver des terrains unis au haut des autres montagnes, monticules ou mornes de cette île. Leur cime est presque toujours ou tranchante, ou pointue en forme de pain de sucre, comme les pitons du carbet* dont nous venons de parler. À peine y a-t-il assez d'espace pour y tracer un chemin ou même un sentier⁶⁹. » Chanvalon souligne la fertilité des zones situées au pied du volcan, puis discourt sur les minéraux et richesses du pays. Il rapporte ce que l'on dit, mais nuance. Si un architecte prétend avoir découvert trois carrières de marbre, il modère en précisant n'avoir jamais rien vu de tel. L'eau, particulièrement l'eau douce, est l'un des éléments premiers de son énumération. Celles du carbet sont « fades et mauvaises, saumâtres », et la source d'eau minérale qui jaillit au Lamentin ne suscite que de la suspicion.

L'un des points les plus précieux demeure sa description des habitants. Cinq pages y sont dévolues. L'auteur doit avec subtilité dépasser le qualificatif péjoratif d'Américain, ce qu'il fait d'emblée : « Les Américains de la Martinique rachètent leurs défauts par de très bonnes qualités, et leurs défauts tiennent souvent aux mêmes principes que leurs vertus. Ils sont braves, intrépides, généreux et aussi attachés au Roi que s'ils avaient le bonheur de le voir et de le servir de près. Mais les effets qui résultent de ces qualités sont assujettis à des circonstances plus ou moins favorables, ce serait mal juger du caractère d'une nation que d'asseoir son opinion sur un seul événement⁷⁰ » – référence explicite à la chute de la Guadeloupe, qui vit des accords passés entre les colons français et les militaires anglais.

Quant aux différences avec les hommes de la métropole, elles s'expliquent par un contexte plus général : « On les accuse d'être vifs, prompts, impatient, décidés et trop attachés à leurs volontés. L'influence reçue de la chaleur du climat, l'habitude de commander dès leur enfance à des esclaves, et d'être obéis, la faiblesse générale de leurs parents pour eux, la liberté qu'inspirent les mœurs du pays, toutes ces causes, qui se réunissent encore à l'activité du sang dans la jeunesse, les exposent à un jour peu favorable. La France, où les mœurs de la société sont plus douces que partout ailleurs, a le droit de les juger à cet égard avec sincérité. »

Il décrit les « Américaines », qui réunissent trois caractères, au premier abord antinomiques : l'indolence, la vivacité, et l'impatience ; sans compter un petit paragraphe étonnant sur les errements du cœur : « Leur cœur est fait pour l'amour, il l'allume aisément, mais parmi ses triomphes, il ne peut pas compter celui de leur indolence. Elles aiment tendrement, sans s'occuper des moyens de séduire, soit que les soins qu'elles prendraient dussent

trop leur coûter, soit qu'elles gardent comme des raffinements de coquetterie, plus propres à altérer l'amour qu'à l'embellir. Elles s'attachent fortement à celui avec lequel elles sont unies. Cependant dès qu'il n'est plus, sa perte décide le bonheur d'un autre. Il n'est presque point de veuve qui, malgré sa tendresse pour ses enfants, n'efface par un second mariage le nom et le souvenir d'un homme dont elle paraissait éperdument éprise⁷². » Derrière l'écriture en demi-teinte, mêlant sentimentalisme et réprobation morale, un trait réel de la vie des colonies, dont les deux mariages de Préfontaine sont une illustration.

En somme, un ouvrage riche et dense, une observation complète. Son approche scientifique de points de géologie, de physique, de botanique, répond à la description précise des habitants, où il prend presque un tour sociologique. La finesse de ses remarques est d'autant plus piquante qu'il appartient à cette société qu'il peint. La lecture de son *Voyage à la Martinique* convainc que l'on a affaire à un homme de savoir, organisé, et possédant un recul sur ce monde, qualités précieuses.

Et l'on se doute qu'il va falloir se rapprocher de l'exemple de la Pennsylvanie : abandonner, de gré ou de force, les « Américains » qui peuplent les îles. Au-delà de la description quasi ethnologique, c'est un passé dont on s'acquitte.

Notons enfin que, de l'ouvrage de Préfontaine à celui de Chanvalon, une figure essentielle de la colonie a disparu : l'esclave.

Une colonie blanche

COLONIE. On entend par ce mot le transport d'un peuple, ou d'une partie d'un peuple, d'un pays à un autre.

Article « Colonie », *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

À quoi ressemble une colonie ? Que peut-on y construire ? Quel modèle de société peut y prévaloir ?

Toute la France est mobilisée dans ce questionnement : en 1763, dans l'horizon des commerçants, des penseurs, des politiques, la réalité, peut-être l'avenir deviennent atlantiques.

Choiseul, Préfontaine, Turgot, un même mouvement conduit vers la nouvelle colonie de Cayenne, que Turgot approche en trois questions : « Quel doit être le but du gouvernement formant la nouvelle colonie ? Sur quels principes doit-elle être établie ? Et enfin, quels sont les moyens pour réussir ?⁷³ »

Une chose est sûre : elle ne sera plus esclavagiste, elle ne reposera plus sur le régime de l'Exclusif, mais sera composée de cultivateurs, des blancs, qui posséderont leurs terres et les feront fructifier selon leurs propres capacités.

« Une île entièrement peuplée de blancs »

Les empires coloniaux français et anglais diffèrent et se rejoignent. Les deux puissances européennes possèdent à la fois des colonies de peuplement et des colonies d'exploitation, parfois dans les mêmes aires, parfois réparties au sein d'une aire unique.

Les colonies de peuplement se déploient en Amérique. Pour les Britanniques, les Treize colonies dominent démographiquement le continent américain, même si l'avantage en superficie est, jusqu'à la guerre, demeuré français. En Afrique peu de points d'appuis, à l'exception, pour chacune des monarchies, des comptoirs négriers. À l'Orient, la présence française y est réduite ; en revanche, les Anglais sont en Inde et en Australie, colonie de déportation. Le dernier ensemble se compose des colonies d'exploitation installées dans l'arc caribéen. La traite est pour elles un enjeu économique.

Le premier empire colonial français repose largement sur leur vitalité. Au premier rang d'entre elles, l'île de Saint-Domingue. De 1756 à 1763, le nombre des esclaves y est passé de 176 000 à 206 000 – augmentation largement due à la traite anglaise. Dès les années 1740, Saint-Domingue produisait autant de sucre que toutes les îles anglaises réunies, soit plus de 43 000 tonnes. Peu après la fin du conflit, elle en produira 63 000, sur les 87 000 produites par l'ensemble des Antilles françaises.

L'essor économique des îles trouve également son origine dans l'exploitation du café, de l'indigo et du coton. Cette prospérité repose aussi sur une fiscalité privilégiée, une autonomie réelle accordée aux colons, une tranquillité relative, enfin, en dehors des périodes de guerre. La société est composée de blancs, petits blancs, becqués, libres de couleurs, et affranchis. L'esclave est une marchandise, l'un des principaux critères de la richesse du planteur – ils représentent environ le tiers du capital investi dans

une exploitation. La réussite de plusieurs planteurs, tels Claude Pocquet en Martinique, Novilos à Saint-Domingue, Bologne en Guadeloupe agit comme un levier puissant. Les emprunts se multiplient au-delà de toute raison. Jusqu'à la Révolution française, cependant, ces réussites individuelles auront force d'exemple. Lorsqu'en 1788 le marquis de Gouy déclarera à Louis XVI « Sire, toute votre Cour est devenue créole par alliance ; les liens du sang ont, pour jamais, uni votre noblesse avec Saint-Domingue », il évoque une réalité.

Si le chevalier Turgot prend le contre-pied de cette dynamique, c'est que pour lui comme pour Choiseul, dans un contexte de guerre, une colonie doit avant tout être un avant-poste militaire – ces « vingt-quatre bataillons » que Choiseul destine à devenir les alliés des territoires rebelles. Or un soldat ne saurait être noir. Il doit être attaché à la terre qu'il défend, en être propriétaire. La nouvelle colonie sera donc peuplée exclusivement de Blancs, et disposera d'une autonomie suffisante pour se passer de la métropole en cas d'attaque. L'abandon de l'esclavage résulte de considérations tactiques.

Pour marteler cette conclusion, on abuse de la comparaison avec les colonies britanniques. C'est l'exemple de la Dominique qui surgit alors. L'Angleterre, écrit Turgot, a « formé le projet d'opposer à la Martinique une île entièrement peuplée de blancs. On lit dans la dernière déclaration du roi d'Angleterre pour la distribution et vente de terrain dans les îles cédées à la dernière paix que l'île de la Dominique étant réputée propre aux plantations de sucre et sa situation paraissant exiger qu'elle soit uniquement peuplée de blancs, les lots de terre au lieu d'être de 3 ou 500 ares comme dans les autres îles y seront de 50 à 100. Cette conduite nous indique suffisamment ses vues, et ce qu'il convient de faire à la France pour s'y opposer⁷⁵ ». S'agirait-il d'un prétexte

pour le chevalier, dont le frère a dénoncé l'esclavage dans ses harangues de jeunesse ? Il s'en ouvre à l'intendant Chanvalon : « Je n'envisage qu'un moyen de faire un établissement solide, c'est de cultiver et de peupler de Blancs quelques terrains élevés et loin de la mer, afin d'obliger l'ennemi à s'avancer dans le pays et à souffrir toutes les incommodités du climat en même temps qu'on se ménagerait des retraites dans la montagne [...] On peut être certain d'avance que l'existence de la colonie ne peut être assurée par une force maritime à moins d'y trouver une position unique, telle par exemple que celle de Carthagène de Colombie. Encore faudrait-il que, pour en profiter, la colonie pût être élevée rapidement à un degré de population auquel il n'est pas probable que les Anglais la laissent parvenir tranquillement⁷⁶. » Carthagène des Indes, bastion de l'Amérique espagnole pendant près de quatre siècles, centre de trafic d'esclaves, recelait l'or des pillages des empires aztèque et inca avant leur envoi en Espagne. Le mythe de l'Eldorado est dans toutes les mémoires...

Et puis il y les conjurations qu'on voit se former dans les colonies « à nègres ». Deux exemples sont évoqués : celui de Berbice et celui du Surinam, établissements fixés sur les fleuves du même nom. Le Surinam a contraint les Hollandais à faire la paix, à des conditions presque aussi honorables que ces derniers l'avaient conclue autrefois avec l'Espagne – horreur à peine feinte. Turgot rappelle enfin que l'intérieur de la Jamaïque est rempli de Marrons qui après une longue guerre ont pareillement obtenu l'indépendance...

Comment, dans ces conditions, assurer la puissance de la nouvelle colonie ? Par le peuplement. Choiseul l'a ouvertement indiqué. Dans une lettre à Voltaire du mois de juillet 1763, il précise : « J'ai pris pour modèle de population ce qu'un Mylord Halifax a fait sous nos yeux en Acadie pendant le court espace de la

paix dernière⁷⁷. » Les Anglais qui avaient repris l'Acadie, devenue depuis Nouvelle-Écosse, s'étaient trouvés en butte à l'hostilité d'une population demeurée fidèle à la France et avaient fait appel à des Allemands pour fonder plusieurs villes, dont Lunenburg en 1722, puis Halifax, concurrente de Louisbourg. Environ 8 000 colons de la Nouvelle Angleterre avaient également rejoint ces terres réputées fertiles. Mais cette colonisation forcée a eu un terrible revers : la déportation des Acadiens ou « Grand dérangement », en 1754, qui vit 8 000 à 10 000 personnes partir pour l'exil dans des conditions épouvantables. Choiseul peut-il ignorer cette situation ?

Au total, tout cela est un peu brouillon, et nous laisse entrevoir la difficulté, pour ces contemporains des Lumières, à saisir l'importance de l'abolition. Peut-être aussi, la nécessité de ne pas s'opposer trop clairement à une aristocratie coloniale ?

Une île des Lumières

Mais où recruter ces colons ? Et que leur promettre ? À nouveau, c'est l'exemple de l'Angleterre qui est mis en avant : « La plupart de ses possessions d'Amérique septentrionale ont été primitivement peuplées d'étrangers qu'elle y a appelés en leur faisant des concessions de terres et en leur accordant la liberté de suivre la religion de leurs pères⁷⁸. » À vrai dire, le fait est banal au XVIII^e siècle. La Russie de Catherine II, le Danemark de Frederik V comme l'Angleterre de George III ont l'habitude d'aller chercher dans les terres pauvres de la Rhénanie la main-d'œuvre nécessaire.

Le chevalier ajoute : « On pourrait enfin imiter les Anglais qui au lieu de condamner à la mort ou à des peines infamantes des hommes coupables de certains délits se bornent à les exporter dans leurs colonies pour y servir d'esclaves ou perpétuellement

ou pendant un certain temps suivant la nature du délit. [...] On pourrait par la disposition de la même loi commuer en la peine de la servitude perpétuelle celle de mort prononcée contre les contrebandiers trouvés les armes à la main⁷⁹. » Botany Bay au large de Cayenne : une vision prémonitoire.

Plus précisément, on ne recrutera pas ou peu de célibataires : débauchés, amoraux, ils risquent de n'éprouver aucun « attachement » pour leur terre d'accueil⁸⁰. Au contraire, il faut encourager les mariages avec des récompenses pécuniaires, favoriser la procréation, rassembler des communautés de paroisses, abroger l'apprentissage et la maîtrise pour les serruriers, maçons, forgerons, charpentiers, menuisiers et tailleurs de pierre. La vie est envisagée sous un angle pratique : chacun devra assurer sa subsistance. La Guyane commercera librement tant avec les Antilles qu'avec ses voisines étrangères – le thème évoque la libre circulation des grains, mise en place en juillet 1764.

Les colons s'occuperont principalement à l'agriculture. Les carrés, surfaces attribuées, sont délimités en fonction des gains probables, et d'un souci d'équilibre : dix familles qui voient leur fortune augmenter de cinq cents livres chacune en vivant de leur travail sont plus profitables qu'une seule famille dont le capital augmenterait chaque année de dix mille ou de cent mille livres. Turgot propose d'édicter une loi par laquelle chaque habitant serait tenu, durant la première année, d'ensemencer à chaque saison appropriée une certaine quantité de terrain, proportionnée au nombre de bouches à nourrir de sa famille. Cette loi assurerait la subsistance du colon, et même de ceux qui viendraient successivement s'établir dans le pays. De même, chaque navire faisant route vers Cayenne devra emporter quelques bestiaux. Quant aux produits, coton et autres, ils devront faire l'objet d'édits réglementant leur vente et leur circulation. Turgot précise qu'il a

également travaillé à perfectionner un pain composé d'un quart de farine de froment et de trois quarts de farine de Maye. Ce qui l'amène à conclure que les terres défrichées devront être ensemencées de l'une et de l'autre graine. Enfin, la nouvelle colonie devrait avoir la liberté d'exporter ses surplus de provisions dans les îles françaises ou le golfe du Mexique – remarque qui signale l'appartenance de l'auteur au milieu physiocrate.

Quant à la difficulté de vivre dans la zone torride, Turgot refuse de s'y arrêter : « Le climat, malgré son voisinage de la ligne, est suivant toutes les relations connues très tempéré, avec un air qui n'est pas malsain, pas de maladies meurtrières, et enfin un pays extrêmement fertile [...] M. de La Condamine qui y a séjourné pendant huit mois n'y a jamais vu le thermomètre au-delà de 24 degrés [...]. Ces chaleurs sont à peine comparables à celles de Malte, de Barbarie ou même d'Espagne. » Il cherche néanmoins à rassurer les esprits chagrins : « Ajoutons que les Anglais ne regardent point comme une chimère une colonie sous la zone torride. Si donc ils regardent comme possible l'établissement à la Dominique d'une colonie peuplée de Blancs, à plus forte raison vous regarderez comme possible un établissement à la Guyane, qui plus est tempérée malgré sa plus grande proximité de la ligne⁸¹. » Basculement de l'anglophobie à l'anglophilie, signe de la course coloniale que se livrent désormais les deux nations. Il faut, précisera Turgot, « défendre ces îles de la même manière que les Anglais le font ». Au total, ses propositions se révèlent proches de celles de la philosophie des Lumières telles qu'elles apparaissent dans l'article « colonie » de l'*Encyclopédie*, qui prescrivait l'autonomie, la restriction du commerce avec les colonies étrangères voisines, un peuplement fort et des terres cultivées.

Il y a cependant une question cruciale que Turgot n'aborde pas : celle du nombre et de son accroissement. L'Amérique

française, des Grands Lacs jusqu'à l'embouchure du Mississippi, est alors un espace vaste géographiquement et faible numériquement. De 1608 à 1760, la Nouvelle France a vu l'arrivée de quelque 30 000 immigrants. À Boston, c'est presque le même nombre qui a débarqué de 1630 à 1642. Le rapport de force avec l'Angleterre se joue aussi sur la taille des villes. 15 000 à 20 000 personnes peuplaient New York ou Boston à la fin de la guerre de Sept ans, en 1763. En 1752, à peine 4 000 Français vivaient à Louisbourg, seulement 8 000 à Québec, 5 000 à Montréal et guère plus de 3 500 à la Nouvelle Orléans. Pour espérer faire pièce à la puissance rivale, combien d'hommes doivent donc partir, et où trouver l'argent de leur voyage ?

Au mieux réfléchit-il à l'enseignement, en proposant des établissements pour les colons aisés, afin de dissuader d'éventuels jeunes gens désireux de se former de partir pour la métropole. En cela, il s'inspire ouvertement des Anglais et de leurs institutions capables de dispenser des éléments de lettres et de sciences. Décidément, le rêve américain de Turgot reste celui, imprécis et idéal, d'un physiocrate retiré dans son château de Bons, en Normandie.

Des Maltais et des enfants trouvés

Si Turgot ne faisait qu'effleurer la question du peuplement, il a mis plus d'entrain à développer deux idées. L'anecdote révèle le caractère de l'homme, pugnace et orgueilleux, mais aussi, au-delà, ses errements politiques.

Première idée : utiliser des Maltais. « Les Maltais sont plus propres qu'aucun autre peuple à établir une colonie, surtout dans le climat chaud car ils sont sobres, laborieux, bons nageurs, excellents matelots et braves. Leurs femmes sont fécondes.⁸² » Turgot ne s'en tient pas à la simple recommandation. Le 27 mars 1763, il fait part au Grand Maître de l'Ordre, Pinto de Fonseca,

des intérêts mutuels d'une telle entreprise : il pourra y trouver des profits opportuns pour assainir son passif financier. Et il ajoute que « des Grecs et des esclaves blancs » pourront grossir les rangs : depuis le XVI^e siècle, les Arabes razzient les chrétiens en Méditerranée, particulièrement en Italie, pour les réduire en esclavage dans les États barbaresques d'Afrique du Nord. Entre 1 000 000 et 1 250 000 esclaves blancs furent ainsi détenus entre 1530 et 1780 sur un territoire s'étendant de l'Algérie à la Libye actuelle⁸⁴.

À quatre-vingt-quatre ans, Pinto de Fonseca a une connaissance éprouvée des usages de la Cour et des réalités de l'île. La demande de Turgot n'est pas la première qu'il reçoit. Le 26 décembre 1762, le chevalier des Pennes, représentant la France auprès de l'Ordre, avait défendu l'intérêt que trouveraient deux à trois mille familles maltaises à partir pour les colonies d'Amérique. La réponse a été claire : les Maltais ne souhaitent pas s'établir en Guyane. Choiseul transmet la missive à Turgot, qui croit se montrer plus convaincant. Mais, un mois plus tard, Pinto de Fonseca expose très longuement à son « cher et bien aimé religieux » qu'il ne saurait être question de donner suite à sa proposition. Le mémoire est long, policé. Aux idées répandues qui dépeignent Malte comme une île surpeuplée, le Grand Maître oppose le tableau d'un petit nombre d'habitants, si peu nombreux qu'ils ne suffisent pas aux travaux du port. Et puis la colonie est un pays « inconnu », son climat serait « malsain »⁸⁵

L'Ordre règne alors sur un petit archipel : Malte, Fifla au sud, Gozo au nord, d'une superficie équivalente au tiers de Malte, et Comino, entre Malte et Gozo. En 1648, on compte 43 800 habitants sur l'île de Malte et 5 700 sur celle de Gozo. En 1736, ils sont respectivement 58 435 et 7 929. En deux générations, la population est donc passée de moins de 50 000 habitants à presque 67 000,

soit une augmentation de 30 %⁸⁶. Le tiers d'entre eux vit dans les ports. Les hommes exercent souvent la profession de marin, soit sur les navires de l'Ordre, soit pour des marchands ou des corsaires. Malte est réputée pour jouir d'une certaine prospérité. Toutefois, la différence est grande entre La Valette, capitale splendide, et l'intérieur de l'île, rural et pauvre. Aussi le Grand Maître ne s'opposera-t-il pas au départ de familles volontaires. C'est bien peu. Un peu plus tard, au mois de juillet, Turgot trouvera moyen de contourner l'interdiction : Baptiste Moscat, officier maltais fait prisonnier durant la guerre de Sept ans, se présente à lui ; il est prêt à partir pour Cayenne et propose de recruter d'autres compères. Le débauchage de marins maltais commence alors à Marseille. Deux cents personnes embarquent. Turgot charge alors le chevalier de Menou de recruter d'autres familles. Seuls soixante colons se présenteront.

D'un tout autre ordre apparaît l'hypothèse des enfants trouvés. Turgot ne l'évoque qu'en une ligne. L'idée ne semble pas venir de lui, mais de Jean-Étienne Montucla, connu pour son *Histoire des mathématiques*, polyglotte, collaborateur à la *Gazette de France*, secrétaire de l'Intendance de Grenoble et ami de d'Alembert. De l'époque de ce cercle d'encyclopédistes et de scientifiques date probablement sa rencontre avec Turgot. Montucla a proposé un *Mémoire sur les moyens de procurer à la colonie de la Guyane un accroissement annuel de population et de fournir en même temps aux habitants des ouvriers pour l'exploitation de leur habitation*. Ce plan prévoit d'utiliser les « enfants trouvés », ce qui permettrait de soulager le royaume d'une masse « inutile » et de disposer d'une main-d'œuvre jeune. Montucla rappelle, en faisant référence à un édit de juin 1670, que Louis XIV, déjà, avait songé à faire de ces enfants des soldats, des ouvriers, ou des colons⁸⁷. Rien de très neuf donc, si ce n'est quelques calculs. Sur les

15 000 à 20 000 enfants trouvés recensés chaque année, 500 suffiraient à fonder 250 familles. Et de conclure : « On ose dire qu'elle [la colonie] pourrait en peu d'années le disputer aux possessions anglaises de l'Amérique septentrionale . »

Les enfants trouvés, ou abandonnés, sont une préoccupation constante des XVII^e et XVIII^e siècles. À la fin des années 1630, Vincent de Paul a créé l'Œuvre des enfants trouvés. Un siècle plus tard, les abandons connaissent une forte croissance. L'enfant est âgé en moyenne de deux ou trois mois, parfois beaucoup plus – jusqu'à vingt mois. La pauvreté, l'isolement, le veuvage, sont des explications ; mais l'abandon est pratiqué aussi par des couples de petits bourgeois, particulièrement autour de Paris. L'hygiène dans les établissements qui recueillent ces enfants est médiocre, et le taux de mortalité y est élevé ; ceux qui survivent reçoivent cependant une éducation correcte. En 1769, l'abbé Terray publiera son *Instruction sur les enfants abandonnés* où il proposera d'utiliser ce vivier pour peupler les campagnes, en prévision du déclin démographique.

Théories et fantasmes

Que conclure de cette valse-hésitation d'hommes et de projets ? À quel plan Louis XV a-t-il donné son accord ? À nouveau, c'est au médecin Artur, en poste à Cayenne, que l'on doit une vision d'ensemble : « Le rétablissement de la paix ayant engagé le roi à étendre et à remanier le commerce et la culture de la colonie établie à Cayenne et à en établir une autre sur des principes différents dans le continent de la Guyane [...], l'intention de Sa Majesté dans ce nouvel établissement n'est pas seulement d'étendre la culture et le commerce des denrées cultivées jusqu'à présent dans les autres colonies, mais même celles d'Europe, et sans aucune exception toutes celles que les habitants croiront

utiles et avantageuses, à leur jugement. [...] Sa Majesté, voulant multiplier et accélérer la population et les forces de cette possession en Amérique, interdit l'entrée dans la nouvelle colonie à tout nègre, mulâtre ou autre esclave de l'un ou l'autre sexe et veut qu'elle ne soit établie que par des personnes libres. [...] Elle propose d'attirer à la Guyane des étrangers de quelque pays et de quelque religion qu'ils forment, et défend expressément au gouverneur et à l'intendant de gêner aucunement la conscience et le culte d'aucune de ces personnes qui habiteront la Guyane, auxquelles elles laisseront l'exercice de leur religion⁸⁹. » On distingue donc « la colonie établie à Cayenne » et « ce nouvel établissement », qui comprendra le reste du territoire⁹⁰. On y proscrit strictement l'esclavage. Pour attirer les étrangers, on renonce à un catholicisme imposé. C'est une rupture d'importance avec la politique confessionnelle de l'Ancien Régime – rappelons l'exode des protestants français à la suite des persécutions des XVI^e et XVII^e siècle. Du reste, Artur prévoit de renvoyer de la colonie « tout ecclésiastique remuant dont le zèle sera indiscret ». Qu'entend-il par là ? Est-ce une allusion à la richesse ostentatoire des jésuites en Nouvelle-France ? Le gouvernement entend-il ne laisser s'exprimer qu'une seule voix, la sienne ? Il n'y aura, dit encore Artur, « aucun curé en titre dans les deux colonies⁹¹ ». Sans doute attend-on prudemment le développement du territoire pour pourvoir à la conduite religieuse.

Les Indiens, absents des réflexions de Turgot, apparaissent aux paragraphes suivants. Il faut « se concilier l'esprit des Indiens et les engager à s'établir dans la nouvelle colonie ». Ils bénéficieront donc des mêmes avantages que les autres colons : outils, liberté, protection. Les mariages mixtes seront même encouragés. Car le savoir des Amérindiens est essentiel si l'on veut remonter les fleuves et passer les saults, connaître l'intérieur et ne pas s'en

tenir à la bordure côtière. Artur mentionne également la possibilité d'emmener les enfants des hôpitaux.

Le rôle du gouverneur et celui de l'intendant sont enfin distingués. Le gouverneur nommera à tous les emplois militaires, l'intendant aux emplois de judicature, à ceux des bureaux, magasins, hôpitaux, des ports et de la marine, des travaux publics et autres administrations et police, particulière et d'utilité publique. Ils veilleront tous deux aux facilités du commerce.

Ainsi s'esquisse un espace en devenir. Deux impressions contradictoires surgissent à la lecture de ces documents. D'une part, le constat que pour la première fois l'idée précède les faits. D'autre part, le sentiment du désordre qui règne entre les trois hommes et leurs plans : la ville de Cayenne ne sera pas soumise à la nouvelle législation car il y siège un conseil souverain, mais on espère la voir disparaître ; les théories de Penn ou de John Locke sont oubliées dans le mémoire de Turgot, peu clair et peu disert. Au total, pas de réflexion commune et cohérente. Le mémoire de Turgot est à la fois audacieux, en ce qu'il postule l'absence de la traite, qui profitait pourtant aux autorités coloniales, et non abouti. C'est que Choiseul a d'abord voulu entretenir et solliciter des hommes des Lumières, trop heureux de réfléchir et de participer à cette aventure, en théorie. Au détriment des études de terrain : on n'a que fort peu de cartes, presque pas de récits de marins. Il faut d'urgence s'enquérir du lieu, de la géographie et des ressources de ce territoire fantasmé.

Le Royaume du Roi Doré

L'île de Cayenne, occupée par Messieurs de la compagnie des Indes sous la conduite de monsieur Lefevre de la Barre le 14 mai 1664, est de seize lieues de tours située le long de la côte de Guyane sur le cinquième degré de latitude à l'embouchure d'une prairie, bois, collines et rivières [...].

Quoique sous la zone torride [...], de fréquentes rosées humectent la terre dont la fertilité est incroyable en toutes sortes d'herbages, légumes et fruits excellents, ce qui fait que tous les animaux y profitent et multiplient admirablement.

Cartouche de la carte de l'île de Cayenne, 1667.

Que connaît l'homme des Lumières de la Guyane, depuis que les Français s'y sont installés en 1604 ? Répondre à cette question revient à ouvrir l'un de ces éventails en vogue au XVIII^e siècle. Le dessin ferait apparaître une composition mêlant Indiens, or, fleuves, un petit paradis caché. Une image délicate, savoureuse, tentante. Une image orchestrée, tant l'histoire réelle de la colonie, ses difficultés, sa distance avec la métropole ou ses cousines antillaises l'ont laissée à l'écart de la croissance florissante de l'arc Caraïbe.

Au XVII^e siècle, la Guyane vivotait. Au XVIII^e, elle s'est développée face à ses concurrentes antillaises qui ont prospéré, commercé, et assuré leur assise financière. En 1763 s'opposent donc clairement une géographie réelle et une colonie rêvée. La géographie se résume à peu de choses : côtes, fleuves, grands axes de circulation. On connaît les principaux défauts de la région, son accès malaisé pour les navires, qui résume presque tout. Mais on suppose aussi cette « France équinoxiale » corne d'abondance. La Guyane serait un diamant brut, à tailler, miraculeusement préservé de la « convoitise » des puissances étrangères, pour reprendre le mot de Bellin.

D'autres historiens ont dressé un constat plus sévère. Michel Devèze affirme ainsi qu'en ces années 1760, « la Guyane était protégée contre les invasions par sa médiocrité même⁹² ». Comment, en dépit de cette « médiocrité », a-t-elle pu enlever la décision du gouvernement ?

« Nom propre d'un grand pays de l'Amérique méridionale »

L'actuelle région Guyane, située entre deux et quatre degrés au nord de l'équateur, ainsi qu'entre les 54^e et les 52^e parallèles Ouest (méridien de Greenwich), est un vaste univers, impénétrable, bordé par deux fleuves principaux : l'Oyapock au sud, le Maroni au Nord. Ce qui frappe, c'est bien l'omniprésence de l'eau : le long de sa bordure littorale, de multiples fleuves drainent l'intérieur et constituent les premiers axes de circulation pour qui veut pénétrer à l'intérieur du territoire, notamment le Kourou et l'Approuague. Encore faut-il, lorsqu'on remonte la multitude d'affluents franchir les sauts, ces obstacles naturels qui forcent à descendre de pirogue. La végétation est luxuriante, touffue, les couleurs vives et tranchées, comme la lumière et la chaleur. L'océan Atlantique borde une terre de moins de 90 000 km², soit

un quart de la France métropolitaine. L'essentiel du territoire se trouve à une altitude comprise entre 100 et 200 mètres, signe d'une très ancienne évolution géomorphologique dont résulte la faiblesse des contrastes topographiques.

On distingue deux grandes zones : les terres basses, ou plaines côtières, recouvertes de marécages et de savanes, et les terres hautes, sur le bouclier guyanais, qui couvrent 95 % de la région. On ne compte que trois sommets, le Tabulaire (830 mètres), le massif du Mitaraka (690 mètres), et le Mont Saint-Marcel (635 mètres). Les ressources naturelles sont le bois, l'or, la bauxite, le diamant, le kaolin, le manganèse, le niobium, le platine, le tantale.

Géographiquement, la Guyane s'inscrit dans un ensemble plus vaste. Dans son édition de 1732, le dictionnaire de Trévoux la présente ainsi : « Nom propre d'un grand pays de l'Amérique méridionale [...]. Il est tout entier dans la zone torride [...]. Il est borné au couchant par le pays qu'on appelle Terre-Ferme ; et au midi par ceux qui sont autour de la rivière de l'Amazone ; la mer de nord le baigne au levant et au septentrion [...]. Il y a plusieurs peuples dans ce pays, dont les principaux sont les Caribes, les Galibis, les Aramaques, et les Yaos [...]. Les Européens français, anglais et hollandais ont bâti quelques forts et établi quelques colonies sur les côtes de la Caribane, et ils en tirent du coton, de la soie, du sucre, du tabac, du bois de Brésil et d'aloès, du baume, des oranges, des citrons confits. On ne s'est point aperçu qu'il y ait des mines d'or et d'argent, et ces peuples ne se soucient point de ces métaux, auxquels ils préfèrent quelques menues quincailleries qu'on leur porte d'Europe. On distingue la Guyane française et la Guyane anglaise, ou, comme dit M. Corneille, anglicane. La Guyane indienne, qui n'est habitée que d'Indiens, s'étend de quatre-vingt lieues ou environ, depuis la ligne jusqu'au cap d'Orange. La Guyane française, qu'on nomme aussi France

équinoxiale, contient environ quatre-vingt lieues aussi en commençant au cap d'Orange. La Guyane anglaise est à la rivière du Maroni, où les Anglais ont un petit fort⁹³. »

On recense en Guyane plus de 5 500 espèces végétales et près de 1 300 essences d'arbres. Un seul hectare de forêt en concentre plus de cent, ce qui fait sa force et sa faiblesse, puisque l'exploitation ciblée d'une essence est difficile. Parmi les bois précieux, l'amarante ou bois violet, l'angélique dont le tronc peut dépasser un mètre de diamètre, le ficus étrangleur dont les lianes enserrant d'autres arbres, le balata ou hévéa de Guyane, moins riche en latex que l'espèce brésilienne, l'encens dont la résine odorante fait fuir les insectes. Pour ce qui concerne la faune, plus de 700 espèces d'oiseaux, dont l'ibis rouge, 177 de mammifères, 109 d'amphibiens, 200 de reptiles, 300 000 d'insectes et 430 de poissons. Une liste longue et probablement extensible : l'intérieur des terres demeure souvent inconnu.

Il fait trente degrés, de façon quasiment constante. La chaleur est moite. La nuit tombe à six heures du soir. Aux plages de cocotiers et de sable blond des Antilles se substituent les eaux boueuses de l'embouchure de l'Amazone. Le climat y est plus extrême qu'en Guadeloupe ou en Martinique : la saison sèche, de juillet à novembre, plus chaude, et la saison des pluies voit s'abattre sur la région des trombes d'eau. Plus précisément, on distingue quatre saisons : la grande saison des pluies, d'avril/mai à mi-août ; la grande saison sèche, de mi-août à novembre ; la petite saison des pluies, de novembre à décembre et de janvier à février ; la petite saison sèche, appelée aussi petit été de mars, en février-mars. Les îles du Salut offrent un climat plus sain, en raison des vents qui y soufflent. Partout, le taux d'humidité voisine avec les 80 %. L'Organisation mondiale de la santé classe la région en niveau 3 pour les risques de paludisme.

La ville de Cayenne, au sud de la colonie, à seulement une quarantaine de kilomètres de la frontière brésilienne, se fond dans une mer fangeuse, sans front de vagues, ni barres, ni fortes marées. Cette absence de ressac et de fracas a sans doute contribué à forger une réputation de torpeur languide. La rencontre entre la mer et la terre se résume ici à une marée molle, à l'alternance régulière : années de vase, années de sable. Terre et mer y jouent à un chassé-croisé d'influences : air du large et vents alizés contre lourdeur continentale. On ne trouve, finalement, qu'un seul avantage à la région : l'absence de ces ouragans qui façonnent douloureusement la vie de la Caraïbe.

Kourou est distante de seulement 60 kilomètres de Cayenne ; enfin Saint-Laurent-du-Maroni, poste frontière sur le fleuve du même nom, fait face, sur la rive du Surinam, à Albina.

Au milieu du XVIII^e siècle, l'implantation fut côtière, répartie autour de Cayenne, élargie à Remire ou Montjoly et à plusieurs habitations concentrées dans un cercle d'une soixantaine de kilomètres, qu'elles appartiennent aux jésuites ou aux planteurs vers le sud et la frontière portugaise, ou en bordure littorale et accessibles alors par le cabotage. La forêt constituait en effet une barrière, un front presque impénétrable. Par ailleurs, si plusieurs routes maritimes bordaient la colonie, la Guyane demeurait à l'écart des voies qui reliaient l'Europe aux Caraïbes en raison de l'accès difficile au port de Cayenne, où les navires n'avaient pas grand espoir de faire escale et caréner : « Il faut convenir que ces côtes n'engageaient point les voyageurs » note un voyageur, qui déplore « le peu de profondeur de la mer, même à plusieurs lieues de la terre, les courants impétueux, les rochers et les écueils qui s'offraient à la vue en différents endroits et en faisaient craindre d'autres cachés sous l'eau, des pluies violentes et presque continuelles pendant neuf ou dix mois de l'année, qui

dérobaient fréquemment la vue de la terre, point d'autre port que les rivières dont les embouchures ont peu de profondeur, difficiles à distinguer d'un peu loin, embarrassées de bans⁹⁴ ». En 1748, le capitaine d'une flûte hésita sur le chemin à suivre pour s'en approcher et ne dut son salut qu'au savoir d'un de ses navigateurs. Le port demeurait donc à l'écart des grands parcours ; les relations administratives et commerciales avec la métropole s'en trouvaient souvent interrompues. La ville même n'était pas un lieu de vie. On venait à Cayenne pour des raisons administratives, commerciales, pour y prendre des nouvelles : « Forêts, savanes inondées et mornes accidentés rendent pénibles les communications terrestres. Les chemins sont rares et le plus souvent délabrés ou abandonnés par manque d'entretien. La plupart des communications de l'intérieur de la colonie se font donc par voie d'eau, ce qui a pu laisser dire que la Guyane était le pays des mille eaux. Fleuves, criques et canaux permettent aux colons dispersés, de se rendre à Cayenne écouler leurs récoltes, s'approvisionner ou venir aux nouvelles.⁹⁵ » On vit plutôt à Roura, à Remire, où l'air semble moins lourd. Les maisons y sont plus luxueuses.

Chronique d'un peuplement difficile

De sa découverte à l'aube de 1763, l'histoire de la colonie a oscillé entre tentatives malheureuses, convoitise, et réussite.

Le peuplement fut particulièrement laborieux. Stéphane Rostain distingue trois périodes : la préhistoire, que l'auteur clôt en janvier 1595 avec la reconnaissance des embouchures de l'Amazone et de l'Oyapock à l'issue du voyage de Vincente Yanez Pinzon ; la protohistoire, de 1500 à 1640 : les relations des Européens et des Amérindiens sont alors épisodiques ; enfin l'époque coloniale, de 1640 à 1945, qui voit une découverte progressive du territoire, sans que le mouvement soit régulier, ni organisé

depuis la métropole. Cette dernière période a suivi l'arrivée en 1604 de Daniel de la Touche, sieur de La Ravardière, français et protestant, dont la lecture de l'ouvrage de Walter Raleigh avait aiguisé l'appétit de richesses. Henri IV l'avait nommé en 1602 lieutenant général de Guyane. Lorsque La Touche revint de son expédition, le roi était assassiné. Le navigateur ne repartit qu'en 1612. Il quitte alors Cancalle avec 500 colons afin de fonder la « France équinoxiale » sur l'île de Maranhão (Maragan), à l'embouchure de l'Amazone.

En dépit de la construction du fort Saint-Michel sur l'une des hauteurs de Cayenne, la ville fondée en 1637 reste une bourgade, et l'arrière-pays est toujours vide. Cayenne est le siège de l'autorité et la seule vraie paroisse de la colonie. Remire et Roura ne sont encore que des bourgs embryonnaires : une église, un presbytère, des habitations éparses. L'Oyapock est un fort, Macouria ne compte que des maisons, sans église. Quant à Kourou, c'est une mission jésuite.

En 1643, des marchands rouennais s'installèrent ; quelques commerçants juifs mirent en place des sucreries. Les rares habitants pratiquaient, comme les Amérindiens, la culture sur brûlis dans les collines boisées de Remire, hautes, non inondables : la méthode consiste à abattre des arbres sur une grande surface et à y mettre le feu à la faveur de la saison sèche ; à la saison des pluies, on plante. Les récoltes, abondantes au début, déclinent rapidement après deux ou trois années. Cette même année 1643, la Compagnie du Cap Nord, ou Compagnie de Rouen, qui regroupait 300 aventuriers sous le commandement de Poncet de Brétigny, fonda le fort Cépérou, à Cayenne, et envoya une expédition en Guyane hollandaise, qui établit un fort sur la rivière Surinam. Brétigny est tué par un Amérindien en 1644. Les Palikours attaquent Cépérou, qui ne compte que 25 hommes ; quand 40

hommes supplémentaires arrivent en renfort, la petite colonie est presque entièrement décimée. Les survivants s'installent dans les îles du Salut, plus connues sous le nom d'îles du Diable. Ils y seront massacrés quelques semaines plus tard. Entre 1656 et 1666, les Hollandais et les Portugais, principaux pourvoyeurs d'esclaves africains en Guyane française et dans la Caraïbe, sont les seuls à tenter de mettre en valeur le territoire.

Vingt ans plus tard, la Compagnie de la France équinoxiale, forte de vingt actionnaires ayant investi vingt mille livres chacun, envoie cent soixante hommes dans la région. Elle pâtura, cette fois, des luttes entre Français et Néerlandais. L'expédition parvient à Cayenne en février 1664, avec à sa tête Joseph-Antoine Le Febvre de la Barre, accompagné de Prouville de Tracy qui vient d'être nommé lieutenant général de toute l'Amérique française. La Barre reprend Cayenne aux Hollandais, qui capitulent et lui remettent le fort Nassau, à proximité de l'actuelle ville d'Albina, en mai 1664. Nommé gouverneur de la Guyane, La Barre en fait une colonie qui aurait pu devenir florissante, tente des essais de cultures, dresse les plans des fortifications de Cayenne. Il quitte cependant rapidement les lieux, pour n'en revoir les côtes que quelques années plus tard, à la tête de l'un des vaisseaux de l'amiral d'Estrées venus reprendre la Guyane aux Hollandais lors de la guerre des Provinces-Unies, l'un des épisodes les plus marquants du siècle de Louis XIV. À cette occasion, on réalise l'un des premiers plans de Cayenne, abritée derrière une palissade. En 1664, une troisième Compagnie avait vu le jour, celle des Indes occidentales qui, incapable d'honorer les charges de son monopole, favorisa la contrebande hollandaise. Elle fut dissoute en 1674, et la colonie rattachée au domaine de la Couronne. Elle comptait alors 1 060 hommes, 40 femmes blanches et 200 esclaves. Le 17 décembre 1676, d'Estrées goûte sa victoire.

On ordonne pour l'occasion de battre monnaie, avec l'inscription *Batavis Caesis-Guyana recupera 1676*.

Au début du XVIII^e siècle, de la lointaine métropole, on programme l'envoi de colons, pour la plupart d'origine normande. Ces hommes et ces femmes arrivent en Amérique en tant qu'« engagés » : un statut qui les lie pour une période de trois à six ans à une société chargée de la mise en valeur de la colonie. Le voyage est payé, un terrain lui est assigné à son arrivée. Il travaille sans percevoir de salaire ; la société de commerce le nourrit et lui fournit matériaux et outils. Au terme de son contrat, il peut s'installer à son compte. Très peu d'hommes concrétisent ce rêve. Les conditions de vie, la charge de travail ont raison de la santé de nombre d'entre eux. Leur sort est identique à celui des colons de Nouvelle France ou des Antilles.

Ce système s'apparente à celui que les Anglais avaient instauré dans les colonies d'Amérique, l'« *indentured servitude* » que l'on peut traduire par « esclavage contracté » : un contrat est passé entre des capitaines de bateaux, des marchands anglais, ou par l'intermédiaire de marchands d'Amérique ; il stipule le paiement du prix de la traversée (trois ou quatre livres) en échange de quatre années de travail. Hommes, femmes et même enfants pouvaient passer de tels arrangements. La plupart n'étaient pas contraints, et relevaient d'un calcul financier, ce qui les différenciait peut-être des arrangements français. L'historien Bernard Bailyn cite ainsi l'exemple de George Haworth, fraîchement débarqué à l'aube du XVIII^e siècle en Pennsylvanie et qui, dans une lettre à ses parents demeurés en Angleterre, insiste pour qu'ils le rejoignent en Amérique, libres surtout, car le prix du voyage sera bien plus vite remboursé de la sorte que s'ils étaient engagés⁹⁶. En 1854, le terme s'appliquera aux bagnards dits « libérés » : la condamnation aux travaux forcés,

puis à la transportation, prévoit, par la loi du 8 mai 1854, qu'au terme de son emprisonnement le bagnard ne pourra quitter la colonie mais devra y demeurer le même nombre d'années que sa peine, si celle-ci est inférieure à huit ans, ou à vie, si la peine est supérieure à huit ans ; or durant cette période les bagnards devaient « s'engager » et disposaient d'un livret semblable à celui des ouvriers. Rappelons que l'esclavage avait été aboli dans les colonies françaises en 1848 et que le gouvernement cherchait à remédier à ce déficit en main-d'œuvre.

Dans les premières années du XVIII^e siècle, la Guyane a à peine le visage d'une colonie. Ses autres richesses, comme au temps de Colomb, sont plus pressenties que réelles. C'est ce que rappelle Milhau dans son *Histoire de l'isle de Cayenne* publiée en 1733 : « À l'égard des minéraux, la latitude même du pays et quelques autres circonstances font croire qu'il doit y en avoir puisque les Portugais et les Hollandais, nos voisins, en ont, mais sa Majesté a été, jusqu'à présent, mal servie⁹⁷. »

La Guyane possède pourtant des productions de cacao, sucre blanc, sucre brut, coton, rocou, indigo, café enfin : « L'an 1719, un fugitif de Cayenne regrettant sa patrie écrivit de Surinam qu'il procurerait à Cayenne des grains de café si on lui pardonnait son étourderie. Malgré les peines rigoureuses décernées contre toute personne qui sortirait de cette colonie avec des grains de café bons à faire germer, sur la promesse de son pardon il revint à Cayenne, et remit plusieurs grains de café tous récents à monsieur D'Albon, commissaire ordonnateur de la marine, qui fit aussitôt défricher et enclore et fermer un terrain dans la redoute sur le glacis du bastion dans lequel la paroisse est bâtie et se chargea seul de tous les bons soins de la culture. Il n'entraîna dans cet enclos que lui et ses esclaves ; aussi ses soins eurent-ils la réussite qu'il désirait. La seconde année il eut quelques grains de café qu'il distribua aux

habitants les plus intelligents. La troisième année la récolte fut plus abondante, il en fit part à un plus grand nombre. C'est ainsi que cette culture a fait le plus grand progrès à Cayenne. Ainsi il paraît que ce sont les Hollandais qui ont le mérite d'avoir apporté le café en Europe et en Amérique⁹⁸. » On entoure des soins les plus extrêmes ces graines distribuées avec parcimonie aux plus méritants. Mais les cultures ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins de la métropole. Le rocou, facilement cultivé, n'est exporté qu'en faibles quantités. Le commerce du bois est embryonnaire. Le sucre en revanche est très apprécié. Dès la fin du XVI^e siècle, les nouveaux colons ont mis en place un mode d'exploitation calqué sur celui des Antilles, afin de produire de façon extensive une denrée très demandée en Europe. Esclaves et engagés sont employés à cette fin.

Les relations entre la métropole et sa colonie sont réduites à peu de choses. Les flûtes du roi, qui emportaient toutes les communications administratives, transportaient à Cayenne les fonctionnaires et leurs familles, irrégulièrement. En 1719 seulement, on note une rotation annuelle. En 1751, le gouverneur plaide pour deux rotations annuelles. Ce n'est toutefois qu'en 1762 qu'une ligne régulière est établie. L'un des effets de ces difficultés de circulation est la pénurie monétaire, une constante de la vie guyanaise, qui oblige à recourir au troc et aux différentes monnaies de papier interne. En 1754, les membres du Conseil supérieur décident ainsi de réglementer cette utilisation. Désormais, les billets seront « stipulés à terme » et « fixés à ordre ». Enfin, ils ne pourront être inférieurs à la somme de dix livres.

Fragments d'un discours scientifique

En Europe, on tente pourtant d'établir une idée concrète. Des savants se sont avancés jusque-là. En 1672, tout d'abord, Richer,

mandaté par l'Académie des Sciences qui a été créée un an auparavant. Il y a réalisé diverses expériences, calculé, questionné, et tenté de répondre à quelques interrogations astronomiques.

Soixante-dix ans plus tard, en 1743, La Condamine se rend à Cayenne pour mesurer la longueur d'un arc du méridien, et descend ensuite l'Amazone jusqu'à Cayenne. On doit au médecin Artur, que nous avons déjà évoqué, une relation précise de ce voyage : son *Histoire* permet de saisir l'atmosphère, l'état d'esprit de la colonie durant la guerre de Sept ans et à la veille de l'expédition de Kourou. Né à Caen, de souche normande, on peut supposer qu'Artur a appris la médecine au jardin du Roi où il travaillait sous la direction de l'intendant Cisternay de Dufay et de Bernard de Jussieu. Le 22 décembre 1735, il a reçu son brevet de médecin du Roi à Cayenne. Il s'est embarqué l'année suivante, en avril 1736. En 1738, il siégera au Conseil supérieur de la ville en qualité de procureur général, puis de juge, enfin en tant que doyen chargé de dresser l'inventaire de toutes les minutes de notariat. Il n'a aucun lien particulier, familial ou d'intérêt, avec la colonie. Il entretient des rapports réguliers avec Réaumur et Bernard de Jussieu, et se révèle un correspondant précieux pour l'Académie des Sciences. Il rédige des mémoires sur le cacaoyer, un traité sur les bois usuels qui sont produits à Saint-Domingue. Des difficultés avec Buffon, qui omet de lui rembourser ses frais et de citer ses contributions, le conduiront toutefois à cesser toute correspondance avec Paris en 1742.

La Condamine a atteint Cayenne dans la soirée du 26 février 1744. Son objectif est de contrôler les expériences de Richer sur les équinoxes ; mais il réoriente bientôt ses travaux sur la vitesse du son et l'influence du climat. Avec l'aide d'Artur, du gouverneur d'Orvilliers et de l'ingénieur Fresneau, il observe, sur une colline de Kourou, la fumée du canon tiré depuis le fort Cépé-

rou. Les fruits de ce séjour sont nombreux. Les expériences ont également porté sur les flèches empoisonnées ou la multiplication des polypes en mer ; les cartes de l'embouchure des Amazones et de la position de Cayenne, à 3 heures 35 minutes à l'ouest de Paris, ont été mises au net. C'est par la Guyane hollandaise que le savant rejoindra enfin la métropole, en 1745. Une profonde amitié le lie désormais à Artur ; lorsque le fils de ce dernier soutiendra sa thèse de philosophie, La Condamine y assistera.

Au même moment, en 1743, Pierre Barrère, médecin et professeur à l'université de Montpellier, publie une *Relation* sur la ville de Cayenne et les Indiens. L'auteur avait séjourné en Guyane vingt ans auparavant, à la demande du gouverneur Claude d'Orvilliers qui souhaitait attirer l'attention de la Cour sur la colonie : il avait été appointé par le régent Philippe d'Orléans, pour une somme de 2 000 livres par an, en tant que médecin botaniste du Roi, et avait parcouru les lieux. Barrère est frappé par la différence qui existe entre la splendeur de Paramaribo, opulente cité hollandaise aux maisons d'une blancheur aveuglante, à étages et colonnades, à l'image des cités des Provinces-Unies, et Cayenne : « Il n'y a plus dans le bourg de Cayenne que cent cinquante cases ou maisons d'assez mauvaise apparence, et qui presque toutes ne sont bâties que de boue ; on enduit le dedans de bouse de vache, après quoi on le blanchit par-dessus. Il y en a quelques-unes qui sont de charpentes et à deux étages. Elles étaient autrefois couvertes de feuilles de palmiers ; mais les pertes qu'y causaient les incendies, qui étaient assez ordinaires, ont obligé les habitants depuis quelques années à les couvrir de bois ou de bardeaux ; aussi depuis ce temps-là les accidents sont devenus très rares. [...] La nécessité de faire valoir les terres oblige tous les Français à se tenir sur les habitations, ce qui rend le bourg de Cayenne ordinairement fort désert⁹⁹. » Barrère a publié deux autres ouvrages sur

le sujet, un *Essai sur l'Histoire naturelle de la France Équinoxiale et une Nouvelle relation de la France Équinoxiale*.

Ces deux scientifiques ont apporté des éléments, des intérêts, en un siècle qui résonne des possibilités de la colonie. Leurs travaux font l'objet de publications dans le *Journal des savants*. Ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les partisans locaux du développement comme Artur ou Lemoyne, et les tenants de la politique coloniale. Car ces premiers fragments de connaissance réveillent, paradoxalement, les rêveries autour d'un pays de légende.

« Des montagnes où il y a du cristal »

Voltaire, en quelques lignes, a évoqué les fantasmes de ses contemporains sur la Guyane. Au XVII^e chapitre de *Candide*, le héros atteint Cayenne : « Il n'était pas facile d'aller à Cayenne. [...] Des montagnes, des fleuves, des précipices, des brigands, des sauvages, étaient partout de terribles obstacles. Leurs chevaux moururent de fatigue ; leurs provisions furent consumées ; ils se nourrirent un mois entier de fruits sauvages [...]. Ils vogueurent quelques lieues entre des bords tantôt fleuris tantôt arides. [...] Enfin ils découvrirent un horizon immense. [...] Il mit pied à terre avec Cacambo auprès du premier village qu'il rencontra. Quelques enfants [...], couverts de brocards d'or tout déchirés, jouaient au palet. [...] Leurs palets étaient d'assez larges pièces rondes, jaunes, rouges, vertes qui jetaient un éclat singulier. Il prit envie aux voyageurs d'en ramasser quelques-uns ; c'était de l'or, c'étaient des émeraudes, des rubis, dont le moindre aurait été le plus grand ornement du trône du Mogol¹⁰⁰. »

Les voyageurs qui pendant plus d'un siècle, après Colomb, ont louvoyé le long des côtes, du delta de l'Orénoque à celui de l'Amazone, ont rapporté bien des merveilles. L'image d'un fleuve sortant de l'Éden pour arroser le pays de l'or a forgé pour longtemps

l'image d'une contrée qui attisera la convoitise des navigateurs. Durant tout le XVI^e siècle, la cité de Manoa, pays du roi Doré, fascine ces aventuriers des mers. Des expéditions de reconnaissance, à la découverte des gisements de minerai, ont lieu le long des estuaires et des fleuves. En 1598, la *Nieuwe Caerte Guiana de Jodocus Hondius*, réalisée après le voyage de Raleigh, dessine une Guyane rêvée : Amazones, Acéphales, lac Parimé, Manoa... Emmanuel Lézy a montré qu'il y a eu une Guyane de Raleigh, comme un Mexico de Cortes ou un Cuzco de Pizarre, et bien que le navigateur anglais n'y ait jamais mis les pieds : un récit qui concentre nombre de mythes américains.

Les cartes de l'époque conservent ces éléments mythiques, en y superposant des réalités géographiques. En 1633, celle qui est intitulée *Guiana Siue Amazonum Regio (Guyane, ou Royaume des Amazones)* signale pour la première fois l'Approuague, l'Oyapock et Sinnamary¹⁰¹. En 1667, celle que réalise Estienne Vouillemont place l'île de Cayenne entre les représentations d'Adam et Ève ; les îlets sont baptisés *Le Père, La Mère, L'Enfant, L'Enfant perdu*. En 1677, la géographie épouse encore le rêve. Sur un dessin aquarellé, la plaine côtière est drainée par une vingtaine de fleuves qui aboutissent à la mer par des estuaires ménageant des rades : Essequibo, Temerari (Demerara), Berbice, Curetine (Corentyne), Suriname, Maroni, Aperwaque (Approuague), Viapoco (Oyapock). La carte de Pierre Du Val évoque quant à elle les « Nolaques », qui « portent des plaques d'or à leurs oreilles », et des « montagnes où il y a du cristal » ; deux siècles plus tard, les Européens découvriront en effet sur l'Arataye, un affluent de l'Approuague, où étaient établis les Nolaques, un gisement d'or important. La même année, 1677, la carte *Costes de Guyane, autrement France équinoxiale en la terre ferme d'Amérique*, laisse encore apparaître de nombreuses zones vides où peut se nicher

l'imaginaire : la côte fourmille de détails précis et vérifiés, mais au-delà des montagnes, l'affabulation règne. Manoa-Eldorado, en bordure du lac Parimé, abrite « des carrières où l'on trouve des pierres semblables aux rubis ». Le mythe de l'Eldorado perdurera jusqu'au XIX^e siècle.

Notons enfin que le terme de Guyane est rarement employé. On cite plus volontiers « la Cayenne » ou « l'isle de Cayenne ». À l'origine de cette appellation, une légende veut que le roi Cépérou, chef des Indiens Galibis, ait baptisé les lieux du nom de son fils, qui sous l'emprise de l'amour avait osé franchir, monté sur un taureau, une rivière aux eaux tumultueuses. En réalité, la cayenne désigne, dans le vocabulaire de la marine du XVII^e siècle, une caserne abritant les équipages en attente de destination, ou bien la cuisine commune et, par extension, un lieu où relâcher, puis les dépôts de vivres dans les ports.

Au milieu du XVIII^e siècle, le voyage de La Condamine vient affirmer l'unité de la Guyane, et sa nature insulaire, du fait de la communication entre les bassins de l'Orénoque et de l'Amazone. Cayenne en est devenue le nouveau centre de gravité. Emmanuel Lézy y voit le basculement d'une position intérieure, de la cité de Manoa, indigène et légendaire, à une autre, littorale, française et scientifique. Quand La Condamine se réfère aux expériences de Richer sur l'inégalité de l'apesanteur, il annonce la Guyane d'aujourd'hui, rampe de lancement de l'innovation scientifique.

En 1763, la Guyane offre donc un séduisant mélange d'inconnu et de merveilleux. Il n'est pas un mémoire qui n'évoque ses promesses de fertilité et ne reprennent l'idée d'une corne d'abondance de l'Amérique méridionale. À plusieurs décennies d'intervalle parfois, la lecture de ces textes, égrenés tout au long du XVIII^e siècle, donne l'impression d'identiques entrées en matières, copiées année après année.

Poissons en or massif et pluies d'acajou

Cet espace magique, il s'agit désormais de le conquérir, de le maîtriser pour mieux le coloniser. En 1762, Choiseul mobilise les géographes du Dépôt des cartes et plans. Une première documentation est rassemblée par Philippe Buache, ancien élève de Guillaume Delisle et premier géographe du roi, qui trace alors quarante-cinq cartes manuscrites¹⁰³. Mais c'est à Jacques-Nicolas Bellin que revient de publier, en 1763, une *Description géographique de la Guyane*, premier ensemble imprimé presque exhaustif sur l'histoire et la connaissance géographique de la région. Ni l'année de publication ni l'auteur ne sont des choix fortuits. Bellin a été nommé en 1721 hydrographe du ministère de la Marine. Vingt ans plus tard, il poursuit sa carrière en tant qu'ingénieur. Il deviendra membre de l'Académie de Marine et de la Royal Society of London et participe à l'entreprise encyclopédique en rédigeant pas moins de 900 articles. Il est aussi l'auteur de nombreuses cartes de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la Louisiane.

Bellin se réfère à Guillaume Delisle (1675-1726), l'un des maîtres de la cartographie française, le premier à avoir porté le titre de géographe du roi, mais aussi aux recueils des missionnaires et probablement aux voyages des Pères Grillet et Bechamel¹⁰⁴, ainsi qu'à la recension d'Antoine Biet¹⁰⁵, jusqu'alors la plus ancienne et la plus complète, qui comprend le premier dictionnaire français-galibi, à celle de Froger, auteur d'une première série de cartes de Cayenne en 1698 et de planches illustrant les rencontres avec les autochtones, enfin à l'ouvrage de Le Febvre de La Barre qui qualifiait la Guyane de « restes languissants » et dépeignait les « misères » auxquelles il avait été confronté : « La terre nouvellement découverte n'est pas bonne pour les cannes, ni pour le tabac, coton, indigo et rocou. [...] Il est préférable de songer à la subsistance [...] que de penser [au] profit¹⁰⁶. » Sa *Des-*

cription est divisée en trois parties : la première est historique, la deuxième porte sur le commerce, la troisième contient des conseils de navigation. Vingt-et-une cartes complètent le propos : *Carte générale de la Guyane et du cours de l'Orénoque, Entrées des rivières Poumaron, Effequebé, Berbiche, Corentin, Copenama, Carte du Surinam, de Paramaribo, de la Guyane française, du Maroni, de Kourou, de l'île de Cayenne, des environs de l'île de Cayenne, de la ville de Cayenne, du port et de la rade de Cayenne, de la rivière Approuague, de celle Oyapock, enfin Carte de la Guyane portugaise* ; elles sont accompagnées de plusieurs planches : *Hommes et femmes de la nation Caraïbe, Hommes et femmes indiens de Guyane voisins de l'Orénoque, Hommes et femmes de la Guyane française avec leurs armes, Atours et parures des Indiens de Guyane, Le Lamentin et sa pêche, Animaux de la Guyane, arbres, plantes, indigoteries*, qui reprennent, pour la plupart, celles de Pierre Barrère. L'ensemble cartographié, en revanche, est d'une importance considérable, puisqu'y figure toute la bande côtière, du sud au nord, ce qui devrait permettre le cabotage de Cayenne à Paramaribo : les bancs de sable y sont indiqués, jusque pour les espaces hollandais et anglais. L'auteur s'attache en outre à fixer la latitude et la longitude de la Guyane, ce qu'il réussit à peu près, puisqu'il situe Cayenne à quatre degrés nord, et Saint-Laurent-du-Maroni à cinq degrés nord.

Les premiers chapitres décrivent une vaste contrée située entre l'Amazone et l'Orénoque, les deux plus grands fleuves de l'Amérique méridionale¹⁰⁷ : une histoire de convoitise partagée par toutes les nations européennes – Espagnols, Anglais, Portugais, Français. Bellin rappelle le voyage de Raleigh, qui louvoya le long des côtes et vit des oiseaux et des poissons « en or massif »¹⁰⁸. Le climat serait « sain » : « On y voit peu ces maladies qui font tant de ravages dans nos îles de l'Amérique comme

fièvres malignes, petite vérole et autres ; on n'y connaît pas le mal de Siam [fièvre jaune] si dangereux à la Martinique et à Saint-Domingue ». Le sol pourvoira aussi bien à la culture qu'à l'édification, « c'est un sable noir facile à labourer qui a deux pieds de profondeur, au-dessous desquels on trouve une terre rouge propre à bâtir ». Il ne manque rien à la Guyane, par même une saison des pluies, qualifiée de « pluies d'acajou ». La profusion règne. Le coton y est « infiniment plus beau et plus fin que celui des îles ». Point d'orgue de ce discours : « Il y a de la vigne dans l'île de Cayenne, dont on peut faire et dont on a fait même du vin excellent. Il est fort couvert, il a beaucoup de feu sans être rude ; au contraire il est un peu doux. Jusqu'à présent on a fait peu de vin à Cayenne, parce que les grappes ne mûrissent pas entièrement tout à la fois ; d'ailleurs les habitants trouvent plus de profits à cultiver la vigne qu'à cultiver le sucre ». Les différents articles détaillent ainsi avec minutie les ressources du lieu, signalant au passage quel colon s'occupe de quelle culture, établissant une typologie de la propriété foncière. Ainsi, à l'article concernant le roucou : « Les petits habitants, qui ne sont pas assez riches pour établir une sucrerie, font du roucou, et c'est en hiver qu'ils le font ; la sécheresse de l'été, qui est outrée, fait périr beaucoup de ces arbrisseaux, ou du moins elle sèche si fort les fruits qu'ils ne rendent presque rien ». Enfin, les Indiens sont « des sauvages qui n'ont en partage que l'ignorance, l'ingratitude, la paresse, la crainte et la gloutonnerie », mais les créoles se révèlent « fort affables, libéraux », et leurs femmes « mieux faites qu'ailleurs : elles n'ont point le teint jaune et pâle, comme celles de La Martinique et de Saint-Domingue ».

Cette histoire et cette géographie se démarquent de la pensée dominante de l'époque. La référence à Raleigh tend à réduire les doutes qui pourraient naître des souvenirs des désastres

commerciaux, ou de la faiblesse politique de la colonie face à ses sœurs antillaises. Bellin cherche à poser des connaissances scientifiques utiles, à indiquer les conditions de réussite d'une entreprise coloniale. Rien n'indique que son ouvrage résulte d'une commande ; serait-il, avec sa splendide méconnaissance des catastrophes qui ont jalonné l'histoire du lieu, l'expression d'une savante propagande ?

Forces en présence

Le pays, depuis longtemps, s'avérait entièrement livré aux Jésuites. Ils tenaient tout le monde, soit par intérêt, soit par religion [...] Les Pères sont en état de tout entreprendre, ils savent les choses les plus cachées, ils connaissent le commerce et toutes les ressources de la colonie. Ils sont un peu receleurs, ils vendent aux Noirs par troc, tout les accomode, argent, coton, fil, café, poules, cassaves. Ils vendent ensuite aux Blancs [...]. Leur pouvoir est inouï.

Fusée-Aublet, *Rapport adressé au roi.*

L'empire des jésuites

Les Jésuites ont débarqué en Guyane en 1666, dans l'intention d'évangéliser les Indiens. À partir de ce moment, les cent quatre religieux envoyés en Guyane pendant près d'un siècle y ont à la fois exercé les charges inhérentes à leur vocation et affiché une parfaite maîtrise de la vie de propriétaire colonial¹⁰⁹. Sans oublier les pratiques des explorateurs les plus chevronnés : les Pères Béchamel et Grillet ont remonté la rivière La Comté en 1674, mettant en œuvre le principe d'une colonisation par fronts

successifs – toujours suivis d'un brusque retour vers la côte et ne donnant lieu, in fine, à aucune implantation trop éloignée de la bordure littorale.

Les premières années furent éprouvantes. En 1694, les pères La Mousse et Fauque ont subi la razzia d'une pirogue hollandaise. En 1697, le même La Mousse est fait prisonnier des Portugais. En 1744, la victime est cette fois Fauque, aux prises avec un navire corsaire venu de Nouvelle-Angleterre.

En dépit de ces aléas, les missionnaires entretiennent une correspondance officielle avec le ministre. Déjà, en 1672, à la veille de la guerre avec les Provinces-Unies, ils envoyaient un mémoire à Colbert sur l'état de la colonie : « À Cayenne et sur toute la côte il n'y a que 300 hommes dispersés et sans armes. Le fort de Cayenne n'est pas en état de défense, un seul navire avec 200 hommes pourrait s'en emparer. Les colons qui ont établi des sucreries sont sur le point de quitter le pays si on ne vient à leur secours. Ils demandent l'envoi de 300 hommes pour défendre les côtes en cas de guerre et peupler la colonie. On peut craindre une attaque des Hollandais qui connaissent l'état du fort¹¹⁰. » Nul ne peut ignorer leur présence et l'importance de leur activité. Au XVIII^e siècle, leur palais témoignera de la puissance de leur implantation. Ils en ont commencé l'édification en 1729. C'est la résidence du Père supérieur. Situé sur la place d'armes de Cayenne, ce bâtiment s'affirmera comme le plus imposant de Guyane et, dans tout l'arc caraïbe, comme l'un des plus importants de la congrégation. Fait de brique et de pierre, surplombé d'une tour clocher de section carrée à son angle ouest, il écrase de sa splendeur jusqu'à la résidence du gouverneur. Les escaliers sont de bois précieux, les pièces, grâce à l'épaisseur des murs, préservées de la chaleur.

Même suprématie dans les habitations que les Pères possèdent à divers endroits de la colonie. Une carte de 1762 détaille

l'ensemble. Près de Cayenne, l'habitation Loyola (une sucrerie et 94 esclaves), Montlouis (180 esclaves), une briqueterie (10 esclaves). À Maripa, sur la rive gauche de l'Orapu, dix esclaves s'occupent d'une ménagerie ; sur la rive droite, un terrain « considérable ». À Saint-Régis, sur la rive gauche de La Comté, une habitation comprend un moulin à eau, une sucrerie et 327 esclaves. Sur l'Oyapock, la mission de Saint-Paul et celle de Sainte-Foy possèdent aussi des habitations. La cure de Remire bénéficie d'un peu de terrain et trois esclaves y cultivent le cacao. Même disposition à Roura¹¹¹. Ainsi, en 1764, les jésuites font travailler 803 esclaves, ce qui représente presque le quart de la population servile de la colonie.

L'organisation de base est celle de la mission, territoire limité où les jésuites peuvent évangéliser. La première est créée en 1727. À Kourou, pour commencer, trois missionnaires dont le père Lombard encadrent 78 esclaves qui cultivent le cacao, le café et le roucou ; la chasse, la pêche et l'élevage complètent les besoins. À Ouanary, ce sont deux esclaves qui travaillent sous la responsabilité du père d'Auzillac ; cette mission disparaît en 1744. Sur les rives de l'Oyapock, les Pères d'Ayma et Besson administrent la mission Saint-Paul. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, celle de Kourou s'éteindra doucement, comme son supérieur, le père Lombard. L'une des plus belles habitations est celle de Remire¹¹².

Leur évolution reflète d'innombrables tensions entre le gouverneur et les jésuites, qui se sont illustrés par leur opposition farouche à l'esclavage des Amérindiens. Les Pères utilisaient les autochtones pour les travaux de construction, de pêche, de chasse, en les rémunérant par le biais du troc ; d'où le prestige dont ils jouissaient auprès d'eux. Dans le même temps, le développement des missions soulevait l'hostilité des autorités. En

1719, le Père Lombard provoque la colère du gouverneur d'Orvilliers lorsqu'il cède un terrain à un habitant du nom de Maris, « s'y arrogea [n] comme un droit seigneurial et domanial par celui de déshérence »¹¹³. En 1735, l'ordonnateur Lefebvre d'Albon s'opposa à la création d'une mission sur l'Approuague et signifia l'impossibilité de pêcher dans les anses de Kourou. On reprocha même aux jésuites d'avoir dépecé une baleine échouée sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au roi¹¹⁴. Au milieu du XVIII^e siècle, ces tensions sont vives, et les jésuites font régulièrement appel au Bureau des colonies, demandent l'arbitrage du ministre de la Marine, ou encore menacent de refuser les sacrements ou l'absolution de Pâques. Car ils disposent d'une certaine puissance financière, et s'offrent, quand il le faut, à prêter à une administration qui connaît des difficultés de monnaie. Le gouverneur d'Orvilliers le rappelle à son ministre de tutelle : « J'ai le chagrin de n'avoir à rendre compte à Monseigneur que de nos misères. La caisse, le prêt prochain payé, est sans un sol. J'ai remué tous les ressorts imaginables pour en trouver, mais jusqu'à présent, point de réussite. L'argent est devenu si nécessaire à la vie que le particulier garde précieusement le peu qu'il a ; les marchands passent en France ou cachent les produits de leur vente. Jamais le roi n'a fait tant de dépenses et jamais l'argent n'a moins paru. Les révérends pères jésuites qui étaient ma ressource se plaignent de n'avoir plus les mêmes moyens et ne peuvent m'offrir les secours dont j'étais assuré chez eux¹¹⁵. »

En 1731, la mission de Guyane a acquis le statut de préfecture apostolique, ce qui consacrait sa réussite, et autorisait une certaine liberté vis-à-vis de leur hiérarchie provinciale. Ils disposaient de fonds importants, agissaient en gestionnaires avisés, et la solidarité de la Compagnie leur assurait de passer les moments difficiles, s'ils se présentaient.

Fusée-Aublet a tout loisir de vérifier la beauté des domaines de Loyola et de Mont-Louis, au nord de Cayenne, à l'ombre du fort Céperou. En 1737, l'habitation Loyola produit à elle seule la moitié du sucre de la colonie. Lorsqu'en 1740 les Pères y introduisent l'indigo, d'autres colons suivent. Elle se divise en quatre ensembles distincts : le domaine résidentiel (maison de maître, cuisine, hôpital, quartier des esclaves), les bâtiments religieux (chapelle et cimetière), les bâtiments industriels (forge et poterie), et les manufactures agricoles (sucrierie, chaufferie, purgerie, indigoterie, peut-être une cacaoterie). La Condamine a séjourné à Loyola ; Fusée-Aublet, qui y séjourne du mois d'août au mois d'octobre 1762, y découvre la plupart des plantes utiles à la rédaction de son *Histoire des plantes de la Guyane française*, qui paraîtra en 1775, tel le cannelier de Ceylan ou le bois de Campêche¹¹⁶. Il écrira à Choiseul : « Ils ont Loyola, habitation immense de 400 esclaves, plantée en cacao, café, manioc. Ils ont Saint-Régis où leur sucrierie est de 5000 pas. Qui connaît la profondeur ? Maripa de 7000 pas, qui peut savoir le nombre d'esclaves ? Ils ont des prête-noms pour acheter des esclaves. Ils ont à Kourou tant de terrain qu'ils veulent [...] Ils y sont maîtres absolus des Indiens, qu'ils traitent en esclaves¹¹⁷. »

Sur les trois paroisses de Cayenne, Remire et Roura, ce sont les productions agricoles que l'on met en valeur. À Kourou et Sinnamary, les Indiens travaillent avec des esclaves. Fusée-Aublet indique que les Pères disposent d'un minimum de « 4000 livres de poisson, boucané ou salé, et de gibier dans leurs magasins, quantité jugée conséquente même comparée à celle des magasins du roi. Leurs terrains immenses et admirablement bien situés les rendent maîtres de la rivière. Les Pères tirent tout le parti possible des Indiens, et ont développé un commerce annuel avec le Surinam [souligné dans le texte], activité interdite par le

précédent régime de l'Exclusif¹¹⁸ ». Il déplore leur arrogance et leurs exactions : « Le jour des Rois dans l'église, le père Carnare jésuite déchira le tablier à une domestique à M. de Lemoyne, lui disant : « Tu coudras cela et tu le vendras aux blancs pour faire des manchettes. Je ne veux pas que les négresses soient si belles ». [...] Ces affronts se font aux officiers, aux habitants sous prétexte qu'ils n'ont pas fait leurs Pâques. [...] Ils coupent aux nègres le toupet qui leur vient assez naturellement à cause de leurs cheveux crépus, aux portes de l'église. Ils apostrophent dans leurs espèces de sermons les gens en place. MM. de Behague et Morisse l'ont été et ils décrient leur autorité sourdement. Il n'y a point d'impertinence qu'ils ne commettent. » En mars 1763, dans un rapport à M. de Bombarde, il signalera encore qu'on a épouvanté les Indiens, en les menaçant de les réduire en esclavage.

Pourtant, en 1763, la puissance et l'influence de l'Ordre ont considérablement décliné. Un texte de 1733, inséré dans les Lettres Édifiantes, décrivait la mission de Kourou, « dans une fort belle anse », comme « palissadée et défendue par des espèces de petits bastions » : des rues « tirées au cordeau », une église bâtie au bord d'une « grande place » Artur quant à lui parle d'une implantation « grande et belle ». Trente ans plus tard, l'établissement n'est plus aussi florissant. De nombreux Amérindiens l'ont quitté. Mais le coup de grâce est porté 9 mars 1763, avec l'arrêt d'expulsion du Parlement de Paris : c'est la sanction des spéculations auxquelles se livrait le père de La Villette, qui ne peut plus honorer ses créances ; l'Ordre est en outre condamné à verser un million et demi de livres tournois. L'animosité du duc de Choiseul ou de la marquise de Pompadour font le reste. Le 3 juin, l'ordre est supprimé, ses biens confisqués. La nouvelle arrivera en Guyane en décembre, en même temps que Chanvalon.

Les émissaires du roi et la société de castes

Le 21 juillet 1762, Behague, Morisse et Fiedmont sont entrés en scène. Fusée-Aublet, le botaniste, et Simon Mentelle, ingénieur géographe, étaient du voyage. Le trio se substitue à la famille d'Orvilliers, dont les membres ont occupé la place de gouverneur de la Guyane depuis le XVII^e siècle, sur trois générations : Rémy (1633-1713), Claude (1668-1728), et Gilbert (1694-1764) se sont succédé dans la fonction. Sa mission s'inscrivait dans le cadre d'une étude sur les capacités défensives de la Guyane. Artur note des appointements conséquents (Morisse et Behague ont vu leur solde multipliée par deux et demi) mais souligne que l'essentiel manque : les trois hommes sont arrivés les mains vides, avec en tout et pour tout 21 barils de farine...

Immédiatement, il est question de querelles de préséance. Des inimitiés se font jour. Morisse se lance dans l'achat de plusieurs habitations, notamment celle d'Albon, puis celle d'un certain chevalier de Villers. Quant à Behague, c'est, d'après Fusée-Aublet, « un homme violent, emporté et grognard ». Artur partage cette opinion. Il s'étonne que ce soit son laquais, un homme qui sait à peine signer son nom, qui dirige la boulangerie royale. Les nouveaux venus veulent changer l'ordre des choses, et s'attirent les moqueries : « On montait la parade à cinq heures de relevée. Il [Behague] l'avait fait monter à 11 heures du matin et il y faisait assister les officiers. Il reconnut bientôt l'inconfort de cette heure où le soleil est à peu près dans toute sa force ; il la remit à 5 heures du soir¹²¹. » Il fera également tirer le canon tous les matins à 5 heures, avant de renoncer, une fois de plus, devant les railleries des habitants.

La société créole fait bloc contre les intrus. C'est que les maîtres des îles multiplient les alliances locales, en un écheveau inextricable, édifiant, comme l'écrit Pierre Pluchon, une caste,

véritable « Bastille destinée à perpétuer leur domination et à garantir leur statut d'aristocratie close ». Ces aventuriers, individualistes ou bâtisseurs, entretiennent l'idée que la France ne comprend rien aux affaires coloniales. Ils sont d'abord Américains. C'est avec fierté qu'on revendique d'être planteur de Martinique ou de Guyane.

De l'autre côté, les préjugés sont tout aussi tenaces. N'écrit-on pas que « Cayenne est habitée par des gens pauvres et ignorants qui ne mettent rien ou presque rien dans la balance du commerce, et ne demandent à la mauvaise terre qu'ils cultivent que de quoi payer ce qu'ils appellent vulgairement les provisions de France » ? Ce sont des profiteurs de la pire espèce : « Ces gens sont venus sans fortune, croyant que la terre saurait vite les enrichir. Mais leurs techniques sont rudimentaires et mal adaptées à ce pays. [...] En outre tous sont endettés envers l'État¹²³. » Dernier argument, la faiblesse démographique : « 245 hommes blancs, mariés ou veufs ; 187 femmes ; 64 garçons ; 69 filles ; 10 sexagénaires hommes ou femmes ; mulâtres ou nègres libres : 18 hommes, 22 femmes, 10 garçons, 14 filles. En ce qui concerne les esclaves : 2 348 nègres ; 2 154 négresses ; 990 négrillons ; 552 sexagénaires¹²⁴. » Au total, une population faible, face aux 10 000 habitants que comptait déjà Saint-Domingue en 1730.

Il y a pourtant de remarquables réussites à Cayenne. Claude Maccaye, procureur du roi et membre du Conseil supérieur, ayant, en 1764, épuisé le sol de ses terres hautes, s'avisèrent de mettre en valeur les marécages qui entouraient son habitation, imitant en cela les pratiques de la Guyane hollandaise, où les colons avaient réussi à cultiver les terres basses en y établissant des polders. Ce fut un succès, temporaire.

Jésuites prêts à prendre le chemin de l'exil, nouveaux administrateurs peu au fait des usages locaux, colonie disparate d'où

émergent quelques hommes talentueux... Tels sont les protagonistes qui apprennent, en 1763, que Cayenne va devenir une nouvelle colonie de peuplement. Artur dira que ce fut un « un coup de tonnerre ». Faut-il le croire ? Le rappel du gouverneur d'Orvilliers avait pourtant dû en alerter plus d'un.

Le 23 mai, *Le Prothée* et *La Corisandre* atteignent les côtes guyanaises. Les soldats d'un régiment de Saintonge y ont embarqué. Ils ont contracté la petite vérole, fléau qui, en 1727, avait fait disparaître le tiers de la population de Cayenne. Artur déclare qu'il ne peut autoriser le débarquement, sous peine d'exposer les enfants, les « nègres » et les Indiens, populations particulièrement fragiles. Il décide de répartir les soldats en trois groupes : ceux qui sont immunisés, s'ils ont déjà contracté l'infection ; les convalescents, mis à l'écart et soignés sur un navire hôpital, reliquat d'une prise anglaise ; enfin les malades, dont on attend de savoir s'ils survivront, transportés sur les îlets Le Père, La Mère et L'Enfant, au large de Cayenne. Artur est satisfait de ce dispositif. Il assure avoir enrayé le mal. Une lettre de Fiedmont affirme pourtant que « des fièvres malignes [...] font mourir beaucoup d'habitants¹²⁵ ».

Mirages

Il y a toute l'histoire de l'Europe [...] dans ce fleuve des guerriers et des penseurs, dans cette vague superbe qui fait bondir la France, dans ce murmure profond qui fait rêver l'Allemagne. Le Rhin réunit tout.

Victor Hugo, 1842.

Trois volumes in-folio. 17 000 matricules. Parmi eux, les cinq membres de la famille Siffre : Joseph, Claude, Sibille, Françoise et François. Ils viennent de Hunzel, dans le Palatinat, et se disent « laboureurs ». Antoinette Schwaab, elle, est fichée comme « bourgeoise de Basse Alsace », sans autre précision de famille ou de métier. D'autres noms indiquent un voyage plus lointain : des hommes et des femmes venant parfois des terres reculées du Saint Empire, comme l'actuelle Tchéquie. Ils ont quitté les rives du Rhin, du Palatinat dévasté, longé la plaine d'Alsace, traversé le massif vosgien, parcouru les généralités de Châlons, Bourges et Poitiers, sillonné la Touraine, le Berry, l'Angoumois. Au bout de cette course, la Charente, et pour tout horizon l'embarquement vers Cayenne.

Rollwagen, embaucheur

Pourquoi la famille Siffre a-t-elle choisi de quitter son lieu de naissance, de vie, pour courir le risque d'un périple hasardeux vers une terre et un climat inconnus ? Comment Joseph apprend-il le projet d'une « nouvelle colonie » en Guyane ? Quelles promesses lui a-t-on faites pour qu'il parte ainsi avec femme et enfants ?

Joseph, ou Antoinette, ont croisé la route d'un embaucheur.

Il s'appelle Jean-Frédéric Rollwagen. Il est né à Kertheim, à quatre lieues de Strasbourg. Il a 42 ans lorsqu'il offre ses services¹²⁶. Il a d'abord été employé à la perception du vingtième, un impôt sur les revenus mis en place en 1750 par Machault d'Arnouville, contrôleur général des Finances, et qui devait toucher l'ensemble de la population. Un système de contrôle avait été mis en place au niveau de chaque généralité, sous l'autorité de l'intendant. Rollwagen a peut-être à cette occasion côtoyé l'intendance d'Alsace, au point d'y être connu. En 1756, un second vingtième fut mis en place, puis un autre, douloureusement, en 1760. Il fallait bien financer la guerre. À cette date, Rollwagen ne travaille plus à la perception. Il est devenu capitaine d'équipages et de vivres du prince de Soubise ; il le restera jusqu'en 1757. En 1758-1759, on le trouve à Vienne, employé dans divers bureaux. Il entre ensuite au régiment de Nassereau Weilbourg, puis à celui des fusiliers du duc de Brunswick. Ce n'est pas un marginal, plutôt un mercenaire.

Il appartient à un monde incertain, aux frontières de la légalité. « Le nommé Beauregard, âgé de 30 à 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, le visage grêlé, teint extrêmement basané » fait ainsi l'objet d'un signalement de police : « Il porte un uniforme russe gris-de-fer, boutons jaunes unis, veste et culottes rouges, il est originaire français, quoiqu'il se dise brabançon, et quelquefois des environs de Bâle¹²⁷. » Quel crime a-t-il commis ? Rien

ne nous permet de le dire. De la même manière, Rollwagen sera en 1766 enfermé à la Bastille, jusqu'en 1769, date à laquelle le duc de Choiseul ordonnera de le libérer. On lui reproche d'avoir distribué en Alsace des prospectus incitant la population à aller s'établir dans la Sibérie de Catherine II : près de 4 000 sujets du roi auraient été convaincus. Dans une lettre adressée à Sartine, lieutenant général de Police, le 16 septembre 1766, Choiseul juge sa capture « intéressante ».

Rollwagen a ses habitudes. Il opère dans un large bassin rhénan, à la fois français, alsacien et palatin. Il écrira : « Il y a deux ans huit mois passés que je suis à la Bastille pour être soupçonné d'avoir débauché des sujets de France de quitter le Royaume pour s'établir en Russie. [...] Je n'ai débauché aucun sujet de France et je n'avais pas envie de le faire. Il est vrai qu'il y a chez moi à Worms parmi les gens qui sont venus quelques-uns qui sont nés en France mais je ne les ai pas débauchés. C'étaient des gens qui depuis longtemps ont habité ou vagabondé dans le Palatinat dans le dessein d'aller [...] dans la Nouvelle Angleterre, encore n'étaient-ce que des gueux et des délinquants. » L'enquête confirmera que ses recrues étaient pour la plupart des « gens errants et sans état ». Elle permet aussi de faire la lumière sur ces pratiques. Pour commencer, un contrat est passé entre l'embaucheur et un représentant de l'État demandeur, sur le nombre de familles à recruter. En 1765, Rollwagen est ainsi chargé de recruter 245 têtes pour l'Angleterre. Il fait imprimer et distribuer à ses frais des prospectus qui vantent les mérites d'une nouvelle vie, ailleurs. En juin et juillet 1764, il a fait une tournée pour en distribuer dans les villes de Neidelberg et dans le Palatinat.

Le colon signe un engagement imprimé en plusieurs articles, qui le lie à l'embaucheur et à la puissance recrutante. L'un d'entre eux s'engage ainsi « à habiter et cultiver la part de portion de

terrain de Monsieur Canneau de Beauregard, chef d'une nouvelle colonie étrangère ». Ces articles stipulent que le colon ne quittera pas les siens sans permission, qu'il remboursera les frais de transport à la Couronne. Les contrats sont établis en deux exemplaires et en hollandais. Si Rollwagen dit ignorer le nombre de candidats qui se sont présentés, il précise que les habitants de Rhénanie-Palatinat savaient parfaitement que tous les ans des bateaux partaient de Rotterdam à destination de l'Angleterre. Un certain Walrabd, batelier à Worms, ajoute qu'il procurait aux Anglais, depuis plusieurs décennies, tous les ans, des familles pour leurs colonies.

Rollwagen a accompagné ces familles. Walrabd signale encore qu'en avril 1765 il a emmené un convoi de 900 personnes, dirigées par Rollwagen ; en octobre de la même année, ce sont 245 têtes qui partent. Il évoque enfin 200 Alsaciens, « tous de jeunes gens ».

« On ne leur demande aucun droit d'impôt et on ne les inquiète point sur leur croyance. »

La Rhénanie-Palatinat constitue pour les agents recruteurs un bassin d'autant plus attractif que le Rhin est, depuis les premiers siècles du Moyen Âge, une voie de déplacement rapide et maîtrisée. C'est l'axe principal du Saint Empire, assurant une liaison entre les Pays-Bas et la mer du Nord, l'Italie et la Méditerranée. Les familles remontaient ou descendaient son cours sur des barques plates en planche de sapin pourvues d'un ou deux mâts et manœuvrées à la godille. Mariniers, pilotes, haleurs, floteurs constituent toujours les innombrables métiers liés à la vie du fleuve, qui serpente à travers une multitude de petites îles, quand l'hiver et les glaces le laissent en paix.

Strasbourg est la porte du territoire, allemande et française à la fois. Rollwagen y dispose d'un réseau, familial et religieux.

Son frère, pasteur luthérien, vit dans l'ancienne ville impériale. « Il se peut très bien, note un enquêteur, qu'il lui ait été d'un grand secours, la voix de la religion étant parmi cette population la plus persuasive¹³⁰. » Mais ces atouts personnels ne sont rien, comparés aux moyens que Choiseul a mis dans la balance afin d'assurer le succès de l'expédition. Ce sont eux qui ont décidé du départ de Joseph Siffre et des siens.

L'avis est prometteur, en effet. Deux feuilles, divisées en deux colonnes, sans signature ni date, détaillent en français et en allemand les multiples avantages d'un voyage « vers la Nouvelle-Caïenne ». Elles s'adressent aux « familles et autres particuliers, soit paysans ou gens de métier, qui seront nés hors des terres de la domination du Roi, et qui voudront passer dans la nouvelle colonie de la Guïane ou Nouvelle-Caïenne ». Sous un sobre frontispice, le texte détaille les conditions de vie qui attendent les postulants.

Conditions de voyage, tout d'abord. Dix-neuf paragraphes répondent à tous les problèmes que peut rencontrer le colon, depuis son point de départ jusqu'au lieu d'embarquement – Rochefort. On établit une feuille de route sommaire jusqu'en Charente. Conditions de vie dans la colonie, ensuite : questions d'hygiène et de médecine, question des ressources financières. En conclusion, quelques considérations sur des métiers particuliers : charpentiers, chasseurs, musiciens.

Les familles, dit-on, n'ont rien à perdre et tout à gagner de l'aventure. Les frais de voyage sont pris en charge. Les frais d'installation également : le mobilier de chaque maison, de la batterie de cuisine à la literie, un équipement complet de chasse (armes, gibecières, poudre et filet pour la pêche), un « complet » d'agriculteur, du linge de corps (tenue d'hiver, tenue d'été, culottes, guêtres et souliers) les attendent. Et cette aide ne se limite pas à

l'installation immédiate : durant les deux premières années, le roi nourrira les familles, et pour partie la troisième année.

Enfin, une carte aquarellée vient vanter les ressources et richesses naturelles de la colonie – elle a malheureusement disparu, nous ne la connaissons que par la mention qui en est faite dans le document. Les embauchés devaient se rendre à Landau, comme le stipule une feuille de route délivrée par Dorsner, commissaire de guerre au département de la forteresse française, relais précieux en terre impériale. Le logement leur serait fourni, et une indemnité de trois sols par tête distribuée.

Des listes sont établies. Elles portent le nom, le prénom, le lieu de naissance, la profession et l'âge des migrants, mêlant indifféremment alsaciens et habitants d'outre-Rhin. L'enregistrement du passage des étrangers et leur séjour dans des hôtels ou chez des particuliers ne sont pas signalés. Rien non plus en ce qui concerne les douanes, ou la crainte de contrebande, si souvent présente aux frontières.

Que recherchent les autorités ? Des étrangers et des corps de métiers capables d'édifier une nouvelle colonie. Que sont-elles prêtes à leur offrir ? Tout, ou presque. À condition qu'il s'agisse bien d'étrangers. Car on craint de dépeupler la nation ; et l'habitude est ancienne, pour plusieurs États riverains, de recruter la main-d'œuvre nécessaire dans les terres pauvres de la Rhénanie. Entre la France, l'Autriche des Habsbourg et la Prusse de Frédéric II, une « poussière d'États », gouvernements, principautés, évêchés, comtés, (Deux-Ponts, Wurtemberg, Trêves, Wurtzbourg, Ansbach, Hesse-Cassel), de taille et de puissance diverses, favorisent ces migrations. Dans les comtés de Langen, l'envie de partir devient « telle qu'on constate qu'un père ne peut garder son fils, aucun créancier ses débiteurs et aucun propriétaire ses ouvriers agricoles¹³² ».

Mais jamais, jusqu'à cette époque, on n'avait fait de telles promesses, ni pris de tels engagements. Le succès est immédiat. L'imprimé se répand rapidement dès le début de l'année 1763, alors que les dirigeants de la nouvelle colonie viennent à peine d'être nommés et qu'aucun projet précis n'a été retenu. L'émigration vers la Guyane est le plus important et le plus rapide départ de toute la Rhénanie-Palatinate au XVIII^e siècle – la région connaît alors un très fort excédent démographique. Elle est un « réservoir » migratoire européen, particulièrement dans les années de crise, comme 1709 et 1712. L'apogée se situe durant la guerre de Sept ans. On estime ainsi que jusqu'en 1800, ce furent 350 000 émigrants qui empruntèrent le Danube pour s'expatrier vers l'Europe du Sud-Est. 50 000 également se rendirent en Galicie ou en Russie, 15 000 pour le Danemark. Au total entre 500 000 et 1 000 000 d'émigrants¹³³. La petite principauté de Wurtemberg a ainsi perdu 0,5 % de sa population. Ces émigrations, ce nomadisme n'étaient pas forcément signe d'exclusion sociale. Ils pouvaient concerner des catégories marchandes précises, des ouvriers qualifiés, mais aussi d'autres populations. Les Tsiganes de l'empire des Habsbourg furent ainsi et tout autant débauchés par Catherine II pour ses colonies.

Au mois de juin 1763, un nouveau placard vient renforcer la dynamique : « Carte de la Guïane française (cette carte doit être gravée sur bois à la manière allemande avec quelques reliefs des maisons rustiques de Cayenne). Les Européens qui passent dans ce beau pays qui donne deux récoltes par an y obtiennent un terrain en propriété en arrivant. Ils y sont nourris, logés, bien habillés et fournis de tout ce qui leur est nécessaire pour eux, leur femme et leurs enfants pendant deux ans et demi, et on leur donne tous les outils dont ils ont besoin pour la culture des terres et pour différents métiers, ainsi que tous les secours nécessaires

en cas de maladie. On ne leur demande aucun droit d'impôt et on ne les inquiète point sur leur croyance. On leur paye le voyage pour se rendre à Rochefort d'où les transports sont gratuits jusqu'à la Guyane, et ils ont, en attendant, la subsistance durant le temps qu'ils séjournent dans le port. Il leur est payé, en outre, avant l'embarquement, une somme de cinquante livres par famille, composée du père, de la mère et d'un enfant, et de dix livres par chaque tête d'enfant s'il s'en trouve davantage dans la famille, afin de se montrer en état de se pourvoir des hardes les plus nécessaires pour leur traversée, pendant laquelle ils sont aussi nourris gratis. On recevra aussi les Juifs. À Paris, de l'imprimerie MDR. Le tout sera traduit en allemand et les feuilles seront distribuées par les personnes qu'on chargera de faire des recrues au-delà du Rhin¹³⁴. » Cette fois, aucun métier n'est précisé. Mais attardons-nous un instant sur la dernière phrase.

Jusqu'alors les juifs n'avaient pas d'existence légale. Pourquoi donc les mentionner aussi explicitement ici ? On peut avancer deux hypothèses. D'une part, le recrutement outre-Rhin implique que l'on s'adresse plus particulièrement à cette population : les juifs y sont nombreux, notamment dans des villes comme Spire, et à proximité de l'Alsace et de la Lorraine où l'on compte sous l'Ancien Régime près des trois quarts de la population juive de France¹³⁵. D'autre part, les commerçants juifs dominent le commerce dans les Caraïbes, dont celui de la Guyane hollandaise, voisine immédiate de la française. Ajoutons que le duc de Choiseul est lorrain et qu'il entretient des relations avec la bourgeoisie juive locale, ainsi qu'une correspondance avec le négociant Gradis, représentant de la bourgeoisie juive à Bordeaux. Toutefois, nos registres ne signalent aucune famille de religion juive. Ce qui signifie simplement que la mention n'a pas été portée, soit du fait des familles, soit du fait de la hâte du greffier.

Typologie de l'émigrant

Qui sont ces nouveaux habitants de Cayenne ? D'où viennent-ils ? Un nom à consonance germanique ne saurait à lui seul constituer un indice.

L'historien éprouve une véritable difficulté lorsqu'il cherche à établir une sociologie des migrants de la France équinoxiale. Car les registres matricules déposés à Saint-Jean-d'Angely sont partiels. Par comparaison, celui de Londres, qui fait état des départs de migrants vers les Treize colonies, est précis : il permet de différencier des groupes, de connaître le pourcentage d'Écossais, et de rapporter cette évaluation à celle de l'émigration globale en Écosse à l'époque¹³⁶. À Saint-Jean-d'Angely, certains noms de villes sont notés phonétiquement. S'il est aisé de reconnaître Haguenau derrière « Agnau », en revanche, le nom de certaines bourgades d'outre-Rhin est transcrit d'après leur appellation en patois...

À dépouiller ces registres, on comprend cependant que Rolwagen n'œuvre pas au hasard. Ceux qui se présentent sont des candidats sérieux.

Ainsi Antoinette Schwaab et Susanne Staub, qui écrivent à leur proche parent, Joseph Staub, « bourgeois en Basse Alsace », le 20 décembre 1763¹³⁷. Elles « font de grands éloges de cette île selon les rapports qu'on leur en a faits », demandent à ce que leurs trois enfants les rejoignent, et engagent amis et parents, tous ceux qui ne sont pas « à leur aise en Alsace » à les rejoindre. La date de leur départ est fixée au mois de mars 1764. En quelle qualité partent-elles, abandonnant, au moins pour un temps, leurs enfants ? Aucun indice ne nous permet d'en savoir plus.

Signalons simplement que quelques décennies plus tard, après les guerres napoléoniennes, en 1817, consécutivement à un hiver froid et à l'augmentation du prix du froment, des Alsaciens choisiront de partir pour la Pologne russe, où le Tsar distribue

gratuitement des terres. L'un d'entre eux, Valentin Haas expose sa situation lors de sa demande de passeport : « Par la suite de la misère générale, personne ne le faisant travailler [...] il manque entièrement d'ouvrage et se trouve sans ressources. Il ne possède pour tout bien qu'une seule maison et un petit jardin qu'il a mis en vente, espérant en tirer de quoi faire le voyage ». Les arrondissements de Sarrebourg, Château Salins, Sarreguemines fournissent des contingents ; 3 000 passeports sont délivrés entre le 4 décembre 1816 et le 1^{er} mai 1817. Le port d'embarquement est Amsterdam. Le même phénomène se reproduira en 1827 et en 1847. En 1870, une nouvelle émigration permettra d'échapper à la conscription.

En 1765, on note toutefois que près des deux tiers des colons sont originaires de France. La volonté de Choiseul a donc été respectée. La population la plus importante est d'origine germanique. Pour le reste, les colons viennent de l'ensemble de l'Europe, puisqu'on remarque la présence, bien qu'infime (0-1 %), de Suisses, d'Italiens, d'Autrichiens, de Tchèques, d'Anglais, d'Espagnols et de Portugais. On relève aussi un pourcentage minime d'Américains, majoritairement des Acadiens.

Outre-Rhin, c'est le land actuel de Rhénanie-Palatinat qui rassemble la majorité des migrants. Suivent, dans des proportions nettement inférieures, le Bade Wurtemberg, puis la région de Bayern et la Hesse. En somme, le recrutement a concerné des villes et États limitrophes de la frontière française, mais aussi des régions distantes de plusieurs centaines de kilomètres, comme le Nierdersachsen. Nous ne pouvons distinguer savoir, cependant, s'il s'agit de départs depuis les villes ou les campagnes.

En France, le contingent le plus important est celui de Poitou-Charentes, ce qui s'explique moins par le recrutement dans les ports que par les nombreuses naissances qui eurent lieu avant

l'embarquement. Les plus forts taux sont ensuite ceux d'Alsace (avec une nette prédominance de la Basse Alsace) et de Lorraine (prédominance de la Moselle). Le troisième bassin de recrutement est Paris. D'autres régions figurent enfin, avec un dénombrement de 200 à 300 migrants : Champagne, Centre, Orléanais.

Cette diversité d'origine nous amène à nous interroger sur la circulation de l'information, en dehors du cadre strict de l'« embauchage ». Les villes, notamment les ports, sont bien représentées. Choquet, commissaire général faisant fonction d'intendant de la marine à Rochefort, préconise que 34 familles alsaciennes, attendant dans le port, soient envoyées à Sainte-Lucie. Même démarche de l'intendant Hocquart, à Brest, qui propose que des marins irlandais se rendent à Cayenne car « ce sont de bons laboureurs qui répondront bien aux vues de Monseigneur d'étendre cette colonie ». À la fin de juillet 1763, il recense par ailleurs 3 250 candidats français¹³⁸. Lors du prêche dominical, le curé peut évoquer l'émigration, comme le fait l'imprimé, sous forme de journal ou de placard. La *Gazette* de Renaudot du 6 mars 1633 lance ainsi un appel à l'installation sur les terres de Charles de La Tour, vantant un climat idéal, une terre fertile, le foisonnement du gibier, et surtout, une traversée rapide¹³⁹.

En ce qui concerne Paris, rappelons que Sartine, lieutenant général de la Police, a reçu l'ordre de lever 2 000 hommes pour les envoyer aux colonies. Les premiers convois ont quitté Paris les 5 et 6 mai 1763 pour Rochefort via Aulnay. On voit aussi, de façon sporadique, l'activité de recruteurs privés, tel Turgot qui dirige vers Le Havre quelques fermiers de Normandie. Enfin, dans les régions traversées par les migrants, c'est le bouche-à-oreille qui joue.

Dans cette foule, Rollwagen a-t-il sélectionné, et par quels moyens, celles et ceux qui partiront vers Cayenne ?

Le document qu'il distribuait fait explicitement appel à des chirurgiens, des chasseurs, des pêcheurs. Les listes mentionnent 87 chasseurs et 12 pêcheurs. Plus généralement, sur 4 588 mentions nominales, on trouve 224 corps de métiers. La profession de laboureur est la plus représentée – près de la moitié. Maçons, tailleurs, tisserands, cordonniers, boulangers, charpentiers apparaissent ensuite : une centaine de mentions dans chaque catégorie. Puis des tailleurs de pierre, des médecins, des chirurgiens, des menuisiers, des charpentiers. On note 544 métiers, du passementier au capitaine corsaire, qui concernent à chaque fois moins de 15 personnes. Une répartition reflétant exactement celle de la société française ?

Tout ce que l'on peut dire, en recoupant les données, c'est que les laboureurs allemands viennent pour les deux tiers de Rhénanie-Palatinat, et presque un cinquième du Bade Wurtemberg. En France, c'est l'Ile-de-France qui arrive en tête de liste, regroupant un sixième du contingent, devançant de peu l'Alsace et le Poitou-Charentes. Suivent les autres régions, avec de faibles différences.

La mention « cultivateur de tabac », enfin, requiert une explication particulière. On la trouve dans plusieurs listes déposées à l'intendance d'Alsace. Jacques de Lucé, intendant de Strasbourg, considère que 80 % des candidats au départ exercent cette profession. D'autres documents indiquent que les embaucheurs ont imposé cette condition à leurs recrues, en provenance, essentiellement, du bassin rhénan. Certes, on plante alors du tabac de Landau à Bâle. On le vend à Strasbourg, qui comptait 72 fabriques occupant 8 000 personnes. C'est un produit recherché en France, en Italie, en Prusse. Sa qualité serait comparable à celui de Virginie. Est-ce à dire que le gouvernement envisageait de concurrencer directement les États du sud américain ? Le tabac représentait-il pour Choiseul le sucre de demain ? Rien ne permet de l'affirmer :

nulle part nous n'avons trouvé mention d'un tel dessein. On ne peut que noter une troublante cohérence entre les rapports des scientifiques sur les possibilités des terres de Guyane, les propositions de Turgot pour un commerce libre en Caraïbe, et les efforts des embaucheurs pour recruter dans cette profession.

Ajoutons enfin que Choiseul s'est aussi préoccupé de recruter des musiciens. M. de Fraigne, commissaire de la marine à Marseille, a ainsi reçu, le 13 février 1763, une lettre du ministre lui demandant de trouver six joueurs de tambourin susceptibles de « prévenir la mélancolie dont [les colons] pourraient être atteints à la suite d'un travail pénible et des réflexions sur l'éloignement de leur pays natal, ce qui pourrait occasionner beaucoup de maladies parmi ces habitants¹⁴⁰ ». Aucun musicien méridional, que l'on sache, n'a donné suite ; mais, quelques mois plus tard, le baron de Bodelschwingt était chargé d'engager neuf musiciens à Strasbourg¹⁴¹. Le baron de Lucé, lui, en embauchait quatre : Jean-Baptiste Fritsh, originaire de Rastatt (principauté de Baden-Baden) « maître de langue allemande » et joueur de guitare, qui touchait aussi le clavecin, Jean Hinner, originaire de Coblenche (électorat de Trêves) compositeur, maître de harpe, dont le fils aîné, à huit ans, pinçait aussi bien la harpe que son père, Jean Azler, de Pricks (Tyrol), touche-à-tout qui jouait aussi bien du cor de chasse que de la harpe, de la flûte traversière ou du violon et composait à ses heures, Jean Froumiger, originaire de Veissenhorn (Souabe), qui se contentait pour sa part du cor de chasse et de la trompette. On ignore quelles partitions ils emportèrent dans leur voyage.

Partir, revenir

Côté français, Choiseul a tout lieu de se réjouir, et du nombre, et de la qualité, de ces premiers résultats. Côté rhénan, ce débau-chage systématique n'est pas du goût des autorités.

Déjà, en mars 1760, le gouvernement danois avait utilisé des « réclames » parues dans plusieurs journaux de Francfort et destinées à des paysans capables de mettre en valeur les terres du Jutland, la seule région continentale du Danemark, et la plus étendue. de la même manière, les gouvernements prussiens et russe avaient tenté d'attirer les volontaires dans leurs nouvelles colonies, au point qu'en 1761 le gouvernement de Zweibrücken avait publié une interdiction générale de partir vers ces territoires étrangers¹⁴², rompant ainsi avec la tolérance qui régnait jusqu'alors. La mesure demeura sans effet...

L'initiative française soulève les mêmes remous. Dès 1763, Christian IV des Deux-Ponts renouvelle la défense d'émigrer promulguée à l'occasion des recrutements danois. Au mois d'octobre, il demande des rapports concernant les embaucheurs ou publicitaires¹⁴³. Le 1^{er} novembre, tous ceux qui désiraient se rendre à Landau et de là partir pour Cayenne sont menacés d'une peine de trois mois de cachot. Les embaucheurs seront jetés en prison ou renvoyés à la frontière. Quelques mois plus tard, en mars 1764, les mesures préventives sont encore durcies : c'est la peine de mort par pendaison qui est prévue pour les agents recruteurs – aucun document ne nous permet de savoir dans quelle proportion cette sanction fut appliquée. Quant aux émigrants, si leur aventure se terminait mal, six mois de cachot les attendraient à leur retour. Les veilleurs de nuit établis aux portes des villes encourent eux aussi des peines sévères s'ils laissent s'enfuir des familles. Ces avertissements se multiplient, jusqu'en 1765 : cette fois, six années de cachot pour les colons qui reviendraient chez eux¹⁴⁴. Les délateurs seront récompensés : 5 à 10 talents par dénonciation¹⁴⁵. Il est interdit, en outre, d'acheter leurs biens à ces colons en partance.

Lorsque l'émigration touche les couches moyennes de la société, les autorités locales réagissent elles aussi très sévèrement.

Devant le risque d'émigration des bourgeois ou des maîtres artisans, les autorités de Sarrebourg édictent, le 23 janvier 1764, une ordonnance précisant que les « paysans » sont libres de partir à condition d'abandonner leurs biens et de quitter la Sarre « dans la simple robe qu'ils revêtent¹⁴⁶ ». Dans le Kurplätz, aucun propriétaire ne peut acheter ou vendre aux familles qui partent sans qu'un congé en bonne et due forme soit présenté. Un trimestre plus tard, la même injonction se répète. À Oppenheim, petite ville au sud de Mayence, le conseil municipal se plaint du manque général de domesticité, tandis que des familles entières abandonnent leurs villages¹⁴⁷. La crainte du manque de main-d'œuvre devient plus forte. Les embaucheurs sont emprisonnés. Les décrets visent également les officiers municipaux qui faillissent à leur tâche. La ville de Neustadt émet un blâme contre ses propres représentants car 86 personnes ont quitté le Mudenheim en quelques jours sans la moindre autorisation¹⁴⁸. Celle d'Alzey, en Hesse rhénane, se voit intimer l'ordre de mieux garder ses habitants¹⁴⁹. Dans les juridictions de Kirrweiler et de Deiderkeim, plus de 400 personnes émigrent à la fin de l'année 1763 ; il ne s'agit pas seulement de valets, de servantes, ou d'ouvriers : des représentants de la petite bourgeoisie se joignent au flot. Interdiction est faite à ceux qui possèdent plus de deux cents florins de partir sur les routes¹⁵⁰.

Déjà, les villes doivent faire face à une situation aussi complexe que ce flux de départs : il faut administrer le retour de tous ceux qui, refusés à Strasbourg, reviennent. Ainsi, le 22 octobre 1763, les tisserands de la ville de Germersheim, à 15 kilomètres à l'est de Landau, apprennent que l'intendant d'Alsace ne promulgue plus de passeports ou de sauf-conduits, et ne règle plus l'indemnité de voyage. On ne connaît pas la raison exacte de ce revirement : inadéquation entre l'offre et les candidatures, souhait d'endiguer un flot devenu par trop important ? Toujours est-il

que des dizaines de familles qui quelques semaines ou quelques jours auparavant ont vendu tous leurs biens cherchent à rentrer chez elles. L'attitude des autorités varie alors considérablement d'un espace local à l'autre.

Ce que tous redoutent, ce sont les vols et le vagabondage. Rappelons qu'en France le vagabondage constitue alors un délit : le Registre des délibérations du Conseil de Police de 1666 et 1667 précise que les vagabonds sont passibles d'une condamnation aux galères. Une déclaration du 3 août 1764 ajoute que l'article s'applique à toute personne n'ayant exercé ni métier ni profession depuis six mois. Vagabond : le terme recouvre des réalités très diverses. Adolescents en fuite, domestiques sans emploi, pèlerins vrais ou faux, Maîtres d'école, colporteurs, et la grande masse des journaliers... Outre-Rhin, l'inquiétude est la même. Les migrants légaux, à savoir ceux qui ont dûment rempli une autorisation de départ, peuvent racheter leurs anciens biens (meubles, vêtements) au double du prix consenti lors de la vente. Quant aux jeunes gens qui s'étaient enrôlés pour échapper au service militaire, pratique fréquente, ils sont incorporés¹⁵¹. Reste la masse des gens sans fortune, sans emploi, qui ont quitté un statut précaire pour prendre la route et se voient refoulés : ils sont sommés de quitter le pays. À Spire, chaque migrant, pour être réintégré dans la communauté, devait verser 200 florins¹⁵² ; mais plusieurs sujets aisés et peu aimés furent éconduits¹⁵³

« Hommes et femmes viennent en foule »

C'est à Strasbourg que l'aventure commence vraiment. Les archives y ont conservé de rares traces de ces milliers de candidats au voyage : « Adam Hoffman, âgé de 38 ans, de Weissembam Berg, Comté de Aurikheim, Cath [olique]., laboureur, taille de 5 pieds 3 pouces, chev, sourcils et barbe noire, les yeux gris,

un large visage oval. Madelaine âgée de 36 ans sa femme au dit lieu, Cath. Jean âgé de 18 ans, enfant. Antoine âgé de 16 ans id. Jacques âgé de 13 ans, id. Georges Soltan, âgé de 41 ans, labour., Cath, Weinwiller terre d'empire, taille de 5 p 3, cheveux sourcils et barbe châtons, yeux bruns, nez pointu visage oval. Anne Marie âgée de 41 ans sa femme. Anne Catherine âgée de 12 ans sa fille. Charles Louis âgé de 9 ans enfant. Jean George âgé de 6 ans id. Total 10 personnes¹⁵⁴. »

C'est à Strasbourg que l'on contrôle ceux qui viennent et ceux qui partiront. L'ancienne ville impériale, pont et un carrefour administratif, culturel et commercial, joue un rôle pivot dans ces premiers départs. La cheville ouvrière en sera Jacques Pineau de Lucé, ancien conseiller au Parlement de Paris, intendant de Tours en 1743, du Hainault en 1745, enfin d'Alsace en 1752. Dans le somptueux hôtel de l'intendance situé près des quais et du palais de Rohan, il a la charge de trier ces milliers d'âmes, d'établir les passeports, d'organiser la subsistance.

Dès le mois de décembre 1762, Choiseul lui a écrit pour lui demander « quelques familles allemandes des pays au-delà du Rhin, qui voulussent aller habiter dans une de nos colonies¹⁵⁵ » ; il précise qu'elles seront entretenues jusqu'à ce qu'elles puissent le faire elles-mêmes. Le 1^{er} mars, l'intention de n'embarquer que des étrangers est réaffirmée avec force : « L'intention du roi [n'est] pas de peupler ses colonies aux dépens de la population de ses provinces. » Choiseul a une idée très précise de ce qu'il veut. Sa correspondance à l'intendant d'Alsace distingue deux types d'hommes : des Français, ou des Alsaciens, et des Allemands. Les premiers seront des « concessionnaires », ils achèteront des terrains ; les seconds offriront leur force physique, à défaut d'argent, et travailleront la terre. Dans un courrier en date du 11 août 1763, Choiseul indique qu'il compte désormais plus de 2400 colons,

nombre largement satisfaisant pour le premier établissement ; on doit rechercher surtout des soldats réformés, des ouvriers et des laboureurs. Ce qui nuance le texte du prospectus indiquant que tout un chacun sera accueilli dans la nouvelle colonie.

Les hommes et les femmes qui se présentent à Lucé ont la force de la jeunesse : pour les trois quarts, entre 20 et 40 ans. Plus précisément, 45 % ont entre 20 et 30 ans, 13 % entre 30 et 40 ans ; surtout, presque 18 % ont entre 15 et 20 ans. On ne dénombre que deux colons ayant plus de 70 ans, 22 plus de 60 et 150 plus de 50 ans (soit à peine plus de 10 %). Les naissances sont nombreuses, une vingtaine par mois, ce qui explique un taux de 16 % d'enfants entre 0 et 5 ans ; ils sont 10 % pour la classe d'âge 5-10 ans : les enfants représentent ainsi un quart du contingent total. Les taux de mortalité, irréguliers, sont élevés et touchent particulièrement cette catégorie. La mortalité infantile représente près d'un tiers des décès en 1764 et 40 % l'année suivante – taux que l'on retrouve dans la population locale. De 1763 à 1767 on enregistre presque un millier de naissances. Or 9 000 colons environ, soit la moitié des recrues, seraient célibataires. C'est une proportion importante, qui s'explique peut-être par le fait que l'enregistrement pouvait se faire, pour un couple, sous deux noms différents. Souvenons-nous également de l'exemple d'Antoinette Schwaab, écrivant à sa parentèle pour que celle-ci la rejoigne : on trouve souvent, à un mois d'écart, le même nom de famille pour deux personnes de sexe différent.

Dans le déferlement et le désordre qui menacent de submerger Strasbourg, Lucé tient bon. Il informe les autres généralités du passage des Allemands et des accords passés. Le 26 février 1763, Rouillé d'Orfeuil, intendant de La Rochelle, apprend ainsi que plusieurs « familles étrangères » doivent passer « aux colonies ». L'hiver ayant retardé les départs, les premiers passages

sont notés au cours de l'été 1763. En septembre de la même année, 600 volontaires traversent Strasbourg ; ils sont 1 800 un mois plus tard. Lucé écrit à Choiseul : « Hommes et femmes viennent en foule, il n'y a pas de jours qu'il en parte deux ou trois cents¹⁵⁶. » Le 4 octobre, il signale le départ de 3 841 Allemands. Le 11 octobre, il en dénombre près de 5 000. Le 10, Choiseul lui a demandé de suspendre les départs, et ce pour trois mois au moins. Car il n'y a plus assez d'argent pour payer l'indemnité à laquelle chacun peut prétendre ; et à Cayenne une arrivée massive risque de créer un « engorgement ».

Cinq jours plus tard, Lucé est submergé. Il s'en ouvre au ministre qui lui répond en insistant sur les trois mois de suspension : « Il faut ce temps pour évacuer les 4 000 à 5 000 personnes auxquelles vous avez donné des passeports et celles qui se sont présentées jusqu'au jour où vous avez reçu ma dépêche [...] Le projet n'est pas abandonné, il est seulement suspendu¹⁵⁷. » Lucé prévient les autorités allemandes. Le 22 octobre, les tisserands de Germersheim, à quinze kilomètres de Landau, apprennent ainsi que l'intendant d'Alsace a arrêté l'émigration. Le 4 novembre, les derniers Allemands en partance pour Rochefort quittent Strasbourg. À cette date, un peu plus de 8 000 personnes ont déjà franchi le Rhin, soit plus de la moitié de ceux qui embarqueront pour Cayenne.

L'odyssée des Acadiens

Ces colons dont on ne veut plus, temporairement du moins, en Guyane, mais auxquels des passeports ont été délivrés, que convient-il d'en faire ? Le gouvernement s'ingénie à trouver des solutions, au mépris, le plus souvent, des souhaits des intéressés.

Au mois de janvier 1764, 2 000 Allemands sont ainsi envoyés en Provence. En effet, dès la suspension des recrutements en

octobre 1763, Choiseul a demandé aux autorités administratives et religieuses locales (intendants, évêques) d'héberger les migrants surnuméraires. M. de la Tour, intendant de Provence, diffuse l'avis qui rencontre les besoins de Georges de la Roux, échevin de Marseille : ce dernier a besoin de main-d'œuvre pour son vaste domaine de Saint Maximin, le marquisat de Brue. Il a demandé 200 familles allemandes. Lucé lui envoie 1 864 personnes, précisant qu'il s'agit « de gens sages, robustes, sains et laborieux ». Les détails financiers sont réglés, et la reconnaissance est explicite : « Les frais de leur conduite seront payés par le roi qui les verra avec plaisir s'établir à demeure sur vos terres, et malgré l'avantage que vous pourrez en tirer Sa Majesté ne vous saura pas moins gré des marques de zèle que vous aurez données dans cette occasion ». Or cette nouvelle destination n'est pas du goût des colons, qui en lieu et place de l'établissement dans l'El Dorado promis se retrouvent à cultiver des vers à soie dans le sud de la France. Ils refusent de se mettre au travail. À Moissac, 211 personnes récemment implantées font preuve de la même réticence. La crainte d'une révolte se fait jour. Les récalcitrants sont donc acheminés vers Marseille : du 30 mars au 2 mai 1764, par quatre convois, 2 078 personnes embarquent à destination de Cayenne. Les navires ont été armés sur les deniers propres de Georges de La Roux... Ils reviendront à Marseille après avoir chargé à Saint Domingue du coton, du café et du sucre.

Ce jeu d'économie comptable se retrouve ailleurs. Le Bureau des colonies applique la stratégie des vases communicants. Les premiers à en faire les frais sont les milliers d'hommes qui sont, à l'issue d'une guerre malheureuse, revenus des colonies d'Amérique, et qu'il faut bien expédier quelque part. D'abord, nous l'avons vu, les Acadiens, au nombre de 8 à 10 000, qui furent, pour la plupart éparpillés le long de la côte atlantique. La traversée

avait été pour certains particulièrement difficiles : en 1756, le *Violet* et le *Duke William* ont coulé ; ceux qui sont parvenus en Angleterre se sont retrouvés détenus à Liverpool, Southampton, Bristol ou Penryn. Quand les préliminaires de Fontainebleau ont été signés, Choiseul les a fait libérer et rapatrier en France. Dans une note aux intendants et commissaires des ports du 26 décembre 1762, il stipulait qu'« il serait bon [...] de présenter aux plus pauvres de ces familles l'idée de passer soit à Cayenne, soit à Sainte-Lucie, à la Guadeloupe ou à Saint-Domingue¹⁵⁸ ». Un an plus tard, le 4 avril 1763, apprenant que les Acadiens refusent de se rendre à Cayenne, le contrôleur général des finances Bertin suggère de les envoyer dans les mines...

D'après la correspondance officielle, le gouvernement estime alors leur nombre à 2 000. Ils bénéficient d'une excellente réputation, ce qui explique sans doute que Choiseul ait confié au lieutenant de frégate Gilbert et à l'ancien major de milice canadienne Perrault la mission de se rendre en Acadie et d'en ramener autant de familles qu'il sera possible. Opération réussie. Mais ces Américains ne se laissent pas envoûter par de belles promesses. Arrivés à Saint-Pierre-et-Miquelon, ils refusent de poursuivre vers la France équatoriale. Les assurances que le climat n'est pas si mauvais qu'on le dit n'y font rien : ils n'iront pas plus loin¹⁵⁹.

Pour les convaincre, il faut l'énergie d'une femme. Marie-Joséphine Rousseau de Souvigny, créole du Canada, épouse d'un officier français, François-Nicolas Thierry de Chassaing, a vécu jusqu'en 1758 à Louisbourg. À cette date, elle est veuve depuis quatre ans, et choisit de rejoindre la France. Elle accepte la proposition du gouvernement et entreprend de recruter parmi ses compatriotes des colons qui iront s'établir, à Cayenne, sur les terres dont elle est devenue concessionnaire¹⁶⁰. Elle avancera les frais de subsistance et les gages. Une correspondance

s'engage avec le duc de Choiseul à propos du remboursement de ces dépenses. Le ministre négocie, tandis que M^{me} de Chassaing continue de s'endetter. Le 19 novembre 1763, 594,12 livres sols sont versés à Renault, maître chirurgien, 287,19 livres sols à Bomhère, 372,10 livres sols à Resmais, cordonnier, 790 livres à Jacques Damiens... Ses créanciers finissent par la poursuivre en justice. Pour finir, ordre est donné, le 8 juillet 1763, de régulariser la situation : « La dame Thierry de Chassaing, veuve d'un capitaine des troupes de l'île Royale et mère des dames Chavelin et Montalembert dont les maris ont été tués au siège de Louisbourg a demandé à Monseigneur il y a environ trois mois de lui permettre, pour réparer les pertes considérables que toute sa famille a faites à la prise de cette île, d'engager des ouvriers et travailleurs à la terre [] pour former un établissement []. Elle a marqué depuis à Monseigneur qu'elle avait engagé environ 70 personnes de tout sexe, tant mariés qu'à marier, ce qui peut monter, les enfants compris, à 160 ou 180 personnes. Dans le nombre de ces 70 il se trouve 7 ouvriers de différents métiers, à quelques-uns la dame Thierry a promis 300 livres de gages, et aux autres 150. À 40 hommes travaillant la terre elle a promis 80 livres de gages à chacun d'eux. Aux 22 filles de ménage elle donne 50 à 55 livres de gages. Il lui aurait été très aisé de s'en procurer un plus grand nombre, mais elle a profité de la bonne volonté de ceux qui se présentés []. Elle a été obligée de pourvoir à leur subsistance [], d'emprunter 3 200 livres. [...] Pour rembourser la dame Thierry [...] il suffira de la traiter sur le pied qui a été réglé. [...] En remboursement des différents achats d'outils et autres ustensiles, une indemnité de 3 200 livres. On donnera de plus à chaque personne, homme et femme, 24 livres avant l'embarquement et 12 livres à chaque enfant en dessous de 14 ans pour tenir lieu de conduite, et enfin on accordera à la dame Thierry pendant

deux ans seulement les salaires de toutes les personnes qu'elle a engagées, ce qui fera un objet de 12 000 livres pour les deux ans. Par ce moyen on procurera au roi une peuplade d'environ 200 personnes bien choisie et à bon marché . »

Les sommes discutées sont conséquentes. En dépit des indemnités obtenues et de la considération dont Madame de Chassaing jouit parmi ses concitoyens, plusieurs Acadiens s'enfuient. Au total, le recensement effectué le 1^{er} mai 1765 en Guyane égrènera les noms de 138 Acadiens¹⁶².

Du Rhin À l'Atlantique

Un étranger arrive-t-il dans la capitale, en moins de vingt-quatre heures, on pourra vous dire rue Neuve-Saint-Augustin qui il est, comment il s'appelle, d'où il vient, pourquoi il vient, où il demeure, avec qui il est en correspondance, avec qui il vit...

Diderot, *Lettre à Catherine II de Russie*.

De l'hiver 1762 à l'automne 1765, près de 17 000 hommes, femmes et enfants traversèrent successivement les provinces d'Alsace, de Lorraine, de Bourgogne, de Champagne, de l'Orléanais, du Berry et du Poitou. Par vagues successives, ils déferlent. Ils traversent des forêts, respirent l'odeur du sapin puis celle du chêne ; ils connaissent la boue et les chemins de terre durs de l'hiver. Ils quittent les hautes maisons à colombages et les toits pointus de Sélestat pour les fermes basses et allongées de Saintonge. Ils délaissent la puissante Allemagne médiévale, filent à travers la France de la Renaissance et découvrent les arsenaux des Lumières. Pour parcourir ce trajet, il leur faudra environ quarante jours.

Itinéraires

Qu'a donc écrit Élie Catherine Fréron, cet adversaire des philosophes des Lumières en général et de Voltaire en particulier, pour provoquer la colère de Choiseul en 1763 ? Il a dépeint, dans *L'Année Littéraire*, un périodique à succès, une famille d'Alsaciens errant dans Paris : « Jeudi dernier, 17 novembre, M. D*** passant à 7 heures et demie du soir dans la rue Pavée, près de la Comédie Italienne, entendit une femme qui, adressant la parole à la sentinelle du coin de la rue Française, s'écriait : « Ah, mon dieu, il n'y a plus de charité dans le monde ! Hélas, voilà dans cette charrette toute une famille qui va périr de froid et de faim, si la Providence ne vient pas à son secours ! » La femme qui parlait ainsi avait l'air d'une servante, dont l'accent était Allemand ; elle montrait une petite charrette couverte qui était derrière elle, et dont un homme conduisait le seul cheval qui y était attelé. [...] Il y a là-dedans une malheureuse famille d'Alsace près de périr de misère. L'homme qui conduit la charrette est le père [...] Cette charrette renferme une femme de trente-cinq ans, dont voilà le mari, une fille de quatorze à quinze ans, jolie comme un ange, un petit garçon de six à sept ans, et un autre d'un an qui est encore à la mamelle [...] La mère épuisée de fatigue [...] n'a plus de quoi allaiter¹⁶³. » La suite du récit retrace le parcours des malheureux, de porte en porte, auxquels on refuse l'asile presque partout. Misère, dédale administratif : ils viennent à Paris prendre un passeport pour se rendre à Cayenne. Un Parisien charitable leur offre une nuit à l'hôtellerie de Saint-Claude, rue Montorgueil. Le lendemain, ils quittent Paris pour les faubourgs, où la vie est moins onéreuse. Ce sont de « bonnes gens » pourtant, presque une Sainte Famille...

La charge vise-t-elle le projet même du ministre, ou simplement son organisation ? Quoi qu'il en soit, Choiseul ne tolère

pas la bravade. Fréron est emprisonné à la Bastille pendant huit jours¹⁶⁴. On ne plaisante pas avec l'entreprise de colonisation de la Guyane, dont le ministre suit de très près les moindres épisodes : Jacques-François Mallet, abandonné à Étampes par ses deux compagnons de route, qui l'ont délesté de 18 livres, a demandé réparation ; Choiseul lui-même ordonne l'arrestation des deux hommes... Il veille également à ce que, depuis Strasbourg, Lucé soit en constante correspondance avec tous les intendants des généralités traversées. La liste des points de passage a été établie : Saint-Dié, Bourbonne en Champagne, Châtillon en Bourgogne, Tannay près d'Orléans, La Charité, Poitiers, Rohan-Rohan près de La Rochelle. Au total, quarante jours de marche sont nécessaires pour rejoindre l'île d'Oléron depuis Neuf-Brisach. À l'entrée dans chaque généralité, chaque intendant remet aux migrants le prix de la « conduite » jusqu'au prochain point de passage¹⁶⁵. Cette indemnité distribuée de ville en ville est une forme de contrôle et d'obligation de passage.

Finalement, c'est Saint-Jean-d'Angély qui est devenue le point de chute, et non, comme Choiseul l'envisageait dans un premier temps, Rochefort, entourée de marais, jugée malsaine, propice aux miasmes et aux fièvres. Le commissaire général de la Marine, Choquet, ne dresse pas d'autre constat : « Pour éviter que la ville de Rochefort ne tombe dans le cas d'une maladie générale par le mélange de familles étrangères avec celle du pays, cette ville est déjà bien remplie [...] Il est plus que temps avant que les chaleurs ne viennent de donner des ordres sévères pour le nettoyage de la ville dont on se plaint depuis longtemps, attribuant aux diverses âmes des immondices dans toutes les rues, la corruption de l'air pendant la saison des fièvres ¹⁶⁶ » ; il prend chaque jour, pour sa part, de la quinine. Il a songé à Brouage, qui « peut recevoir 500 familles et il y a un hôpital de sœurs grises

[sœurs de la Charité], le pain et la viande y sont à bon compte, le vin n'y est pas cher, cette ville close est susceptible de maintenir de ces espèces de gens en tranquillité », ou encore à Marennes qui « peut loger 150 familles, les vivres y sont au même prix, et cette ville plus peuplée donnerait des ressources ». Mais Saint-Jean-d'Angély offre toutes les qualités requises, par sa position au centre des voies de communication.

Josselin, subdélégué de l'intendant Rouillé d'Orfeuil, dénombre les arrivées à Rohan-Rohan en 1763 : 16 passages en août, 150 en septembre, puis, brutalement, 2 248 en octobre, 4 680 en novembre, dont 254 pour la seule journée du 7, 557 en décembre – rappelons que le coup d'arrêt a été porté par Choiseul fin octobre. En moins de quatre mois, 7 686 hommes, femmes et enfants ont donc traversé la France. En 1764, le flot se tarit pour ne reprendre qu'à l'été avec un peu moins de 1 000 passages. À quoi s'ajouteront près de 3 000 Alsaciens qui attendent déjà dans les ports, et les quelque 2 000 migrants passés par Le Havre ou Marseille.

Baptêmes, mariages et abjurations

Des 17 000 personnes qui auront, au total, traversé la France pendant un an et demi, il ne reste, curieusement, que des traces très lacunaires : rien ou presque dans les séries des intendances, que ce soit à Strasbourg ou à La Rochelle, à peine quelques plaintes dans les archives municipales ; quelques mentions de mariages, décès, naissances, dans les registres paroissiaux des villes.

La petite église romane de Saint-Léger à Cognac a fait, le 26 janvier 1764, sonner les cloches pour le baptême de Bernardin Flock, « fils légitime de Jean Frédéric Flock et de Marie Magdeleine, demeurant dans cette paroisse en qualité de passager pour l'île de Cayenne ». Dans le registre protestant de la même ville,

on note : « Le 8^e avril 1764, [...], Martin, ministre de l'évangile [a] béni le mariage de Christofe Reich, fils légitime de Frédérick Reich et Anne Barth Colmanin du Wurtemberg d'une part, et de Christine Siegenthalvin, fille légitime d'Ulrich Siegenthalvin et d'Anne Barbe Eivoners du duché des Deux Ponts d'autre part, lesquels nous ont manifesté leur désir à cet égard par le moyen de Pierre Cresling de Landau, qui leur a servi d'interprète et qui a signé avec Jean Boos du Palatinat, avec Pierre Mounier et Daniel Broussard de la ville de Cognac¹⁶⁸. » Cognac enregistre ainsi, pour l'année 1764, 106 mariages, 54 enterrements et 4 abjurations¹⁶⁹. Citons à ce propos le cas d'Élisabeth Yon. En novembre 1763, au plus fort de l'émigration de cette fin d'année, elle agonise à l'Hôtel-dieu de Poitiers. Native d'une paroisse de Landau, épouse de Jean Spaite, un journalier âgé de 48 ans, elle réclame un aumônier pour abjurer sa religion ; ce souhait peut s'expliquer par l'absence de ministre protestant. Or il ne se trouve personne capable de comprendre son patois. Un maître perruquier du nom de Jean Guichard tente d'officier comme interprète ; l'aumônier se contentera de la déclaration de détestation des péchés. Même type de récit dans le registre des Récollets de Cognac : « L'an 1764, le 21^e jour du mois de janvier, en présence des témoins, soussignées Catherine Freinderin, de la paroisse de Pinggen, diocèse de Mahein, dans le Palatinat, âgée de 42 ans, et Barbe Chotre, paroisse de Hostège, diocèse de Strasbourg, âgée de 30 ans ou environ, ayant reconnu que hors de la vraie église il n'y a point de salut, de leur bonne volonté et sans contrainte elles ont fait profession de la foi catholique, apostolique et romaine, et ont fait abjuration de l'hérésie de Luther entre mes mains, de laquelle je leur ai donné publiquement l'absolution en vertu du pouvoir que Monsieur Dudon, doyen et vicaire général du diocèse de Saintes m'a donné pour cet effet. En foi de quoi, je, père Gabriel Fraiseix,

vicaire des Récollets de la communauté de la ville de Cognac, ait signé seul le présent acte en présence desdites Catherine Freinderin et Barbe Chotre, qui ont été absoutes, et de Jean Lithardn Jacob Rauch, George Ernst, témoins. Fait en l'église des Pères Récollets de la ville de Cognac¹⁷⁰. »

Saint-Jean-d'Angély voit célébrer des mariages en masse. Le 11 octobre 1763, Chapot, prêtre bénédictin, en célèbre 32 en une seule journée. Le 20 décembre, 48 unions sont officialisées, sans que les bans soient publiés. Ces dérogations valent pour les adultes. Pour les mineurs (la responsabilité pénale est établie à 20 ou 25 ans) qui doivent produire l'autorisation de leurs parents, Choiseul ne contraint pas le clergé local à passer outre, mais assure que les mariages seront célébrés à la première occasion en Guyane. Comment analyser ce phénomène ? Forte présence de célibataires, qui se marient in extremis pour répondre aux exigences du recrutement. Chanvalon, en inspectant les dépôts avant son départ en novembre 1763, constate avec dégoût que plusieurs colons se sont « déjà associés avec des filles qu'ils demandaient à épouser » – probablement des jeunes femmes poitevines¹⁷¹. Choiseul reproche ce laisser-aller à Choquet. On en saurait tolérer un concubinage notoire. Dès lors, les dispenses se multiplient : les vérifications habituelles, concernant la religion et le statut familial des futurs époux, et les délais légaux ne sont plus de mise. Un simple certificat attestera du célibat. Les témoins ne sont plus requis : leur nom disparaît sous la mention commode « en présence d'une infinité de témoins dont plusieurs ont signé avec moi le présent acte¹⁷² ».

« Quatre dindes et six pains »

Mais il y a surtout des besoins premiers à satisfaire : se loger, se nourrir. Des particuliers accueillent des soldats ou des migrants :

les orfèvres Coulon et Noël accueillent des officiers, les selliers Gorin et Breret quant à eux logent des domestiques. Toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les lieux sont concernés, de la chambre mansardée à l'écurie, de l'artisan au paysan. Ces logements sont régulièrement recensés. En 1765, 26 maisons, 3 chambres et 3 écuries sont louées à Saint-Jean-d'Angély. La ville dédommage ces particuliers quand elle en a les moyens. Dans le cas contraire, c'est la généralité qui prend en charge les factures. À Cognac, l'ancienne salle des États, ou salle des Gardes, du château, inoccupé et qui avait déjà abrité des troupes, conserve encore les graffitis des migrants qui y ont gravé un nom ou une croix. Le 7 mars 1764, deux familles allemandes, soit neuf personnes, se présentent au syndic de la paroisse de Saint-Benoît-sur-Loire, à 35 km à l'est d'Orléans. Elles remettent leurs passeports, datés du 28 janvier 1764. Le syndic les conduit chez les religieuses de l'abbaye de Fleury, qui refusent de les recevoir ; le syndic finit par leur payer une chambre dans une auberge.

En dehors de ces épisodes épars, on ne peut que supposer ce que fut la traversée de la France pour ces familles. Les plus fortunés, francophones, s'appuyaient sur des réseaux familiaux, commerciaux ou religieux ; les autres, la grande majorité, étaient obligés de se débrouiller comme ils pouvaient jusqu'au port d'embarquement. Le 8 novembre 1763, Catherine Guérimet de Saint-Jean-d'Angély, 36 ans, se plaint qu'on lui a volé quatre cochons « dans l'étable à minuit¹⁷³ » et précise qu'elle soupçonne « les gens destinés à Cayenne », ajoutant « que ces mêmes gens auraient arrêté et volé le courrier de poste sur le grand chemin ¹⁷⁴ ». Marguerite Roger vient déposer dans la même affaire, affirmant que « tout le public du canton a soupçonné les gens destinés pour l'île de Cayenne pour être les auteurs de ce vol ainsi que de bien d'autres qui ont été commis dans le canton depuis que ce peuple

habite en la présente ville ». Jean Guichard, 28 ans, laboureur, assure lui aussi « soupçonner ces mêmes gens pour être auteurs dudit vol » car il les a « vus souvent rôder dans le canton » : « Ils lui auraient volé et au sieur Doussin quatre dindes et plusieurs autres têtes de volaille et six pains. »

Le 27 septembre 1763, Marchand, lieutenant de police à Saint-Jean-d'Angély, informe Choiseul de l'incident suivant : « Cette femme que je connais depuis longtemps pour un mauvais sujet s'avisait d'allumer dans une rue fort étroite dont presque toutes les maisons sont bâties en bois et où était le magasin de la colonie du feu pour griller des cochons. Elle accabla d'injures le garde-magasin et s'exprima dans des termes les plus indécents sur les personnes destinées à la colonie et ceux qui en étaient les chefs [...] Je crus devoir ordonner qu'elle serait conduite en prison. Loin d'obéir, elle résista avec la plus grande violence et on ne put l'arrêter. Elle fit une barricade dans une maison avec si peu de précaution qu'elle fit une chute qui la meurtrit. C'est sous ce prétexte qu'elle a informé devant l'officier qui fait fonction de lieutenant criminel et qu'elle a déjà obtenu une provision de 60 livres contre le garde-magasin¹⁷⁵. » Marchand insiste sur l'exemple désastreux qu'elle offre aux « familles étrangères destinées à Cayenne¹⁷⁶ ».

Au total, ces mentions d'incidents sont très rares. Comme si la traversée de la France avait eu lieu dans un tunnel, parenthèse ou épisode ordinaire dans les contrées parcourues. « Colons de Cayenne », « Cayens » ou « Allemands » ne suscitent guère d'intérêt. La surveillance active dont fait état Diderot ne s'exerçait en réalité que sur les étrangers issus des catégories supérieures de la société ou présentant un intérêt particulier. On constate plutôt une vigilance à « deux vitesses » : le flot d'indigents ne recontre qu'une surveillance lâche.

Logement et ravitaillement

Saint-Jean-d'Angély a été construite autour d'une abbaye érigée en 837. C'est une ville au plan concentrique, aux ruelles bordées de tours et de fontaines. Elle possède un atout majeur : la Boutonne, rivière navigable neuf mois de l'année, qui permet de transporter facilement les migrants vers l'île d'Aix ou l'île d'Oléron. On y trouve du pain « à bon compte », une capacité d'hébergement pour 1 800 personnes ; le vin et la viande sont, en revanche, « assez chers ». Tonnay-Boutonne et Saint-Savinien, plus petites bourgades, à moins de 10 lieues, peuvent servir de relais.

Dès le 10 septembre 1763, on songe à désengorger la ville. Le dépôt de Saintes est ouvert, sous la surveillance du commissaire Correnson : on y rassemble les impotents, qui n'iront pas en Guyane mais vers les autres colonies des Antilles ; bientôt, il accueillera les célibataires et les colons sans passeport. Un mois plus tard, on ouvre le dépôt de Taillebourg ; le 27 novembre, ceux de Cognac et de Saint-Savinien. Enfin, le 21 décembre, celui d'Oléron, dernier centre de tri avant l'embarquement. M. Bourg, qui en assure la direction, y reçoit ceux à qui le voyage est refusé pour cause de mauvaise santé. Le 24 janvier 1764, Choquet comptabilisera, à destination de Choiseul, ces laissés pour compte de la traversée : 3 238 à Saint-Jean-d'Angély même, 1 100 à Saintes, 1 204 à Cognac, 692 à Taillebourg, 510 à Saint-Savinien, 700 sur l'île d'Oléron. Les capacités de Cognac ont été multipliées par deux. Le dépôt d'Oléron s'apprête à recevoir jusqu'à 2 000 personnes.

Choquet en a décidé seul – l'approbation du ministre est venue plus tard. C'est qu'il doit faire face à une situation délicate. Le 26 mai 1763, il adresse à Accaron, premier commis au Bureau des colonies, en charge de l'expédition de Kourou, un courrier relatant les difficultés concrètes de son travail. Ce qui lui manque, c'est de l'argent : « La crise est vive avec tout le monde que nous

avons ici, officiers divers, employés, familles misérables qui tous vont s'expatrier, qui tous demandent de l'argent et de l'argent nous n'en avons pas. [...] J'arrête les paiements des ouvriers du port, les appointements des entre-temps auxquels il est dû neuf mois de l'année passée, le paiement des adjudicateurs des travaux, enfin les petits secours à donner aux gens de mer qui reviennent d'Angleterre misérables. [...] Il n'y a point de cruauté que je ne fasse pour réserver de l'argent. [...] Il n'y a point à balancer, Monsieur, de faire voiturer l'argent ici¹⁷⁸. »

À Saint-Jean-d'Angély, les Allemands vivent, en général, dans des casernes. Tout contact avec la population est évité. Chaque chef de caserne doit gérer le quotidien de son entrepôt. L'argent ne circule pas : l'indemnité (fixée à six sols par tête et par jour, majorée de deux sols par jour pour le logement, puis réduite à quatre sols pour les enfants, sur ordre de Choiseul) n'est pas délivrée sous forme de numéraire mais de cartes de ravitaillement, en échange desquelles on obtient des rations de pain et de vin. Munis de ce sésame, les responsables se rendent chez le boulanger ou tout autre commerçant, qui peut alors soit délivrer la ration, soit remettre son prix en argent comptant minoré de deux liards pour une pinte de vin, d'un sol par livre de viande. Ruis-Embitto, intendant de la marine, craint que « l'habitant, qui n'est pas du tout humain dans ces quartiers-ci, profite de l'occasion pour vendre les denrées fort chèrement¹⁷⁹ ».

Comment vit-on dans ces conditions ? Le cas des époux Bottemer est éclairant. L'homme, Strasbourgeois, né vers 1728, est enregistré en février 1764 sous le numéro 141 dans le premier registre constitué. Il rejoint Oléron le 2 mars 1764, où il épouse, à peine dix jours plus tard, Catherine Seyler, d'une dizaine d'années sa cadette, originaire du Palatinat, enregistrée sous le numéro 10378. Tous deux rejoignent le camp de Saint-Jean le 1^{er} juin

1765, lors de la fermeture des entrepôts d'Oléron. Ils demeureront en Saintonge jusqu'au 31 décembre 1767, date à laquelle ils recevront un congé définitif. Il semble qu'ils se soient alors établis à Saint-Pierre-d'Oléron, où l'on perd leur trace. Quatre années passées dans des camps de transit, et pour finir le souhait de rester sur place : on peut supposer qu'une certaine sociabilité s'est constituée, à la fois dans les dépôts, et au fil des contacts avec la population locale. Car ce séjour les a certainement vu effectuer de menus travaux chez des fermiers ou des artisans, et amasser peut-être un petit pécule.

C'est le commissaire François-Marie de Lattre qui a en charge la vie quotidienne des futurs colons. Il a alors 47 ans. Dépeint comme un homme « sage, prudent qui sait comment il faut conduire ces sortes de gens avec fermeté et douceur¹⁸¹ », il a pour mission de préparer veiller à l'entretien de 1 200 à 1 500 personnes, alors que dès la fin juillet 1763, 1 840 « Cayens » sont arrivés. Pour lui, le système des cartes est une nécessité : il se méfie des colons qui, s'ils avaient la somme en poche, partiraient « marauder »¹⁸². Infatigable, il marchandise le prix des loyers, recense les lits disponibles, réquisitionne les draps de la Marine. Il dépend de l'intendant de la généralité, qui pour sa part organise un détachement de maréchaussée pour fixer le prix des denrées et éviter toute inflation intéressée, trouver des « voitures » pour le transport, exempter des droits d'aide le vin consommé, enfin obtenir que les malades soient soignés à l'hôpital. De Lattre tente également de convaincre les Bénédictins d'accueillir des colons. Les frères s'y opposent ; ils ne se plieront qu'à un ordre de Choiseul. Qui décrètera aussi la réquisition, à Taillebourg, d'écuries jugées « immenses ».

Pour ce qui est de l'alimentation, la forte demande provoque une hausse des prix. Le lieutenant général Audouy de Laprade

a décidé de taxer le bois et le beurre, au motif que « la plupart des denrées ont été portées à un prix excessif par l'avidité de ceux qui ont voulu profiter des besoins de ces étrangers¹⁸³ ». La pénurie de pain menace, aggravée par les fortes pluies qui ont provoqué de mauvaises récoltes¹⁸⁴. Dès le mois d'octobre 1763, Choiseul a préféré économiser sur la qualité des denrées. Il écrit à Choquet qu'« il ne sera plus question à l'avenir de Français, mais seulement d'Allemands auxquels une nourriture simple, pourvu qu'elle soit bonne, doit suffire¹⁸⁵ ». Ce n'est toutefois qu'au mois de février 1764 que Choquet détaillera une ration individuelle hebdomadaire, soit « une livre et demie de pain, une demi-livre de viande et trois quarts de pinte de vin¹⁸⁶ ».

Dans la liste des attributions du commissaire de Lattre apparaît enfin la question des vêtements. Les futurs colons ont quitté les chaleurs d'un été rhénan pour affronter l'hiver doux des ports de l'Atlantique. Choquet commande des souliers, des bas, des chemises, des gilets qui font le bonheur de quelques marchands locaux¹⁸⁷. On ne tarde pas à signaler des trafics : des « hardes » sont stockées, revendues...

L'indélicatesse se retrouve jusque chez les préposés et les chefs de caserne. En février 1764, de Lattre découvre que son commis Guillaume Dubois a imité sa signature sur quatre billets. Le faussaire est immédiatement mis aux fers ; il sera chassé de Saint-Jean-d'Angély « avec grand appareil », afin d'impressionner les colons.

Le 4 avril 1764, une autre information, ouverte au siège présidial de Saint-Jean-d'Angély, précise les mécanismes de la fraude. Cohu, un autre commis, délivre des cartes aux chefs de caserne, comme Louis Lemire, surnommé Chênevert, un Canadien, ancien capitaine de vaisseau, qui dirige l'établissement situé rue des religieuses de Breuillet. Tous deux détournent les

cartes et les revendent aux commerçants. Cohu, pris en flagrant délit, s'enfuit ; Lemire et son complice, le cuisinier Louis Miraud, sont arrêtés et jugés. Cohu est condamné par contumace « à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive ». Place de Lormeau, on dresse une potence où se balance son effigie.

« La fantaisie de boire les prit... »

Dernière tâche du commissaire, celle du maintien de l'ordre. Outre les petits tracas et grandes affaires qui l'occupent, la lecture de ses courriers nous permet de mieux cerner l'activité d'un homme qui passe le plus clair de son temps à poursuivre les colons, de bonne ou de mauvaises conditions, qui chassent dans les vignes, causant désordres et mécontentements. Ainsi, au début de l'année 1764, trois ingénieurs géographes prêts à partir pour Cayenne, Haumont, Blignères et Lefèvres, en compagnie de Bourdequoy, concessionnaire, tirent les canards, provoquant la colère des fermiers voisins. L'affaire tourne à la rixe. Haumont abat d'un coup de fusil le maître-boulangier Jacques Guionnet, et blesse son fils. Les détails de la triste histoire sont plaidés devant la justice de Saint-Jean-d'Angély. Le coupable bénéficie de la grâce de Louis XV : il est condamné à verser neuf livres par an pour faire célébrer des messes à la mémoire de la victime. Probablement la sentence vient-elle clore un arrangement passé avec la famille du défunt, comme la lecture d'une lettre de Choiseul le laisse supposer. Haumont est en effet autorisé à partir en Guyane le 22 février 1764, l'affaire se trouvant terminée à la « satisfaction des parties civiles ». Aux mois de juin et juillet 1764, le chevalier de Brillhac se plaint encore à Choiseul des dégâts que les Allemands causent sur ses terres et celles de ses voisins ; mais les procès-verbaux attestent d'une suspicion qui pèse tant sur les aubergistes que sur leurs hôtes. Les Saintongeais, en général, portent volontiers

plainte contre une « populace » qui se plaît à s'introduire de nuit dans les villages, « tant les Allemands font preuve d'un génie si vagabond et si enclin à la rapine et au larcin »¹⁸⁸. À chaque fois, il s'agit de fixer le montant d'une réparation : les habitants se rapprochent de leur maire, qui intervient auprès du commissaire de marine, lequel indemnise les plaignants.

La méfiance est naturelle envers ces colons qui ne parlent pas la même langue, parfois ne pratiquent pas la même religion. Le lieutenant général criminel de la sénéchaussée de Saintonge, ouvrant une enquête à la requête du procureur du roi, constate : « Ce peuple étranger destiné pour l'île de Cayenne, dont la ville est surchargée, est journellement errant dans les campagnes circonvoisines, et y a commis de tels désordres et brigandages qu'il y a eu des temps où les prisons ont eu de la peine à suffire pour contenir ceux qu'on avait pris en flagrant délit¹⁸⁹. »

Les incidents se succèdent : « Il y a eu aussi une émeute le 13 de ce mois à Saintes de la part des Allemands qui s'attroupèrent plus de 200 à la porte de M. Correnson officier des classes chargées en sous-ordre de la police des familles, et voici pourquoi. M. de Lattre était convenu avec les Allemands que, le vin de la récolte ne se trouvant pas bon, on leur aurait donné la valeur fixée en argent, et que par là ils auraient eu une petite ressource pour faire ce qu'ils jugeraient à propos ; ces bons Allemands trouvaient cet arrangement fort bon, mais le 13 au soir la fantaisie de boire les prit et ils voulurent avoir du vin ; peut-être en avaient-ils déjà trop bu ; ce qui les fit s'attrouper d'une façon très séditieuse et d'une mutinerie déclarée de sorte que si le sergent qui fut avec son détachement pour apaiser le tumulte n'eût pas agi avec beaucoup de prudence, les soldats allaient les fusiller. [...] Il y a cinq mutins en prison. [...] Il est convenu qu'il serait nécessaire d'avoir de plus forts détachements [...] mais ce pays

n'est pas assez garni de troupes. [...] Les évacuations que l'on pourra faire le plus tôt possible donneront plus d'aisance et de tranquillité¹⁹⁰. » Désormais, les Allemands ne pourront pénétrer, sous peine de sanctions sévères, dans certains quartiers.

De Lattre réclame l'envoi de troupes dans chaque dépôt, afin de renforcer les milices bourgeoises, dont Ruis Embito déplore le manque de zèle. À Cognac, la délibération du corps de ville du 14 novembre 1763 indique que Pierre Duffaud, marchand, s'engage à fournir le bois et la lumière nécessaires aux corps de garde bourgeois chargés de surveiller les familles allemandes. Pelletier de Mortefontaine, nouvel intendant de La Rochelle, se voit sommé d'agir. Il doit « éviter de pousser ces étrangers à bout, ce qui ne manquerait pas d'arriver, si, comme on l'a déjà fait à Taillebourg sans obtenir de justice ni des subdélégués ni des syndics, les filles étaient insultées et les hommes chargés par la populace, qui prend des prétextes pour faire *querelle et frapper jusqu'à donner des coups de couteau* »¹⁹¹. L'allusion à Taillebourg est une référence à des événements « très graves » (sans qu'on en sache davantage) survenus en juillet-août 1764, à propos desquels des plaintes sont parvenues au Bureau des colonies : le maréchal de Seneckerre a été rappelé à l'ordre, une troupe de douze soldats et un sergent envoyée sur place – 400 étrangers logent alors à Taillebourg.

Le 30 novembre 1763, le duc de Choiseul condamne le nommé Ancellin, ouvrier paveur, à un mois de prison, pour avoir « maltraité et insulté une famille allemande¹⁹² ». De Lattre se plaint de ces habitants qui n'hésitent pas à refuser de l'eau et « une poignée de paille » à une famille dont la mère est sur le point d'accoucher. « Les habitants même de la campagne ont pris en haine ces étrangers », note-t-il, et c'est alors une « guerre ouverte » qui s'engage¹⁹³. Un jour qu'une « troupe de ces familles » passait

dans la paroisse de Burry pour se rendre à Cognac, « le curé se met à la tête de ses paroissiens avec le syndic, après avoir refusé quelque secours à ces malheureux les chasses du village, avec menace que s'ils repassaient il les ferait étriller » ; conclusion : « Ce curé et ce syndic mériteraient bien quelques corrections pour l'exemple¹⁹⁴. » Choquet fera les mêmes reproches aux habitants de Saint-Jean. L'ouverture des dépôts limite tout de même ces affrontements.

Fin 1763, une année après que le gouvernement a annoncé l'expédition de Kourou, un peu moins de 17 000 d'hommes, femmes et enfants attendent donc à Saint-Jean-d'Angély et dans les environs le départ vers la terre promise, dans des conditions de santé que l'on suppose médiocres. Pour Choquet, de Lattre, Ruis Embito ou le maréchal de Seneckerre, la hâte est la même : il faut embarquer vite, vider les entrepôts, retrouver un fonctionnement habituel des ports.

Et vogue la galère

*Dans l'île de Cayenne allez/Vous aurez si vous passez/Du pain et du
beurre assez/Du pain et du beurre¹⁹⁵.*

Un port à la fin d'une guerre : marins désœuvrés, colons exilés, vagabonds en tous genres. C'est dans ce charivari aux couleurs de la défaite que Choiseul fait armer frégates et flûtes : 37 convois, 63 navires qui emporteront, du mois de mai 1763 à celui d'avril 1765, plus de 10 000 migrants, depuis Rochefort, Le Havre, Marseille et Bordeaux. Le premier convoi arrivera à Cayenne en juillet 1763. Le dernier y touchera terre en juin 1765. Sur place, Préfontaine doit installer tentes et carbets pour les futurs colons. Chanvalon suivra, puis les autres convois, avec un intervalle suffisant pour que l'installation soit achevée. L'affaire est réglée comme du papier à musique. En théorie.

« Cette ignorance crasse n'est point pardonnable »

Les départs se doivent d'être rapides. Choiseul le martèle, dès le printemps 1763 : il faut « hâter » les embarquements¹⁹⁶. Cette

précipitation s'explique : le projet est dans tous les esprits depuis de longs mois ; et l'on entend bénéficier sur les Anglais de l'effet de surprise. Ce que l'on néglige en revanche, ce sont les conditions matérielles, le climat, les saisons... Et les complications logistiques.

Le Bureau des colonies tente de veiller au grain. Il connaît les protagonistes de l'affaire, particulièrement le sieur Brulletout de Préfontaine, qui s'illustre, dans la préparation de son voyage, par une extravagance dont Choquet s'amuse, dans un courrier daté du 9 avril 1763 : « Un certain M. de Préfontaine, jadis cadet, ensuite passé officier à Cayenne, depuis décoré de la croix de Saint Louis, est l'homme dont le ministre a fait choix, ou qu'on l'a contraint de prendre. C'est un parfait original, un franc seigneur d'après ce qu'on m'a rapporté de lui. Comme j'espère aller lundi au Bureau, je serai mieux instruit. Il n'a d'autre mérite que d'avoir dîné avec M. de Choiseul, aussi ne le laisse-t-il ignorer à personne. En arrivant il présente des lettres de créances, de pouvoir. En conséquence il dit [...] il me faudra des pelles, haches, serpes, coins, pics, tranches. [...] Et quel nombre ? lui dit-on. Vingt, trente, quarante mille dit-il. Et quelle forme désirez-vous pour ces outils ? À l'ordinaire. [...] Il y a des pelles plus larges du taillant que du talon, c'est celles-là qu'il me faut. [...] Il dit qu'il attendait beaucoup de monde, qu'il allait à La Rochelle et que si son monde était arrivé il fallait tenir la frégate *L'Hébé* prête pour partir le lendemain. [...] On lui dit la chose impossible, que la frégate n'était point destinée à Cayenne et qu'il n'y avait point d'autres vaisseaux prêts. [...] Il dit ensuite qu'il embarquerait 50 barriques de vin, on lui dit 50 tonneaux. Non, non, je veux 50 barriques. On lui fit observer que le tonneau était quatre barriques. Ah ah ! dit-il, je ne le savais pas. Pour un homme qui depuis trente ans habite les ports et les colonies, cette ignorance

crasse n'est point pardonnable, elle le serait à un Parisien qui ne connaît que muids, queues, carcans, pipes et compagnies. Il fit une autre demande, et crut exiger beaucoup demandant 2000 briques. On lui demande ce qu'il ferait de cette cantine. Oh dit-il, j'ai beaucoup de bâtiment à faire faire. Quelqu'un lui répartit : ce que vous demandez sera à peine suffisant pour une ou deux cheminées. M. de Ruis lève les épaules, et tout le monde en fait des gorges chaudes¹⁹⁷. » On comprend mieux, pourquoi, dans une note du 12 avril 63, le Bureau des colonies limite les quantités d'objets et de vivres demandées, martelant que « l'envoi de 6 à 700 tonneaux de vivres, munitions et marchandises suffit pour le présent, d'autant qu'il sera question d'en faire passer d'autres dans le mois de mai¹⁹⁸ ».

Le 6 avril 1763, Choquet a indiqué à Choiseul que Préfontaine a choisi d'embarquer sur *La Comtesse de Gramont*. Une semaine plus tard, les vents demeurent contraires. Le 7 mai, le navire est toujours à quai. Enfin, le 14, Choquet peut informer le ministre qu'il a appareillé, « mais les vents étant retombés à O. NO, ils furent obligés de mouiller à la rade des Barques. Je ne pourrai savoir que ce soir leur route en faveur de la marée pour sortir »¹⁹⁹. *La comtesse de Gramont* s'éloigne enfin le 16 mai 1763 ; elle atteindra Cayenne deux mois plus tard.

L'interminable départ de l'intendant Chanvalon

Choiseul, quant à lui, cherche à tout planifier, jusqu'à l'intervalle entre les convois : « Je pense comme vous qu'il est intéressant d'envoyer à Cayenne un supplément de vivres pour prévenir les retards dans les envois ordonnés, et les événements de la navigation. Vous pourrez les prendre dans la fourniture à faire par le munitionnaire et par le sieur Gradis et le composer de farine, lard salé, vous fréterez un bâtiment propre à ce transport

relativement à l'encombrement du tout et vous ferez cette expédition le plus tôt qu'il sera possible. Il faut qu'elle précède le départ de M. Chanvalon qui se rendra dans le courant du mois prochain à Rochefort pour s'embarquer sur des flûtes qui passeront de Brest²⁰⁰. »

Mais Chanvalon, le tout nouvel intendant de Guyane, manifeste une méfiance maladroite à l'égard de Choquet et de ses hommes, au point d'écrire en langage codé. Il tient un journal où il travestit son identité en celle du « poète Limut ». On comprend, à la lecture de ce récit édifiant, qu'il se trouve en butte à la fois à l'hostilité des hommes de Bordeaux, peu soucieux de favoriser l'implantation d'une colonie blanche auto subsistante, et à celle des hommes de Rochefort, Choquet en tête, qui n'ont qu'une idée en tête : se débarrasser de lui en accélérant son départ. Le 15 juillet 1763, « Limut en a par-dessus la tête, on le presse de partir et rien n'est prêt ». Un mois plus tard, cependant, le 13 août, il est toujours là : Choiseul a ordonné de ne plus enregistrer qui que ce soit à Bordeaux, car il n'y a plus d'argent. Le 23 août, le poète subit des « tracasseries » administratives.

Le 19 août, puis le 26 septembre, deux navires prennent le large. Ce sont *Le Crucius* et *La Denise*, qui emmènent 230 passagers, principalement des Suisses du régiment de Hallwyll – le 12 octobre, *L'Union* embarquera encore 176 Suisses.

Le 1^{er} septembre, Chanvalon est toujours sur place. Il trie ceux qui sont jugés aptes à quitter l'Aunis et les autres. Au final, il dresse une liste de 644 noms ; Choquet propose que ces candidats au départ soient dirigés vers La Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie ou Saint-Domingue. Dans le plus grand désordre, les passagers descendent à terre, les farines sont déchargées afin de ne pas pourrir dans les cales. Les navires armés demeurant à quai, il faut payer des indemnités.

Le 13 septembre, à Saint-Jean-d'Angély toujours, Chanvalon distribue de l'argent aux plus pauvres et s'extasie sur le « triomphe » que lui ont fait les gens de Cayenne. Le 24, il se rend à Versailles où il présente son *Voyage à la Martinique* à la famille royale. Ce n'est que le 1^{er} octobre qu'il fait ses adieux au Bureau, qui comptait sur son départ depuis le mois de juin.

Choquet cherche par tous les moyens à accélérer son départ de Chanvalon, qui doit sonner le début du désengorgement des entrepôts²⁰¹. Choiseul insiste lui aussi, arguant du caractère dispendieux d'un long retard. Dans le même courrier, il précise l'ordre des départs, s'appuyant sur l'état des chargements donné par Choquet. Le 8 novembre 63, il ordonne l'embarquement des passagers sur *La Normande* et *La Denise*. Le 12, Chanvalon monte à bord à son tour, dans une telle précipitation qu'il n'a pas de secrétaire, ni de domestiques, ni de bagages : Choquet lui promet qu'ils le suivront dans les meilleurs délais. Dans ce convoi, on compte un peu moins de 1 500 personnes ; il en reste 4 619 dans les dépôts, et d'autres arrivent...

Le 16 novembre 1763, enfin, Chanvalon a appareillé. Choiseul marque son « plaisir », presque un soulagement ; il félicite Choquet « du travail, des peines et des soins extraordinaires » qu'il déploie²⁰². Le lendemain, il regrette cependant que Chanvalon, qui « comptait emmener 3 000 personnes [...] n'en [ait] embarqué que le tiers », et demande « de lui faire passer en proportion des vivres et des outils afin qu'il ne manque de rien²⁰³ ».

Des caisses vides

Pour autant, la situation n'est pas assainie. 7 février 1764 : « Tous les travaux sont retardés, écrit Choquet, les ouvriers ne peuvent tenir sous la rigueur du temps, et on a bien de la peine à les conserver, ils sont naturellement paresseux, quand ils

sont restés 4 mois dans le port ils nous tourmentent pour s'en retourner chez eux. La suite du mauvais temps qui règne et qui redouble encore nous occasionne une augmentation de dépenses par les remplacements à donner aux bâtiments qui sont en rade de l'île d'Aix, les équipages se fatiguent beaucoup, y tombent malades de fièvres et de fluxions de poitrine ; il y en a déjà près de la moitié de changés et je ne puis dispenser de leur faire donner un mois à acompte pour qu'ils aient des hardes, [...] et il est nécessaire de leur donner des secours pour leur conservation ; on ne peut laisser périr les équipages des vaisseaux armés. Les temps continuent à être si mauvais, les pluies si abondantes qu'on n'a pu encore trouver le moment d'embarquer le biscuit sans risque de le gâter et le perdre tout à fait. [...] Des navires de la flotte prêts à partir, il n'y a que les bâtiments sud qui tiennent à la rade de l'île d'Aix, ceux frétés sont obligés de se réfugier dans la rivière [la Charente]. [...] Les passagers souffrent beaucoup, ils prennent de l'humeur. [...] Le petit hôpital que l'on a établi à Aix est engorgé. Nous craignons avec trop de certitude que la maladie devienne générale. [...] Il est à craindre que les mauvais temps qui causent le grand retardement du départ de la flotte ne causent aussi l'altération dans les denrées chargées sur les navires de la flotte, et que ces denrées ne se trouvent hors service à l'arrivée dans la colonie. [...] Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu un temps aussi mauvais, et il y a trois mois que cela dure²⁰⁴. » Choquet se préoccupe surtout de savoir quelles seront les familles à qui on continuera la subsistance et celles à qui elle sera retranchée. Car les caisses sont vides. Et l'on se moque de cette imprévoyance, jusqu'à la Cour. « Croirez-vous [...] que l'intendant et le commandant de la marine n'ont pas pu trouver un crédit de dix écus pour acheter je ne sais quoi pour finir l'armement des flûtes qui vont transporter M. Turgot²⁰⁵ ? »

écrit le comte de Broglie au prince de Beauveau, dans une lettre du 7 octobre 1764.

Pendant ce temps, dans son château de Bons, le gouverneur Turgot a poursuivi ses réflexions et propositions sur l'organisation de la colonie. Il songe à faire porter un uniforme aux colons, à la rédaction d'un code de lois... À l'automne 1763, Chanvalon a cru bon de lui rappeler poliment qu'il était son « ami », mais n'agissait pas sous sa « tutelle ». Une mise au point d'importance.

Le coup d'arrêt de juin 1764

Préfontaine a donc quitté la France avec 127 passagers (des Français, des Canadiens, un groupe d'Irlandais) pour bâtir les premiers abris de la future colonie. Finalement, c'est le chargement d'outils qui trouve place sur *La Comtesse de Gramont* ; Préfontaine et sa suite arpenteront le *Jason*. La liste de ce que l'on emporte est parvenue jusqu'à nous : 1 200 serpes, 1 200 haches, 150 scies, 400 brouettes, des « objets pour traiter avec les Indiens », 200 hamacs, 400 gobelets en étain, 400 assiettes, 3 quintaux de chandelle, « une quantité raisonnable de peinture de quatre couleurs préparées avec de l'huile pour enduire des magasins et autres bâtiments en bois », mais aussi 4 canons de 8 et 4 de 4... quatre pilotes côtiers, deux arpenteurs géographes, un chirurgien.

Six mois plus tard, le départ de Chanvalon permet à Choquet de vider les entrepôts. Du 17 février au 20 avril 1764 dix bâtiments emportent 2 074 colons. Le mois de mai 1764 verra la plus forte rotation, avec sept convois pour 1 343 colons. Ensuite, on ne note que deux départs importants : début juin 1764, trois navires pour 264 passagers et, en novembre 1764, quatre navires avec 524 colons, les hommes de Turgot. Les autorités de Rochefort ont donc organisé les convois durant plus de six mois, de novembre 1763 à juin 1764.

Plus de 11 000 personnes ont donc effectivement quitté la France pour la Guyane, pour un peu moins de 17 000 enregistrées dans les camps. Sur les 6 000 restants, plusieurs centaines ont rejoint les colonies antillaises, d'autres sont demeurés dans la province ; la majorité est probablement repartie vers l'Allemagne.

En juin 1764, les convois sont définitivement stoppés – celui de Turgot, en novembre, se veut exceptionnel et répondant à la volonté d'éclaircir les événements sur place. Le Bureau des colonies a reçu un courrier de Chanvalon indiquant qu'une épidémie s'est déclarée parmi les nouveaux arrivants. Il est vrai que la santé, tant morale que physique, d'hommes, de femmes et d'enfants ballottés d'un endroit à un autre a dû considérablement se détériorer. Durant leur odyssée sur les routes de France, ils ont également rencontré le typhus²⁰⁶. En décembre, cependant, quand Choiseul écrit à Choquet dans le même esprit, il ne fait état, une fois de plus, que des difficultés financières que rencontre l'entreprise : « Je ne vous cache point que le défaut de fonds dans la caisse des colonies met un grand obstacle aux opérations que je m'étais proposé de faire en 1764. Il est question de savoir positivement ce qu'il faudra payer d'ici au mois de janvier de l'année prochaine pour l'expédition projetée et qui ne doit pas excéder 3 000 à 4 000 personnes²⁰⁷. »

Kourou

Ainsi de leurs flatteurs les rois sont les victimes.

Racine, *La Thébàïde*, Acte V, scène II.

Le 8 juillet 1763, Préfontaine retrouve Cayenne. La nouvelle colonie n'est pas encore créée, mais « l'ancienne », pour reprendre le mot de Choiseul, n'est pas encore morte. Et elle entend bien se battre. Contre la maladie, que la rumeur annonce, et que l'on craint à l'extrême : le siège de La Havane, où les Français moururent par milliers, est dans tous les esprits ; contre l'incompétence notoire des uns et des autres, aussi. D'Orvilliers s'est retiré, prétextant une santé défaillante : huit ans plus tôt, une attaque de rhumatismes l'a laissé impotent durant six mois ; de fait, il décédera au mois de mai 1764.

On attend Turgot.

Fondation de Kourou et de Sinnamary

Préfontaine aborde la Guyane avec deux handicaps : celui de ne plus compter ou du moins de n'être plus compris, admis ou toléré

par les nouvelles autorités guyanaises ; celui d'ignorer l'emplacement de la future colonie. Son projet de peuplement de la partie nord posait en effet l'occupation du Maroni, à la frontière avec le Surinam. Cette proximité a été jugée trop dangereuse. Mais à aucun moment Préfontaine ne précise vers quel autre endroit il entend diriger son convoi et établir les premières cases. Morisse, dans un mémoire qu'il rédigera ultérieurement, le décrit en ces termes : « Cet officier arrivant sur les côtes de la Guyane avec trois vaisseaux était encore incertain du lieu où il débarquerait son monde. Il comptait sur une rivière navigable qu'on avait mise sur une carte, mais qui ne se trouva pas sur le terrain. On tint un espèce de conseil pour savoir à quel endroit de la côte nord on irait jeter les fondements de la nouvelle colonie, si ce serait sur la rivière de Kourou qui est à 12 lieues de Cayenne, ou sur celle de Sinnamary qui en est à 24 lieues. On se détermina pour Kourou²⁰⁸. »

Il arrive dans un contexte d'hostilité latente, et se plaint de n'être pas « secondé » comme il « s'attendait à l'être » par Morisse et Behague. Moqué, raillé, il n'hésite pas : à peine débarqué, il rappelle l'arrêt du Parlement et choisit d'occuper les deux anciennes missions jésuites de Kourou et Sinnamary. La décision présente peu de risques : les bâtiments (maison de Maître, cuisine, hôpital, jardin, magasins) sont en état de fonctionner, et les Jésuites sont priés de plier bagage ; ils demeureront dans la colonie en attendant la vente officielle de leurs biens et la possibilité d'un passage vers la France.

L'aventure, cependant, commence mal. Préfontaine sauve à grand-peine la cargaison d'une des flûtes, naufragée à l'embouchure du Kourou, qui n'a pas été sondé ; au moins, les passagers sont saufs. Le deuxième navire a « du mal ». Seul le troisième, dont le tirant d'eau était inférieur, a pu passer sans encombres.

Il n'y a plus qu'un bateau et une canonnière utilisables. *La comtesse de Gramont* a été envoyée en Martinique pour y charger des pierres à chaux. Le 16 novembre 1763, le *Saint André* et le *Saint Joseph* se présentent en rade de Cayenne. Le premier décharge du bétail et est renvoyé en Martinique ; le second demeure à Cayenne. *La Denise* les rejoint mais affalée sous le vent, ayant démâté, elle est inutilisable.

Préfontaine, aurolé de son nouveau titre de « commandeur des parties nord », est surtout préoccupé de s'attacher les faveurs des Indiens. Il organise une cérémonie en l'honneur de Nattereau, créole de Cayenne qui se voit décerner le titre de « capitaine général des Indiens » et reçoit des présents qu'il distribue à son tour. Cette cérémonie traditionnelle de l'Amérique du Nord, mais dont on ne trouve pas de mention ultérieure en Guyane, marque l'entrée en fonction de l'émissaire du gouvernement, et le rôle qu'il entend jouer dans la nouvelle colonie vis-à-vis des différentes catégories de population : de fait, les Indiens sont considérés comme les sujets du roi. Manigat, autre chef désigné, verrait son commandement remis à Augustin, Indien de Kourou, s'il venait à mourir. Enfin, un troisième indigène, Mayac, est choisi comme principal interlocuteur – en 1764, il guidera le voyage de Chanvalon vers le Sinnamary. On les utilisera également pour aider à la construction de Kourou. Préfontaine s'appuie sur eux comme les jésuites l'avaient fait auparavant. Il « emprunte » 80 esclaves aux Pères, et répartit les travaux d'installation, entre Kourou, qu'il supervise personnellement, et Sinnamary, au nord, sur les berges de la même rivière. D'un point à l'autre, les mêmes obstacles qu'entre Cayenne et Kourou : une chaîne de roches qui rend la navigation difficile. Deux campements surgissent donc du sol.

À Kourou, on compte dix maisons de 40 mètres sur 4, cinq de 30 mètres sur 4, cinq pavillons de 5 mètres sur 4, un hôpital

de 120 mètres de long et une caserne de 170 mètres de long – reliquat de la mission jésuite, dont on a réutilisé les magasins. Près de la rivière sont édifiés les logements officiels : casernes, maison du lieutenant du roi ; l'intendance n'en est qu'au stade de projet. Les habitations des colons se répartissent de part et d'autre d'une place d'armes. L'hôpital jouxte les forges, la boulangerie, un puits. À la lisière de la forêt, on tracera les limites d'un cimetière. Un grand magasin apparaît en bordure littorale, mais pas de ponton de débarquement²⁰⁹. Le plan dont nous disposons marque ainsi la volonté de réunir dans un même espace les différentes fonctions de la colonie, dont celle de l'intendance et du gouvernement, que Cayenne concentrait jusqu'alors : l'ancien centre administratif est détrôné.

À Sinnamary, l'habitat est plus sommaire. La longueur du fleuve approche 2 650 km ; c'est le cinquième bassin-versant du département de la Guyane. Il prend sa source au nord de Saül, à 200 mètres d'altitude, et s'écoule, plein nord, sur de faibles pentes. Il reçoit l'apport de plusieurs émissaires, des « criques » ou petits cours d'eau, dont les plus importantes sont le Péril, l'Aïmara, le Tigre et le Plomb. L'embouchure du Sinnamary est étroite, peu profonde, avec des bancs de vase. Il y a dans ce camp six cases de 120 mètres de long, un magasin, un hôpital qui peut recevoir une cinquantaine de familles. En 1764, l'inventaire des magasins comptabilise 17 barils de bœuf, du riz, des pois, des haricots, des biscuits, de la farine, de l'huile, du beurre, du lard, du tafia, des savons, des chandelles, 7 barriques de vin, 208 haches, 15 arminelles, 105 serpes, 126 houx, 48 pelles, 19 langues de fer, 3 scies, 6 limes, des clous, de la poudre, des balles, des marmites de fer, des dames-jeannes, des meules à aiguiser, des bandes de fer-blanc, une enclume, des indiennes de culotte rouges... À proximité de la rivière, les anciens logements des jésuites, leur cuisine

et leur jardin. La légende du croquis précise que « les petites cases placées à la droite des grandes ne sont point écartées. Elles tiennent la place des cuisines qu'on pourra construire par la suite, on a de même représenté les petits potagers qui pourraient être placés entre les cases ». Le plan de Sinnamary est aussi une projection d'aménagements possibles.

Un chemin de terre, « à tracer », doit joindre les deux camps²¹⁰. Il fera le lien entre les fleuves au niveau de la crique Coupîi. Les sols sont drainés : constatant l'évaporation des « savanes noyées », Préfontaine accélère ce phénomène par la plantation d'herbes aquatiques. Aux inquiétudes de Chanvalon, qui se trouve encore en France, il répond par un courrier long et rassurant dans lequel il fait état de sa maîtrise de la topographie (les montagnes sont suffisamment éloignées), du temps (la période est propre au campement, et aux abattis), des rythmes de travail.

Explorations

Préfontaine se déplace aussi le long du Kourou, afin d'identifier d'autres espaces à coloniser. Les ingénieurs Mentelle (ancien élève de Buache et de l'astronome Lalande) et Tugny l'accompagnent dans ce voyage. La carte dressée pour l'occasion témoigne de leurs aventures : « M. de Préfontaine, parti du camp de Kourou, remonta la rivière jusqu'au Sault où il mit pied à terre. Il suivit à pied la crique Coupîi, qu'il passa plusieurs fois [...], celle-ci le conduisit au saut de Sinnamary, d'où il descendit en canot jusqu'au camp qu'il avait fait construire à la mission. De là il s'en revint par terre le long des anses de mer²¹¹. » La description est minutieuse : « Une heure pour franchir le saut Yatapoto, les bagages portés de roche en roche », avant d'arriver à une montagne « aux roches fendues comme de l'ardoise », puis, deux heures plus tard, à la montagne Coroÿ. Certains passages ont laissé une forte impression, tel le

saut des Titans : « Ce saut est le plus affreux et le plus surprenant qu'aucun de ceux que j'avais vus en descendant la rivière. Une cascade très vaste mêle le bruit des eaux avec celui que fait la rivière en se précipitant au travers des roches entassées, ce qui, joint à la frayeur dont vous êtes saisi malgré vous, ôte toute idée de remarques positives, d'autant qu'il m'a fallu porter mon bagage depuis A, à travers la montagne qui fait face à la cascade, jusqu'en B où mes deux Indiens m'attendaient, rendant grâce à Dieu de m'avoir fait descendre, ayant été culbuté d'une roche à l'autre par la rapidité des eaux. S'il n'eût pas été si tard j'aurais examiné plus exactement cette belle cascade qui me paraît propre à remplir bien des objets hydrauliques²¹². »

Les ingénieurs dressent la liste des carbets, certains connus comme l'habitation de Patrice, d'autres, plus nombreux, « abandonnés ». Ils signalent tout ce qui peut être récupéré, comme la maison Ariguary qui pourrait constituer un magasin, et les vivres qui sont déposés de-ci de-là. La végétation, qu'il s'agisse de savanes ou de palétuviers, est mentionnée, certains termes indiens traduits – « saut paouappouimabo qui veut dire en indien quatre îles ». On constate le même souci du détail sur la carte des habitations de la rivière de Kourou à Sinnamary, avec cette mention : « Crique près de la maison de santé où se noya le cheval. Nous passâmes en canot avant le jour et après l'avoir passé nous traversâmes à pied un bois où il était difficile de marcher . »

La partie supérieure du plan présente la situation face à la mer. Le long de la côte, on distingue des habitations de particuliers dont le nom n'est cité qu'à cette occasion : Laramé, Le Tailleur, Duprès. Dans la partie supérieure droite, le camp de Kourou et celui de Sinnamary. Sinnamary, indique la légende, a été fondée par Préfontaine – arrivé dans la nouvelle colonie le 17 juillet 1763, après soixante jours de traversée –, en novembre

seulement : le jour de la Toussaint, il inaugure les différents bâtiments. L'unique aquarelle représentant le camp mêle la réalité et les fantasmes. On remarque les cases pourvues de fenêtres et de portes, construites sur caillebotis pour en assurer la ventilation : image, soignée, coquette, du bâti. L'espace est rationalisé, organisé autour de la statue du roi, en cuirasse, brandissant un glaive de la main droite. La végétation, à l'arrière-plan, loin des traditionnelles images de cocotiers, est faite de feuillus. Des canons presque démesurés par rapport à la hauteur de la palissade jonchent le sol. Un gentilhomme figure au premier plan ; deux ouvriers traversent la place ; au pied d'une statue démesurée elle aussi un bataillon semble marcher en ordre serré. Le dessin correspond partiellement à la description qui sera donnée de l'expédition dans le *Précis Historique* publié en 1844 : « Autour de l'église est tracée la «ville nouvelle», constructions qui n'occupent pas cent toises de terrain, indépendamment de l'hôpital, d'une intendance projetée et d'un grand magasin placés en dehors de cet espace. À droite de l'église, en face de la rivière, on avait élevé 4 rangées de carbets, espèce de maison à un étage au rez-de-chaussée, construites avec des troncs d'arbres fichés en terre, couvertes de feuilles ; on avait ménagé entre elles l'espace de cinq rues transversales qui portaient les noms de divers officiers de la colonie. Un puits était creusé au centre. À la gauche de l'église des hangars placés sur le terrain antérieurement à l'arrivée de Préfontaine avaient été utilisés pour former le logement du gouverneur. En arrière on avait tracé l'enceinte d'un jardin potager dont les produits devaient être affectés aux besoins des colons. À l'extrémité du jardin était la demeure du commandant, les casernes bornaient le camp de ce côté ».

Au milieu du mois de décembre, 800 habitants arrivés de Rochefort par *Le Crucius*, *La Denise* et *L'Union* y seront logés. Le

taux de mortalité est faible, pense-t-on alors : 5 %, dû aux maladies contractées durant une traversée éprouvante.

Terre promise

Enfin, Chanvalon a quitté la France. En l'absence de Turgot, le roi lui a donné toute autorité pour gouverner et administrer la nouvelle et l'ancienne colonie, à l'exception du commandement des troupes, qui revient à Behague. Le 20 décembre 1763, il a donc atteint la Guyane. Immédiatement, il prévient Behague, les membres du Conseil supérieur, les habitants et demande à ce que Préfontaine le rejoigne.

Il livrera au Bureau des colonies le récit d'une arrivée en grande pompe. La navigation fut « tranquille », les vents « favorables », et par une mer calme il aborde les rives de Cayenne. À 23 heures, un officier se présente à bord, porteur d'un courrier de Behague et Morisse : « Je répondis que je n'étais point venu pour recevoir des honneurs mais pour exécuter vos ordres en faisant le bien et mériter l'estime des honnêtes gens²¹⁴. » Quelques jours plus tard, aux portes de l'église de Cayenne, il prononce l'éloge de la nouvelle colonie : « Nous voilà arrivés à cette terre promise que vous désirez depuis longtemps, ces plaines, ces champs, ces forêts, tout ce que vous voyez est à vous, voilà votre bien, il ne vous en a coûté pour l'acquérir que de venir en prendre possession. [...] Il [le roi] nous a fait l'honneur à M. le chevalier Turgot et à moi de nous choisir pour vous en donner l'exemple, vous trouverez en nous des amis et des compagnons de peine plutôt que des chefs²¹⁵. » Les cris de « Vive le roi ! » et un *Te Deum* clôturent la cérémonie.

Un mois et demi plus tard, l'intendant construit un théâtre, puis il célèbre un premier mariage : « Je crus devoir traiter la chose en affaire d'État. [...] Je conduis la mariée à l'autel. Les

propos, les distinctions, tout fut employé dans les mêmes vues. [...] Je saisis le moment où les têtes et les cœurs s'échauffaient à ce sujet et dans huit jours tous les mariages qui pouvaient mériter attention furent arrêtés. [...] Il nous reste plusieurs hommes à marier, j'écris à la Martinique d'engager quelques demoiselles [...] bien nées, et quoiqu'elles n'eussent pas de fortune pour s'y établir avec des personnes de leur état. Ce seraient des femmes très utiles à mes nouveaux colons pour l'économie et pour les mettre au fait de la culture des lieux. On y trouverait les mêmes avantages qu'avec celles de la Martinique. [...] En les mariant ce serait véritablement marier les deux colonies ensemble, ce serait détruire une forte jalousie et un éloignement qu'on a inspirés²¹⁶. » Ainsi réaffirme-t-il que la colonie doit faire souche, et qu'elle sera une colonie de peuplement blanc. Le mariage constitue la première étape de ce programme, et symbolise sa réussite. D'où la rapidité et l'intérêt avec lesquels Chanvalon traite la question. Notons également qu'il s'attribue le rôle du père de la mariée, à titre personnel et à titre symbolique, en tant que représentant du gouvernement. Ajoutons enfin que ce projet suscitera l'hostilité en Martinique et en Guadeloupe, dont l'assise économique est très inférieure à celle de Saint Domingue, qui produit les trois quarts du sucre, et qui craignent d'être flouées dans cet échange de bons procédés.

Une autre cérémonie importante marque l'arrivée de Chanvalon en Guyane. Le 22 décembre, il a pris place au Conseil supérieur. Il insiste, dans le discours qu'il prononce alors, sur l'union des chefs, indispensable à la réussite de l'entreprise. Le 2 janvier, après sa visite à Kourou, il se fait reconnaître comme intendant. Il a pris soin également de faire enregistrer le décret de suppression de l'ordre des jésuites : le procureur général Macaye peut ordonner que « les biens meubles et immeubles [soient]

saisis conservatoirement entre les mains du supérieur desdits jésuites »²¹⁷. Le 15 février, la gestion de toutes les habitations de la colonie est confiée à Prépaux et à son fils, concessionnaires faisant partie de l'expédition. Quelques mois plus tard, en août 1764, on estimera le grand hôtel de Cayenne (à l'exception de l'horloge) à 180 000 livres, une maison de la ville à 4 500 livres, l'habitation Loyola à 492 263 livres, celles de Montlouis et des Trois Ruisseaux à 64 500 livres.

À Kourou, l'intendant a passé cinq jours à inspecter le camp. Il estime son agrandissement nécessaire puisque 800 places sur les 1 500 possibles sont déjà attribuées. Une inspection difficile. Les embaucheurs ont en effet usé des arguments les plus divers pour convaincre les migrants de s'enrôler. Certains exhibent une lettre qui promettait une maison déjà bâtie. D'autres, venus de Suisse, réclament alors le même traitement. Des querelles éclatent régulièrement, pendant une saison des pluies propice à l'oisiveté. On s'envoie des pelles à la tête, quand ce ne sont pas de coups de feu que l'on échange. Les plus jeunes concessionnaires, âgés de 17 ou 18 ans, s'insurgent contre leurs aînés.

Les passagers débarquent à Cayenne, puis, par cabotage le long de la côte, rejoignent les deux camps. Or le premier, à une demi-lieue de l'embouchure de la rivière sur la rive gauche, est entouré de palétuviers et de marais, à l'exception d'une langue de terre qui conduit à la mer. Celle-ci, de ce côté-là, n'est pas abordable, car « les vents de la partie nord qui règnent durant cette saison enfilent précisément la rivière ». Les transbordements sont lents et entravent l'installation. Chanvalon goûte deux petits triomphes : le premier lorsqu'en dépit des vents il réussit une sortie par cette embouchure et le second lors d'une nouvelle tentative, usant de la marée, par temps calme²¹⁹. Il s'empresse d'en faire parvenir la nouvelle à Cayenne, où il se

rend pour introniser Fiedmont, en remplacement de Behague. Fiedmont, qui avait proposé dès le mois de mars 1763 d'utiliser les îlets au large de Kourou pour le transbordement, renouvelle sa proposition. À la fin du mois de janvier 1764, Préfontaine et Chanvalon vont reconnaître les lieux : trois bandes de terre, peu élevées. De là jusqu'à Kourou, deux à trois heures de mer. Elles serviront de port à Kourou.

Désormais, les temps de débarquement ou de transbordement seront moindres que lors d'un mouillage au large de Cayenne. Chanvalon décide en conséquence de changer le nom des îlets en « îles du Salut » : « Ces îles ont porté jusqu'ici le nom d'îlets du Diable. Ce nom ne servait qu'à entretenir l'espèce d'effroi qu'on en avait. Je vis que cela prenait en effet sur les têtes faibles, et sur l'esprit même des matelots. Comme il ne faut quelquefois dans notre nation qu'une misère ou une mauvaise plaisanterie pour arrêter les plus grande choses, je crus devoir en faire une moi-même pour rompre et prévenir tout. Je dis qu'elles n'étaient plus au diable depuis que nous en avons pris possession, et que comme il fallait les baptiser, et qu'elles étaient le salut de la colonie, et surtout de la nouvelle, on pouvait avec plus de raison les nommer îles du Salut. Ce nom a pris en effet, et leur est resté, excepté de la part de ceux qui pouvaient avoir des motifs particuliers de décrier cet établissement²²⁰. »

Il avait toutefois proposé à Choiseul, pour commencer, de les baptiser « Turgot, Préfontaine, Chanvalon » Le ministre ne donna pas suite. Les îles du Salut se diviseront par la suite en îlet Marchand (le plus vaste, connu plus tard sous le nom d'île Royale), îlet du sud-est (actuelle île Saint-Joseph, la plus haute, moins étendue que la Royale) et îlet du nord-ouest (pour l'île du Diable). Préfontaine s'occupe de les défricher, c'est-à-dire d'en faire arracher les cocotiers.

Pénurie

Les deux hommes se sont réparti les rôles. Préfontaine s'occupe essentiellement de la logistique dans les deux camps, tandis que Chanvalon effectue des liaisons régulières avec Cayenne.

Il doit aussi établir le plan des concessions que Boulongne et Mentelle, ingénieurs géographes, dessinent au printemps. La carte est levée, et les séparations entre chaque portion de territoire se matérialisent par de petits fossés. Le premier plan, déposé au département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, indique 43 concessions. L'océan Atlantique est situé au sud, mentionné comme l'« Est ». La découpe est régulière et perpendiculaire au cours de la rivière ; aucune mention nominale. On dénombre 30 concessions sur la rive droite du fleuve, et treize sur la rive gauche, à partir d'une distance de six lieues de l'embouchure, ce qui permet d'éviter les savanes et, plus en amont, les palétuviers. Les terrains ne doivent pas être « noyés » ; Boulongne et Mentelle ont donc pénétré à l'intérieur de la forêt.

On trouve un autre relevé dans le fonds DFC des archives d'Outre-mer²²¹. Probablement antérieur, il détaille le nom des habitations. On y découvre celles que Chanvalon et Préfontaine s'octroient, celles qu'ils attribuent à leurs familles et amis. Chanvalon possède *La Liberté*, au sommet de la montagne Pariacabo, Préfontaine *La Franchise* au pied de la même montagne, à proximité de l'embouchure de la rivière. On ne dispose pas de descriptions plus précises des lieux. L'habitation A n'a jamais été délimitée. Trois personnes sont propriétaires de « l'habitation B », qui dispose d'une crique : Chanvalon lui-même, Laisné, commerçant, et son fils Laisné Cambernon. Lucie Lée, sœur de Chanvalon, et Antoine Pascaud, y habitent. 300 colons y travaillent. Les trois propriétaires commercent avec La Martinique : ils ont acheté un navire, le *Saint Félix*, le 28 avril 1764 ; lors de son

premier voyage, il amènera des femmes à marier et une cargaison de vivres. Le plan détaille également les types de culture possibles (l'habitation n° 3 peut cultiver du café), et les difficultés qu'elles rencontrent. Les commentaires se font succincts à partir de l'habitation n° 4 : on ne mentionne plus que la topographie des lieux. Quatre percées à travers la forêt ont été effectuées, afin de lier entre elles, par voie terrestre, plusieurs plantations. Une fois traversée la mangrove, la forêt est en effet praticable : il ne s'agit pas d'une forêt vierge et le climat y est souvent plus supportable qu'en bordure de mer, ou à Cayenne.

Préfontaine est parti reconnaître le campement de Sinnamary. Accompagné de Fiedmont, il entend y installer les Acadiens et les Canadiens, dont les employés de Mme Thierry. Au mois de juin 1764, les deux hommes reviennent à Cayenne. Pourtant, Chanvalon ne donne pas suite à leurs efforts. Le 24 juin, des Indiens sont réquisitionnés pour assurer le transport des colons, mais, sans explication, l'intendant ne donne pas l'ordre du départ. Les Acadiens et les Canadiens demeurent donc sur place. Dans le même temps, Chanvalon reproche à Préfontaine son manque d'efficacité. Ses courriers égrènent une litanie monotone : difficultés à être secondé, incompetence de ses adjoints, mauvaise foi des autorités de Cayenne...

Dans l'importante activité épistolaire du mois de février 1764, il a dicté à ses secrétaires, Nerman et Ricque, un sombre tableau de la situation de la colonie. Il y stigmatise l'hôpital de Cayenne, « sans ordre », et son administration, « aux mains des sœurs grises ». La situation est pire encore au magasin de marine dont le responsable, le sieur Baudoin, doit à son « honnête âge » l'excuse de son incompetence. Le port de Cayenne est encombré de marchandises « de toutes espèces » abandonnées « dans les rues, places et cours ouvertes, exposées aux injures du temps et aux

pillages »²²³. Quant à Préfontaine, sur les six chaloupes dont il a la charge, cinq demeurent « sur le bord de mer, sans gardes et sans consignes ». Enfin, Chanvalon signale sans en préciser le nombre des scorbutiques « avec de la nourriture infectée » amenés à Kourou au lieu d'être examinés par le chirurgien-major du port de Cayenne²²⁴.

À la date du 17 mars 1764, Chanvalon a ainsi écrit à Choiseul trente lettres, dans lesquelles il a vilipendé, distribué bons et mauvais points, mais n'a rien avoué, ni au ministre ni à lui-même, des difficultés qu'il pressent. Aucune ne parviendra à son destinataire : il faudrait le truchement d'un navire à destination des Antilles ; lors de son arrivée à Cayenne, Chanvalon a demandé à ce que le courrier attende, mais Morisse a laissé repartir le navire sans les dépêches.

Depuis le mois de février 1764, Chanvalon sait que la frégate *La Ferme* doit amener en Guyane plus de 400 colons. Le leitmotiv de l'engorgement, né à Strasbourg, transporté à Rochefort, poursuit son chemin vers Cayenne. En France, le printemps s'installe. À Kourou, l'intendant fait face à une situation chaque jour plus dramatique. Car là aussi, l'argent manque. Chanvalon est sans cesse réduit aux expédients pour trouver les subsides nécessaires au service et aux plus petites dépenses courantes : « Il n'y a pas ici une seule maison de commerce où l'on puisse trouver au besoin 10 000 livres en argent. Il faut tout faire de rien et payer toujours de propos et d'espérance ». Il supplie Morisse de prêter 8 000 livres à la nouvelle colonie pour envoyer des bateaux aux îles du Salut, quelques mois après son arrivée. Une supplication que Morisse dédaigne.

Choiseul aurait destiné 300 000 livres à l'établissement de la nouvelle colonie. 50 000 livres sont réglées à Chanvalon, et il emporte la somme de 150 000 livres. 50 000 autres livres font

l'objet d'envois successifs. Le jour de son embarquement, Chanvalon se rend compte qu'il doit payer les employés du roi, dans l'ancienne colonie (156 000 livres par an) et qu'à son arrivée la moitié de cette somme, qui correspond à la moitié de l'année écoulée, soit près de 80 000 livres, doit être distribuée. Ce versement ne comprend ni les appointements ni les salaires des ouvriers. Avant même de poser le pied en Guyane, l'intendant vivra à crédit.

Et ce ne sont pas seulement Béhague ou Morisse qui boudent ces réalités. Le ton monte parmi les colons. Le désordre s'installe. Dès le 27 décembre 1763, Chanvalon a constaté que sur les trois premiers navires arrivés, aucun n'avait de matelas ou de hamacs. Il n'a d'autre choix que de faire des « demandes très pressées de tabac, hamacs, matelas, chandelles, huile, bougies, bœuf, lard, bassins de commodité, gobelets d'étain », tous ustensiles indispensables à l'installation²²⁵.

Les conditions d'établissement en Guyane stipulent que les colons obtiennent une concession dont la taille est proportionnelle à leur investissement financier. Ils ont dû déposer une provision, qui devait leur être remboursée au fur et à mesure des défrichements, et de l'exploitation des terrains. Plusieurs l'ont adressée directement à Chanvalon. À Paris, le notaire Dupré les a perçues pour l'intendant. À Bordeaux, c'est M. de Saint-Félix, son beau-père, qui s'est acquitté de la mission. Chanvalon a ainsi recueilli 215 000 livres, qu'il doit reverser à la caisse du Roi. Pourtant, seules 95 879 livres y figurent. 120 000 livres ont donc disparu avant l'embarquement. On ne peut que supposer que ces sommes ont été employées pour couvrir les achats nécessaires à l'expédition.

Ajoutant au désordre, Chanvalon n'hésite pas à lancer des entreprises annexes, comme l'envoi d'espions au Brésil, en Guyane hollandaise, « chez les Espagnols et parmi les Indiens et

les esclaves marrons²²⁶ », de peur que l'immense projet en cours ne soit découvert.

« Tout sera perdu par cette abondance d'hommes »

Le 22 mars 1764, l'intendant a décidé de confier ses missives à un navire transitant par La Martinique. Les événements se précipitent en effet. Le 16 mars, *La Ferme* amène 400 passagers. Le camp de Kourou ne peut les accueillir. Ils demeurent à bord du navire qui, malmené par le mauvais temps, perd une ancre, casse un câble neuf et fracasse une chaloupe. Quatre jours plus tard, les colons sont dirigés vers les îles, faute de mieux. Mais *La Ferme* fait partie d'un convoi de sept navires, qui transportait au total près de 1 250 passagers. Où les loger ?

Le 29 mars, Chanvalon alerte à nouveau Choiseul sur la gravité de la situation : « Tout sera perdu par cette abondance d'hommes, si les envois n'en sont pas ménagés successivement. Oui, Monseigneur, j'ose le répéter, je le dois, je vous supplie d'y donner la plus grande attention, tout sera perdu si les vaisseaux et les hommes arrivent ici par flottes et en aussi grand nombre à la fois [...]. Ces hommes, nous serons obligés de les rassembler à leur arrivée dans un entrepôt semblable aux îles parce qu'il ne sera pas possible de les placer dans les bois ou les lieux inhabités. Le camp où nous sommes établis ne peut s'étendre. Quand on le pourrait, les maladies et la contagion s'y répandraient bientôt ; nous l'éprouvons depuis que le nombre des personnes est augmenté. [...] Voilà, Monseigneur, ce que je craignais. J'eus l'honneur de vous en prévenir avant mon départ de Rochefort. Je prévoyais [...] qu'aussitôt que je serais parti, on vous solliciterait de Rochefort ou de Saint-Jean-d'Angély à envoyer ici un trop grand nombre de personne à la fois pour dégager les entrepôts de France, où il était cependant bien plus facile de les conserver, et à moins de frais.

Vous eûtes la bonté d'approuver mes observations et de m'assurer par vos dépêches du 4 et 5 novembre qu'il ne me serait envoyé que peu de monde à chaque fois et successivement²²⁷. »

La correspondance du mois d'avril 1764 est un « cri permanent ». Car les convois de Honfleur et de Marseille se sont joints au flot de Saintonge. Le 7 avril, Chanvalon s'alarme à nouveau. Il est on ne peut plus explicite : « Indépendamment des 1 650 personnes venues par le deuxième convoi, il en vient par tous les bâtiments de quelque port de France que ce soit, et M. Choquet m'annonce au premier jour un autre convoi aussi considérable. [...] Tout est perdu sans retour, si l'on n'arrête pas les envois prodigieux d'hommes et si chacun de ceux qu'on envoie ne porte non seulement sa nourriture mais encore ses vêtements, ses outils et même ses remèdes en cas de maladies. [...] Il y a déjà 150 malades aux îlets. Le nombre en augmente. Nous n'y avons pas d'hôpital, celui de Kourou est rempli de ceux que nous y avons fait transporter²²⁸. »

Le Centaure est arrivé à Cayenne. À son bord, 348 colons. En mai, *Les deux amis*, *Le Prince Georges*, *L'Amphitryon*, *La Balance*, *Le Parham* amènent 960 Allemands. Les camps de Kourou et de Sinnamary sont pleins. À partir de cette date, on ne trouve plus mention des convois ; aucun registre de débarquement des hommes et de leurs effets n'est plus tenu. La Guyane manque de vivres, notamment de farine. Un mécanisme implacable s'est mis en marche : à Rochefort, les embarquements ont été retardés de plusieurs mois ou plusieurs semaines, et les vivres achetés pour un départ immédiat n'ont parfois pas pu être conservés en totalité. En conséquence, les navires qui accostent dans la colonie apportent du ravitaillement non plus pour six mois, comme on l'avait prévu, mais pour quelques semaines.

C'est alors que l'épidémie se déclare.

Artur, si discret dans son *Histoire de la Guyane*, s'exprima beaucoup plus tard sur l'horreur de la situation : c'est dix ans après les faits, en 1774, réclamant une pension, qu'il rappellera le secours qu'il fournit alors aux colons. « L'hôpital, écrit-il, était plein jusque dans les greniers²²⁹. » On trouve en effet des malades partout, dans les cours, les abris, les moindres bicoques abandonnées. Artur recommande de leur fournir des légumes et de la viande fraîche. Il n'y en a pas. Il faut se contenter des tablettes de jus de viande, pour quelques bouillons peu efficaces.

Le mal s'étend. On réquisitionne des maisons, on construit des carbetts. Le 5 juillet 1764, Chanvalon signale que 60 malades ont été envoyés aux îles du Salut « sans voiles ni tentes ». À la fin du mois, la capacité des îles est atteinte. Les colons sont partout dans le plus grand dénuement : « Les habitants de la Guyane n'avaient pu être mis à l'abri des injures de l'air. Après avoir entassé le plus qu'on avait pu dans le camp beaucoup trop resserré de Kourou, on avait été obligé d'en placer près de trois mille aux îlets du diable sur une plage aride où la plupart n'avaient d'autre logement que quelques tentes faites à la hâte avec de vieilles voiles de vaisseau. 800 autres étaient dans le port de Cayenne sur les vaisseaux qui les avaient apportés, souffrant toutes les incommodités de la mer et toutes les suites de cet entassement, parce qu'on ne savait pas où les placer, ni comment les mettre à couvert à Cayenne où l'on n'avait ni planches pour faire les baraques ni toiles pour faire des tentes²³⁰. » Ainsi confinés, comment pourraient-ils échapper à la contagion ?

Ce que l'ancienne colonie redoutait le plus se produit alors. En septembre 1764, Cayenne est à son tour touchée par l'épidémie²³¹. Chanvalon supplie. Il ne lui reste plus que ce ton-là. Il supplie qu'enfin on mette un terme à l'envoi des colons, quand en France Choiseul réclame des départs tous les quinze jours. La

distance et la communication jouent à plein contre lui. Cayenne et les créoles sont épouvantés. Ils se souviennent du désastre de 1757, quand la petite vérole avait fait des morts par milliers.

Des décès si nombreux qu'on interdit de sonner le glas

L'impuissance de l'intendant est terrible. Aux îles, la situation empire encore : « L'engorgement fut aussi considérable aux îlets qu'à Kourou et, les ressources y étant beaucoup moindres, la détresse y fut encore plus grande, la plus grande partie des hommes étaient logés sous des voiles de vaisseaux qui bientôt pénétrées et pourries par l'abondance des pluies laissaient exposé à toutes les injures de l'air. Recevant leur subsistance de Kourou, ces malheureux ont été quelques fois réduits à vivre de farine bouillie ou détrempée dans des sabots faute d'autres vases²³². »

Les autorités de Cayenne affirment qu'elles font ce qu'elles peuvent : « On prétendait que la contagion provenait de deux causes : la première était la communication avec Kourou d'où il arrivait continuellement des malades ; la seconde était le débarquement des malades de dessus les vaisseaux et l'hôpital établi pour eux à la porte de la ville. Chanvalon n'avait pas pu empêcher les habitants de venir à Cayenne. D'un autre côté, l'hôpital établi à la briqueterie était réellement trop près de la ville, aussi n'y avions-nous déposé les malades que pour un temps et jusqu'à ce que nous ayons pu en préparer un autre ailleurs. Nous nous décidâmes pour un endroit qui nous fut indiqué par le médecin du roi. Cet endroit est situé en terre ferme sur la rivière qu'on appelle le tour de l'île ; il est isolé, la communication avec Cayenne est facile [...], on peut y aller et revenir en six heures. [...] Il était si instant de le mettre en état de recevoir les malades qu'après en avoir prévenu M. de Chanvalon nous y fîmes travailler sans attendre sa réponse et il nous approuva. Nous pressâmes

les travaux le plus vivement qu'il était possible, mais les progrès de la contagion furent encore plus rapides²³³. »

Le neveu de Chanvalon succombe au mois de mai. L'intendant lui-même tombe malade en août. À l'apogée de la catastrophe, il est alité et cloîtré. Les décès sont alors si nombreux qu'on interdit de sonner le glas. Le chirurgien Campet décrit une atmosphère atroce : « À gauche c'est une malade qui pour aller à ses besoins s'est laissé tomber à terre dans les ordures [...], plus loin deux arrivants qui se querellent et qui sont prêts à se battre pour avoir le lit d'une malade qui vient de rendre l'âme. [...] Si je sors pour aller faire la visite du camp, je vois des hommes encore plus malheureux. [...] Là, le père, la mère et les enfants atteints de fièvre ou de dysenterie couchés dans le même lit, séchant sur leur corps vingt fois leurs chemises imbibées de sueurs et n'ayant personne pour les secourir²³⁴. »

Le personnel sanitaire est insuffisant : un seul médecin, trois chirurgiens majors, quatre chirurgiens ordinaires. On compte également trois sages-femmes : M^{me} Viet, qui décède à son arrivée, M^{me} Hervé, qui est malade, et M^{me} Guillou, qui a quasiment perdu la vue et souffre de tremblements. Pour ce qui est de la médication, Chanvalon achète à prix d'or en Guyane hollandaise quelques potions, bien peu efficaces. L'hôpital de Kourou n'est bientôt plus qu'un mouiroir. Les malades sont au supplice. Les « fébricitants » ne supportent pas la viande non dessalée, les « dysentériques » manquent de riz... Pire, les scorbutiques ne sont pas pansés. La nourriture se réduit, pour l'essentiel, à du biscuit. Chanvalon donne l'ordre d'agrandir le parc à tortues, dont la soupe est un remède systématique.

Mais la question la plus grave est celle de l'eau. Seul le puits de l'intendance semble en mesure de fournir une eau claire, qui paraît salubre. Chanvalon le fait garder par un soldat ; sans ordre

écrit, personne ne peut prétendre y puiser : « L'eau était refusée aux sujets du Roi qui étaient obligés de s'abreuvoir d'une bourbe infecte qu'ils puisaient dans des mares ou espèces de puits creusés dans des sables²³⁵. » Une autre source, située à Parizcabo, est mise au jour. Quelques jours plus tard, ceux qui l'on découverte se trouvent eux aussi face à un gardien : « Le puits creusé près de l'intendance était le seul qui fournit de bonne eau [...] Cependant une source coulait à Paraicabo, à une demi lieue du camp. Chanvalon y fit sa provision [...] pour réserver aux habitants toutes les ressources du puits placé à la porte de leur demeure. Mais aussitôt cette source fut assiégée par la foule, et personne ne voulut puiser de l'eau au puits de l'intendance. Il fallut placer un gardien à la source de Paraicabo sous peine de voir la foule laisser perdre l'eau du puits et épuiser la source. Il en résulta que l'intendance fut accusée de vouloir accaparer toute l'eau de Paraicabo pour son propre usage²³⁶. » Des concessionnaires s'y rendent néanmoins de nuit, en pirogue, et déjouent la surveillance de la sentinelle.

De quoi souffraient donc les malheureux émigrants de Guyane ? Patris, médecin du roi arrivé à Cayenne à la fin de l'année 1764, a donné une description clinique du mal : « Nous n'avons pas vu reparaître cette fièvre aiguë, accompagnée de vomissements noirs et sanguins, qui emportait en moins de cinq jours ; mon frère a été une des premières victimes de ce fléau analogue à la maladie de Siam et qui nous a été rapportée de la rade. [...] Des fièvres tierces et quartes, des dysenteries bénignes qui cèdent au premier traitement méthodique, et pour lesquelles j'ai fait usage avec succès d'une plante commune ici, connue de Pizon dès il y a cent ans, égale en efficacité à l'ipécacuana du Pérou, et qu'on peut se procurer sans peine et sans frais. De vieilles causes et qui sont aussi communes qu'à Cayenne, mais qui dégénèrent ici

en hydropisies presque toutes incurables. Beaucoup de [texte illisible] petits ulcères occasionnés par des chiques mal tirées, devenant considérables par un vice scorbutique...²³⁷ »

Jean Chaïa a examiné et interprété ce témoignage dans un article de *Biologie Médicale*. Il évoque différentes hypothèses : la typhoïde, le typhus, le scorbut, la dysenterie, le paludisme et surtout la fièvre jaune ou maladie de Siam, qui sera très présente en Guyane au XIX^e siècle ; pour conclure à la présence de la typhoïde, mais aussi du typhus, non diagnostiqué à cette époque, comme la dysenterie, affection des intestins qui se caractérise par des douleurs abdominales et des diarrhées sanguinolentes. En revanche, Jean Chaïa ne croit pas que la fièvre jaune ait été la cause principale de mortalité. L'épidémie, à la lecture des récits de l'expédition, s'apparente à une « spirochétose ictéro-hémorragique » (début brusque, ictère général au troisième jour, asthénie), sans exclure une fièvre « rémittente bilieuse » (vomissements, diarrhées, délire), la « dengue », très présente, ou encore la « fièvre gastrique » : un faisceau d'affections diverses qui, associées, firent des ravages.

Les sites de Kourou et Sinnamary ont-ils favorisé ces épidémies ? Le responsable de cette catastrophe est-il cet air malsain qu'on se plaira à peindre un siècle plus tard ? C'est peu probable. Aujourd'hui encore, tout Européen qui arrive en Guyane peut ressentir la différence de climat entre Cayenne et Kourou. À Cayenne, on suffoque ; à Kourou, l'atmosphère est plus sèche, les vents sont vifs. Campet le dira : « La quantité de morts serait bien plus grande si l'air vif qui règne à Kourou, si la situation plane de cette ville qui permet au vent de suivre sa direction sans que rien ne l'arrête, si la mer et une belle rivière qui l'entourent de toute part, enfin si tous ces antidotes physiques ne combattaient la contagion²³⁸. »

Des 10446 colons qui ont officiellement effectué le voyage vers Cayenne, le recensement général des anciens et nouveaux habitants effectués le 1^{er} octobre 1765 n'en mentionnera que 1 784. Près de 5 000 sont alors repartis en Europe. Au total, l'épidémie aurait fait un peu moins de 6 000 victimes, soit 60 % des colons.

À l'été 1764, lorsqu'arrivent enfin en France les nouvelles du désastre, Turgot est sommé de se rendre immédiatement en Guyane. Enfin.

Le piège se referme

Que dites-vous de la belle colonie de Cayenne, pour laquelle on a dépensé des sommes immenses ? On y a envoyé il y a trois mois quatorze mille hommes, dont il ne restait plus que quinze cent [...] Que le Roi est à plaindre d'être si indignement servi !

D'Alembert, *Lettre à Voltaire* du 27 avril 1765.

L'année 1763 s'était ouverte par des promesses de revanche et de grandeur. Elle s'est poursuivie dans le désordre et la précipitation. Au début de l'année 1764, alors qu'en Guyane on tente de faire face à l'engorgement, à la Cour on attend impatiemment les premiers échos d'un vent de réussite.

Pour l'instant, aucune nouvelle de l'intendant Chanvalon. Turgot, lui, demeure dans son château de Bons, en Normandie, où il s'emploie à expédier des caisses de graines aux colons ou aux concessionnaires de sa connaissance afin de leur permettre d'effectuer des plantations particulières. Quant au duc de Choiseul, son image s'écorne chaque jour un peu plus, sous les coups du parti dévot qui souhaite son remplacement.

C'est dans ce contexte incertain que s'insinue peu à peu un climat délétère.

En mai, les premières lettres de Chanvalon parviennent à la Cour. Ce sont celles qu'il a rédigées à son arrivée en Guyane : mélange d'espoir et de réalisme. En juin, Turgot ouvre les hostilités : l'absence de nouvelles officielles cacherait, selon lui, des événements plus graves. Le 7, il demande à Choiseul de stopper les départs vers la Guyane : à continuer à ce rythme, on risque « d'engorger » la nouvelle colonie.

Car l'heure n'est plus à l'obsession américaine. C'est la scène intérieure qui occupe les esprits. Une période de crises s'est ouverte. Les caisses de l'État sont vides et il faut recourir à l'emprunt. Les parlements s'opposent au gouvernement. Les affaires se succèdent : Calas, La Chalotais, marquant l'émergence d'une opinion publique. De grands deuils publics marquent les esprits. La marquise de Pompadour est décédée en avril 1764. La disparition du Dauphin surviendra en décembre 1765, posant la question de la succession dynastique, celle du roi Stanislas Leszczyński en février 1766, ce qui achèvera de donner un visage hexagonal à la France avec l'intégration de la Lorraine. Cette séquence de troubles et de flottement au sommet de l'État prendra fin le 3 mars 1766, avec la lecture du discours de Flagellation : désormais, les cours, supérieures mais non souveraines, n'auront plus l'occasion d'affirmer leur indépendance. Une fermeté que nul ne doit ignorer : Choiseul expédiera le discours du souverain dans les colonies d'outre-mer.

« M. de Turgot parut dégoûté de la place »

L'année 1764 est celle des rumeurs et des déchirements. Le 9 juin, Turgot envoie au duc de Choiseul une lettre dans laquelle il reprend commérages, on-dit et accusations : il mentionne le

« désordre » qui a régné lors de l'embarquement à Rochefort, s'indigne de la légèreté et de l'inconséquence de l'intendant ; puis s'inquiète du silence persistant : que se passe-t-il réellement à Cayenne ? Tout l'argent dévolu à l'entreprise, comment l'emploie-t-on ? Pourquoi si peu d'échos ? L'ère du soupçon est ouverte. Le chevalier poursuit : « M. de Behague arrivé m'a apporté plusieurs lettres et j'ai déjà eu avec lui quelques heures de conversation. Ses récits sont bien différents de ceux de M. de Chanvalon et tendent à accuser celui-ci de fautes très graves quoique plusieurs circonstances de son récit ne s'accordent que trop avec les soupçons que j'avais déjà sur les vues de M. de Chanvalon²³⁹. » Exclu de la nouvelle colonie, Behague tient là sa vengeance : il n'a pas de contradicteur.

Le récit qu'il livre est celui d'un échec dramatique, au point d'occuper sans relâche les esprits. Turgot conclut : « Il me paraît impossible dans l'incertitude où je suis de mettre la dernière main au plan qui doit fixer le système de l'établissement de la Colonie et je crois devoir vous proposer de l'intervalle pour aller passer ce temps à la colonie, vérifier l'exactitude des récits, la conduite des personnes et le degré de confiance qu'elles méritent. »

À toutes fins utiles, il réclame enfin à Choiseul une somme d'argent considérable à verser à son arrivée dans la caisse de la colonie.

La missive, insidieuse, n'a rien de surprenant. De petits incidents ont déjà émaillé la correspondance entre Chanvalon et Turgot. Au mois de décembre 1763, le chevalier a accusé l'intendant de profiter de son autorisation de commercer. Choiseul a dû s'entremettre, attristé par cette « division ouverte » entre les deux hommes, et revenir sur la permission qu'il avait accordée. La rancœur de Turgot n'en est pas atténuée. Et celle de Chanvalon croît – en juin 1763, il écrivait déjà au ministre : « Après

avoir été nommé, M. de Turgot parut dégoûté de la place, soit par une inconstance naturelle, soit que, flatté d'y avoir été destiné, il fût satisfait de cet honneur et qu'il se sentît effrayé des détails, des fatigues et de toutes les combinaisons qu'exigeait l'entreprise. M. Accaron a été plus d'une fois témoin de ses dégoûts et de la façon dont je les ai combattus²⁴⁰. » Au point que le chevalier jugera nécessaire de s'écrier le 17 avril 1764, à propos de l'arrivée de buffles, étalons, brebis, béliers, gazelles, pintades, ânesses et ânes dans la colonie : « On ne me reprochera plus, je pense, de ne pas être à ma besogne²⁴¹ ! »

Au printemps pourtant, incapable de faire face au désastre, Chanvalon a tenté de se rapprocher du gouverneur. Dans ses courriers du mois de mars, il met en cause, pêle-mêle, Morisse qui ne l'a jamais secondé, Maillard, commissaire à Rochefort qui a saboté les embarquements, Behague enfin, car « il n'y a pas plus impropre à gouverner »

Turgot souhaite donc quitter la France, muni toutefois de « pouvoirs exceptionnels ». Sa correspondance avec le ministre devient alors lacunaire, portant sur des objets secondaires. Du mois de mai au mois de juillet 1764, on note une demande de Vaudesir, trésorier de la Guyane, qui refuse de lui payer un acompte sur ses appointements (22 mai) ; une demande de Choiseul : s'informer sur la conduite de l'abbé Louis Valentin, prêtre allemand recommandé par l'évêque de Marseille, avant de l'expédier outre-Atlantique ; l'avis de Turgot concernant le projet de deux lettres patentes, l'une devant être enregistrée par les parlements du royaume et l'autre par le Conseil supérieur de Cayenne (4 juillet) ; enfin l'approbation par Choiseul d'un arrangement visant à mettre en sûreté les fonds des concessionnaires (20 juillet).

Curieusement, au mois d'août, nonobstant ses mises en garde et ses allégations, le chevalier est toujours à Bons, très occupé

à choisir le lieu précis où s'établira définitivement la nouvelle colonie... Le 19, il opte pour les rives de l'Approuague, presque à l'exact opposé de Kourou par rapport à Cayenne. Il rencontre Fiedmont et lui demande de se rendre sur les lieux, de les étudier, et d'y construire abattis et magasins – le 16 novembre, Fiedmont rendra compte à Choiseul de cette mission, au désespoir de ce dernier.

Le 1^{er} septembre, alors que le chevalier n'est toujours pas parti, le ministre l'avait déjà alerté : « Je ne vous cacherais pas que je vous vois avec peine persister dans l'intention de commencer vos opérations du côté d'Oyapock et de la rivière Approuague, avant toute autre chose. Cependant votre premier soin doit être d'aborder à Kourou, d'y examiner tout ce qui a été fait, d'en visiter l'emplacement, ses avantages et ses inconvénients, enfin d'en approfondir tous les détails pour assurer bien positivement si ce commencement d'établissement est véritablement avantageux. Vous irez ensuite visiter les autres quartiers de la colonie. Alors vous pourrez juger par comparaison des changements qu'il conviendra de faire à ce qui a été projeté et entamé par MM. de Préfontaine et Chanvalon : sans cela ce serait entasser projets sur projets et n'avoir aucun plan fixe et retomber dans les défauts que vous reprochez vous-même à MM. de Chanvalon et Préfontaine d'avoir choisi Kourou avant de connaître les postes de l'Oyapock et d'Approuague²⁴⁴. » Le rappel à l'ordre est très ferme. Les attributions de Turgot sont clairement délimitées : il doit tout vérifier et sauver ce qui peut l'être. Il ne dispose pas du blanc-seing qu'il aurait tant souhaité.

Au mois d'octobre, enfin, le chevalier parvient à Rochefort. Il visite les entrepôts : une odeur « épouvantable » s'est répandue dans le magasin aux vivres ; la « désertion » règne²⁴⁵. Il en rend compte à Choiseul, sans omettre quelques perfidies

supplémentaires, affirmant ainsi que « l'entêtement de l'intendant [serait] au-dessus de toute expression »²⁴⁶, puis informe le Bureau des colonies de sa première recommandation : il faut envoyer un grand nombre d'hommes porter secours aux malheureux – au risque d'aggraver encore la situation de promiscuité et d'engorgement...

Le 15 novembre 1764, Turgot appareille, en compagnie de Behague, à bord de *La Bricole*. Il atteint Cayenne le 18 décembre. Là, il découvre l'horreur de l'épidémie.

Règlement de comptes

Turgot dénonce aussitôt la plus affreuse misère : veuves « livides », orphelins... Le spectacle est terrifiant. Le chirurgien Chambon « a dû prendre une quantité de sabots [qu'il a fait] scier pour servir d'écuellles, de gobelets, de pots à l'eau et de pots de chambre. [On manquait] aussi de chaudière pour le riz et la tisane et par conséquent les malades manquaient souvent de l'un et l'autre. On a été aux îlets jusque vers le commencement du mois de mai à ne manger que du biscuit moisi, pour ne pas dire pourri, de la viande salée et du tafia pour boisson²⁴⁷ ».

Quelques jours après son arrivée, il informe Choiseul qu'il a saisi les papiers de l'intendant et a fait mettre ce dernier aux arrêts. En cause : « Des magasins irrégulièrement administrés, un théâtre construit avec des matériaux qui auraient pu servir à mettre au large des malades ou les gens sains, entassés les uns sur les autres, l'hôpital presque dépourvu de viande fraîche pendant que l'intendant en était abondamment pourvu, tous les habitants de Kourou réduits à boire de l'eau saumâtre. » Les faits sont vérifiés, mais la responsabilité de Chavalon est-elle aussi flagrante qu'il veut bien le dire ? L'arrestation de Chanvalon a lieu la veille de la nuit de Noël, un an après son débarquement. Il

regagne Cayenne sous escorte, avec ses secrétaires Nerman et de Ricque, et ses domestiques. Turgot justifie sa décision par les plaintes qu'il aurait reçues, portant notamment sur une spoliation des successions. Il prétend que Chanvalon a mis au point un plan d'évasion.

Dès lors, sous son égide, l'accusation se met en place : l'intendant aurait utilisé à son bénéfice l'argent que lui avaient remis les concessionnaires, et commercé sans autorisation. Double trahison : envers le roi, envers les colons. Turgot a diligenté un homme, le chevalier de Balzac, pour inspecter le camp de Kourou. Accompagné de Préfontaine et de Patris, médecin du roi, celui-ci décrit une situation insupportable : « À l'habitation du sieur Coutard nous avons trouvé un cadavre que nous avons cru être celui d'une femme, dans une autre case plus éloignée nous avons trouvé les os d'un enfant mort. Dans une autre, un peu plus loin, un homme s'était pendu, la tête était séparée du corps . »

Le procès de l'intendant aura lieu du mois de janvier au mois de mars 1765, devant le Conseil supérieur de Cayenne. Les minutes du greffe ne sont pas parvenues jusqu'à nous : seule une mince pochette recèle quelques documents antérieurs. On ne sait donc rien, ni de l'accusation exacte portée contre Chanvalon, ni du déroulement de son procès. Une procédure criminelle sous l'Ancien Régime obéissait à des règles précises : plainte d'une victime ou du ministère à l'origine de l'ouverture l'instruction, procès-verbaux, interrogatoire de l'accusé, récolements et confrontations, rapport, dernier interrogatoire, jugement définitif devant le siège de l'assemblée. À quoi s'ajoute la question préparatoire, c'est-à-dire la torture, pour obtenir l'aveu.

Les trois mois d'instruction à charge n'ont pas permis d'établir de certitudes. « Trois jours après son arrivée [de Turgot] en ce lieu il envoya arrêter M. l'intendant, ses secrétaires, les sieurs Dounou,

Dupuis et moi par un détachement de 50 grenadiers, écrit Nerman. Nous fûmes conduits à la ville, nos papiers saisis, et mis en prison, M. de Chanvalon dans sa maison gardée à vue. Après environ 15 jours de prison on m'envoya chercher par un brigadier et 4 cavaliers de la maréchaussée et on m'a conduit chez le procureur du Roi pour être interrogé sur différents articles concernant mon métier, sur d'autres commis, si je n'avais pas joué au brellan chez M. l'intendant et aux dés, ce à quoi je répondis que oui²⁴⁹. » Une arrestation ostensible, des accusations comme celle du jeu, passibles d'une procédure criminelle. Dès ce moment, Nerman subit des pressions, notamment celles de Morisse qui tente de le convaincre « d'en dire plus » : Nerman est désormais « un homme perdu », il sera « regardé comme un traître » Le secrétaire de Chanvalon, qui ne se fait guère d'illusions sur la manœuvre, sait et clame qu'on le poursuit uniquement en raison de sa proximité avec l'intendant. Il a beau se défendre, il est « conduit en prison civile ». Au bout de deux jours, on le mène chez le juge. Nouveaux désagréments : « Le juge me dit qu'il allait me procurer une chambre pour être à mon aise et dans le moment que je sortais le gouverneur me fit encore arrêter et mettre sous la garde militaire et dans la prison en forme de cachot dont je vous écris. Voilà un mois ou deux que j'y suis. J'ai été confronté en présence de 8 personnes qui m'ont totalement déchargé de tout. [...] Malgré cela, M. Turgot est acharné contre moi. [...] C'est un officier de ses parents nommé Balzac qui est chargé de cette mission avec le sieur Lettier, substitut du procureur du Roi, un de mes ennemis au sujet de volailles, de légumes qu'il me fit confisquer sur quoi nous eûmes une explication vive : voilà l'homme que l'on a envoyé à Kourou pour faire des informations contre moi. J'ignore ce qu'elles sont mais ayant chez moi des minutes des lettres de France, il les a rendues publiques ainsi qu'une lettre de M^{me} de

Chanvalon qui me priait de lui envoyer de l'argent, de venir dîner chez elle et qui finissait par ces mots : « ne manquez pas, chez le commissaire à ma prière, attendu que je vous répéterai ce que je vous ai dit ». Souvent on a tiré maintes conséquences de ce billet, il a été vu de maintes personnes. [...] Affaires de cœur, affaires de famille, affaires de confiance, tout est vu et divulgué. »

Pour finir, on vend tous les effets de Nerman, y compris une tapisserie indienne, achetée pour 150 livres et bradée à 40. Ces affaires envoyées à Cayenne y seront laissées plusieurs jours sur les quais, à l'abandon. Humiliations, abus d'autorité, voire subornation de témoin puisque les huit personnes qui avaient déposé à charge contre lui se sont rétractées : on a bien l'impression d'un règlement de compte dirigé contre les partisans de Chanvalon. Pourtant, malgré les efforts déployés par Turgot, l'instruction ne semble pas aboutir. Aucune accusation ne tient, l'interrogatoire est incohérent, la méthode brouillonne.

Premiers retours en France

Installé dans le palais des jésuites à Cayenne, le gouverneur est tombé malade à peine arrivée, le 8 janvier 1765. Celui que l'on surnomme *Le borgne* (il aurait perdu un œil des suites d'une maladie infantile) s'y claquemurera jusqu'au 15 mars. Le 28, il rédige un rapport reprenant les incriminations contre l'intendant : un texte truffé de « on m'a rapporté », « on assurait », « on se plaignait », « c'était la plainte générale »²⁵³ Aucun élément probant, aucune preuve matérielle.

Dans le même temps, le chevalier s'obstine dans son idée de changer l'implantation de la nouvelle colonie, ou plutôt d'établir une autre nouvelle colonie, sur d'autres rives que celles de Kourou. Il a informé Choiseul, à trois reprises, les 31 décembre 1764, 8 et 12 janvier 1765, de la poursuite de projets qu'on lui

avait interdits lorsqu'il se trouvait encore en France. Il a établi des « quarrés », défini une implantation sur les rives de l'Approuague et envoyé Fiedmont sur place. Il s'attelle aussi à une nouvelle carte de la ville de Cayenne qui, corsetée dans ses fortifications, s'organise autour de vastes quartiers aux rues larges, à angle droit, inspirées d'Hippodamos de Milet : distribution et orientation de la ville qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Mais le second projet de colonie à Approuague échoue : Behague et les Allemands déplacés sont trop mal en point. Choiseul lui répond : la culpabilité de Chanvalon reste à prouver, et jusque-là Turgot, qui avait des velléités de retour, doit rester en Guyane.

Le chevalier n'a cure de ces directives. Il s'embarquera pour la France en avril 1765, après l'accouchement de sa femme. Il ramène avec lui des migrants qui ont survécu et à qui l'on a fait délivrer des passeports en toute hâte : « Le grand nombre des concessionnaires et des cultivateurs qui ont eu des passeports pour retourner en France afin d'y rétablir leurs affaires et leur santé a presque rendu désert le camp de Kourou. Je pense que Messieurs les commandants y feront passer le peuple qui languit depuis si longtemps sur les îles du Salut et qui demande avec instance à être placés en terre ferme. On peut aussi y mettre les Allemands qui nous arrivent journellement », écrira Maccaye à Choiseul au mois de juin.

Le 24 mai, Turgot atteint Rochefort. Il a « emporté avec lui la procédure », documents et scellés, laissant les autorités de Cayenne dépourvues pour poursuivre et conclure l'instruction engagée. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de jugement du Conseil supérieur.

À Cayenne, la place est désormais vide et l'opinion commence à se retourner : « Depuis le départ du chevalier Turgot, M. de Chanvalon reprend le dessus. Ses partisans n'appréhendent pas

de paraître au grand jour et, en général, tout le monde semble être pour lui.²⁵⁴ » Il obtient une liberté provisoire, avant de se voir intimer l'ordre de rentrer à Paris, au moment même où Turgot paraît à Versailles. C'est alors que la Guyane voit affluer toutes de sortes de vivres, envoyées de France pour remédier au désastre : « Nous avons des farines et des bœufs qui nous tombent journellement en pure perte, tant parce qu'ils excèdent la consommation actuelle que par défaut de magasin pour les placer et des moyens pour les conserver. Ces raisons me font presser de les envoyer aux îles du vent et sous le vent pour nous en défaire au plus grand profit de Sa Majesté et en cela j'ai ponctuellement suivi le marché qu'avait fait Monsieur Morisse avec le sieur Girandouin négociant de la Martinique qui s'est chargé d'en faire la vente dans les îles²⁵⁵. »

Scandale

L'échec de l'expédition suscite la moquerie, à l'étranger comme en métropole. L'Angleterre a toujours gardé un œil sur la Guyane française. Les tentatives d'expédition, les rumeurs sur les convois de migrants, sur l'attitude même de Turgot ont fait l'objet de mises à Londres, officielles ou non. En 1765, l'épidémie a motivé un courrier ; quelques semaines plus tard, on évoquera une expédition militaire. Les activités commerciales de Turgot avec un marchand de New York sont aussi détaillées²⁵⁶

Pour l'heure, en France, d'Alembert raille cette « belle colonie, ces quatorze mille hommes dont il ne restait plus que quinze cent il y a trois mois », ces « sommes immenses » dépensées, et le roi, qu'il blâme même d'être « si indignement servi ». Choiseul est mortifié : « Il est vrai que j'ai été trompé en partie sur Cayenne, non pas sur la bonté du sol, ni sur les moyens de le rendre utile et ses habitants heureux, mais sur la manière dont on a exécuté les

plans les mieux combinés. Quoi qu'on en dise, mon cher Suisse, ce n'est pas la faute de l'administration si l'on ne se conduit pas à Kourou comme il a été combiné et ordonné à Versailles, et tous les philosophes de l'Europe, dont je veux bien être le protégé, ne me persuaderont pas qu'on doive respecter leurs avis quand ils condamnent d'une manière assez commune, quoique dogmatique, un événement dont ils ne connaissent ni le fondement ni la suite. Il est vrai que quand le grand philosophe d'Alembert a parlé, il faut se soumettre [...]. La vanité du grand d'Alembert me pue au nez. Je ne sais pas pourquoi je vous entretiens de ce verbiage ; je vous demande pardon, et l'on ne se contraind pas avec ses amis, surtout quand ils vous gardent le secret²⁵⁷. »

Sa position est de plus en plus difficile. Il a été l'homme du traité de Paris, et par une propagande affirmée a voulu montrer à l'opinion que la paix qu'il avait signée n'était pas désavantageuse. Il a nourri de multiples projets, dont celui de Kourou, pour rétablir son autorité et son influence. Or, les années 1764 et 1765 ont mis en péril l'équilibre qu'il avait construit. Son opposition permanente avec le dauphin, Louis Ferdinand de France, les attaques du parti dévot, les multiples intrigues qu'il doit déjouer, l'hostilité des parlements, l'affaire Calas lui laissent peu de répit. Bourgeois de Boynes, ancien président du parlement de Franche-Comté et conseiller d'État, rapporte dans son journal une anecdote qui, quoique légèrement postérieure puisqu'elle date du printemps 1766, a le mérite de rendre l'atmosphère qui régnait alors à Versailles : « Il y a quelques jours [on a écrit] avec un diamant sur un des carreaux de vitre de la chambre du roi ces mots : «Vive le roi ! Crève Choiseul !» et on avait eu soin de choisir la croisée en face de là où on place la toilette du roi, de manière qu'il pût remarquer ces mots lorsqu'il se mettrait à sa toilette. Mais quelqu'un de la chambre s'en étant aperçu, on eut soin d'ôter ce carreau et

d'en faire remettre un autre. Le lendemain, se sont trouvés sur le carreau qu'on avait ainsi remplacé ces mots : «Crève Choiseul !» ». On s'en est encore aperçu avant le roi, et on a remplacé un autre carreau, de manière que le roi ne l'a pas su²⁵⁸. » Le roi ne l'a pas su. Mais peut-il ignorer la lutte que se livrent les factions ?

Bourgeois de Boynes, toujours, éclaire les aléas et les intrigues, les plans, les combinaisons que chacun échafaude. Le 18 mars 1765, il recueille une confidence de d'Aguesseau : « Une personne en qui on pouvait avoir confiance lui avait dit [...] qu'elle ne serait pas surprise d'apprendre d'ici quatre jours que MM. de Choiseul [Etienne-François de Choiseul et son cousin Choiseul-Praslin, respectivement ministre de la Marine et des Colonies, et des Affaires étrangères] sont renvoyés, qu'elle ne serait pas non plus étonnée que cela durât encore un mois ou six semaines, mais que cela ne pouvait pas aller loin. » Un mois plus tard : « M. le duc de Choiseul s'est plaint il y a quelques jours au roi de M. le vice-chancelier et de M. Bertin. Il lui a dit qu'ils continuaient à donner lieu à tous les propos qui se tenaient dans le public contre lui, et après cela il a parlé de la nécessité d'avoir quelqu'un qui peut écrire aux Parlements et lui a proposé de rappeler M. le Chancelier [Lamoignon, alors exilé]. Le roi n'a rien répondu. Une autre fois, M. le Duc de Choiseul, soit avant soit après le fait ci-dessus, en parlant au roi de M. Bertin, lui a dit : «Toujours, on ne dira pas qu'il ait de l'esprit». Le roi lui a répondu : «Il en a assez pour moi». Une autre fois, M. le duc de Choiseul est entré chez le roi dans un moment où le prince de Tingri était en face du roi et fort près de lui. M. de Tingri a voulu se ranger pour faire place à M. de Choiseul. Le roi l'a retenu par la boutonnière de son habit, en lui disant : «Restez, je n'ai rien à lui dire»²⁵⁹. »

C'est à ce moment que Choiseul juge bon de rédiger un mémoire qu'il remet au roi afin de récapituler et de défendre

sa politique. À l'article « Nos colonies », il note sans ambages qu'elles « sont peut-être en plus mauvais état qu'elles n'étaient en 1755 ». La faute en revient, selon lui, aux hommes qui l'ont si mal servi : Turgot, un « fou » et un « fripon », l'amiral d'Estaing, gouverneur de Saint-Domingue, pour sa part un « fou dangereux », son intendant Magon, lui aussi un « fripon ». Pourtant, il continue de défendre l'ambition qui fut la sienne : créer en Amérique « un système d'Europe », c'est-à-dire une entité politique, militaire, démographique. Sa conclusion est lumineuse : « Je dirai en un mot à Votre Majesté que, si Elle avait la guerre contre les Anglais, il serait instant, au moment qu'on l'envisagerait, de faire passer en Amérique vingt-quatre bataillons qui trouveraient dans les îles ce qui leur serait nécessaire, resteraient pendant toute la guerre en Amérique, et seraient alimentés, tant en vivres qu'en munitions, par les escadres de Votre Majesté dans cette partie du monde. C'est d'après ce plan que nous préparons les possessions de Votre Majesté dans cette partie du monde, et je crois que ce plan, qui doit réussir malgré les retardements qu'il a éprouvés par mes fautes, est le seul qui puisse assurer à Votre Majesté ses possessions et les mettre en état de menacer celles de ses ennemis et même d'avoir des succès en Amérique²⁶⁰. »

Mais peut-être est-il déjà trop tard : le scandale menace. Turgot paraît à Versailles le 9 juin 1765. Il fait des confidences à Bourgeois de Boynes : Chanvalon serait coupable de toutes les « friponneries », son complice le notaire Collier « sera pendu »²⁶¹. Or Chanvalon, qui a quitté définitivement la Guyane à bord de L'Éléphant le 1^{er} juin, débarque à Bordeaux, terre de sa belle-famille, en août, et y recueille de nombreuses manifestations de sympathie, si l'on en croit une lettre du chirurgien-major Dazile, qui l'accompagne : « Vous êtes donc à Paris, et vous y êtes d'une manière convenable. La voix publique vous

apprendra la sensation qu'a fait l'arrivée de M. Chanvalon à Bordeaux. Les officiers du Parlement, les militaires et tous les honnêtes gens l'ont comblé d'honneurs. Les « Vive le Roi ! » et les coups de canon l'ont assuré à son débarquement qu'il était aussi cher à la Guyenne qu'à la Guyane. Les « Vive le Roi ! » ont été suivis de trois « Vive Chanvalon ! »²⁶². L'ancien intendant se rend à Versailles, plaide sa cause, dénonce une procédure hâtive et abusive, souligne qu'elle n'a jusqu'alors abouti à rien. Le Bureau des colonies, désormais dirigé par Jean-Baptiste Dubuc, adresse à Choiseul, le 4 septembre, une note qui se fait l'écho de ces revendications. Dix jours plus tard, le même Bureau préconise de « renvoyer le tout » devant une commission du Conseil, c'est-à-dire un tribunal dont le pouvoir choisit les membres : il convient de maîtriser les suites de ce qui risque de devenir une affaire d'État.

Choiseul reçoit le frère du chevalier, l'intendant du Limousin Anne Robert Turgot, et lui fait savoir que son aîné n'est pas exempt de tout reproche : « J'ai été chez M. Turgot, qui m'a dit que M. Choiseul l'a traité aujourd'hui fort durement, et lui avait dit qu'on accusait son frère d'avoir fait le commerce à Cayenne et d'y avoir vendu du vin. M. Turgot a voulu défendre son frère de cette imputation », raconte Bourgeois de Boynes²⁶³. La famille Turgot craint avant tout d'être mêlé à un « procès » qui paraît inévitable puisqu'on réclame à Chanvalon les fonds que « certains concessionnaires avaient déposé en ses mains²⁶⁴ ». Le chevalier, poussé dans ses retranchements, adresse à Choiseul un courrier en forme de plaidoyer, où il reprend inlassablement les mêmes arguments : l'utilisation des fonds des concessionnaires, le flou des successions vacantes, le commerce illicite de Chanvalon, l'administration lâche des finances dans la colonie, la confusion dans la tenue des registres, le mauvais traitement des colons.

Dans la lutte qui oppose le gouverneur et l'intendant, et dont le gouvernement devient l'arbitre, rien ne semble gagné ou perdu, pour l'un comme pour l'autre. Si Chanvalon tombe, Turgot le suivra peut-être, pour d'autres raisons. Telle est, à la fin de l'année 1765, la situation des protagonistes de l'expédition de Kourou.

« L'intendant s'est livré aux dérèglements de son cœur et de son esprit »

L'affaire se noue dans l'hiver 1766.

Le 2 février, la commission du Conseil est officiellement formée. Cinq membres la composent : d'Aguesseau de Fresnes, de Boynes, Ogier, de Viarmes et Chardon. Ces cinq hommes, anciens conseillers du Parlement de Paris, appartiennent au Bureau des colonies ou possèdent des attaches avec l'univers colonial. Bourgeois de Boynes dispose ainsi, par son second mariage, d'une habitation à Saint-Domingue, tout comme Choiseul-Praslin. Il s'agit de personnalités majeures, rompues à la conduite des affaires de l'État.

Choiseul ne la présidera pas : le 6 avril, il laisse le portefeuille de la Marine et des Colonies à son cousin Choiseul-Praslin, qui lui remet celui des Affaires étrangères... Chacun à la Cour croit déceler dans ce changement des influences diverses. Bourgeois de Boynes rapporte : « M. Borot m'a dit qu'il n'a dépendu que de M. Bertin, dans les derniers changements qui se sont faits dans ce ministère, d'avoir celui des Affaires Étrangères, mais qu'il n'avait jamais voulu l'accepter. M. Borot tient ce fait de M. l'abbé de La Ville, et ils pensent l'un et l'autre que M. Bertin n'a refusé les Affaires Étrangères que parce qu'il a bien senti qu'il ne pouvait pas y tenir, tous les ministres de France dans les cours étrangères étant dévoués à M. de Choiseul, qui ne manquerait pas par ce moyen d'occasions de le culbuter, et qui certainement en profiterait²⁶⁵. »

La commission débute un travail imposant, qui s'ouvre par le recensement de tous les documents séquestrés chez Chanvalon : 25 registres, contenant les correspondances, les préparatifs les plus divers et les mémoires les plus précis²⁶⁶. L'analyse comptable évalue les dépôts des concessionnaires et tente de déterminer si des fonds ont été détournés. On ne connaît rien des débats ultérieurs. Bourgeois de Boynes n'en fait pas état. Le discours de la Flagellation du 3 mars et l'affaire La Chalotais occupent alors pratiquement tout l'espace public.

Louis de Caradeuc de La Chalotais est né en 1701. Avocat général au parlement de Bretagne, puis procureur général, ce sexagénaire vigoureux est un opposant farouche des jésuites : il a présenté au Parlement en 1761 un mémoire sur les constitutions de la Compagnie qui a contribué à la suppression de l'Ordre. En 1763, il publie un *Essai d'éducation nationale* dans lequel il propose un programme d'enseignement scientifique destiné à se substituer à celui des jésuites. La même année commence le conflit entre les États de Bretagne et le gouverneur de la province, le duc d'Aiguillon. La Chalotais prend la tête de l'opposition. Le Secrétaire d'État à la maison du roi, chargé des affaires de la province, Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, reçoit deux lettres anonymes dont La Chalotais est suspecté d'être l'auteur, ce que confirment trois experts en écriture. Il est arrêté le 11 novembre 1765, avec son fils et quatre autres parlementaires. L'événement fait sensation. Voltaire y forge la légende du libre penseur emprisonné à Saint-Malo et réduit, faute d'encre, à écrire sa défense avec un cure-dent trempé dans du vinaigre... Le Parlement de Bretagne démissionne. Le Parlement de Paris prend fait et cause pour celui de Rennes : une alliance qui reflète l'exaspération des cours supérieures et traduit une menace réelle pour le fonctionnement de l'État. La réponse de Louis XV est sans équivoque. Le

3 mars, devant le Parlement, le roi rappelle la théorie de la souveraineté monarchique. Au mois de décembre, l'affaire est éteinte ; La Chalotais quitte la prison de la Bastille.

Dans ce contexte de reprise en main, le gouvernement n'entend pas laisser la moindre possibilité d'un appui dans l'opinion publique au scandale de Cayenne. Tous les protagonistes de l'affaire sont entendus. Un rapport d'une cinquantaine de pages en fait état, suivi d'un avis plus succinct, signé de Chardon²⁶⁷.

Le rapport est étayé par de nombreux exemples. Ce n'est pas seulement le désordre dans l'administration civile mais aussi la construction d'un théâtre qu'on examine, ce ne sont pas seulement des listes anonymes de concessionnaires qui sont dépouillées mais aussi la plainte de la comtesse de Chazeron... Des faits, auxquels on apporte des nuances qui peu à peu s'effacent au regard de l'ampleur et de la répétition des erreurs. Ainsi, l'un des premiers reproches concerne les reconnaissances de dettes que l'intendant aurait dû signer : Madame Chazeron se plaint de n'avoir reçu aucun certificat en retour de ses versements²⁶⁸. L'exemple s'étoffe avec l'aventure de plusieurs autres concessionnaires. Chanvalon pouvait-il vraiment ignorer ce jeu trouble ? Il apparaît alors que l'intendant et ses secrétaires ne tenaient aucun registre des quittances. Autre élément, l'argent. De combien Chanvalon disposait-il à son départ, combien à son arrivée ? A-t-il remis ces sommes dans la caisse de la colonie ? A-t-il utilisé ce trésor à des fins personnelles ? Les commissaires ont bien des difficultés à dénouer les fils d'une comptabilité qui occupe des pages et des pages. Malgré tout, ils présentent le résultat suivant : « Au départ de Paris, M. de Chanvalon avait reçu en argent comptant 130 564 livres, sur quoi il avait payé à plusieurs concessionnaires différents acomptes se montant ensemble à 5 292. Il était donc dépositaire de 125 272 livres. À son arrivée dans la colonie,

il avait reçu en argent comptant tant à Paris qu'à La Rochelle 166 430 livres. Il avait payé en tout 19 605, il restait donc à charge 146 825. » On lui reproche d'avoir utilisé ces fonds pour payer les dépenses courantes, les achats de vivres et les nécessités premières. À aucun moment les commissaires n'évoquent l'état des caisses de la colonie à son arrivée de Chanvalon. En revanche on signale une falsification, puisque le sieur Pascaud aurait déposé 16 000 livres, somme inscrite, mais qu'aucun témoin ou aucun autre document ne vient confirmer. L'état se resserre autour de l'intendant. Chanvalon a usé d'un subterfuge.

Le rapport décrit alors les ravages de l'épidémie. Chardon stigmatise la conduite de Chanvalon, qui se serait rendu coupable de dureté, de favoritisme, d'une « extrême négligence à pourvoir aux besoins des autres » : ses administrés se plaignaient de « la difficulté de trouver accès auprès de lui et d'en obtenir des réponses et des décisions dans les affaires les plus importantes » ; en cause : « le temps qu'il donnait au jeu et à d'autres amusements ». On lui reproche encore d'avoir menacé des bouchers s'ils ne tuaient pas un bœuf, d'avoir corrompu un capitaine de vaisseau, d'avoir refusé de porter secours à des malades et fait construire une fontaine alors que l'eau posait un problème cruel...

La commission a trouvé un responsable. Son épouse est entraînée dans sa chute : agissant par procuration pour le compte de son époux, elle serait compromise dans une société commerciale avec Laisné, et aurait effectué régulièrement des emprunts dans la caisse des successions pour son confort personnel. Le père de Mme de Chanvalon enfin, M. de Saint-Félix, ne serait qu'un employeur soucieux de ses propres intérêts²⁶⁹.

Près de deux ans après le début de l'enquête, le 13 septembre 1767, Chardon lit ses conclusions devant la commission extraordinaire du Conseil, en présence du roi. Il commence par rappeler

le contexte et l'enjeu que représentait la Guyane : « Peu d'établissements avaient éprouvé autant de faveur de la part de Votre Majesté. La prévoyance de son ministre l'avait étendue jusqu'à l'abondance en tous genres. Les comestibles de toutes espèces y avaient été portés avec profusion ; aucun bâtiment n'avait transporté des colons sans transporter en même temps des choses utiles à leur subsistance. Enfin rien ne fut oublié. On irait presque jusqu'à dire qu'on y prodigua tout ce qui pouvait former en peu de temps une colonie et y attacher ses habitants. »

À ce tableau émouvant, Chardon oppose l'impréparation de l'expédition, l'incertitude quant au lieu de campement ; il concède une nature hostile. L'alliance de ces trois facteurs a entraîné une épidémie impitoyable, aggravée par l'engorgement. Ainsi, « au bout de six mois, cette colonie, objet d'une espérance certaine, n'offrait plus qu'un cimetière. Près de dix mille hommes y avaient péri et le peu qui restait de tous vos sujets ressemblait plutôt à des cadavres qu'à des êtres humains » – cette estimation repose probablement sur l'examen des registres des départs, et les quelques individus recensés sur place en 1765. La conclusion tient en une phrase : « L'intendant s'est livré aux dérèglements de son cœur et de son esprit pour n'écouter que ce que lui inspiraient les noires passions de la haine, de la jalousie et peut-être une basse cupidité. »

Ce même 13 septembre 1767, les lettres patentes concernant l'affaire de Kourou sont signées. Le roi et son gouvernement sont désormais suffisamment informés pour désirer « ne pas pousser plus loin les recherches sur ce qui paraît nous concerner dans une administration dont le souvenir ne peut être trop effacé ainsi que de tout ce qui y a eu rapport ». Toutefois, devant la nécessité de se prononcer pour ceux qui auraient à réclamer leur dû, plusieurs décisions sont prises : un séquestre de vingt ans est

apposé sur tous les biens « meubles et immeubles » de Chanvalon, afin de liquider toutes ses créances ; chaque année, un service sera prononcé en l'église de Cayenne pour le repos des âmes des colons, et un hôpital sera construit, le tout financé par une partie de ce séquestre ; enfin, toutes les procédures qui ont été engagées demeureront « éteintes et assoupies²⁷⁰ ».

Chanvalon et ses deux secrétaires sont emprisonnés, sans doute au moyen de lettres de cachet puisque rien ne figure dans les lettres patentes concernant cette détention. L'intendant est emprisonné au Mont-Saint-Michel, Nerman au château de Ham et Ricque au château d'If. Le lendemain, 14 septembre 1767, M^{me} de Chanvalon est conduite au couvent Sainte-Marie de Bizy. À la fin de l'année, les scellés sont posés et la vente des biens de leur appartement ordonnée.

Des lettres de cachet, le silence et l'exil : ainsi prend fin l'expédition de Kourou.

Des lettres patentes « contraires au bien commun de tous les citoyens »

Encore faut-il que le Parlement enregistre lesdites lettres.

Or les vacances parlementaires ont débuté le 12 septembre. L'année judiciaire ne commençant qu'à la Saint Martin, le 11 novembre, les hommes de robe découvrent les lettres patentes publiées dans la *Gazette* durant leurs congés. Hardy s'en fait l'écho dans son journal : « lundi 21 septembre. On apprend que les sieurs Thibault de Chanvalon, ancien intendant dans l'île de Cayenne, Nermant écrivain et Derique procureur du roi aux successions vacantes avaient été condamnés par arrêt du conseil à une prison perpétuelle, le premier au mont Saint Michel, le second à la tour du Ham, que tous leurs biens avaient été mis au séquestre pour 20 années, le scellé apposé sur tous leurs

effets mobiliers et que sur les deniers provenant de la vente des dits effets il serait pris d'abord la somme de six mille livres à l'effet de fonder dans l'église principale de Cayenne un service annuel pour le repos des âmes de ceux morts pendant le cours des années 1762 et 1763 et que le secrétaire de Monsieur Chanvalon maître des requêtes et rapporteur du procès avait été mis à la Bastille pour avoir divulgué ce jugement contre les intentions de la Cour²⁷¹. »

Un mois plus tard, le 15 décembre 1767, l'un des membres de la deuxième chambre des Requêtes appelle l'attention du Parlement sur cette affaire²⁷².

Par étapes, le Parlement, qui doit enregistrer ces lettres, choisit l'affrontement avec le roi.

Premier acte : le Parlement ne reconnaît pas à la commission extraordinaire le droit de juger cette affaire²⁷³. Le 18 décembre, devant les conclusions rendues dans l'affaire par les « gens du Roi », procureurs et avocats chargés du ministère public, les magistrats répliquent qu'ils n'y trouvent aucun élément probant²⁷⁴. Les regards se tournent alors vers Chardon : « vendredi 18 décembre. La chambre du parlement étant assemblée et un des messieurs ayant dénoncé les lettres patentes sur lesquels le jugement du procès du sieur Chanvallon, ci-devant intendant de l'île de Cayenne, et consorts, avait été évoqué à la personne du roi et confié en conséquence à une commission qui, suivant les mêmes lettres patentes, devait agir sous les ordres du sieur Chardon, maître des requêtes, ci-devant lieutenant particulier au Châtelet où il avait eu plusieurs démêlés, envoyé depuis aux îles Saintet Lucie d'où on l'avait rappelé ; comme étant les susdites lettres patentes contraires au bien commun de tous les citoyens, comme n'ayant été enregistrées suivant l'usage ordinaire par aucun tribunal, pas même celui de la commission, et comme le

procès ayant été instruit contre le sieur Chanvallon et consorts sans qu'au préalable il eût été prononcé contre eux aucun décret qui est la première et comme la plus essentielle des formes qui ont coutume de s'observer dans toute procédure criminelle ; la matière mise en délibération, il fut arrêté que le sieur Chardon serait invité de venir prendre séance en l'assemblée des chambres le lendemain matin pour s'y disculper sur les soupçons de sa conduite dans cette affaire, à l'effet de quoi il lui serait envoyé un huissier de la Cour²⁷⁵. » Mais l'huissier envoyé à son domicile ne le trouve pas. Et pour cause : Chardon a gagné Versailles où, par lettre de cachet, « dans le cas où il serait mandé par le Parlement pour quelque cause que ce soit, [le roi] lui défendait très expressément d'y aller sans s'être rendu auprès de lui ». Le Parlement renouvelle sa demande et ordonne à Chardon de se présenter devant lui le 22 décembre.

Deuxième acte : Louis XV somme le Parlement de se rendre à Versailles le 22 décembre à dix heures, et d'apporter avec lui les copies des arrêts des 18 et 19 décembre. Louis XV désapprouve l'action des magistrats : « Je vois, par l'extrait du registre que vous m'avez remis, que mon parlement, sur l'exposé qui lui a été fait au sujet d'une affaire relative à une de mes colonies, a invité le sieur Chardon, par deux arrêts, à venir prendre sa place à l'assemblée des chambres, à l'effet de s'expliquer sur aucun fait concernant sa conduite et intéressant sa réputation. Mon parlement ne doit point prendre connaissance d'un objet absolument étranger à son ressort, dont je me suis fait rendre compte et sur lequel j'ai fait connaître mes intentions en la forme ordinaire à mon conseil supérieur de Cayenne, déjà saisi de l'affaire et seul compétent pour y délibérer. Je ne peux que désapprouver ces deux arrêts. [...] Je défends donc à mon parlement de donner aucune suite à ces deux arrêts que je déclare et veux être

réputés comme non avendus, et j'ai refusé au sieur Chardon, malgré ses instances, la permission de se rendre aux invitations qui lui ont été faites. Lorsque mon Parlement croit avoir quelque chose d'intéressant à me représenter pour le bien de mon service, je ne refuse pas de l'entendre ; mais je ne dois pas souffrir que, sous prétexte du droit de police et de discipline sur ses membres, mes sujets soient exposés à voir, sur des bruits publics, sans commencement de preuves, sans accusateur et sans accusation, leur honneur attaqué par des voies nouvelles et peu réfléchies. Je dois encore moins souffrir que mon parlement entreprenne, par quelque voie que ce puisse être, de se faire rendre compte de ce qui se passe dans l'intérieur de mon conseil et de mon administration la plus intime²⁷⁶. » Ces propos s'inscrivent dans la ligne politique ouverte par le discours de la Flagellation. Les magistrats, de leur côté, que cherchaient-ils à défendre ? Étaient-ils simplement engagés dans une lutte contre le gouvernement et la monarchie, ou bien se faisaient-ils l'écho d'une opinion publique alertée sur l'affaire de Guyane ? Rien ne nous permet d'en décider. (allonger la ligne svp)

Toujours est-il que la déclaration royale sera transcrite, publiée, affichée partout dans le Palais, aux portes même de la Grande chambre et vendue sous forme d'imprimés dans la salle contiguë à celle du Parlement²⁷⁷.

René Nicolas de Maupeou, premier président du Parlement, homme aussi intelligent que souple, répond au roi dans un texte court qui n'emprunte à l'argumentation que la forme et non le fond. Le Parlement réitère son refus d'un pouvoir sans contrôle. Le bras de fer n'est pas terminé. Chardon est en première ligne, bouc émissaire des parlementaires cette fois : Maupeou indique qu'il ne pourra exercer ses fonctions de maître des requêtes tant qu'il ne se sera pas expliqué, c'est-à-dire tant que le roi ne l'y

aura pas autorisé... L'arrêt est, lui aussi, imprimé et distribué à bon escient.

À ce nouvel affront, les membres du gouvernement répondent avec une extrême prudence. « M. le contrôleur général m'a dit qu'il ne voulait plus absolument se mêler des affaires du Parlement, qu'il était convenu avec MM. de Choiseul qu'ils en feraient autant, qu'il exhortait M. d'Aguesseau à faire de même, que c'était le seul moyen de se défaire de M. de Maupeou, que toute sa ruse jusqu'à présent avait consisté à rejeter sur les autres les événements, en leur faisant faire sa besogne, mais que dans le moment actuel il y avait tout à craindre de vouloir s'en mêler, que ce serait le moyen de se perdre vis-à-vis du roi, à qui on chercherait à persuader que l'on n'en fait pas assez contre les parlements, et de se perdre également vis-à-vis des parlements, qui trouveraient toujours que l'on en fait trop contre eux. Il est d'autant plus instant de cesser de se mêler de ce genre d'affaires que les parlements de province sont devenus tellement déraisonnables qu'il n'est pas possible de justifier leur conduite, et qu'on veut se porter contre eux à des extrémités fâcheuses. Il m'a cité sur cela les parlements de Pau, de Bretagne, de Toulouse et de Rouen. Il m'a dit que M. Gilbert commençait à s'apercevoir que ni lui, ni MM. de Choiseul ne voulaient plus s'en mêler, que cela lui donnait de l'inquiétude, et qu'il était persuadé qu'il chercherait aussi à tirer son épingle du jeu », écrit Bourgeois de Boynes²⁷⁸.

Louis XV réplique en ordonnant à nouveau au Parlement de se rendre à Versailles le 29 décembre. Lecture lui est alors donnée d'un arrêt du Conseil du roi du 26 décembre. La conduite des magistrats y est dénoncée comme offensante, « inexcusable », tant les magistrats ont « persisté » dans « des démarches téméraires ». Leur dernier arrêt, « imprimé, affiché et répandu avec autant de précipitation que d'affectation » signale leur profonde

« désobéissance ». Les arrêts des 18, 19 et 23 décembre sont cassés. D'après Hardy, cette allocution se termina par un bref : « C'est tout ce que j'avais à vous dire²⁷⁹. »

Le Parlement n'a que deux possibilités : poursuivre son opposition par le biais de remontrances, ou céder. Dans un premier temps, il choisit une voie moyenne en nommant, le 30 décembre, des commissaires afin de l'aviser de la situation²⁸⁰. Puis il poursuit. **tirer la ligne ?**

Le 3 mai 1768, Maupeou se rend à Versailles, où le roi lui déclare : « J'ai bien voulu ne point empêcher l'exécution de l'arrêt que mon Parlement a fait le 18 avril dernier. Il aurait dû se reposer sur moi d'après les réponses que je lui avais faites et attendre les effets de ma vigilance surtout en ce qui concerne la subsistance de mon peuple. Mon intention est que vous m'apportiez [tous les documents relatifs à la prise de votre arrêt], que mon parlement ne statue point sur cette matière avant de m'avoir fait les observations qu'il jugera convenables et avant que je ne lui ai fait connaître mes volontés²⁸¹. » Le 8, un dimanche, le président vient présenter au souverain les remontrances.

Le texte, extrêmement long, indique que l'affaire de Chanvalon est celle de tout « particulier » menacé par un « acte illégal ». Illégal parce qu'il n'y a pas eu de confrontation entre les témoins et l'accusé, pas d'interrogatoire en présence du tribunal, pas de recollement (lecture de sa déposition au témoin) : en somme, ni procédure, ni enquête ou information. Sur la culpabilité ou l'innocence de Chanvalon, le parlement ne se prononce pas : son seul souci, c'est l'irrespect des formes.

Le troisième et dernier acte, celui du dénouement, se fera par voie de papier. À la longueur de la plainte répond une très courte argumentation du roi. Tout d'abord, Louis XV justifie la nécessité d'une commission extraordinaire, seule capable de l'éclairer sur

les événements ; ensuite, il explique que l'extinction de la procédure, empêchant tout recours, n'a été décidée que « pour prévenir les recherches ultérieures qu'elle aurait pu occasionner » [sic]. L'affaire est donc enterrée. Quant aux « malheureux » condamnés, enfin, le roi constate qu'ils n'ont pas demandé que leur procès ait lieu devant leurs juges naturels, qui ne pouvaient être que ceux de Cayenne – affirmation contraire à l'usage puisque, dans le cas d'un jugement définitif, l'appel avait lieu devant le Parlement pour toute peine corporelle (galères, bannissement, amende honorable) ou pour la peine capitale.

L'affaire est close. Louis XV n'a pas cédé. Il méprise le Parlement souscrivant en cela entièrement au jugement de Malesherbes : « Quant à nos Magistrats du Parlement, presque tous ont un vice commun qui, à mes yeux, est le pire de tous, c'est l'habitude indomptable de la finesse et de la fausseté, ce qui, joint à la facilité qu'ils ont de prendre le ton despotique, rend les affaires intraitables avec eux²⁸³. » Et il en a triomphé. Les magistrats ont beau lui renvoyer, le 17 juin 1768, des délibérations sur sa réponse puis des représentations que le roi recevra le 26 juin, rien n'y fait. La mort de la reine, le 25, finit d'étouffer l'affaire. Les parlementaires en resteront là. Les vacances interviennent un mois plus tard. Maupeou brigue la place du chancelier Lamoignon, à la santé défaillante, objet de tant d'intrigues ; il ne se sent plus aucun devoir envers ses pairs²⁸⁴.

De l'été 1765 à l'été 1768, trois années ont porté l'expédition de Kourou sur le devant de la scène. Le pouvoir a judicieusement utilisé les travaux d'une commission et le calendrier des vacances judiciaires pour s'assurer la maîtrise des événements.

Le gouvernement a désigné deux coupables : l'intendant (et ses secrétaires), mais aussi la Guyane, dont la nature vierge et prometteuse se transforme en un monde hostile, tombeau de

l'homme blanc. Choiseul et Turgot sont sortis de l'intrigue. Choiseul en acceptant un autre portefeuille, Turgot en disparaissant soudain de l'instruction finale de la commission extraordinaire. Le Parlement sort diminué de l'affaire, après avoir pris nommément fait et cause pour l'intendant : les *Remontrances sur la punition extraordinaire prononcée contre M. de Chanvalon*, sont, à l'exception du dossier La Chalotais, le seul cas traitant d'une situation personnelle, parmi les dix-neuf remontrances présentées du 1^{er} juin 1766 au 4 septembre 1768.

La disgrâce de Turgot

M. Turgot est [promu] contrôleur général. Il restera trop peu de temps en place pour exécuter son système. Son administration des finances ressemblera à la Cayenne de son frère²⁸⁵.

Abbé Galiani.

Le 10 mai 1774, Louis Auguste, duc de Berry, accède au trône de France. Il a 19 ans. Le gouvernement de feu Louis XV était formé du duc d'Aiguillon (Affaires étrangères et Guerre), du duc de La Vrillière (Maison du roi et Affaires religieuses), de Bourgeois de Boynes (Marine), de Bertin (Manufactures, Haras, Bureau de l'agriculture) et de Terray au contrôle général des Finances. Un mois plus tard, un nouveau cabinet qui comprend du Mury (Armée), Vergennes (Affaires étrangères), Turgot (contrôle général des Finances), Sartine (Marine et Colonies), Hue de Miromesnil (Justice) se met en place. On attendait le retour de Choiseul. C'était compter sans un trait de caractère du jeune souverain : sa fidélité au père, le dauphin Louis Ferdinand, auquel l'ancien secrétaire d'État à la Marine avait jadis osé tourner le dos...

Pour Chanvalon, Nerman et Rique, rien n'a changé. La présence au gouvernement de Bourgeois de Boynes, ancien membre de la commission extraordinaire et plus occupé à des réformes navales, empêchait tout nouvel examen du dossier. L'arrivée au pouvoir d'Anne Robert Turgot éloigne plus encore cette possibilité : on sait le zèle qu'il a employé à soutenir la cause de son frère. Pourtant, exilés depuis sept ans, les trois hommes n'ont pas cessé de demander l'allégement de leur peine. Chanvalon a ainsi obtenu la permission de sortir du monastère et de demeurer dans les murs du Mont, puis, amélioration supplémentaire, l'autorisation de faire une cure à Avranches, ville voisine, afin d'y soigner ses fistules.

Le changement de règne suscite chez eux, malgré tout, quelques espoirs. Turgot, informé des erreurs commises, y compris celles de son frère, ne redouterait-il pas de les voir exposées au grand jour ? Dès le début de l'année 1775, les prisonniers sollicitent un nouvel examen de leur cas, au motif que des pièces ont été soustraites lors du jugement précédent.

« Irrégularités et impérities sans nombre »

Le 20 septembre 1767, une semaine après que les lettres patentes avaient été rédigées, le duc de Praslin avait demandé au chevalier Turgot de l'éclairer sur ses agissements. Vingt-quatre questions lui avaient ainsi été posées : le chevalier était sommé de justifier son départ trop tardif, la commande passée à Rochefort d'un marché de 600 000 livres de vivres inutiles, qui seraient revendus aux Antilles avec une perte de 60 % de leur valeur, le gaspillage de l'argent du roi par les gratifications accordées en Guyane, son séjour à Cayenne où il était demeuré cloîtré, son refus de transmettre à Chanvalon la commission du roi, la pose de scellés et de constats d'inventaire en l'absence de l'intendant, le renvoi en

France de 3 000 colons, l'achat de l'habitation des jésuites, enfin son retour en France, contrevenant aux ordres.

Ces griefs mettent en évidence l'action incontrôlée du chevalier, et les préjudices subis, de son fait, par une entreprise qu'il était censé sauver. Le mois d'octobre 1767 s'est cependant écoulé sans qu'il juge bon de répondre à ces interrogations. Le 6 novembre, c'est donc son frère, l'intendant du Limousin, que l'on a rappelé à l'ordre : « Il serait à propos que vous fissiez le voyage de Paris, car l'intention de Sa Majesté est que l'administration de votre frère en Guyane lui soit exposée le plus tôt. » Mais rien ne presse : ce n'est que le 12 février 1768, quatre mois plus tard, que le chevalier envoie sa réponse²⁸⁶.

Il s'y étonne du ton du courrier de Choiseul-Praslin, soulignant « avec quelle peine j'ai vu mes demandes justes et raisonnables confondues avec un tas d'imputations récriminatoires puisées dans les discours et les écrits des gens intéressés à calomnier ma conduite et auxquelles je croyais n'avoir à opposer que le silence et le mépris ». Prolixe, il répond ensuite longuement aux accusations portées contre lui : non, il n'est pas parti avec retard ; non, il n'a pas voulu de Chanvalon comme collaborateur : « Dans la réalité j'ai tout lieu de croire que le choix de M. de Chanvalon était décidé avant qu'on pensât à moi pour le gouvernement de la Guyane puisque je sais que plusieurs mois auparavant il avait travaillé avec feu M. de Bombarde sur les projets donnés par Préfontaine » ; non, il n'a pas été plus payé qu'un autre ; il n'a renvoyé les derniers colons valides que parce qu'il pensait leur santé « altérée » ; il n'a pas souscrit de marché illicite ; il n'est pas responsable si toutes les commandes qu'il avait passées ont fini aux Antilles.

Au reproche le plus pesant, celui d'avoir fait arrêter Chanvalon, Turgot objectait que, contrairement à une idée répandue dans l'opinion, il n'avait pas ce dessein en arrivant en Guyane et

que s'il a agi en ce sens, c'est de concert avec le procureur Maccaye et le médecin Artur. Sa conduite partielle durant l'enquête, il l'explique par le soutien qu'il a trouvé auprès de ces deux administrateurs. Quant à l'accusation d'avoir acheté ces mêmes administrateurs en abusant de gratifications (1 000 livres de pension à Artur, 600 à Beausset, chirurgien de l'état-major, 6 000 livres d'appointements à Patris, médecin qui avait offert au duc de Choiseul de s'établir dans la colonie sans appointements, 40 000 livres à Behague, 64 000 à Morisse), il y répond en soulignant que Choiseul a lui-même augmenté certaines rémunérations.

À la fin de son courrier, Turgot confessait toutefois les raisons de son retour rapide en France : « Je dois vous dire que ces motifs si puissants pour hâter mon départ reçoivent encore une nouvelle force des bruits qui se répandaient dans la colonie et dont je fus instruit par plusieurs personnes, entre autres par M. Baron, ingénieur en chef. On débitait que j'allais être rappelé, que le baron de Bessner, officier alsacien, allait être envoyé pour examiner mon administration. On ajoutait à ces nouvelles que la justification de M. de Chanvalon avait paru claire et son innocence démontrée, on citait des lettres des sieurs Des Essarts et Lemoine. Il est probable que ces nouvelles étaient prématurées et que les nouvelles avaient été écrites dans le temps que ces idées ne restaient encore qu'en projet dans le Bureau des colonies, mais elles avaient un fondement bien réel. »

Pour conclure, Turgot s'offusquait de devoir répondre à ce qu'il considérait comme pure calomnie. À dessein, il doubla l'envoi de son mémoire d'une lettre à Choiseul (dont copie au duc de Choiseul-Praslin), « puisque l'expédition de Kourou s'est faite sous [son] ministère »²⁸⁷. Menace à peine voilée ? Sans effet en tout cas car, avec la légèreté qui le caractérise²⁸⁸, Choiseul lui signale simplement que l'affaire n'est plus entre ses mains.

Neuf mois après les lettres patentes, la commission extraordinaire a poursuivi les travaux débutés en 1766. De Boynes, Ogier, de Viarmes et Chardon se sont ainsi réunis le 30 mai 1768. Le rapport de Chardon ne faisait preuve d'aucune indulgence, ni envers Turgot ni envers Morisse : l'antagonisme entre l'intendant et le gouverneur y apparaissait comme le seul moteur de l'action du chevalier. Son incompétence était dénoncée : il n'avait « ni gouverné, ni vu, ni examiné ». Pour les commissaires, Turgot devait être condamné « à l'exil ». Et pour trois d'entre eux, Viarmes, Boynes et Chardon, cet exil devait commencer par une détention de plusieurs mois en citadelle²⁸⁹. En ce qui concerne Morisse, dont l'aveuglement était dénoncé, sa condamnation devait être la même, à une nuance près : « Les torts de M. Morisse sont plus excusables que ceux du gouverneur, mais plus la confiance que ce dernier avait en lui était sans bornes, plus il aurait dû se servir du crédit qu'il avait sur son esprit pour s'opposer à tant d'opérations blâmables, qu'il a au contraire partagées. Et ce qu'on ne peut dissimuler, c'est qu'on discerne dans la conduite de M. Morisse [...] un dessein marqué de perdre cet intendant, dont la place était l'objet de sa jalousie et de son ambition. Et depuis la détention du sieur Chanvalon, on voit le sieur Morisse [...] être le boute-feu, animer encore la haine de M. Turgot [...] et devenir le précepteur et le conseil de ce gouverneur pour toutes les irrégularités et les impérities sans nombre qu'il a faites²⁹⁰. » De fait, Morisse est demeuré depuis sans emploi dans la marine, et sans pension. Le 31 mars 1770, un arrêt l'oblige à restituer 68 772 livres, somme reçue en Guyane. Quant au chevalier Turgot, Louis XV le condamne à l'« exil » à vingt lieues de Paris ou de toute résidence royale.

Mais la mise en cause du chevalier ne s'est pas arrêtée là. Le parlement de Paris a pris le relais. Le 18 décembre 1767, Hocquart,

président de la deuxième chambre du palais, avait osé évoquer la conduite du chevalier. C'en était trop pour la fratrie. Le 5 janvier 1768, Hocquart a reçu du frère aîné du chevalier, Michel Antoine Turgot, président à mortier, une longue lettre où la famille se dit « blessée des étranges imputations avancées ». En réalité, une lettre de menaces devant les « injures » faites à son frère. De part et d'autre, on en est resté là.

« Je ne tiens qu'à un fil »

La carrière d'Anne Robert Turgot, qui le porte aux premières lignes de l'arène politique, réveille l'intérêt des protagonistes de l'affaire, Chanvalon en particulier. À peine nommé secrétaire d'État à la Marine, en 1774, Turgot reçoit une demande de l'ancien intendant qui souhaite se rendre à Paris. Turgot n'accède pas à cette faveur, mais l'autorise à s'établir à Caen.

Un mois plus tard, Anne Robert Turgot devient contrôleur général des Finances.

C'est à son frère, cette fois, que cette nomination profite. Le chevalier réclamait le versement de ses appointements de gouverneur de Guyane, soit 100 000 livres annuelles, plus une gratification du même montant : il a perçu ses appointements pour la période 1763-1764, mais les cousins Choiseul se sont refusés à lui verser le moindre sou dès son retour en métropole. Le chevalier a patienté, puis réclamé, dès la nomination de Bourgeois de Boynes au secrétariat d'État à la Marine, ces fameux appointements²⁹¹. Sans obtenir de résultats.

Le 13 février 1775, c'est à Sartine, le successeur de Bourgeois de Boynes, que la missive s'adresse. Le chevalier rappelle sans vergogne la position de son frère au gouvernement : « Je croirais vous manquer si je doutais un instant que je n'obtiendrais satisfaction de vous. Mon frère en est persuadé ainsi que moi²⁹². » Il est

reçu à deux reprises. Le 28 août, il envoie au ministre une longue lettre dans laquelle il « légitime » une nouvelle fois sa conduite.

Sartine hérite d'un dossier qui ne lui est pas étranger. Il était lieutenant général de Police de Paris quand Chanvalon fut emprisonné à la Bastille : c'est lui qui a demandé un ordre écrit pour faire l'inventaire des papiers saisis. Il présente la doléance au jeune Louis XVI, sans prendre parti : « Si Votre Majesté trouve cette demande juste, l'objet doit en être rempli par la Finance, qui est chargée de l'acquittement des dettes des colonies antérieures à 1772. » La « finance » n'est autre que le frère du chevalier, contrôleur général. Un « Bon » apposé en marge de la demande laisse supposer que la faveur a été accordée. Le chevalier exulte. Il remercie son cadet.

Sa victoire ne tient pas de la ténacité seule ou de l'influence familiale. Chanvalon lui aussi a saisi Sartine, et obtenu que la commission extraordinaire se réunisse à nouveau pour statuer sur son cas. Ce que Sartine accorde d'une main, il le concède de l'autre, afin de ménager les susceptibilités, et sans se préoccuper du fond de l'intrigue.

Chardon dirige la nouvelle commission. Les commissaires sont, cette fois, Feydeau de Marville, d'Aguesseau de Fresnes, Bouvard de Fourqueux, Dufour de Villeneuve : l'élite de la monarchie administrative, pour certains proches du Grand conseil – et adversaires du Parlement.

Sept années²⁹³ après les premiers développements, on examine le travail de la commission extraordinaire de 1767 et plus seulement l'étendue de la responsabilité de l'intendant. Il s'agit, déclarent les experts, de se prononcer sur une affaire « longue, compliquée » et « vieille »²⁹³. Chanvalon réclame d'être jugé par le Conseil supérieur de Cayenne, comme le roi en avait admis la possibilité. Il se plaint de l'injustice la plus arbitraire, comme au temps de

l'examen des faits. La commission répond que les lettres patentes de 1767 ne peuvent être révoquées : cela reviendrait à déclarer que le roi a, à travers elles, entendu « juger », ce qui n'était pas son intention. L'avocat de Chanvalon, M. de la Croix, réitère sa demande en janvier 1776, au motif que des pièces qui innocenteraient son client avait été soustraites par Chardon. Le commissaire contre lequel s'était tourné le Parlement est à nouveau cité.

Voilà qui n'arrange pas les affaires des Turgot, en particulier d'Anne-Robert qui n'est plus très en cour en cette année 1776. Le printemps a vu fleurir un front qui rassemble tous les adversaires du représentant de la « secte des économistes ». Le Parlement s'est opposé ouvertement à ses projets en refusant d'enregistrer les actes portant suppression de la corvée royale et de la jurande, et réglementant le commerce d'alimentation dans la capitale. Une opposition lourde de sens : les parlementaires violaient ainsi l'ordonnance de 1774 qui les obligeait à enregistrer les lois avant de formuler leurs critiques.

Le 30 avril 1776, le contrôleur général avertit Louis XVI du « piège » que l'on cherche à tendre à sa justice²⁹⁵. Il s'indigne de ce que « tous les accusés » puissent « sans grief caractérisé » accuser et faire recommencer des procès. Il interroge le monarque : qu'y a-t-il de vraiment nouveau ? Pourquoi Chanvalon ne s'est-il jamais plaint de soustraction de pièces ? Pourquoi enfin « monsieur de Sartine a-t-il imaginé cet examen par de nouveaux commissaires ? Y avait-il quelque raison de se méfier de MM. d'Aguesseau, de Villeneuve, de Fourqueux ? Non sans doute, mais ils savaient trop bien faire ». Lucide, il lâche enfin : « Cette année, la retraite de M. de Malesherbes, la réunion la plus décidée de tous les partis contre moi, mon isolement absolu, l'inimitié assez connue de M. de Miromesnil, et son influence sur M. de Maurepas, tout persuade que je ne tiens qu'à un fil. [...] Les intrigants

qui le protègent s'embarrassent fort peu de lui et de M. Chardon, mais beaucoup de me décrier comme fauteur des prétendues vexations de mon frère. » Il a beau prévenir Maurepas, demander à ce que les anciens commissaires reprennent l'examen, alerter Louis XVI, les jeux sont faits.

Le 12 mai 1776, Turgot est contraint de remettre sa démission et de quitter la Cour. Le vent n'a cessé de tourner. Chardon l'avait prévu : le 10 mai, il annonçait à Malesherbes qu'une nouvelle commission allait se former, qu'il s'y trouverait « serré avec deux commissaires », et qu'il aurait grand besoin de ses conseils²⁹⁶. Ce « manège »²⁹⁷ montre bien la précarité des destinées politiques dans la France de l'Ancien Régime. Sartine a finalement joué contre Turgot, c'est-à-dire pour Choiseul, toujours ambitieux d'un retour triomphant.

« L'intérêt de la vérité »

Pour Chanvalon, les résultats sont décevants.

Le 8 novembre 1776, de nouvelles lettres patentes sont rendues²⁹⁸. Le service religieux, l'établissement d'un hôpital sont révoqués. Les trois condamnés obtiennent la levée des séquestres. Toutefois, le silence qui leur était imposé en 1767 demeure. Et rien de plus.

Une brèche s'est néanmoins ouverte. Au motif de l'annulation partielle des lettres patentes de 1767, ils demandent à être dédommagés de la perte que la vente de leurs biens a entraînée. De 1778 à 1779, la commission travaille. Elle se penche surtout sur la question que les accusés n'ont cessé de soulever : est-ce qu'une justice arbitraire n'a pas été ordonnée par le chevalier Turgot à Cayenne ? Les accusations (successions vacantes, détournement de l'argent des concessionnaires, mauvaise tenue des registres) qui avaient constitué la ligne de force du rapport de 1767 sont

désormais secondaires. Et l'on cherche la cause de la mort des colons non plus dans le dénuement dans lequel l'intendant les aurait laissés, mais dans celui auquel le chevalier Turgot les aurait « abandonnés ».

Les commissaires proposent alors des compensations financières aux condamnés, ainsi que la réintégration de Nerman et Ricque dans l'administration. Pourtant, aucune décision ne vient confirmer ces conclusions. Sartine ne fait rien de ce dossier qui n'est peut-être pas présenté au roi. Le 14 août 1780, lui-même est renvoyé. Changement de fauteuil ministériel pour une affaire mourante. Charles Eugène Gabriel de La Croix de Castries, ami de Necker, que la fratrie Turgot abhorre, devient le nouveau secrétaire d'État à la Marine. Recevant, en février 1781, un nouveau rapport sur l'affaire de Cayenne, celui-ci notera que le document met en cause « plusieurs personnes » qui pourraient être « offensées »²⁹⁹. Il ajoute : « Il est d'un homme sage d'éviter de se faire des ennemis quand l'intérêt de la vérité n'est pas compromis par cette réserve³⁰⁰. » Le pluriel de prudence ne vise en réalité qu'un singulier, Anne Robert Turgot, ultime protecteur des erreurs de son frère aîné. Or celui-ci s'éteint le 20 mars 1781, des suites d'une crise de goutte, calamité héréditaire dans la famille.

À peine un mois plus tard, Castries reçoit un nouveau rapport dans lequel l'ancien avocat des plaignants reprend les éléments de la dernière commission, admettant les fautes légères de l'intendant, tout en les relativisant, au regard des erreurs de procédure et de la disproportion de la peine subie. Il demande, pour Chanvalon, son épouse et ses secrétaires, des compensations financières.

Le 27 août 1781, Castries présente à Louis XVI ses conclusions ultimes sur une affaire qui a commencé quatorze années plus tôt.

L'ensemble de la famille Chanvalon est concerné : l'intendant, qui doit recevoir une somme de 100 000 livres et une pension de 10 000 livres annuelles, dont 2 000 réversibles à Mme de Chanvalon ; Mme de Chanvalon, avec 14 000 livres, pour la récupération de sa dot, et une pension de 3 000 livres ; le fils aîné, commissaires des ports et arsenaux, avec une gratification annuelle de 800 livres ; Majorel, serviteur de Chanvalon à la Bastille et au Mont-Saint-Michel, pour 2 400 livres. Nerman touchera 2 000 livres de gratification annuelle, qui seront réduites à 1 000 s'il est employé en tant que commissaire des ports et arsenaux ; Ricque, 2 000 livres de gratification annuelle, et 10 000 livres supplémentaires.

Chanvalon, décidément tenace, réclamera encore, en 1786, le titre d'intendant, qui lui sera accordé « pour les services rendus en qualité de membre du conseil supérieur de la Martinique et d'intendant de la Guyane ». Il mourra deux ans plus tard, le 21 janvier 1788. Le 25 décembre de la même année, son adversaire déclaré, le chevalier Turgot, décédait à son tour dans son château de Normandie. Préfontaine les avait précédés en 1787.

Le choix du bain

Le souvenir de l'expédition de Kourou resurgit lors de la Révolution française. Daniel Lescelier, ordonnateur à Cayenne de 1785 à 1788, retrace sommairement, dans son *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, publié en 1791, ce que l'on retient alors de l'événement : « On ne peut sans frémir prononcer le nom de Kourou, de ce lieu où périrent, en 1763, 13 000 victimes d'un projet, praticable peut-être s'il eût été pris avec modération et précautions, où l'État enfouit 30 millions de dépenses, sans autre effet que de perdre pour longtemps la réputation de cette infortunée colonie, sur le climat de laquelle on

rejeta ce qui n'était que la faute du gouvernement et d'une combinaison insensée³⁰¹. »

L'auteur ne reconnaît qu'un seul responsable du désastre, le gouvernement : il incrimine moins la zone torride que la précipitation, l'impréparation et le hasard qui guidèrent l'entreprise. Précaution utile : il est désormais plus facile d'y exiler les importuns. L'article 3 de la loi du 15 août 1792 précise en effet que « passé le délai de 15 jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auront pas obéi aux dispositions précédentes [sortir du territoire de la République] seront déportés à la Guyane ». Aux ecclésiastiques succéderont rapidement quelques robespierristes et responsables du coup d'État du 18 Fructidor. En 1795, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois subissent à leur tour la déportation, suivis, en 1798, par 300 prêtres réfractaires.

La Guyane est devenue une terre d'exil. On y envoie les indésirables politiques, avec peut-être l'idée, que comme les paysans allemands, ils ne reviendront pas : « Nous partîmes à midi, les vents et les courants nous portant très rapidement, nous passâmes avant quatre heures près des îles nommées précédemment Diable, aujourd'hui du Salut, qui sont à douze lieues de Cayenne. Ces deux îles inhabitées sont joliment boisées et brillantes de la plus belle verdure. Elles offrent un excellent mouillage aux vaisseaux qui s'en approchent souvent pour y faire des provisions de bananes et de figues qui y croissent naturellement depuis qu'elles y furent plantées par une partie de ces 12 000 infortunés que le gouvernement fit porter à Cayenne après la paix de 1763. De Cayenne, ils furent transférés à Kourou, poste et rivière du continent en face à cinq lieues des îles du Salut ; quelques-uns d'eux entreprirent de se fixer dans ces îles mais le manque d'eau et la difficulté dans les mauvais temps de s'en procurer sur la côte les obligèrent de retourner à Kourou où périrent ces misérables,

presque tous ces hommes industriels par lesquels on voulait relever la culture de la colonie », écrit ainsi Barthélemy³⁰³. Notons que, si le récit du transbordement correspond à la réalité, si la situation géographique des îles est exacte, il n'y eut pas de retour à Kourou, ou du moins pas selon l'enchaînement que présente l'auteur ; Barthélemy témoigne des premiers glissements factuels qui modifient la perception, puis la mémoire d'un événement.

Mais c'est à Louis Ange Pitou que l'on doit la description la plus précieuse de la région. Né en 1767, ce journaliste contre-révolutionnaire, appointé par le *Journal général de la cour et de la ville*, a affiché sa fidélité à Louis XVI. À la suite des journées du 10 août 1792, il est entré dans la clandestinité mais a continué d'écrire et de publier au sein de feuilles royalistes. Il échappe à la Terreur mais sous le Directoire, après le coup d'État du 18 fructidor an V, il est arrêté et condamné à l'exil à Cayenne. Libéré après le coup d'État du 18 brumaire an VIII, il se retire de la vie politique et publie son *Voyage à Cayenne* en 1805.

Les ordres de grandeur sont les mêmes : 13 000 hommes pour Lescalier, 15 000 pour Pitou. Les chiffres également : 30 millions pour l'un, 33 pour l'autre – on ne sait d'où ils proviennent. Pitou, cependant, impute la responsabilité de l'échec aussi bien à Turgot qu'à Chanvalon : « Turgot repassa librement en France tandis que Chanvalon fut trop heureux d'être relégué toute sa vie au mont Saint-Michel en Bretagne » ; quant à Préfontaine, il en fut « quitte pour quelques tonneaux de sucre qu'il donna à son rapporteur pour obtenir la justice qu'il méritait sans cela ».

Pitou affirme s'être rendu sur les lieux du drame. Il a découvert, « au milieu de l'asile du silence », l'édifice où Préfontaine est enterré. Ce *Temple dédié à la bonne mort* est qualifié de chapelle « un peu grossière ». Un certain Collin, vieillard à moitié aveugle, figure exotique du sage résistant à la Guyane, guide ses pas. Pitou

apprend ainsi à quoi ressemblait Kourou lors de l'expédition, du temps « de ces déserts aussi fréquentés que les jardins du Palais Royal, où l'on croisait des dames en robe traînant des messieurs à plumets qui marchaient d'un pas léger jusqu'à l'anse et où Kourou offrait le coup d'œil le plus galant et le plus magnifique ». Une description qui doit moins à la réalité qu'à une gravure parue au moment de l'expédition, reproduisant exactement ce tableau.

Les lignes qui suivent cette évocation charmante contrastent par l'horreur de l'épidémie : « Plusieurs femmes furent rongées de vers et finirent de la manière la plus déplorable. En peu de jour une seule chique entreprend toute une partie du corps, elle ne meurt jamais sans avoir été extirpée et écrasée. Joignez à ce fléau la peste, les fièvres chaudes et putrides, les ravages de la mort vous étonneront moins ; ils ne vivaient que de salaisons ; le scorbut gagnait les carbets, et la mortalité fut si grande que soir et matin passaient dans le village quatre chargeurs qui criaient : « Mettez vos morts à la porte ! » ». Un récit apocalyptique, qui évoque les pires pandémies du Moyen Âge...

Ces récits nourrissent la vision pessimiste d'un morceau de France au climat et aux maladies infâmes. Charles Henri Ternaux-Campans, député et auteur prolifique, remarquera juste titre, sous la monarchie de Juillet, que l'expédition de Kourou était la « tentative la plus importante qui ait jamais été faite pour mettre en valeur la Guyane, [...] qui n'a malheureusement eu d'autres résultats que de discréditer complètement ce pays »³⁰⁴. Cette lecture, qui prévaut pour le premier XIX^e siècle, est à nouveau d'actualité lorsque, à partir des années 1840, on pose la question de l'ouverture des bagnes d'outre mer : y envoyer des Européens, serait-ce les condamner à une mort certaine ?

C'est en 1844 que paraît le *Précis Historique de l'expédition de Kourou (1763-1765)* émanant du ministère de la Marine et des

Colonies. L'intérêt soudain pour l'événement intervient dans un contexte de réflexion sur la colonisation pénale et sur celle de la Guyane. La préface ne s'en cache pas : « Il a paru opportun de publier ce nouveau précis au moment où semble renaître, en présence d'une abolition imminente de l'esclavage dans nos colonies, la pensée de tirer parti, par le travail libre, des grandes ressources agricoles de la Guyane³⁰⁵. » Une première abolition avait eu lieu sous la Révolution française, mais c'est la guerre que livrent les Anglais contre la traite qui finit par avoir raison de celle-ci, définitivement : elle est abolie au Royaume-Uni en 1807 ; en 1815, le Congrès de Vienne interdit l'esclavage aux puissances signataires. Le système est donc supprimé, à partir des années 1830, dans les plantations anglaises ; les Anglais mettent en place sur l'île Maurice un tribunal militaire apte à juger les navires qui s'adonneraient à ce trafic. En France, la création des bagnes doit répondre au manque de main-d'œuvre qui résultera de l'abolition dans les plantations guyanaises. Ce qui nécessite une réécriture, notamment de la question du climat et de ses effets.

Le *Précis* procède donc par contrastes. Contraste entre les attentes, les observations, et l'incohérence pratique, matérielle, des administrateurs en place. On cite ainsi une lettre de Chanvalon, qui s'extasie : « Quelle immense et belle colonie j'entrevois ! Jamais depuis la découverte de l'Amérique on n'a vu une entreprise aussi considérable, aussi soutenue, aussi encouragée de secours, embrassée avec une aussi grande chaleur par les étrangers même, à l'envie des nationaux, et de constance de la part des chefs à qui elle est confiée³⁰⁶. » Si le projet a échoué c'est parce que l'on s'en est tenu, les premiers mois, à une coupable oisiveté : « Les colons furent principalement occupés à des simulacres de banquet, à des noces, à un semblant de comédie. [...] Les inimitiés personnelles, les calomnies, les scandales publics

remplissaient le funeste loisir des colons³⁰⁷. » Certains faits sont réels, mais les conclusions implicites livrées au lecteur fallacieuses. ce qu'on nous présente, c'est une guerre des chefs, une désorganisation cruelle d'où le gouvernement et le Bureau des colonies sont curieusement absents. Quant à Turgot, il devient la cible d'ultimes réprimandes. La commission extraordinaire du Conseil l'aurait regardé comme « un criminel d'État »³⁰⁸. À l'origine du désastre, par conséquent, des hommes et non pas un quelconque *fatum* géographique, ou des difficultés d'acclimatation.

La légende noire d'une terre hostile, colportée par les bannis de la Première République, est peut-être injustifiée. Conclusion d'importance, dans le débat qui agite les hommes politiques et le monde colonial des années 1840.

En 1844, année de publication du *Précis*, la Chambre s'empare de la question. Alphonse de Lamartine résume sa politique en une formule éloquente, qualifiant la « terre lointaine » de « terre de réhabilitation » et formant le vœu « qu'une semence de crime puisse faire germer les nations »³⁰⁹. Ainsi, tandis que les législateurs pensent l'incarcération et le modèle colonial, l'administration de la Marine et des Colonies, recense les terres qui peuvent porter ces projets. L'idée d'un exil des criminels se fait jour. On cherche un lieu « circonscrit, isolé, éloigné des établissements coloniaux soit nationaux soit étrangers ». Le Sénégal reçoit la majorité des suffrages, avant une Guyane dont la proximité avec les esclaves et les affranchis est jugée périlleuse. Deux points de vue s'opposent alors : celui des partisans du système britannique, tel qu'il a été mis en œuvre en Australie, et celui des partisans du système carcéral américain. Le pouvoir est indécis.

En novembre 1850, le Prince Président s'exprime au sujet de 6 000 condamnés « renfermés dans nos bagnes [qui] grèvent le

budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus, et menacent incessamment la société »³¹¹. Il souhaite que la peine des travaux forcés soit plus efficace, plus humaine et surtout moins dispendieuse : pourquoi ne pas l'utiliser aux progrès de la colonisation française ? Cette déclaration fait suite à un décret promulgué par l'Assemblée nationale en juin 1850, dont l'article premier mentionnait la vallée de Vaïthau, aux îles Marquises, comme lieu de déportation. Cependant, les îles Marquises n'accueilleront aucun exilé. Dans un premier temps, la Nouvelle-Calédonie non plus, écartée du fait de « son climat tropical » et d'un « transport trop onéreux », et parce que l'on craint que les détenus ne puissent s'en évader vers l'Australie toute proche – elle deviendra terre de bagne en 1863. Mayotte, Madagascar ont le mérite d'un éloignement maximum. Le *Journal de la Marine* du mercredi 11 juillet 1849 évoquait également la presqu'île de Taïrabu, dans le Pacifique, et ses incomparables avantages : faibles frais de logement, cabanes aérées, à l'image de celles des Indiens... Quant à la Guyane, la distance qui la sépare de la métropole est suffisante (un mois de navigation) sans être excessive, comme pour l'océan Pacifique. L'administration affirme donc clairement sa préférence en matière de colonisation pénale.

Conclusion

Il y a longtemps que je songe à Cayenne ; c'est le plus beau pays de la terre pour y fonder une colonie.

Napoléon, cité par Thiers³¹².

Dramatique échec. Tragédie coloniale. Désastre sanitaire. Les qualificatifs ne manquent pas pour stigmatiser l'expédition de Kourou. L'Ancien Régime y rêva une colonie blanche et libre, la première de l'arc caraïbe à faire fi de l'esclavage. On voulut constituer un rempart face à l'écrasante domination britannique en Amérique du Nord, construire une ultime, mais aussi une « nouvelle » France en cette même Amérique. Des suites de l'entreprise, l'histoire n'a pourtant retenu que les aléas d'une affaire d'État où les noms de Turgot et de Choiseul sont étroitement mêlés.

L'entreprise se voulait belle, audacieuse et grandiose. Belle par les promesses qu'illustraient ces gravures d'aristocrates se promenant sous leurs ombrelles sur les rives du fleuve. Audacieuse par l'affranchissement des règles qui composaient le monde colonial : corset de l'Exclusif, régime des Compagnies. Grandiose par

la volonté du roi, dont la statue devait se dresser au milieu du camp de Kourou. La France affirmait ainsi sa puissance et sa détermination dans cette partie du monde.

Derrière ce désastre, le duc de Choiseul. La plume fine de l'abbé Véri a raillé un ministre « nuisible par ses prodigalités » et par « quelques folies politiques ». On pouvait, selon lui, plus précisément en dénombrer trois : le pacte de famille, le projet de Cayenne et la conquête de la Corse³¹³. Le pacte de famille, alliance des dynasties Bourbon en 1761, trahissait une faiblesse de vue à long terme. L'acquisition de la Corse se révélerait un jour ou l'autre « inutile en temps de paix, incommode en temps de guerre ». Quant à Cayenne : « Le projet de peupler Cayenne et la Guyane, après avoir perdu la Louisiane et le Canada, pouvait avoir du bon aux yeux de ceux qui aiment les colonies étendues, mais la manière dont ce projet fut suivi ne fut qu'un amas d'erreurs grossières aux yeux de tout le monde. Une précipitation folle dans les envois prodigieux d'hommes, de femmes, d'enfants, de vaisseaux et d'argent fit périr tous les émigrants dans les plaines chaudes et humides de la Guyane, rendit leur subsistance impossible et coûta plus de vingt millions en pure perte. Des commencements modérés et économes en hommes comme en argent auraient produit, par degrés, la population que Choiseul désirait. »

La mise en œuvre de cette vision tenait pourtant du tour de force, si l'on considère que la France demeurait une indémodable nation de terriens où la marine, l'exploration, les colonies, furent, du XV^e au XVIII^e siècle, le parent pauvre des desseins et des envies d'un pays peu capable de se projeter outre-mer. Mais les événements ne s'enchaînèrent pas, se chevauchèrent plutôt, tous marqués du sceau de l'empressement et du désordre : dans la nomination d'un intendant, puis d'un gouverneur, sans savoir

ce que serait concrètement la nouvelle colonie ; dans l'embauche de milliers d'hommes alors même que le projet n'était pas formé ; dans l'armement de navires insuffisamment équipés en vivres.

Choiseul est dans l'idée, son Bureau n'est même pas dans l'action. Paradoxalement, l'État s'était donné les moyens de ses ambitions, intellectuelles et pratiques. La présence du physiocrate Turgot à la tête de l'entreprise, le refus de l'esclavage dans la colonie, thème défendu par son propre frère lors de ses harangues en Sorbonne, frappent : pour la première fois, les idées précédaient les faits³¹⁴.

L'entreprise renouvelle aussi notre perception du monde colonial et de son recrutement. Par l'ampleur du flux migratoire, elle illustre la mobilité européenne de l'Ancien Régime, et le rôle de bassin qu'y jouait un large axe rhénan. « Mobilité négociée » l'identité de ces hommes et de ces femmes n'est plus celle de leur lieu de naissance mais celle pour laquelle ils ont été recrutés³¹⁵. Ils sont « Cayens » avant même de découvrir les rives de Guyane. Cette mobilité est également « encadrée » : elle reflète une connaissance des routes, des relais de poste, des auberges, des couvents, des particuliers, des granges et des étables qui figurent les étapes indispensables tout autant que les points de contrôle, d'une généralité à une autre³¹⁶.

Le sort de ces migrants ne fut pourtant pas de ceux qui passionnent. De la mort de milliers de colons, on a supposé que la Guyane était responsable. Le climat équatorial se serait avéré néfaste aux Européens, qui auraient contracté la maladie sur place, faute d'abris suffisants. Cette rumeur a été largement répandue pour clore tout débat sur la responsabilité de l'échec de l'expédition. Or, si tous les auteurs s'accordent sur une arrivée à la mauvaise saison, celle des pluies, si tous décrivent les difficultés de logement, il n'en demeure pas moins certain que

l'épidémie est venue de France, qu'elle a fait suite à un interminable voyage à travers l'Europe, puis à une longue attente dans des ports surpeuplés, et qu'elle a été favorisée seulement par le climat équatorial. La situation sanitaire, les conditions de séjour à Rochefort, avant l'embarquement, ont déterminé les ravages que l'on vit à l'arrivée.

Enfin, le résumé de l'abbé Véri souffre d'une lacune, d'un non-dit qui dissimule le véritable dénouement de l'aventure. Cet ami et ardent défenseur d'Anne Robert Turgot feint d'ignorer les suites d'un scandale judiciaire : lettres patentes, exil de l'intendant Chanvalon au Mont-Saint-Michel, bannissement modéré du gouverneur Étienne Turgot, remontrances du Parlement au roi... L'entreprise coloniale s'est mêlée au destin politique d'une fratrie de hauts fonctionnaires de l'Ancien Régime, en éclairant les chemins tortueux. Quant au Parlement, si prompt aux remontrances et au bras de fer avec Louis XV, son activisme et son désintéret, selon les circonstances et les clans au pouvoir, invitent à réfléchir sur ses pratiques et ses liens avec les grandes dynasties ministérielles.

Quelles furent les conséquences de ce fiasco pour notre premier empire colonial ? La France a perdu en Guyane un ultime combat : intellectuel, militaire et financier. Le rêve d'une Amérique française, qui avait débuté avec Cartier, qui s'était poursuivi avec Villegagnon, fortifié par les missions de découverte du Mississippi, ce rêve affirmé, défendu, restauré dans une lutte permanente avec l'Angleterre, est mort à Kourou. À ce jeu d'échecs, les Anglais ont joué avec les pions blancs, ayant l'avantage de l'offensive, alors que les Français étaient condamnés à la défensive, par conséquent à la précipitation et au manque de moyens.

En 1803, Bonaparte enverra le général Laussat reprendre la Louisiane. Pour la céder aussitôt aux États-Unis d'Amérique. Le

3 mai, l'affaire est scellée. 50 000 habitants, anciens colons français, réfugiés acadiens et migrants espagnols, deviennent, définitivement, citoyens américains. Séparée de cette ultime attache au continent, la Guyane demeurera prisonnière des fantômes de Kourou : une terre d'exil et de mort lente ; une terre de bagne.

Postface

Bibliographie

Liste des Abréviations

Archives d'outre-mer (Centres des), Aix-en-Provence	CAOM
Archives de l'Académie des Sciences, Paris	AS
Archives de la Bastille	AB
Archives départementales de Charente, Poitiers	AD Ch
Archives départementales de Charente-Maritime, La Rochelle	AD CM
Archives départementales du Bas-Rhin, Strasbourg	AD BR
Archives départementales du Calvados, Caen	ADCal
Archives municipales de Cognac	AM Cg
Archives municipales de Strasbourg	AMS
Archives municipales de Poitiers	AMP
Archives municipales de Saint-Jean-d'Angély	AM SJA
Archives nationales (Centre des), Paris	AN
Badisches Generallandesarchiv, Karlsruhe – Allemagne	GLK
Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, Paris	BMN
Bibliothèque Mazarine, Paris	Mazarine
Bibliothèque nationale de France, Paris	BnF
Landesarchiv, Spire – Allemagne	LAS
Manuscrits français	mss. fr.
Manuscrits	mss.
Muséum d'histoire naturelle	MHN
Nouvelles acquisitions françaises	NAF
Public Record Office, Londres – Grande-Bretagne	PRO
Sammlung der Hochfürstlich Speierischen Gesetze und Landesverordnungen, Spire – Allemagne	SpGS
xxxxxxxxxxxxx ????	SHM
Service historique de la Marine, Rochefort	SHM-R
Service historique de la Marine, Toulon	SHM-T
Service historique des Armées, Vincennes	SHA

Notes

1. Voltaire, *Candide ou l'optimisme*, chapitre XVII.
2. E.-J.-F. Barbier, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou journal de Barbier*, 8 volumes, Paris, Charpentier, 1857-1866, tome VII, p. 198.
3. Pierre Calmette, *Choiseul et Voltaire d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire*, Paris, Plon-Nourrit, 1902, p. 178.
4. Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français 1750-1770 La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept ans*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.
5. « The concept of the Atlantic world as a coherent whole involves a creative shift in orientation from nationalistic, longitudinal, and teleological structures towards horizontales, transnational, trans-imperial, and multicultural views, as the mind's eye sweeps laterally, across the pastis contemporary world rather than forward to its later outcomes » Bernard Baylin, *Soundings in Atlantic History : Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830*, Harvard University Press, 2009, p. 18.
6. Charles-Maurice de Talleyrand, *Mémoires*, Plon, 1982, p. 243.
7. Bourgeois de Boynes, « Mémoire de Monsieur de Choiseul remis au roi en 1765 », éd. Marion F. Godfroy, Honoré Champion, 2008, p. 447.
8. André Zysberg, *La monarchie des Lumières 1715-1786*, Seuil, coll. Points Histoire, 2002, p. 194.
9. Pierre-Yves Beaurepaire, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle*, Autrement, coll. « Mémoires », 2007, p. 191.
10. Jonathan R. Dull, *The French Navy and the Seven Years' War, university of Nebraska Press, 2005*, p. 154.
11. Gaston Deschenes, *L'année des Anglais*, Septentrion, p. 51.
12. Lettre du duc de Noailles à Louis XV, juillet 1749, citée par Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770 la France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept ans*, Oxford, Voltaire foundation, 1998, p. 72.
13. René-Louis Voyer d'Argenson, *Journal et mémoires*, Paris, 1859, p. 47.
14. Joseph Alphonse de Véri, *Journal*, Tallandier, 1928, p. 53.
15. Edmond Dziembowski, *op. cit.*, p. 225. Citation d'une lettre de Choiseul au comte de Bernstorff, 29 juillet 1759, *Correspondance entre le comte Johan Hartvig Ernst Bernstorff et le duc de Choiseul, 1758-1766*, Copenhague 1871, p. 45.
16. BnF, NAF, n° 1041, f° 48. Mémoire anonyme.
17. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, pp. 473-474.

18. Charles-André Julien, *Les Français en Amérique de 1713 à 1784*, Paris, Sédès, 1977, p. 315.
19. AN, Marine, B-109, f° 240.
20. C14 28. L'île de France est l'actuelle île Maurice.
21. François Regourd, « Maîtriser la nature : un enjeu colonial. Botanique et agronomie en Guyane et aux Antilles (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1^{er} semestre 1999, n°322-323, pp. 39-63.
22. James E. McLellan III, *Science reorganized. Scientific societies in the Eighteenth Century*, New York, 1985, pp. 109-153.
23. Georges Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, Paris, Slatkine reprints, Genève 2003, réimpression de l'édition de Paris 1910, tome 1, p. 247.
24. MHN, fonds ancien, manuscrit 308, 575.
25. BnF, *mss. fr.*, 6235.
26. BnF, *mss. fr.*, 6235, f° 416 :
27. AN, C 14-25, f° 53.
28. BnF, NAF, 2572, livre 10, f° 737.
29. BnF, NAF, 2572, livre 10, f° 739.
30. BnF, *mss* 6235, p. 198 bis.
31. J.G Stdeман, *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane, ... avec des détails sur les Indiens de la Guiane et les Nègres*, F. Buisson, an VII.
32. AN, B 114, f° 10 I-V, Cayenne.
33. MHN, fonds ancien, manuscrit 452, « Brouillons de relations des voyages et séjour de M Aublet à l'isle de France et à Cayenne, et brouillons de mémoires et projets sur ces pays ». Egalement MHN, fonds ancien, manuscrit 454, notes et dessin divers de F. Aublet sur la Guyane. Voir enfin Henri Froidevaux, « Une mission géographique et militaire en Guyane en 1762 », in *Annales de géographie*, numéro 2, 1892
34. MHN, fonds ancien, *mss.* 452.
35. Choiseul, lettre au roi Louis XV, 1763. Cité par Guy Chaussinant-Nogaret, *Choiseul, naissance de la gauche*, Paris, Perrin, 1998, p. 190.
36. Guy Chaussinant-Nogaret, *op. cit.*, p 195.
37. PRO, SP France, 251.
38. *Anglo-French Boundary Disputes in the West 1749-1763*, Collections of the Illinois State Historical Library, volume XXVII, 29 mai 1762, pp. 433-434.
39. *Anglo-French Boundary Disputes in the West 1749-1763*, *ibid.*
40. BnF, *mss. fr.*, 6235, p. 227.

41. Pierre Chinard, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècles*, Paris, 1913, pp. 281-306.
42. BnF, NA, FI-II (2571-2572), *Histoire des colonies françaises de la Guiane par M. Artur médecin du Roi à Cayenne en douze livres (1633-1777)*, livre 10, f°781.
43. BnF, NAF, 1041, f° 44.
44. Mirabeau, *L'ami des hommes ou traité de la population*, 1755.
45. BnF, *mss. fr.*, 6235.
46. Pierre Calmette, *op. cit.*, p. 178.
47. AN, C14 31 bis.
48. Pierre Calmette, *op. cit.*, p. 178.
49. BnF, NAF, 3605, lettre de Choiseul à Turgot, datée du 19 février 1763.
50. Lettre de Chanvalon à Anne Robert Turgot, 25 janvier 1763. BnF, *mss. fr.*, 6244, p. 423.
51. BnF, *mss. fr.*, 6253.
52. BnF, *mss. fr.*, 6244.
53. Abbé de Véri, *Journal*, Paris, Tallandier.
54. André Zysberg, *Nouvelle Histoire de la France moderne*, tome 5, *La monarchie des Lumières 1715-1786*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2002. pp. 340-346.
55. Michel Jacques, *La Guyane sous l'Ancien régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 25.
56. Charles Higounet, *Histoire de Bordeaux*, Fédération historique du Sud-Ouest, 1962, tome 5, pp.77-97.
57. AN, C14-25 f° 318.
58. AN, C14-25 f° 323.
59. AN, C14 25, f° 323.
60. Brulletout de Préfontaine, *op. cit.*
61. *Ibid.*
62. Préfontaine, *op. cit.*, p. 29.
63. Préfontaine, *op. cit.*, p. 104.
64. Préfontaine, *op. cit.*, p. 112.
65. J.-B. Thibault de Chanvalon, *Voyage à la Martinique contenant diverses observations sur la physique, l'histoire naturelle, l'agriculture, les mœurs et les usages de cette isle*, Paris, 1763, p. VII.
66. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, p. VIII.

67. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, pp. 3-4.
68. Jean-Fabien Spitz, *John Locke et les fondements de la liberté moderne*, Paris, PUF, 2001, p. 5. Voir aussi John Locke, *Essai sur la tolérance ; Lettre sur la tolérance ; Traité du gouvernement civil* éd. Jean-Fabien Spitz, Paris, Flammarion, 2008.
69. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, p. 12.
70. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, p. 31.
71. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, p. 32.
72. J.-B. Thibault de Chanvalon, *op. cit.*, p. 36-37.
73. BnF, NAF, 5398, p. 100.
74. Cité par Paul Butel, *ibid.*, pp.146-147.
75. BnF, NAF, 5398, p. 104.
76. Cité par Michel Jacques, *op. cit.*, p. 19.
77. Pierre Calmette, *op. cit.*, p. 178.
78. BnF, NAF, 5398, p. 108.
79. BnF, NAF, 5398, p. 126.
80. BnF, NAF, 5398, p. 121.
81. BnF, NAF, 5398, p. 105-106.
82. BnF, NAF, 5398, p. 144-157.
83. BnF, NAF, 5398, p. 144-157.
84. Robert C. Davis, *Christian Slaves, Muslim Masters. White Slavery In The Mediterranean, The Barbary Coast And, 1500-1800*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.
85. BnF, NAF, 5398, p. 160.
86. *Hospitaller in Malta 1530-1798 – Studies on Early Modern Malta and the Ordre of St John of Jerusalem*, edited by Victor Mallia-Milanes, Minerva publications, 1993, p. 433.
87. BnF, *mss. fr.*, 6235, p. 739.
88. BnF, *mss. fr.*, 6235 p. 743.
89. BnF, 2572, livre 10, f°787-788.
90. La Guyane, comme les Antilles, Madagascar ou la Nouvelle France, appartient alors aux colonies de la Couronne. Elle ne dépend pas du contrôleur des Finances mais du secrétariat d'État à la Marine, où, depuis 1709, existe un Bureau des colonies. Les affaires importantes sont traitées par le Conseil du commerce. L'administration est partagée entre le gouverneur (poste créé en 1706), l'ordonnateur (il n'y a pas d'intendance avant la nomination de Chanvalon) et le conseil souverain ou supérieur de Cayenne. La Guyane dépend du Parlement de Paris : c'est devant ce conseil que les lois sont enregistrées. Le gouverneur de la Guyane relève, au XVII^e siècle, du gouverneur général des îles

- du Vent. La Guyane dépend ainsi pour partie de la Martinique. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, il gagnera en autonomie
91. BnF, 2572, livre 10, f°789.
92. Michel Devèze, *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, Paris, Sédés, 1977, p. 314.
93. Trévoux, « Guyane » in *Dictionnaire*, Paris, 1732.
94. BnF, naf, 2572, livre 7.
95. Yannick Leroux, *Une habitation en Guyane*, éd. de l'inspection académique de Guyane, 2005, p. 12.
96. Bernard Bailyn, *Voyagers to the West – A Passage in the Peopling of America on the Eve of the Revolution*, First Vintage Books Edition, 1987, p. 172.
97. J. L. Milhau, *Histoire de l'isle de Cayenne*, Paris, 1763, p. 33.
98. MHN, fonds ancien, mss. 452.
99. Pierre Barrère, *Nouvelle relation de la France équinoxiale contenant la description des côtes de la Guiane, de l'isle de Cayenne, le commerce de cette colonie, les mœurs et coutumes des differens peuples sauvages qui l'habitent*, Paris, Piget-Damonville-Durand, 1743.
100. Voltaire, *Candide*, Classiques Larousse, pp. 117-119.
101. Eric Gassies, « Pour une archéologie de l'espace guyanais : l'apport de la cartographie ancienne à l'étude de l'occupation humaine », in *L'Histoire de la Guyane*, actes du colloque, Ibis rouge, 2006, p. 450-453.
102. Eric Gassies, *op.cit.*, p. 455.
103. *Éloge de M. Buache*, Hars 1772, Paris, Imprimerie royale 1776, p. 147. Voir aussi SHM SH Ms 350.
104. Jean Grillet, *Journal du voyage qu'ont fait les Pères Jean Grillet et François Béchamel, ... dans la Goyane, l'an 1674* in Cristóbal de Acuña, in *Relation de la rivière des Amazones*, Paris 1682.
105. Antoine Biet, *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne, entrepris par les François en l'année MDCLII: divisé en trois livres...*, Paris, F. Clouzier, 1664.
106. Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, *op. cit.*, p. 51.
107. Ce qui constitue une erreur, ou plutôt la base d'un litige sur un territoire contesté, les Français marquant la frontière sud à l'Amazone, les Portugais à l'Oyapock, litige qui perdura jusqu'au XIX^e siècle.
108. J. N. Bellin, *op.cit.*, p. 11.
109. Frédéric de Montezon, *Mission de Cayenne et de la Guyane française*, Paris, 1857, p. 35.

110. BnF, mss. mélanges Colbert 160, f° 637.
111. CAOM, C14 12 f° 68.
112. Yannick Le Roux, « L'habitation Loyola à Remire – l'archéologie coloniale pour l'Histoire » in *L'Histoire de la Guyane*, actes du colloque, Ibis rouge, 2006, pp. 619-635.
113. BnF, cartes et plans, GE C 5003.
114. Yannick Leroux, *Les jésuites et l'esclavages*, Presses de l'université de Québec, 2010, p. 63.
115. AN, C14 22, f° 117.
116. Yannick Leroux et Luc Joignerez, *Habitation Loyola à Remire*, rapport déposé au Service Régional d'Archéologie de La Guyane, Cayenne, 1996, p. 6.
117. BnF, mss. fr., 6244, f° 128.
118. BnF, mss. fr., 6244, f° 102.
119. Cité par Henri Froidevaux, « Les lettres édifiantes et la description de la mission de Kourou », in *JSA*, tome III, pp. 177-185.
120. BnF, NAF, 2578, livre 8.
121. BnF, naf, 2572, livre 10, f° 750.
122. Pierre Pluchon, « Les blancs des îles » in *Voyages aux îles d'Amérique*, 2002, p. 197.
123. BnF, naf, 2572, livre 4.
124. BnF, mss. fr., 2572, f° 802.
125. AN, C14 27, f° 77, lettre de Fiedmont du 15 avril 1763.
126. Archives de la Bastille, manuscrits anciens, dossier personnel n° 12 299.
127. AB, 12 299.
128. AB, 12 299, lettre du 27 mars 1769.
129. AB, 12 299.
130. AB, 12999.
131. Daniel Nordman, *Frontières de France – de l'espace au territoire XVIIe-XIXe*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 309-322.
132. LAS, C33, 203 / 15, ordonnance en date du 9 janvier 1764.
133. H. Fensle, « International Migration :Germany in the Eighteenth Century », in *Central European Studies*, 13, 1980.
134. AN, C 14 33.
135. À la veille de la Révolution française, on dénombre 25 000 juifs en Alsace, jouissant d'un statut. Lucien Bély, « Juifs », *op.cit.*, pp. 707-709.

136. Bernard Bailyn, *Voyagers to the West – A Passage in the Peopling of America on the Eve of the Revolution*, First Vintage Books Edition, 1987, pp. 126-189.
137. AB, 12 299.
138. AN, B3-557, f. 180. SHM Rochefort, 1E423, 6 août 1763, Choquet à Choiseul.
139. Gervais Carpin, *Le réseau du Canada étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France, 1628-1662*, Sillery (Québec), Septentrion / Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, pp. 18-23.
140. AN, B117, f° 139. Étienne Daubigny publie un contrat d'engagement d'un tambourineur. Daubigny, *op. cit.*, pp.75-76.
141. AD BR, C 263,5.
142. LAS, Regesten B2, 2764 : 354 et B2, 233/10 : 237.
143. LAS, B2, 2764 : 354 et B2, 233/10, folio 237. *Verordnung* ordonnance du 24 mai 1763 (reprenant le texte du 2 octobre 1761) et du 4 octobre 1763.
144. LAS, B2, 2764 : 357.
145. LAS, C33, 203/15 :4.
146. Ordonnance du 29 janvier 1764.
147. GLK 77/6727 : 17 et 77/6743 : folio 37.
148. GLK 77-27 : 5 et 77/6743 : 3. Imprimé en date du 11 février 1764.
149. GLK 77/6538 ; pp.1-8.
150. *Sammlung der Hochfürstlich Speierischen Gesetze und Landesverordnungen* [abrégé par SpGS], III, S, 251, ordonnance du 31 octobre 1763.
151. GLK 77/6743 : 32 ff. L'ordonnance du 27 novembre 1764 reprend également cette question. LAS A2, 215b.
152. SpGS, III, S 253.
153. *Regest bei Hacker*, Speyer, S. 123, 132, 136.
154. AD BR, C 263.
155. AD BR, Série C, C 263.
156. AD BR, C 263.
157. SHM, Rochefort, 1 E 174, ff 415-417, 20 octobre 1763.
158. AN, B117, f. 341.
159. AN, B 119, f.6.
160. SHM, Rochefort, 1E174. Lettre de Choiseul à Choquet du 11 juillet 1763.
161. SHM, Rochefort, 1E174.
162. Archives canadiennes, volume II, appendice G, p. 217.

163. Fréron, *L'Année littéraire*, Amsterdam-Paris, 1763, VII, lettre XI du 22 novembre 1763, pp. 260-267.
164. AN, B 117, f° 634. Ordre de Choiseul à Sartine d'arrêter Fréron du 8 décembre 1763. AN, B 117, f°642, ordre de Choiseul à Sartine de le libérer du 13 décembre 1763.
165. À titre d'exemple, pour la généralité de La Rochelle, le subdélégué Jouselin acquitte l'indemnité à Rohan-Rohan (actuelle Frontenay-Rohan-Rohan) et paie aux colons une ultime conduite pour Saint-Jean-d'Angély, à seulement cinq lieues de là. AD CM, C 184, II, p. 2-6, « états mensuels et nominatifs des migrants passés à ce point ».
166. SHM, 1 E 422, lettre de Choquet à Choiseul du 28 mai 1763.
167. SHM, 1 E 422, lettre de Choquet à Choiseul du 16 avril 1763.
168. AM Cg, registre de Saint Léger.
169. AD Ch, Série E, 3 E 108/20. Registre tenu par Isaac Chavin notaire royal et procureur au siège royal de Cognac pour servir aux Pères Récollets de la ville de Cognac pour l'enregistrement des mariages des familles étrangères destinées à passer aux colonies françaises.
170. AM Cg, registre des Récollets.
171. AN, B 118, f° 160.
172. AD CM, Registre d'État civil de Saint-Jean-d'Angély, 1763, n° 352.
173. AD CM, B 976b.
174. AD CM, B 976b.
175. AN, B3 560, f°61.
176. AN, B3 560, f°61.
177. Il n'existe pas de registre pour ce dépôt. Les noms des registres de Saint-Jean-d'Angély mentionnent que certains candidats y ont transité.
178. SHM, 1 E 422, Choquet à Accaron, 26 mai 1763.
179. SHM, Rochefort, 1 E 425, Ruiz à Choiseul, 28 décembre 1764.
180. SHA, A1 3664, liste des passagers.
181. SHM, 1 E 422.
182. SHM, 1 E 425, Ruis à Choiseul, 28 décembre 1764.
183. AD CM, B5430, pp. 96-97.
184. Jean Tarrade, « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIII^e siècle », in *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1966, p. 395.
185. AN, B 118, f°222.
186. SHM, 1 E 424.
187. SHM 1 E 423.

188. AD CM, B 976b.
189. AD CM, B 976b.
190. SHM, 1 E 422, 17 octobre 1763.
191. SHM, 1 E 425, 30 septembre 1764.
192. AN, B118, f° 261-262.
193. SHM, 1 E 422, 3 octobre 1763.
194. SHM, 1 E 422, 3 octobre 1763 et AN, B118, f° 261-262.
195. *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, Paris, A. Quantin, 1882, tome 2, pp. 352-354.
196. SHM, 1 E 172, f° 179.
197. SHM, 1 E 172.
198. SHM, 1 E 172, f° 211.
199. SHM, 1 E 422, lettre de Choquet à Choiseul du 14 mai 1763.
200. SHM, 1 E 172, Choiseul à Choquet, 28 mai 1763. Abraham Gradis (1699 ?-1780), étaient un armateur de Bordeaux. Voir sur ce point, Jean de Maupassant, *Un Grand Armateur de Bordeaux, Abraham Gradis*, Bordeaux, Féret et fils libraires-éditeurs, 1931.
201. « Plan à peu près pour servir à l'intelligence... », BnF, mss. fr. 6235, p. 504.
202. SHM, 1 E 423, lettre du 17 novembre 1763.
203. SHM, 1 E 173, lettre de Choiseul à Choquet de 17 novembre 1763, de Versailles.
204. SHM, 1 E 425.
205. Marquise du Deffand, *Correspondance complète [...] avec ses amis*, éd. Lescure, 1865, I, pp. 317-318.
206. Jean Chaïa, « Echec d'une tentative de colonisation de la Guyane au XVIII^e siècle », *Biologie médicale*, volume XLVII, HS d'avril 1958, pp. I-LXXXIII.
207. SHM, 1 E 176, Lettre de Choiseul à Choquet du 4 décembre 1764 de Versailles.
208. BnF, mss. fr., 6253.
209. CAOM, « Plan de la mission de Sinnamary », DFC Guyane 110.
210. AN, C14 27, f°94.
211. CAOM, DFC Guyane 151, « Carte du cours de la rivière Kourou jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords ».
212. CAOM, DFC Guyane 151, « Carte du cours de la rivière Kourou jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords ».
213. Éric Gassies, « Pour une archéologie de l'espace guyanais : l'apport de la cartographie ancienne à l'étude de l'occupation humaine », in *L'histoire de la Guyane*, Actes de colloque, Ibis rouge, 2006, p. 480.

214. AN C14 27, f° 115.
 215. AN C14 27, f° 115.
 216. AN C14 27, f° 178, courrier du 18 février 1764.
 217. AN, F3 92 f° 266.
 218. AN C14 27, f° 133.
 219. AN C14 27, f° 135.
 220. AN C14 27, f° 135.
 221. CAOM, DFC Guyane 151, « Carte du cours de la rivière Kourou jusqu'au premier saut avec les habitations qui ont été tracées sur ses bords ».
 222. Bnf, *ibid.*
 223. Bnf, *ibid.*
 224. Bnf, *mss. fr.*, 6242.
 225. BnF, *mss. fr.*, 6242, 27 décembre 1763.
 226. AN, C14 26, lettre du 22 septembre 1763 de Chanvalon à Choiseul.
 227. *Précis historique Kourou...*, *op. cit.*, p. 40.
 228. *ibid.*
 229. CAOM, E9, dossier personnel Artur, 1774.
 230. AN, C14 29-30, f0 176.
 231. BnF, *mss. fr.*, 6242, lettre du 14 septembre 1764.
 232. BnF, *mss. fr.*, 6248.
 233. BnF, *mss. fr.*, 6253.
 234. P. Campet, *Traité pratique des maladies graves qui règnent dans les contrées situées sous la zone torride, et dans le midi de l'Europe, etc.* Paris, 1802, p. 160.
 235. CAOM, C14-28
 236. *Précis historique*, p. 63.
 237. AN, C14 33, f° 294.
 238. Campet, *op. cit.*, p. 59.
 239. BnF, *mss. fr.*, 6239, lettre de Turgot à Choiseul du 9 juin 1764.
 240. BnF, *mss. fr.*, 6244.
 241. BnF, *ibid.*
 242. BnF, *mss. fr.*, 6244, p. 448.
 243. BnF, *mss. fr.*, 6239, lettre de Turgot à Choiseul du 9 juin 1764.
 244. BnF, *mss. fr.*, 6247. Lettre du Choiseul à Turgot du 1^{er} septembre 1764.

245. BnF, *mss. fr.*, 6240, lettre du 5 octobre 1764.
 246. BnF, *mss. fr.*, 6240, lettre du 5 octobre 1764.
 247. BnF, *mss. fr.*, 6240, lettre du 20 décembre 1764.
 248. AN, C14 28.
 249. AN, C14 28, f° 154.
 250. AN, C14 28, f° 155.
 251. AN, C14 28, f° 156.
 252. AN, C14 28, f° 157.
 253. AN, C14 31.
 254. AN, C14 28, f° 256.
 255. AN, C14 28, f° 114.
 256. PRO, SP 78/265, SP 78/272, SP 78/273.
 257. Pierre Calmette, *op. cit.*, p. 194-195. Lettre de Choiseul du 3 mai 1765, de Marly-le-Roi.
 258. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, 21 avril 1766, p. 435.
 259. Bourgeois de Boynes, p. 64, p. 98.
 260. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, pp. 473-474.
 261. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, p. 159.
 262. Michel Jacques, *op. cit.*, p. 104.
 263. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, jeudi 17 octobre 1765, p. 288.
 264. Turgot, lettre à Choiseul du 10 octobre 1765, cité par Vergennes, *op. cit.*, p. 279.
 265. Bourgeois de Boynes, *op. cit.*, 19 avril (samedi), p. 434.
 266. BnF, *mss. fr.*, 6233 à 6256, Administration du chevalier Turgot, 1763-1765.
 267. BnF, *mss. fr.*, 6248.
 268. BnF, *mss. fr.*, 6255.
 269. Chardon conclut qu'il faudrait ainsi que le vieil homme ne puisse approcher de 50 lieues de la capitale. BnF, *mss. fr.*, 6255.
 270. AB, 12324.
 271. BnF, *mss. fr.* 6680, *Mes loisirs, journal du libraire Hardy*, f° 136.
 272. Jules Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1898, pp. 925-937.
 273. AN, X1B 8954.
 274. Jules Flammermont, *op. cit.*, p. 926 et BnF, *mss. fr.* 6680, f° 142.

275. BnF, mss. fr. 6680, *Mes loisirs, journal du libraire Hardy*, f°142.id.
276. Jules Flammermont, *op. cit.*, pp. 926-927.
277. BnF, mss. fr. 6680, *Mes loisirs, journal du libraire Hardy*, f°143.
278. Bourgeois de Boynes, 25 avril 1765.
279. BnF, mss. fr. 6680, *Mes loisirs, journal du libraire Hardy*, f°143.
280. Jules Flammermont, *op. cit.*, p. 929. et BnF, mss. fr. 6680, *Mes loisirs, journal du libraire Hardy*, f°143.
281. AN, X1A8543, p. 166.
282. AN, *ibid.*
283. Lettre de Malesherbes à Turgot de 1774, Citée par Jean Egret, *op. cit.*, p. 98.
284. William Doyle, "The Parlements of France and the Breakdown of the Old Regime 1771-1788 », in *French Historical Studies*, 1970, p. 422.
285. Ferdinando Galiani, *Louise d'Épinay, Lettres de l'Abbé Galiani à Madame d'Épinay : Voltaire, Diderot, Grimm, le baron d'Holbach, Marmontel, la vicomtesse de Belsunce, etc., publiées d'après les éditions originales, augmentées des variantes, de nombreuses notes et d'un index, avec notice biographique*, Paris, G. Charpentier, 1881. Lettre du 17 septembre 1774.
286. AN, C14 29-30, lettre de Turgot au duc de Choiseul-Praslin du 12 février 1768.
287. BnF, mss. fr. 6252.
288. Edgar Faure, *La disgrâce de Turgot*, Gallimard, 1961, p. 12.
289. AN, V7 152.
290. BnF, mss. fr., 6250.
291. Courrier du 11 octobre 1771, BnF, mss. fr., 6250.
292. BnF, mss. fr., 6201.
293. BnF, mss. fr., 6248-49.
294. André Zysberg, *op. cit.*, p. 361.
295. Abbé Soulavie, *Mémoires historiques et politiques sur le règne de Louis XVI*, Paris, an X, rééd. en 1908, tome 2, pp 59-62.
296. BnF, mss. fr., 6248.
297. Abbé Soulavie, *op. cit.*, p. 62.
298. BnF, mss. fr., 6249.
299. AN, V7 152.
300. AN, *ibid.*

301. Daniel Lescalier, *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, Paris, Buisson, 1791, p. 11.
302. Marion Godfroy, *Bagnards*, Tallandier, 2008, p. 20.
303. F. Barthélémy, *Mémoires de Barthélémy*, éd. J. de Dampierre, Paris, Plon Nourrit et Cie, 1914, p. 328.
304. Henri Ternaux-Campans, *Notice historique sur la Guyane française*, Paris, Firmin Didot frères, 1843, p. 89.
305. *Précis historique, op. cit.*, p.
306. *Précis historique ...*, 1844, p. 48.
307. *Précis historique ...*, 1844, p. 53.
308. *Précis historique ...*, p. 78.
309. CAOM, H 4.
310. CAOM, H 1.
311. CAOM, H 4.
312. Cité par André Cochut, « De la colonisation de la Guyane Française », in *Revue des Deux Mondes*, T.11, 1845.
313. Joseph Alphonse de Véri, *Journal*, Tallandier, 1928, pp. 53-54.
314. Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions*, Flammarion, « Champs », 1980, p. 151.
315. Claudia Moatti dir., « Introduction » in *La Mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne – procédure de contrôle et documents d'identification*, actes du colloque, École Française de Rome, 2004, p. 2.
316. Claudia Moatti, *ibid.*

Table des matières

Introduction.....	12
Comment on a écrit l'histoire d'une catastrophe • À la manière d'une tapisserie	
Adieu Québec.....	20
Le feu de la guerre • « Le roi est déterminé à faire la guerre aux Anglais » • « Recettes qui peuvent être utiles à quelques observations faites au hasard » • Des hommes en mission • Projets d'implantation dans les terres australes • Qu'est-ce qu'un Américain ? • « Nous avons formé un plan général de population, de culture, de lois et d'administration »	
Amériques.....	49
Une hydre à trois têtes • Délices exotiques dans un jardin à la française • Comment fonctionne une colonie	
Une colonie blanche.....	67
« Une île entièrement peuplée de blancs » • Une île des Lumières • Des Maltais et des enfants trouvés • Théories et fantasmes	
Le royaume du roi doré.....	80
« Nom propre d'un grand pays de l'Amérique méridionale » • Chronique d'un peuplement difficile • Fragments d'un discours scientifique • « Des montagnes où il y a du cristal » • Poissons en or massif et pluies d'acajou	
Forces en présence.....	100
L'empire des jésuites • Les émissaires du roi et la société de castes	
Mirages.....	109
Rollwagen, embauteur • « On ne leur demande aucun droit d'impôt et on ne les inquiète point sur leur croyance. » • Typologie de l'émigrant • Partir, revenir • « Hommes et femmes viennent en foule » • L'Odyssée des Acadiens	

Du Rhin à l'Atlantique.....	132
Itinéraires • Baptêmes, mariages et abjurations • « Quatre dindes et six pains » • Logement et ravitaillement • « La fantaisie de boire les prit... »	
Et vogue la galère.....	148
« Cette ignorance crasse n'est point pardonnable » • L'interminable départ de l'intendant Chanvalon • Des caisses vides • Le coup d'arrêt de juin 1764	
Kourou.....	156
Fondation de Kourou et de Sinnamary • Explorations • Terre promise • Pénurie • « Tout sera perdu par cette abondance d'hommes » • Des décès si nombreux qu'on interdit de sonner le glas	
Le piège se referme.....	179
« M. de Turgot parut dégoûté de la place » • Règlement de comptes • Premiers retours en France • Scandale • « L'intendant s'est livré aux dérèglements de son cœur et de son esprit » • Des lettres patentes « contraires au bien commun de tous les citoyens »	
La disgrâce de Turgot.....	207
« Irrégularités et impérities sans nombre » • « Je ne tiens qu'à un fil » • « L'intérêt de la vérité » • Le choix du bague	
Conclusion.....	224
Postface.....	229
Bibliographie.....	233?
Notes.....	241?

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en septembre 2011
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.s.

61250 Lonrai (Orne)

N° d'impression :

Dépôt légal : septembre 2011

Imprimé en France